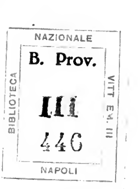

VITTORIO EM. III


FONDO PIZZOFALCONE


NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
III
446
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
XI
Palchetto
Num.° d' ordine
7

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

JUSQU'A LA PAIX DE 1763.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS, JUSQU'A LA PAIX DE 1763;

AVEC DES TABLES GÉNÉALOGIQUES ET POLITIQUES.

PAR A. F. DE BERTRAND MOLEVILLE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI.

Non criticorum more in laude et censura tempus teratur, sed planè historicè res ipsæ parrentur, judicium parciùs interponatur. (BACO DE AUGM., lib. II, c. 4.)

TOME QUATRIÈME.

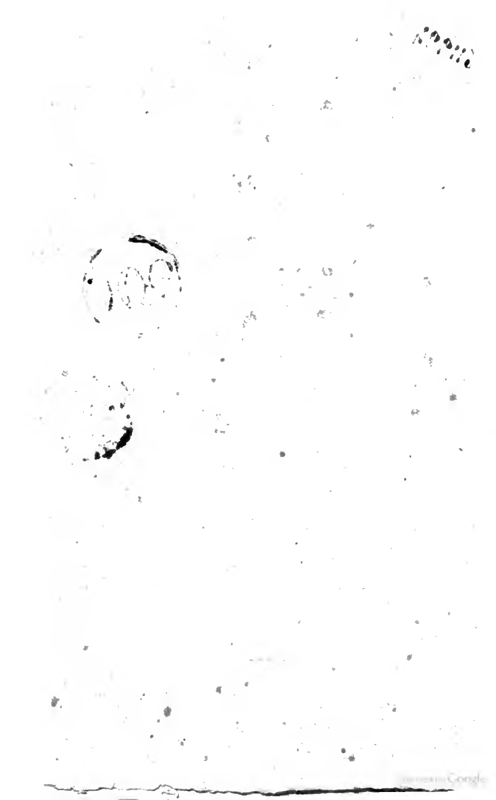


A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XV.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

HUITIÈME PÉRIODE.

INTERRÈGNE.

1649.

La mort du roi et le renversement de la monarchie répandirent la confusion en Angleterre et y excitèrent les plus grands désordres. Chaque parti, ou plutôt chaque individu, avait son plan tout prêt pour une nouvelle forme de république, et voulait forcer ses concitoyens à s'y soumettre. Les *niveleurs* demandaient hautement le partage égal du pouvoir et des propriétés. La secte connue sous le nom de millénaires, ou hommes de la cinquième monarchie, insistaient sur l'abolition de toute espèce de gouvernement et de pouvoirs humains, pour la seconde venue de J. C., qu'ils prétendaient être très prochaine. Les antinomiens assuraient que la loi naturelle, et les devoirs de la morale étaient suspendus, et que les élus, guidés par un principe intérieur, étaient au-dessus des misérables éléments

de justice et d'humanité. Les presbytériens, qui avaient conçu le plan de la révolution et qui l'avaient excitée et entièrement dirigée, excepté dans les scènes sanglantes qui l'avaient consommée, enrageaient du rôle insignifiant auquel ils étaient réduits, en voyant tous les pouvoirs qu'ils avaient si violemment enlevés au roi arrachés de leurs mains par la petite faction des indépendants, leurs associés, qui leur étaient très inférieurs en nombre, mais dont l'audace très supérieure compensait et au-delà cette différence. La noblesse et les riches propriétaires les plus considérables, dépouillés de leur rang, et croyant leurs propriétés livrées au pillage, manifestaient la plus grande indignation contre leurs vils adversaires. La faction republicaine indépendante, à laquelle appartenaient les 60 membres choisis dans la chambre de communes, et qui prenaient alors le titre de parlement, avait violemment usurpé toute l'autorité du gouvernement et était puissamment appuyée par une armée d'environ 50,000 hommes, dont elle s'était arrogé le commandement. Mais il n'y avait pas trop à compter sur un pareil appui, parce que ces soldats, accoutumés à se laisser entraîner par toutes leurs chimères politiques et par leur délire religieux, étaient peu disposés à se soumettre à une subordination civile, quoiqu'ils admissent quelques maximes d'obéissance militaire, et étaient toujours prêts au contraire à se livrer à tous les nouveaux désordres qui leur offraient la perspective de quelque succès.

Olivier Cromwell s'élevant au-dessus de ces passions et de ces prétentions discordantes, les observait avec calme, et sa puissante influence les dirigeait invisiblement, de manière à les faire toutes concourir au succès de ses vues ambitieuses, lorsque le moment serait arrivé. Haïssant la monarchie quand il était sujet, et l'égalité depuis qu'il était citoyen, cet homme extraordinaire était également propre à gagner la confiance et l'affection des gens de la plus basse classe, par ses manières vulgaires, ignobles et ridicules, et à commander l'obéissance à ceux du plus haut rang par son caractère hautain, audacieux et entreprenant. Familier jusqu'à la bouffonerie avec le dernier des sentinelles, il conservait toujours son autorité; et exalté jusqu'à un certain degré de folie dans ses extases religieuses, il ne perdit jamais de vue leur objet politique : tout en paraissant maintenir les citoyens de tous les ordres sous l'obéissance du parlement, il mettait secrètement en œuvre tous ses artifices pour préparer les voies à l'autorité illimitée qu'il ambitionnait.

Le soi-disant parlement admet de nouveau quelques-uns des membres des communes qui avaient été exclus, et qui se soumettent bassement à signer une approbation de ce qui avait été fait en leur absence, relativement au procès du roi. Cette condition ignominieuse étant rejetée par le plus grand nombre, des writs sont expédiés pour qu'il soit procédé à quelques nouvelles élections. Le parlement nomme un conseil d'état, composé de 38

membres, chargés de faire exécuter les lois, de recevoir toutes les adresses, de donner les ordres aux généraux et aux amiraux, et de préparer toutes les affaires, avant de les soumettre à la considération de l'assemblée, qui annonce qu'elle est entièrement occupée à préparer le plan d'une nouvelle représentation nationale, et qu'aussitôt qu'il sera prêt, elle remettra entre les mains du peuple les pouvoirs qu'elle reconnait être entièrement émanés de lui.

L'animosité des Ecossais contre les indépendants, qui avaient empêché l'établissement de la discipline presbytérienne en Angleterre, les porta à rejeter la forme de gouvernement républicain, que le parlement anglais les invitait à adopter. Ils prennent la résolution d'adhérer encore à la monarchie, et proclament Charles II, à condition qu'il se conduira bien, qu'il observera strictement le covenant, et qu'il n'admettra auprès de lui que des personnes qui y soient fidèles. Le parlement n'ayant aucun prétexte pour se mêler de leurs affaires, les laissa établir leur gouvernement, conformément à leurs maximes politiques. L'état actuel des affaires en Irlande exigeait plus immédiatement l'attention de la république, relativement aux mesures qu'il y avait à prendre pour soumettre ce pays.

Ormond avait conclu une ligue avec les catholiques irlandais, pour le maintien de l'autorité royale; mais le nonce du pape les avait engagés à rompre toute alliance avec les protestants, et Ormond,

attaqué à la fois par les forces du parlement et par les rebelles irlandais, avait, conformément aux ordres de Charles, rendu Dublin et les forts dont il était encore en possession, et s'était retiré en France. Le comte de Clanricard, qui était toujours resté fidèle, étant parvenu à chasser le nonce d'Irlande, envoya une députation à Ormond, pour l'inviter à venir reprendre possession de son gouvernement.

Ormond, à son arrivée, assemble une armée de 16,000 hommes, proclame le roi, reprend plusieurs places occupées par les forces parlementaires, et menace d'assiéger Dublin. Dundalk, où Monk commandait, fut livré par la garnison, qui se révolta contre le gouverneur.

Le comte de Pembroke est élu chevalier d'un comté, le 16 avril, et siége en cette qualité à la chambre des communes; il n'y avait pas eu d'autre exemple de ce genre.

Le duc de Gloucester et la princesse Elisabeth sont confiés aux soins de la comtesse de Carlisle, par ordre du parlement du 24 mai, qui accorde 3000 liv. par an pour l'entretien de ces enfants du feu roi.

Le gouvernement républicain d'Angleterre ayant pris quelque consistance, commença à sentir la nécessité de ne pas différer plus long-temps la nomination d'un lieutenant d'Irlande. Les presbytériens sollicitaient cet emploi pour Waller, les indépendants pour Lambert, et Cromwell aspirait secrètement à un commandement où il voyait tant de gloire et tant d'autorité à acquérir. Il n'en fit pas ouverte-

ment la demande ; mais il fit en sorte que son nom fût proposé au conseil d'état comme par hasard et sans sa participation. Ses ennemis ne concoururent pas avec moins de zèle que ses amis à le faire nommer à cet office important, parce qu'ils désiraient de l'éloigner et de profiter de son absence pour prendre de l'ascendant sur Fairfax, qu'il avait trompé si long-temps par de fausses apparences d'attachement. Lorsque Cromwell fut informé de sa nomination, il affecta d'en être surpris et d'hésiter à accepter la lieutenance. Avant de partir pour l'Irlande, il jugea nécessaire de réprimer plusieurs désordres qui s'étaient introduits en Angleterre, et principalement les dispositions dangereuses de l'armée. Les niveleurs, contenus pendant un temps par son énergie, continuaient encore de propager leurs doctrines parmi les soldats et les officiers inférieurs. Ils avaient dressé une remontrance, et ils envoyèrent cinq agitateurs pour la présenter au général et au conseil de guerre. Ces députés furent tous cassés ignominieusement par une sentence de la cour martiale. Un autre, plus séditieux, fut condamné à mort ; mais son exécution affaiblit si peu l'esprit de mutinerie, que plus de 1000 de ses camarades manifestèrent leur adhésion à ses principes, en assistant à ses funérailles avec des cocardes noires et vertes à leurs chapeaux. Un soldat congédié ayant prêché que le temps était venu où la communauté des biens allait être rétablie parmi les chrétiens, conduisit ses auditeurs pour prendre possession des



terres; étant traduit devant le général, il refusa de le saluer, parce qu'il n'était qu'un homme comme lui. Quatre mille d'entr'eux s'assemblèrent à Burford, sous le commandement d'un homme qui avait été ci-devant condamné pour fait de sédition, et auquel le général avait fait grâce. Le colonel Reynolds, et ensuite Fairfax et Cromwell tombèrent sur eux à l'improviste et firent 400 prisonniers, dont quelques-uns furent exécutés, et les autres pardonnés. Quoique cet esprit d'insubordination existât encore dans l'armée, et fût quelquefois près d'éclater, il parut néanmoins être réprimé pour le moment.

Des pétitions, rédigées dans le même esprit d'insurrection, furent présentées au parlement par le lieutenant-colonel Lilburn, qui avait déjà été poursuivi devant la chambre étoilée pour avoir répandu des libelles séditieux; il fut mis en prison, comme cherchant à exciter des troubles dans la république. Les femmes de la halle présentèrent des pétitions pour obtenir sa liberté; mais on les pria de s'occuper de leurs affaires et de laisser aux hommes le gouvernement de l'état. D'autres pétitions arrivant de toutes parts, manifestaient énergiquement l'opinion du peuple et ses désirs ardents pour le rétablissement de ses lois et de ses libertés. Les lois sur la haute trahison furent étendues, et déclarées applicables aux offenses verbales, et même aux intentions suspectes, quoique non manifestées par aucun acte contre l'état. Le pouvoir d'emprisonner,

dont la pétition des droits avait privé le roi, fut rendu au conseil d'état, et toutes les prisons d'Angleterre furent bientôt remplies d'hommes que les inquiétudes et les alarmes du parti dominant représentaient comme dangereux. Les impositions onéreuses que le gouvernement avait continuées, augmentaient les mécontentements déjà existants. Indépendamment des droits de douane et d'accise, 90,000 liv. par mois étaient levées sur les terres pour la subsistance de l'armée. Quoique les compositions des royalistes, le sequestre de leurs propriétés, la vente des domaines de la couronne et des biens des chapitres produisissent des sommes considérables, elles ne pouvaient pas suffire à l'énormité des dépenses, et aux grandes déprédations dont on suspectait le parlement et ses créatures.

Au milieu de ces difficultés, Cromwell assemble une armée de 12,000 hommes dans l'ouest de l'Angleterre, et envoie un renfort de 4000 hommes au secours de Jones, excellent officier, ci-devant avocat, et le met ainsi en état de résister au marquis d'Ormond, qui menaçait Dublin, et avait commencé à réparer un ancien fort qui était aux portes de la ville. Epuisé par quelques jours de fatigues continuelles, il s'était retiré pour se reposer, après avoir ordonné que ses troupes restassent sous les armes. Il fut réveillé subitement par le bruit de la mousqueterie, et sortant aussitôt de son lit, il ne vit partout que confusion et désordre : Jones avait fait une sortie avec le renfort qu'il venait de

recevoir, et attaquant d'abord le détachement employé à la réparation du fort, il le mit entièrement en déroute, et poursuivant cet avantage, tomba sur l'armée, la mit en fuite, et s'empara de toutes ses tentes, bagages et munitions, et rentra à Dublin, après avoir tué 1000 hommes et fait 4000 prisonniers. Cromwell arriva bientôt après à Dublin, et marcha aussitôt à Fredah, ville bien fortifiée et défendue par une nombreuse garnison. Aussitôt que la brèche fut praticable, il donna un assaut général, prit la ville, et fit passer la garnison au fil de l'épée. Il fit même massacrer le lendemain quelques individus que ses soldats, rassasiés de sang, avaient épargnés; politique barbare dont l'objet était de prévenir par la terreur la résistance des autres garnisons, et elle produisit cet effet.

Cromwell conduisit son armée de Fredah à Wexford. La garnison, après une légère résistance, offrit de capituler; mais avant d'avoir obtenu une suspension d'armes, elle négligea de garder ses portes; l'armée anglaise les força, et la garnison fut traitée avec la même sévérité que celle de Fredah.

Dès ce moment, toutes les villes ouvrirent leurs portes à Cromwell sans la moindre résistance, et il n'eut d'autres obstacles à éprouver que ceux que lui opposaient la saison avancée et la fatigue de ses troupes. Il s'était si fort avancé avec son armée, quoique très affaiblie par la dissenterie et autres maladies contagieuses, qu'il commença à sentir la difficulté de subsister en pays ennemi, et de se reti-

rer dans ses garnisons; mais pendant qu'il était dans cet embarras, Cork, Kinsale et toutes les garnisons du comté de Munster se rendirent à lui. Ormond, dont la puissance était actuellement anéantie, partit d'Irlande, et délégua son autorité à Clanricard qui trouva les affaires dans un état si désespéré, qu'il n'était plus possible d'y remédier. Les Irlandais regardèrent comme un bonheur de pouvoir se sauver en s'expatriant. Plus de 40,000 entrèrent au service des puissances étrangères; et Cromwell, enchanté de voir l'Irlande ainsi délivrée d'ennemis qu'il ne pouvait pas se flatter de voir jamais cordialement réconciliés avec les Anglais, leur accorda toute la liberté et tout le temps dont ils avaient besoin pour leur émigration.

1650.

Pendant qu'en Irlande, Cromwell volait ainsi de victoire en victoire, la fortune, toujours propice à l'audace, lui préparait en Ecosse des succès plus importants. Charles II était à la Haye, lorsque sir Joseph Douglas vint lui annoncer qu'il était proclamé roi par le parlement d'Ecosse; mais à des conditions si dures, qu'elles ne pouvaient qu'empoisonner et anéantir presque entièrement la joie qu'il aurait éprouvée, en apprenant qu'il était reconnu souverain par un de ses royaumes; et comme les affaires d'Irlande étaient alors dans une situation assez avantageuse, il préférait d'éprouver sa fortune dans ce royaume dont il attendait une soumission plus respectueuse; mais avant de prendre

un parti définitif à cet égard, il jugea nécessaire de sortir de la Hollande, où, malgré le grand intérêt que le peuple prenait à sa cause, sa présence donnait de l'inquiétude aux états. Ils redoutaient les dispositions hautaines et violentes du gouvernement anglais, surtout depuis la mort de Dorislaus, son envoyé en Hollande, et qui, ayant été employé comme assistant dans la haute cour de justice qui avait condamné le feu roi, n'était pas plutôt arrivé à la Haye, que quelques royalistes de la suite de Montrose l'avaient mis à mort en expiation du meurtre de leur souverain.

Charles ayant passé quelque temps à Paris, se retira à Jersey, où son autorité était encore reconnue; il y reçut un député du comité des états d'Ecosse, qui l'informa des conditions auxquelles il devait nécessairement se soumettre avant de pouvoir être admis à exercer son autorité. Il fit une réponse polie à ce député, et demanda que des commissaires lui fussent envoyés à Breda pour traiter de ces conditions. En conséquence, on lui en envoya quatre, mais sans aucun pouvoir de traiter; leur *ultimatum* était que Charles devait se soumettre sans réserve aux conditions qui lui étaient imposées. On exigeait qu'il bannît de la cour, par une proclamation, toutes les personnes excommuniées, c'est-à-dire, tous ceux qui, sous Hamilton ou Montrose, avaient exposé leur vie pour sa famille; qu'aucun sujet anglais ayant servi contre le parlement d'Ecosse n'eût la permission d'approcher de sa personne; qu'il s'o-



bligeât solennellement, par sa promesse royale, à se soumettre au *covenant;* qu'il ratifiât tous les actes du parlement qui avaient établi le gouvernement presbytérien, le directoire du culte, la profession de foi et le catéchisme; que dans les affaires civiles, il se conformât entièrement à la direction du parlement, et dans les affaires ecclésiastiques, à celle de l'assemblée.

Plusieurs des conseillers anglais que Charles avait auprès de lui, cherchaient à le détourner d'accepter des conditions aussi désavantageuses et aussi déshonorantes, tandis que le duc d'Hamilton, le comte de Lauderdale et autres Ecossais de ses amis, désirant de retourner chez eux à sa suite, le pressaient vivement de se soumettre aux conditions qu'on lui imposait, et ne doutaient pas que leur rigueur ne fût modifiée par les états, si ce prince se confiait à leur fidélité. Ces sollicitations étaient secondées par l'avis de la reine-mère et du prince d'Orange, beau-frère du roi, qui pensaient l'un et l'autre qu'il était ridicule de refuser un royaume uniquement par égard pour l'épiscopat. Mais ce qui détermina principalement Charles à céder sur ce point, fut la nouvelle qu'il reçut du sort fatal de Montrose, l'un des héros de la cause royale le plus justement célèbre. Il était occupé à lever un régiment pour le service de l'empereur lorsqu'il apprit la mort tragique du roi, et qu'il reçut de Charles II le renouvellement de sa commission de capitaine général en Ecosse. Il rassembla aussitôt tous les

compagnons d'armes qu'il put trouver en Hollande et dans le nord de l'Allemagne. Le roi de Danemarck et le duc de Holstein lui envoyèrent quelques secours d'argent; la reine de Suède lui fournit des armes, le prince d'Orange lui donna des vaisseaux et environ 500 hommes presque tous Allemands, que sa grande réputation militaire avait attirés à son service. Il partit très précipitamment pour les îles Orcades, dans la crainte que sa commission ne fût révoquée par l'accommodement que le roi ferait avec les Ecossais. Il arma plusieurs habitants de ces îles, et marcha à leur tête à Caithness, dans l'espérance que l'affection des habitants de l'île au service du roi les rallierait en foule à ses drapeaux; mais tout le monde était fatigué des troubles et de la guerre. Le comité des états ordonna à Lesley, leur général, de marcher contre lui avec 4000 hommes; il fut subitement attaqué en même temps par un corps de cavalerie. Les royalistes mis en fuite furent tous tués ou faits prisonniers. Montrose lui-même, déguisé en paysan, fut livré à ses ennemis par la perfidie d'un ami auquel il avait confié sa personne. Toute l'insolence et les indignités que la vengeance triomphante et l'antipathie la plus fanatique peuvent suggérer à des ames viles et à une populace misérablement égarée, furent exercées contre lui avec la plus grande barbarie, sans altérer le moins du monde sa magnanimité. Il envisagea avec le même sang-froid le gibet de trente pieds de haut qui lui était destiné, et se résigna au supplice ignominieux ré-

servé pour les plus vils scélérats. Ainsi périt, à l'âge de trente-huit ans, le brave marquis de Montrose, dont le génie militaire, la valeur et la conduite avaient éclipsé tous ceux qui, pendant ces commotions civiles, s'étaient le plus signalés dans les trois royaumes. C'est de lui que le fameux cardinal de Retz, qui se connaissait si bien en caractères, a dit, dans ses Mémoires, *que c'était un de ces héros qu'on ne rencontre plus dans le monde, et qu'on ne retrouve que dans Plutarque.*

Charles, conformément à ses conventions avec les commissaires, fit voile pour l'Ecosse, escorté de sept vaisseaux de guerre hollandais, et arriva dans le détroit de Cromarty. Avant de lui permettre de débarquer, on le requit de signer le *covenant;* et quand il arriva à Aberdeen, il vit un des quartiers de Montrose pendu au-dessus de la porte par laquelle il entra. Il vit qu'une vaine représentation de parade était tout ce qu'on attendait de lui, et que le faible reste des attributs de la royauté qu'on lui accordait ne servait qu'à lui attirer les plus grandes indignités. Son empressement à accéder à toutes les demandes du clergé et des *covenantaires* fit douter de sa sincérité, et il n'y eut jamais de doute plus raisonnable. Comment, en effet, aurait-il pu être sincère dans cette déclaration honteuse qui lui fut arrachée, et qui peut à peine être excusée par son extrême jeunesse, son inexpérience, la nécessité des circonstances, par sa situation entièrement dépendante et par les dangers auxquels sa liberté et sa vie même

étaient exposées ? Par cette déclaration, qui était rédigée dans le style mystique et hypocrite des presbytériens, Charles désirait « d'être profondément » humilié, et même puni à raison des mesures pernicieuses que son père avait adoptées en s'opposant au *covenant* et à l'œuvre de la réformation » et en répandant dans ses états le sang du peuple » de Dieu. Il déplorait l'idolâtrie de sa mère, et la » faiblesse que son père avait eue de la tolérer dans » sa maison ; il faisait profession de n'avoir d'autres » ennemis que ceux du *covenant*, et de détester le » papisme, l'épiscopat et toute espèce de superstition d'hérésie et d'impiété, et d'être résolu à ne » jamais les tolérer, et encore moins les favoriser » dans ses états. »

Les *covenantaires* et le clergé avaient préparé une autre épreuve pour le roi. Au lieu de la cérémonie de son couronnement, qui était différée, ils avaient résolu de lui faire subir une humiliation publique et une pénitence solennelle en présence de tout le peuple. Ils lui envoyèrent douze articles ou motifs de repentir qu'il devait reconnaître, et il avait consenti à se soumettre à cette indignité. Les différentes transgressions de son père et de son grand-père, ainsi que l'idolâtrie de sa mère, étaient rappelées et aggravées dans ces articles. En un mot, après avoir renversé la royauté, le clergé presbytérien voulait encore la fouler aux pieds et l'avilir par toute sorte d'outrages.

Dans le même temps, l'autorité de Charles était

anéantie; il n'était appelé à aucun conseil, il n'était consulté sur aucune mesure publique. Argyle, gouverné par cette faction sauvage, était sourd à toutes les avances que le roi lui faisait pour gagner sa confiance.

Cependant le parlement, craignant que le traité entre le roi et les Ecossais ne se terminât par un accommodement, se prépara à la guerre, et fit venir Cromwell, qui, ayant complètement soumis l'Irlande, laissa le commandement de ce royaume à Ireton, qui le gouverna en qualité de lieutenant en second. On s'attendait que Fairfax, conservant encore le titre de général, commanderait les forces destinées contre l'Ecosse. Mais il avait encore une répugnance insurmontable à attaquer les Ecossais, qu'il regardait comme de zélés presbytériens unis à l'Angleterre par les liens sacrés du *covenant*. Il était d'ailleurs très dégoûté depuis les extrémités auxquelles il avait déjà été poussé. Le parlement lui envoya des commissaires pour tâcher de le persuader; Cromwell fut du nombre, et connaissant l'inflexibilité inébranlable de Fairfax dans ses principes, il ne vit aucun risque à le solliciter très ardemment de conserver l'emploi éminent auquel il était lui-même appelé, et qu'il ambitionnait pardessus tout; il poussa même l'hypocrisie jusqu'à verser des larmes de douleur et de désespoir à cette occasion. Il ne fut pas trompé dans son attente; Fairfaix se démit de sa commission, et elle fut conférée à Cromwell avec le titre de capitaine-général de toutes les forces

d'Angleterre. Ce commandement, dans une république dont la force armée était le principal appui, était de la plus haute importance; et ce fut là le pas le plus décisif de ce politique ambitieux vers la puissance suprême. Il assembla immédiatement ses forces, et entra en Ecosse avec une armée de 16,000 hommes.

Le général écossais (Leslie) se retrancha dans un camp fortifié, entre Edimbourg et Leith, et éluda toutes les ruses que Cromwell mit en usage pour l'engager à livrer bataille. Il se borna à quelques petites escarmouches et affaires de poste, pour entretenir l'ardeur, le courage et la discipline parmi ses soldats. Charles vint au camp, et ayant déployé sa bravoure dans une action, il gagna l'affection des troupes, qui préféraient de servir sous un prince valeureux, que sous un comité de bavards à robe longue. Le clergé, alarmé de la popularité qu'acquérait le roi, lui ordonna de quitter le camp, et en expulsa 4,000 des meilleurs soldats qu'il y eût dans la nation, que leur zèle avait portés à accompagner le roi, et qui, par cette raison, étaient appelés *mal intentionnés* par ces enthousiastes. Ils crurent être ainsi parvenus à avoir une armée entièrement composée de saints, et par conséquent invincible. Cependant, ils murmuraient hautement, non seulement contre leur prudent général, mais contre le Seigneur, sur ce qu'il retardait si longtemps leur délivrance, et ils lui disaient très nettement que s'il ne les sauvait pas des sectaires anglais,

il ne serait plus leur Dieu. Une occasion favorable s'étant offerte un jour de dimanche, ils empêchèrent leur général d'en tirer avantage, parce qu'il aurait entraîné la nation dans le crime de violer le jour du sabbat. Bientôt après, sur la foi de leurs visions et de leurs révélations, ils forcèrent Leslie, malgré ses remontrances, à quitter son camp, et à attaquer l'ennemi dans sa retraite sur Dunbar. Cromwell n'eut pas plutôt aperçu ce mouvement, qu'il prédit que le Seigneur lui préparait une nouvelle victoire, et aussitôt il attaqua les Ecossais, qui, quoique deux fois plus nombreux, furent bientôt mis en déroute, et poursuivis avec un grand carnage. Près de 3,000 furent tués, et 9,000 faits prisonniers; le reste s'enfuit à Stirling; et Cromwell, poursuivant son avantage, s'empara d'Edimbourg et de Leith.

Le clergé d'Ecosse ayant adressé de grandes lamentations au Seigneur, sur ce qu'il avait permis que ses élus fussent détruits, publia une déclaration contenant la prétendue cause des derniers malheurs, et les attribuant principalement aux offenses sans nombre de la maison royale, qu'il était à craindre que Charles n'eût pas encore expiées par une contrition parfaite. Cromwell leur écrivit des lettres polémiques, dans lesquelles il maintint la doctrine de la théologie indépendante, et ne manqua pas de rétorquer contre eux leur argument favori sur la Providence. « Les deux partis, disait-il, ayant fait » un appel à Dieu de la manière la plus expresse

» et la plus solennelle, un jugement irrévocable » avait décidé la question, dans les plaines de Dun» bar, en faveur de l'armée anglaise. »

La défaite des Ecossais améliora la situation de Charles, en ce qu'elle les obligea de lui accorder un peu plus d'autorité, et de lui permettre de joindre l'armée. Mais ses qualités aimables, son affabilité, son esprit, sa gaîté, étaient autant de vices à leurs yeux, et son goût pour le plaisir et pour les commodités de la vie, le plus grand crime. Le style mystique lui était entièrement inconnu, et il ne put jamais prendre sur lui d'affecter cet air empesé et ces grimaces que les *covenantaires* exigeaient comme un indice infaillible de sa conversion. Le duc de Buckingham, le seul courtisan anglais à qui il fut permis d'être auprès de lui, s'était rendu très agréable à son maître par son talent ingénieux pour la plaisanterie; et au milieu de tant d'objets ridicules, il était aussi difficile pour eux de n'être pas tentés d'en rire, que de résister entièrement à cette tentation. Obligés d'assister, depuis le matin jusqu'au soir, à des prières et à des sermons, ils ne pouvaient pas s'empêcher de laisser apercevoir l'ennui et le dégoût qu'ils y éprouvaient. Le clergé en concluait que le roi n'était pas encore suffisamment régénéré, et tâchait, par des représentations et réprimandes continuelles, de lui inspirer des sentiments plus conformes à ses devoirs spirituels. À l'occasion de quelques libertés qu'on lui vit prendre un jour avec une jeune femme, un comité des

ministres fut chargé d'aller lui reprocher le grand scandale qu'il avait donné aux bonnes ames par une conduite si indigne d'un monarque covenantaire, et l'orateur conclut en l'exhortant à avoir plus de soin à l'avenir de fermer ses fenêtres.

1651.

Charles, dégoûté des *covenantaires*, et révolté de toutes les indignités auxquelles il était obligé de se soumettre, cherche à s'échapper; mais il est atteint dans sa fuite, et on l'engage à revenir. Cet incident détermine les Ecossais à le mieux traiter, et à lui donner plus d'autorité.

Le roi, campé à Torwood, se renferma décidément dans des mesures de prudence. La ville de Stirling était derrière lui; son front était défendu par de forts retranchements, et tout le Nord lui fournissait des provisions. Après plusieurs tentatives inutiles pour lui livrer bataille, Cromwell, pour lui couper les vivres, envoie en bateaux, sur le détroit, un fort détachement qui s'empare de Fife, tombe sur une colonne de l'armée des Ecossais, leur tue 2,000 hommes, et fait 1,200 prisonniers; Cromwell passe aussitôt le détroit avec le reste de son armée.

Charles, réduit au désespoir, prend la résolution la plus digne d'un prince obligé de reconquérir son trône. Il entre immédiatement en Angleterre, à la tête d'une armée de 14,000 hommes, s'attendant à voir tous ses amis et tous les mécontents du gouver-

nement actuel, se rallier en foule à ses drapeaux. Cromwell, étonné de ce mouvement inattendu, laisse 7,000 hommes à Monk, pour achever de réduire Stirling, écrit au parlement pour l'exhorter à ne pas s'alarmer à l'approche des Ecossais, et poursuit le roi avec toute la diligence possible.

L'armée de Charles, au lieu de se renforcer, comme il s'en était flatté, diminuait chaque jour par les désertions nombreuses des Ecossais. Les presbytériens anglais et les royalistes n'ayant pas été prévenus de l'approche du roi, n'étaient pas préparés à le joindre, et quand il arriva à Worcester, ses troupes, harassées par une marche fatigante et précipitée, ne purent pas aller plus loin. Lord François Talbot, et quelques autres gentilhommes fidèles, vinrent se réunir à lui; mais son armée ne montait pas à plus de 10,000 Ecossais et de 2,000 Anglais. Dans le même temps, la république mettait partout sur pied les milices des comtés, qui, jointes aux troupes régulières, composaient une armée de 30,000 hommes, avec laquelle Cromwell attaqua Worcester de tous les côtés à la fois, et n'éprouvant que très peu de résistance, tomba sur les royalistes qui étaient en désordre, en tua 3,000, et fit 6 ou 7,000 prisonniers, avec tous leurs canons, bagages et munitions. Dans cette action, qui eut lieu le 3 septembre, Guillaume, duc d'Hamilton, fut mortellement blessé et fait prisonnier.

Après que la bataille fut perdue, le roi partit de Worcester, à six heures du soir, avec le duc de

Buckingham, les comtes d'Erby et de Lauderdale, lord Talbot, lord Wilmot, et environ cinquante chevaux, et arriva sans s'arrêter à Whiteladies, à vingt-cinq milles de Worcester, à cinq heures du matin. Là, pour plus grande sûreté, il crut devoir se séparer des compagnons de sa fuite; et sans confier à aucun d'eux ses intentions, il alla, par le conseil de Derby, à Boscobel, maison isolée sur les confins du comté de Stafford, habitée par le nommé Penderel, fermier, que la noblesse de ses sentiments élevait fort au-dessus de son état; quoique la peine de mort fût prononcée contre tous ceux qui recèleraient le roi, et qu'une grande récompense fût promise à quiconque le trahirait, il fut d'une fidélité inébranlable. Il fut aidé par ses quatre frères, gens d'honneur comme lui. Ils habillèrent le roi des mêmes vêtements qu'ils portaient, le menèrent dans la forêt voisine, lui mirent une coignée à la main, et coupèrent des fagots avec lui. Il coucha quelques nuits sur la paille dans cette maison, et se nourrit des mêmes aliments que ses hôtes. Pour plus grande sûreté, il monta sur un chêne où il resta caché pendant vingt-quatre heures, parmi les branches et les feuilles. Il vit passer plusieurs soldats qui le cherchaient, et en entendit plusieurs exprimer le désir ardent qu'ils avaient de le trouver. Ce chêne fut appelé depuis le *chêne royal*, et il a été, pendant plusieurs années, l'objet d'une grande vénération dans le pays.

Charles fut redevable de l'asyle qu'il trouva sur

ce chêne au capitaine Careless qui, ayant échappé comme lui au massacre de Worcester, s'était réfugié dans cette forêt, et sur ce même arbre, d'où il descendit aussitôt qu'il aperçut le roi, et engagea sa majesté à se cacher à la même place, comme la plus sûre qu'il pût trouver. Après avoir passé la journée sur ce chêne, le roi, qui avait très peu mangé depuis deux jours, et aussi peu dormi pendant deux nuits, avait besoin de réparer ses forces. Lorsque la nuit fut venue, il parcourut la forêt avec son compagnon, passant dans les enclos les plus éloignés du grand chemin, et franchissant les haies et les fossés jusqu'à ce qu'enfin ils trouvèrent, à huit ou neuf milles de distance, une pauvre chaumière qui appartenait à un catholique romain de la connaissance de Careless, et qui, à sa demande, ne fit aucune difficulté de l'admettre avec son ami dans une petite grange pleine de foin; mais lorsqu'ils y furent, et qu'ils eurent conféré avec leur hôte sur les nouvelles et les dispositions du pays, ils reconnurent qu'il y aurait plus de danger pour eux de rester ensemble, et il fut convenu, en conséquence, que Careless partirait sur-le-champ, et enverrait dans deux jours un honnête homme au roi pour le conduire dans quelque lieu où il pût être en sûreté. Charles dormit très profondément dans la grange jusqu'au moment où son hôte lui porta un morceau de pain avec un grand pot de petit-lait; et ce repas lui parut meilleur qu'aucun qu'il eût jamais fait. De là, avec le secours du capitaine Careless, ou de

ses amis, il se rendit, à travers les plus grands dangers, d'une chaumière dans une autre, éprouvant toutes les vicissitudes de la faim, de la fatigue et de la douleur, jusqu'à ce qu'il arrivât dans la maison de M. Lane, riche gentilhomme du comté de Stafford, jouissant d'une bonne réputation, et qui était le plus ancien juge de ce comté.

Le roi passa tranquillement plusieurs jours en sûreté dans cette maison avec lord Wilmot qui y était déjà caché, et qui avait obtenu que sa majesté fût reçue dans cette famille. Charles avait à s'occuper actuellement des moyens de se rendre au bord de la mer pour être à portée de se sauver en France. Bristol fut jugé le lieu le plus propre, non seulement parce que le roi connaissait très bien le pays, mais parce qu'il était habité par plusieurs personnes auxquelles, dans un cas extraordinaire, le roi pouvait se faire connaître sans aucun danger.

M. Lane ayant heureusement une très proche parente mariée à un M. Northon qui résidait à quatre ou cinq milles, il fut résolu que madame Lane ferait une visite à cette cousine, et qu'elle s'y rendrait en croupe derrière le roi, à qui on fournit, en conséquence, le genre de vêtements et les bottes qu'exigeait un pareil service. Pendant ce voyage, qui dura cinq jours, il rencontra souvent des personnes dont la figure lui était connue. Quand ils arrivèrent chez M. Northon, Guillaume, nom qu'avait pris le roi, alla à l'écurie avec son cheval, en attendant que sa maîtresse pût lui procurer une autre retraite. Ma-

dame Lane parla de lui à sa cousine comme d'un bon jeune homme que son père lui avait prêté pour la prendre en croupe, ajoutant que comme il ne se portait pas bien, et qu'il relevait tout nouvellement d'une fièvre tierce, elle la priait de lui faire donner immédiatement une chambre avec un bon feu, parce qu'il avait besoin de se coucher de bonne heure. Cet ordre fut donné et exécuté sur le-champ, et un laquais alla chercher Guillaume à l'écurie, et le mena dans sa chambre. Le sommelier étant venu lui porter quelques rafraîchissements, n'eut pas plutôt aperçu son visage décoloré par la fatigue et le chagrin, qu'il reconnut son maître et son roi, se jeta à ses pieds, fondant en larmes, lui témoigna combien il était heureux de revoir sa majesté, et le convainquit qu'il savait fort bien à qui il parlait. Le roi le conjura de ne rien dire de ce qu'il savait à qui que ce fût, ni même à son maître, quoiqu'il le crût très honnête homme. Le sommelier qui ne l'était pas moins, le promit et tint sa parole, et le roi fut mieux servi pendant le temps qu'il resta dans cette maison.

Aucun bâtiment ne devant partir de Bristol avant un mois pour la France ou pour l'Espagne, le roi fut obligé d'aller chercher un passage ailleurs, et il résolut de se confier au colonel François Windham, du comté de Dorset, partisan zélé de la cause royale, et demeurant à plus d'une journée de distance de chez M. Northon. Charles fut cordialement reçu chez cet officier, et y passa plusieurs jours, pendant qu'on

faisait prudemment toutes les recherches possibles pour trouver un endroit où il pût s'embarquer, et un bâtiment prêt à partir. On en loua un à Lynne, et il fut stipulé qu'à une heure fixe de la nuit dont on convint, le capitaine éloignerait son bâtiment de la jetée, et se rendrait à l'endroit indiqué, à un mille de distance de la ville, pour y recevoir ses passagers. Le roi fut conduit, en conséquence, dans une auberge à portée de ce point; mais la femme du capitaine, sachant qu'il n'avait pas de frêt pour son bâtiment, soupçonna qu'il était engagé dans quelque entreprise périlleuse, et ne voulut pas le laisser sortir de la maison, le menaçant, s'il insistait, d'appeler les voisins, et de le faire conduire devant le maire pour être examiné. Dans la matinée du jour suivant, le roi se voyant trompé dans son attente, retourna chez le colonel, sans se douter du grand danger auquel il avait échappé. Les voyageurs qui avaient passé la nuit dans la même auberge que lui, avaient envoyé chercher un maréchal le lendemain matin pour examiner leurs chevaux. Quand il eut fini, il eut envie d'examiner aussi, sans qu'on le lui commandât, les deux chevaux qui restaient; et ayant observé leurs pieds avec attention, il dit à l'aubergiste qu'un de ces chevaux devait avoir fait un long voyage, et que ses quatre fers avaient certainement été faits dans quatre comtés différents, ce qui était très vrai. Cette histoire venant aux oreilles du prédicateur de la ville, après son sermon, il fit immédiatement appeler un officier, se rendit à l'auberge pour y faire des

perquisitions sur ces deux chevaux; et apprenant qu'ils étaient partis, il envoya des hommes à cheval sur toutes les routes pour courir après les voyageurs qui montaient ces deux chevaux, déclarant très positivement que l'un d'eux était Charles Stuart.

Le roi éprouva plusieurs aventures, changea souvent de déguisement, courant, à chaque pas, les plus grands dangers, et recevant chaque jour des preuves d'un attachement et d'une fidélité incorruptibles. On trouva enfin à Brighthemsted, petite ville du comté de Sussex, principalement habitée par des pêcheurs, une petite barque sur laquelle S. M. s'embarqua, et arriva heureusement à Fécamp en Normandie, le 22 octobre.

Mon respect inaltérable pour la vérité m'impose ici l'obligation aussi impérieuse que pénible de reconnaître que dans ces circonstances désastreuses, la famille royale d'Angleterre fut loin de trouver en France ce noble et généreux accueil, ces égards compatissants et cet appui dus à son rang auguste et à ses grandes infortunes. « Pas un sheling, dit Clarendon, ne fut accordé au roi pour son entretien » et celui de sa famille ; et la reine-mère n'avait aucun moyen d'y pourvoir, parce que sa pension » qui était alors payée moins régulièrement qu'à » l'ordinaire, était si insuffisante pour ses propres » besoins, qu'elle était forcée de s'endetter vis-à-vis » de ses domestiques et de ses fournisseurs. » De-là cette anecdote si généralement répandue, que dans l'hiver la princesse Henriette était obligée de passer

une grande partie de la matinée dans son lit, faute de bois pour allumer son feu. Mais je dois observer aussi que Louis XIV était alors enfant, et que son autorité était dans les mains d'un étranger généralement méprisé et détesté en France à cette époque, du cardinal Mazarin « qui, dit Clarendon, avait » long-temps admiré la conduite de Cromwell, et » recherché son amitié par des démarches dont la » bassesse s'alliait peu avec la dignité de la pourpre » romaine, et qui, actuellement (après le meurtre » de Charles Ier.), avait envoyé un agent pour » suivre ses spéculations mercantiles sur les riches » meubles et joyaux de la couronne mis au pillage, » et à la vente desquels il avait acheté les magni- » fiques tapisseries, lits et tapis qui meublaient son » palais à Paris. »

Quel sort différent n'éprouvèrent pas, en pareille circonstance, les princes français, la noblesse et les royalistes de toutes les classes, lorsqu'une Providence protectrice les fit aborder par milliers dans cette île heureuse et hospitalière, où un asyle aussi sûr qu'honorable leur a été assuré par un prince sage et magnanime, doué au plus haut degré de toutes les vertus d'un excellent roi, secondé par un premier ministre dont le grand caractère, les talents, le génie et les nobles sentiments n'ont jamais été surpassés, et par toutes les classes d'une nation généreuse, qui s'empressèrent à l'envi de pourvoir à tous leurs besoins par des contributions et des souscriptions de bienfaisance, jusqu'au mo-

ment où le gouvernement se chargea de fournir ces secours pour en assurer la régularité.

En proclamant ces actes de bienfaisance royale et nationale, j'acquitte, non seulement la dette de reconnaissance que je partage avec tous ceux de mes compatriotes qui sont actuellement en Angleterre ; mais je remplis l'obligation personnelle de réfuter solennellement les calomnies atroces impudemment insérées dans une continuation frauduleuse de mes *Annales de la révolution de France*, faussement publiées sous mon nom, à Paris, en 1805, et publiquement désavouées par moi au mois d'octobre suivant, dans les principaux papiers anglais. Ces calomnies se rapportent principalement à l'expédition de Quiberon, que plusieurs libelles français accusent le gouvernement d'Angleterre d'avoir projetée, dans l'unique objet d'assurer la destruction totale des officiers de la marine de France, qui a véritablement été un de ses plus funestes résultats. Mais il ne peut rester aujourd'hui aucun doute quelconque sur les motifs ni sur le plan de cette expédition, non plus que sur les causes réelles et les véritables auteurs de ses désastres, parce que tout ce qu'on en ignorait à été complètement dévoilé dans le sixième volume des mémoires du comte Joseph de Puisaye, qui était à la tête de cette expédition, bien fatale sans doute, mais bien glorieuse pour les officiers de la marine, ainsi que pour tous les braves chevaliers français qui y périrent. Quant aux égards particuliers et aux secours

obtenus par les officiers de la marine française en Angleterre, je suis obligé de renvoyer mes lecteurs à la note qui termine ce volume, pour ne pas pousser plus loin un épisode qui peut déjà paraître trop long.

Cromwell, couronné par la victoire, arrive à Acton, et y trouve l'orateur, plusieurs membres du parlement, le conseil d'état, le maire et les magistrats qui étaient venus au-devant lui; il entre en triomphe à Londres, où les prisonniers écossais sont amenés et vendus comme esclaves pour les Indes occidentales. L'Irlande, réduite par Ireton, et l'Ecosse par Monk, étaient alors entièrement tranquilles. Les îles Burmudes, Antigue, la Virginie et la Barbade, avaient été forcées de se soumettre à la république, avec la même facilité que Jersey, Guernesey, Scilly et l'île de Man; et malgré les dernières guerres, malgré tout le sang qui avait été répandu, malgré les factions existantes, et l'animosité du peuple contre le parlement, qui, entr'autres actes d'oppression, avait établi différentes hautes cours de justice, composées de membres dévoués au parti dominant, qui, avaient fait disparaître le jugement par jurés: la puissance de l'Angleterre n'avait jamais paru aussi formidable aux états voisins. Une armée nombreuse et bien disciplinée servait à la fois à maintenir dans l'intérieur la soumission à l'autorité établie, et à en imposer aux nations étrangères. Les discordes civiles avaient tiré le génie militaire du peuple de son ancienne

léthargie, et formé d'exellents officiers dans toutes les branches du service. Le pouvoir de faire la paix et la guerre était dans les mêmes mains que celui d'imposer les taxes, et il n'y avait plus d'opposition à craindre dans les vues des différents membres de la législature. La confusion où tout avait été jeté avait procuré à des gens de bas étage l'occasion de sortir de leur obscurité, et de parvenir, soit par leur courage, soit par des talents remarquables, à des commandements militaires ou à des emplois civils qu'ils étaient très capables d'exercer, mais dont leur naissance les aurait exclus pour jamais sous l'ancien régime; et pendant que les mécontents et les ennemis de la république attribuaient le succès constant de toutes ses entreprises à la fortune ou à des hasards heureux, les gens sages et impartiaux n'y voyaient que le fruit des talents et de l'activité des personnes qui occupaient les principales places, et qui exerçaient, sous la direction d'un génie aussi extraordinaire que celui de Cromwell, la grande puissance dont elles étaient investies.

Le parlement ordonne qu'un bill lui soit présenté pour fixer le terme de sa session et constituer une nouvelle assemblée de représentants (17 septembre).

1652.

Acte d'incorporation de l'Ecosse à la république d'Angleterre. Monk parvient, par la prudence de sa conduite dans ce pays, à réconcilier les esprits

3..

des habitants, harrassés par des dissensions dont ils n'entendirent jamais bien la cause.

Traité d'union proposé aux Hollandais, tendant à ne former qu'une seule république de la Hollande et de l'Angleterre ; mais les conditions de ce traité étant entièrement à l'avantage des Anglais, sans aucune réciprocité pour les Hollandais, ceux-ci refusèrent d'y accéder. Les envoyés d'Angleterre repartirent immédiatement très mécontents, et ils le furent encore davantage des insultes qu'ils reçurent de la populace à la Haye. Le compte qu'ils en rendirent à leur retour offensa si vivement le parlement, que la guerre avec la Hollande fut unanimement résolue. Pour couvrir ces intentions hostiles, le parlement vota le fameux acte de navigation, portant défense à tous vaisseaux appartenants à des nations étrangères de faire aucune importation de marchandises en Angleterre ou dans ses colonies, sans une licence du conseil d'état, lesdites importations n'étant permises que sur des vaisseaux anglais ou sur ceux de la nation qui aurait produit ou manufacturé la marchandise importée (1). Quoique cette loi fût conçue en termes généraux, elle affectait principalement les Hollandais, qui ne subsistaient, en grande partie, que des profits qu'ils faisaient comme facteurs, et col-

(1) Cet acte fut confirmé à la restauration par Charles II, avec l'addition importante que le maître du vaisseau et les trois quarts de l'équipage seraient sujets anglais.



porteurs généraux de toute l'Europe. Des lettres de représailles furent accordées à différents négociants armateurs qui se plaignaient d'injures qu'ils prétendaient avoir reçues des états généraux, et ils s'emparèrent de plus de 80 bâtiments hollandais, qui furent déclarés de bonne prise.

Dès le même temps, les états généraux équipèrent une flotte de 150 voiles, et l'amiral Tromp, commandant 42 vaisseaux, eut ordre de protéger la navigation hollandaise contre les corsaires anglais. Il rencontra dans la rade de Douvres une flotte anglaise, très inférieure en nombre, commandée par Blake, qui, n'ayant qu'une escadre de 15 vaisseaux, renforcée par 8 de plus, après le commencement de l'action, soutint courageusement le combat pendant cinq heures, coula à fond un vaisseau ennemi et en prit un autre. La nuit sépara les combattants; la flotte hollandaise se retira vers la côte de Hollande, chaque amiral accusant son adversaire d'avoir été l'aggresseur.

Les états géneraux sollicitèrent en vain le parlement de nommer des commissaires pour vérifier ce fait. Toutes leurs remontrances furent rejetées, et Blake eut ordre de faire voile vers le Nord, et de tomber sur les bateaux que les Hollandais employaient à la pêche du hareng, et qui étaient protégés par 12 vaisseaux de guerre. Ils furent tous pris ou dispersés. Tromp poursuivit Blake avec une flotte de plus de 100 voiles. Lorsqu'ils furent en présence, et qu'ils se préparaient au combat, ils

furent assaillis par une violente tempête; Blake se réfugia dans les ports d'Angleterre; la flotte hollandaise fut dispersée et essuya des dommages considérables.

Les Anglais ne furent pas aussi heureux dans la Méditerranée. Vangalen attaqua le capitaine Badily avec des forces très supérieures, et le battit; mais cette victoire lui coûta la vie.

Après différentes actions de peu d'importance, Tromp, secondé par Ruiter, rencontra près des Goodwins, Blake, qui, quoique sa flotte fût inférieure à celle des Hollandais, résolut de ne pas refuser le combat. Beaucoup de bravoure et d'intrépidité furent déployées de part et d'autre, mais les Hollandais eurent l'avantage dans cette action; ils prirent deux vaisseaux, en brûlèrent deux et en coulèrent un à fond. Blake fut blessé, et la nuit vint à propos sauver le reste de la flotte anglaise. Après cette victoire, qui eut lieu le 29 novembre, Tromp fit la fanfaronnade d'attacher un balai à son grand mât, comme pour annoncer sa résolution de balayer la mer de tous les vaisseaux anglais.

1653.

L'affront essuyé le 29 novembre par la marine anglaise, fut honorablement vengé le 18 février suivant. Blake à la tête de 80 vaisseaux, attaqua la flotte hollandaise, composée de 76 vaisseaux, commandée par les amiraux Tromp et Ruiter, et escortant un convoi de 300 bâtiments marchands

qui remontaient la Manche. Le combat dura trois jours avec le plus grand acharnement, et ne fut pas moins glorieux pour les vaincus que pour les vainqueurs, parce que, quoique l'amiral hollandais eût perdu 17 vaisseaux, et qu'il eût eu 2000 hommes tués et 1500 faits prisonniers, il fit une retraite savante, et sauva son convoi, à l'exception de 30 vaisseaux. Les Anglais eurent plusieurs de leurs vaisseaux fort endommagés, mais ils n'en perdirent qu'un, qui fut coulé à fond. Cet avantage fut principalement dû à la grosseur extraordinaire des vaisseaux que le feu roi avait fait construire avec le produit de cette *taxe maritime*, qui avait été l'objet de tant de censures et de reproches, quoiqu'elle eût été évidemment employée à mettre la marine sur un pied plus formidable qu'on ne l'avait jamais vue, sous aucun des règnes précédents.

La fatale issue de la dernière bataille ne fut qu'un petit malheur pour les Hollandais en comparaison des pertes que leur commerce éprouva de la part de l'Angleterre. Celui qu'ils faisaient par la Manche fut entièrement anéanti; celui de la Baltique fut continuellement infesté par les corsaires anglais. Les pêcheries des Hollandais furent entièrement suspendues, plus de 1600 de leurs bâtiments tombèrent entre les mains de l'ennemi, et ces désastres étaient le résultat d'une mauvaise querelle de point d'honneur et de ressentiments personnels, entièrement étrangers à tout intérêt national. Ils résolurent, en conséquence, de faire de nouvelles

démarches pacifiques auprès du parlement, non seulement avec l'approbation de Cromwell, mais même à ce qu'on croyait, par les conseils secrets qu'il leur faisait donner. Il soupçonnait déjà que cette animosité, que le parlement affectait contre les Hollandais, était un voile sous lequel il cachait à la fois sa jalousie contre lui et le plan d'employer les grandes dépenses qu'exigeait une guerre de mer comme un motif suffisant pour licencier, comme inutile, une grande partie de l'armée de terre, qui était le principal soutien de la puissance et de l'autorité de Cromwell. Il fut encore plus confirmé dans ce soupçon, lorsqu'il vit rejeter avec hauteur les propositions de paix faites par les Hollandais, quoiqu'à cette époque une paix aussi honorable qu'il était facile de la faire, ne fût pas moins avantageuse et même moins nécessaire à l'Angleterre qu'à la Hollande.

Dans cette conjoncture, Cromwell n'hésita pas long-temps sur le parti qu'il avait à prendre : il eut recours à son remède ordinaire, c'est-à-dire, à son armée. Il établit de nouveau un conseil d'officiers qui, d'abord sous la forme de pétitions, et ensuite sous celle de remontrances, s'ingérèrent dans tout ce qui avait quelque rapport à l'armée, et insistèrent avec beaucoup d'importunité sur l'acquittement des arrérages de leur paye, pour lesquels ils étaient assurés, disaient-ils, « qu'on trouverait des fonds » en abondance, si les taxes et contributions con- » sidérables qui étaient perçues étaient bien écono-

» misées. » Les sévères réprimandes qu'ils reçurent en réponse à leurs adresses, sur ce qu'ils s'avisaient de se mêler d'affaires au-dessus de leur portée, leur fournirent l'occasion d'envoyer de nouvelles remontrances par lesquelles ils priaient le parlement de considérer combien il avait prolongé sa session, malgré ses protestations précédentes, ce qui privait le reste de la nation de participer au service de la patrie. Ils le suppliaient, en conséquence, de convoquer un nouveau parlement, et d'établir un conseil pour l'administration du gouvernement pendant l'intervalle de la dissolution : « ce qui se» rait, disaient-ils, l'acte le plus populaire qu'ils » pussent faire. »

Cette remontrance étant signée par plusieurs officiers, et appuyée par quelques membres de la chambre, il fut jugé nécessaire de la soumettre à un debat solennel, avec la confiance que, lorsque le le parlement aurait déclaré sa résolution, tout le monde serait obligé d'y acquiescer. Le résultat de cette délibération fut que la dissolution n'aurait pas encore lieu, et il fut nommé un comité chargé de préparer promptement un acte qui pourvût au complètement de la chambre, et qui déclarât que quiconque proposerait, ou qui tenterait de changer le gouvernement actuel, serait coupable de haute trahison. L'armée, encore plus irritée par cette détermination, insista de nouveau sur ses remontrances.

Le bill étant préparé par le comité, le parlement

résolut de le passer le plus promptement possible. Eu même temps, Cromwell voyant que les affaires étaient parvenues au degré de maturité convenable pour l'exécution de ses desseins, assembla un conseil d'officiers pour déterminer ce qu'il y avait à faire concernant la fixation du gouvernement. Pendant la délibération, on fut informé que le parlement était en séance, et débattait un acte pour la prolongation de sa session, et pour faire remplir, par de nouvelles élections, les places vacantes dans la chambre. Cromwell, plein de rage, s'y rendit aussitôt accompagné de 300 soldats, dont quelques-uns furent placés à la porte, d'autres à la tribune et le reste dans l'escalier. Il s'assit auprès de son ami Saint-Jean, et lui dit qu'il était venu pour faire une chose qui le chagrinait jusqu'au fond de l'ame, et qu'il avait instamment demandé au Seigneur, par ses supplications et par ses larmes, de vouloir bien l'en dispenser; mais que l'exécution en était indispensable pour la plus grande gloire de Dieu et pour le bien de la nation; et aussitôt que la question pour passer l'acte fut prête à être mise aux voix, il se leva très brusquement, et accabla le parlement de reproches les plus flétrissants sur sa tyrannie, son ambition, son despotisme et sa rapacité; alors, frappant du pied, ce qui fut le signal pour l'entrée des soldats: « N'avez-vous pas honte, reprit-il en » s'adressant au parlement? Retirez-vous, cédez » votre place à des hommes plus honnêtes qui rem» pliront plus fidèlement les fonctions qui leur se-

» ront confiées. Vous n'êtes plus un parlement, c'est » moi qui vous le dis; vous n'êtes plus un parlement; » le Seigneur s'est retiré de vous; il a choisi d'autres » instruments pour achever son ouvrage. » A mesure qu'ils sortaient, il en apostropha plusieurs par leur nom, leur reprochant, dans les termes les plus grossiers, leurs vices et leur corruption; prenant entr'autres Martin par le manteau, « tu es un ma» quereau, lui dit-il; » à un autre: « tu es un adul» tère; » à un troisième: » tu es un goinfre et un » ivrogne, » et à un quatrième: « tu es un concus» sionnaire. » Prenant ensuite la masse: « Que » ferons-nous de cette breloque? Tiens, emporte-la, » dit-il à un soldat. C'est vous, ajouta-t-il en s'a» dressant aux membres qui se retiraient, c'est vous » qui m'avez forcé à faire ce que j'ai fait; j'ai de» mandé nuit et jour au Seigneur d'être écorché » tout vif, plutôt que d'être chargé de cette com» mission. » Ayant ordonné aux soldats de faire vider la salle, il en sortit le dernier, fit fermer les portes à la clef, et retourna dans son logement à Whitehall.

Ainsi disparut en un instant, le 20 avril, par l'énergie d'un seul homme, cette fameuse assemblée, ce parlement postiche qui avait étonné toute l'Europe par ses crimes, et au nom duquel Cromwell avait fait tant de mal, et entièrement soumis et réduit trois royaumes sous son obéissance. Ayant aussi heureusement *passé ce Rubicon*, il publia, sans perdre un moment, une déclaration des motifs de

cette dernière mesure, pour satisfaire le peuple auquel il représenta tous les forfaits de la révolution comme autant de miracles de la puissance divine, et lui-même comme agissant toujours par l'inspiration et sous la direction immédiate du Seigneur; et on fut d'autant plus aisément persuadé que la dissolution du parlement était un acte pieux, qu'elle était généralement désirée.

Cromwell reçut des adresses de félicitation de la flotte, de l'armée ainsi que de plusieurs principales corporations et comtés d'Angleterre. Les presbytériens étaient bien aises de voir les gens qui les avaient chassés, expulsés à leur tour par leur propre serviteur, et ils l'applaudissaient sur ce dernier acte de violence contre le parlement. Les royalistes, quoique irréconciliables à jamais avec l'homme qui avait trempé ses mains dans le sang de leur roi, attendaient plus de modération de lui que des républicains forcenés qui avaient gouverné jusqu'alors. Le peuple en général, excédé de la guerre et des factions qui l'agitaient, était bien aise d'apercevoir en perspective un gouvernement stable, et pensait qu'il y avait moins de honte à se soumettre à un homme d'un talent et d'une capacité extraordinaires comme Cromwell, qu'à quelques vils et hypocrites enthousiastes qui, sous les noms de république et de liberté, exerçaient la tyrannie la plus oppressive.

Cromwell n'avait à craindre que le ressentiment des républicains qui étaient alors partagés en deux sectes, les millénaires, qui attendaient chaque jour

la seconde venue de Jésus-Christ sur la terre, et les déistes, qui niaient entièrement la vérité de la révélation, et n'avaient d'objet en vue que la liberté politique. Ces derniers étaient principalement haïs par Cromwell qui les appelait ordinairement *païens*. Quant aux premiers, il ne pouvait espérer de les gagner qu'en rétablissant une espèce de république. On conservait encore plus de vénération pour le nom de parlement qu'aucune autre assemblée ne pouvait se flatter d'en obtenir. Néanmoins, Cromwell ne crut pas prudent de soumettre les élections aux caprices et aux intentions du peuple. Il résolut donc d'élire lui-même tous les membres, pour pouvoir les dissoudre plus aisément, quand ils le jugerait à propos. Il fixa leur nombre à cent quarante-quatre, et choisit la plupart d'entr'eux parmi des personnes d'un rang inférieur qui n'avaient ni nom ni qualité, ou parmi de petits artisans connus seulement *pour avoir reçu d'en haut le don de la prière et de la prédication* exercées alors dans tout le royaume par des gens de toute espèce, à l'exception des hommes réellement instruits. Un d'entr'eux appelé *Praise-God Barebones*, marchand pelletier dans Fleet-Street, étant un de leurs orateurs les plus éminents, toute la congrégation prit son nom, et fut appelée le parlement de Praise-God Barebones. Dans les ordres adressés à chacun d'eux, Cromwell, après s'être étendu sur la nécessité de dissoudre le dernier parlement et de pourvoir à la paix, à la sûreté et au bon gouvernement de la république, eu y

appelant des personnes craignant Dieu et d'une fidélité et honnêteté éprouvées, concluait en ces termes : « Nous Olivier Cromwell, capitaine général et » commandant en chef de toutes les forces levées » ou à lever dans cette république, de l'avis de notre » conseil d'officiers, vous sommons et requérons » personnellement par le présent, de vous rendre » à la chambre du conseil de Whitehall, le 4 juillet » prochain, pour y être investi des pouvoirs néces- » saires à cet effet ; et vous êtes par le présent appelé » et nommé pour servir en qualité de membre pour » le comté de, etc., etc. »

A l'ouverture de cette assemblée, Cromwell lui adressa un discours rempli de textes de l'Ecriture, dans lequel il employa plusieurs arguments pour prouver qu'elle avait un titre légitime pour exercer l'autorité suprême de la nation, et l'exhorta très instamment à user d'une grande douceur à l'égard de toutes les personnes religieuses, quelle que parût être leur croyance. Il leur remit ensuite un acte expédié en parchemin, scellé et signé par lui, par lequel, « de l'avis de son conseil d'officiers, il trans- » férait et confiait l'autorité suprême de la répu- » blique entre les mains des personnes y dénommées, » et déclarait que, réunies au nombre de quarante » au moins, elles devaient être reconnues pour l'au- » torité suprême de la nation, à laquelle toutes per- » sonnes devaient obéissance jusqu'au 3 novembre » 1654 ; que trois mois avant cette époque, elles » choisiraient, pour leur succéder, d'autres per-

» sonnes dont les pouvoirs et l'autorité ne s'éten-
» draient pas au-delà d'une année, et qui seraient
» également tenues de pourvoir de la même ma-
» nière à leur remplacement dans le gouvernement. »
Etant ainsi investis de cette autorité, les cent quarante-quatre membres se rendirent à la chambre ordinaire du parlement, et nommèrent leur orateur.

Cette assemblée continua de tenir ses séances pendant près de six mois, au grand étonnement du peuple dont elles excitaient la risée. On n'y traita jamais aucune matière importante; mais on y manifestait ordinairement une violente animosité contre le clergé et contre la littérature. A la fin, le 12 de décembre, un des membres se leva, et déclara qu'il croyait que le fardeau dont on les avait chargés était au-dessus de leurs forces, qu'en conséquence, ils feraient bien de se dissoudre eux mêmes, et de remettre l'autorité dans les mêmes mains dont ils l'avaient reçue, ce qui étant immédiatement convenu, l'orateur et ceux qui étaient de cet avis, allèrent à Whitehall, et rendirent à Cromwell l'acte qu'ils avaient reçu de lui, reconnaissant leur impuissance, et le suppliant de se charger de l'administration de la république.

Cette farce avait été généralement prévue comme la conséquence nécessaire de la composition ridicule de cette assemblée. Cromwell et son conseil, jugèrent à propos de la considérer comme une investiture légale du pouvoir suprême entre leurs



mains; et peu de jours après, ce conseil étant trop modeste pour vouloir partager avec lui l'autorité royale, déclara: « Que le gouvernement de la république résiderait dans une seule personne; que » cette personne serait Olivier Cromwell; que son » titre serait celui de lord Protecteur de la république d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, etc. » etc., et qu'il aurait un conseil de vingt-une personnes pour le seconder dans l'administration. »

Cette déclaration fut lue, le 10 décembre, dans la salle de Westminster, où les commissaires du grand sceau, le lord maire et les aldermans, furent envoyés pour accompagner Cromwell, et la cérémonie se termina par la lecture d'un acte en parchemin, qui fut appelé *l'Acte du Gouvernement*, par lequel il était ordonné: « Que le protecteur » convoquerait un parlement une fois tous les trois » ans; que le premier serait assemblé le 3 septembre » suivant, et qu'aucun parlement ne pourrait être » dissous qu'après avoir siégé cinq mois; que si les » bills, qui seraient présentés par le parlement au protecteur, n'étaient pas confirmés par lui dans l'espace » de vingt jours, ils passeraient sans sa sanction, et » auraient force de loi; qu'il serait assisté par un » conseil composé de membres choisis par lui, dont » le nombre ne serait pas au-dessus de vingt et un, » ni au-dessous de treize; qu'immédiatement après » sa mort, le conseil élirait un autre protecteur, » avant de se séparer; qu'aucun protecteur, après » lui, ne serait général de l'armée; que le protec-

» teur aurait le pouvoir de faire la paix et la guerre; » qu'avec le consentement de son conseil, il ferait » des lois qui seraient obligatoires pendant les in- » tervalles du parlement. »

Après cette lecture, pendant laquelle Cromwell avait la main sur la Bible, il fit serment, « de ne » violer en rien ce qui était contenu dans cet acte » du gouvernement, mais de l'observer et faire » observer en tout point autant qu'il en serait ca- » pable; de gouverner la nation suivant les lois, » statuts et coutumes, en recherchant toujours la » paix, et faisant administrer également pour tous » la justice et la loi.» Ce fut ainsi que, par sa seule énergie et son habileté, Cromwell ayant contre lui le vœu des dix-neuf vingtièmes de la nation, monta sur le trône sans prendre le titre de roi, mais avec plus de puissance et d'autorité qu'aucun souverain n'en avait jamais eu, et reçut de toutes les puissances de l'Europe de plus grands témoignages d'estime et de respect qu'aucun monarqne légitime eût jamais obtenus; « ce qui était d'autant plus remar- » quable, dit Clarendon, qu'ils l'abhorraient tous, » pendant que sa puissance les faisait trembler, et » qu'ils recherchaient son amitié. »

Le protecteur fut proclamé à Londres et à Westminster, et bientôt après dans tout le royaume avec la même solennité que les rois d'Angleterre l'avaient été jusqu'alors.

A cette même époque, la puissance navale de l'Angleterre se déployait avec autant de succès que

de vigueur. Le capitaine Hayton attaqua une escadre française, et prit deux vaisseaux, dont l'un était celui du vice-amiral. La flotte anglaise, commandée par Monk et Dean, après un combat de deux jours, dans lequel Dean fut tué, défit la flotte hollandaise que commandait l'amiral Tromp. Dans une autre action très sanglante, où Blake commandait les Anglais, le combat continuait avec le même acharnement de part et d'autre, depuis six heures du matin jusqu'à une heure après midi, lorsque Tromp, animant vaillamment l'ardeur de ses troupes, reçut une balle qui lui perça le cœur. Ce seul coup, décourageant les Hollandais, décida la bataille en faveur des Anglais. Ce fut là le dernier combat, et le plus sanglant, qui eût été livré entre les deux républiques, parce que de part et d'autre, on cherchait moins à prendre des vaisseaux, qu'à détruire la flotte ennemie. Les Hollandais eurent de vingt à trente vaisseaux de guerre brûlés ou coulés à fond, et plus de 1,000 hommes faits prisonniers. La victoire fut chèrement achetée aussi par les Anglais; ils eurent 8 capitaines et 400 hommes tués, 5 capitaines et 700 hommes blessés. Ils ne perdirent qu'un vaisseau, mais ils en eurent deux ou trois entièrement désemparés.

1654.

Les Hollandais épuisés par les dépenses de la guerre, et découragés par leurs défaites, demandent la paix. Cromwell, aussi fatigué de la guerre, et sen-

tant qu'il avait encore beaucoup à faire pour établir son gouvernement dans le royaume, et qu'il pouvait choisir au-dehors d'autres ennemis moins en état de se défendre et de lui faire autant de mal que les Hollandais, consentit à faire la paix avec eux. Lorsqu'il les eut amenés à accepter les conditions qu'il jugea à propos de leur offrir, ou plutôt de leur dicter, et entr'autres, « qu'ils ne souffriraient » qu'aucune personne du parti du roi résidât dans » leurs états; que l'île de Polerone, qu'ils avaient » prise sur les Anglais dans les Indes-Orientales, » serait rendue à la compagnie des Indes anglaise, » avec une somme de 85,000 livres, à titre d'in- » demnité, pour les violences barbares exercées » depuis tant d'années à Amboyne, et pour les- » quelles les deux derniers rois n'avaient jamais pu » obtenir de satisfaction; que ceux qui avaient par- » ticipé au massacre d'Amboyne seraient punis, s'il » en restait quelqu'un; que l'honneur du pavillon » serait cédé à l'Angleterre. »

Il y avait un autre article secret, auquel le grand sceau des Provinces-Unies était apposé, et par lequel elles s'obligeaient à ne jamais admettre le prince d'Orange comme stathouder, général ou amiral. La paix fut conclue à ces conditions, vers le milieu d'avril.

M. Bourdeaux, ambassadeur extraordinaire de France, fait son entrée publique à Londres, et dans son discours au protecteur, exalte ses vertus, demande son amitié, et dit: « qu'après tant de cala-

» mités, la Providence divine ne pouvait pas traiter » plus favorablement les Anglais, ni leur faire » oublier leurs malheurs d'une manière plus satis- » faisante, qu'en les soumettant à un gouvernement » aussi juste. »

L'union de l'Écosse en une seule république avec le gouvernement d'Angleterre, est confirmée le 12 avril, par une ordonnance du protecteur, donnée de l'avis de son conseil.

Don Pantaléon Sa, frère de l'ambassadeur portugais, ayant tué un homme dans une querelle, et ayant pris refuge, avec sa suite, dans la maison de son frère, la populace l'environna, et menaça d'y mettre le feu. Cromwell envoya une garde qui saisit tous les coupables, et malgré l'opposition de l'ambassadeur, qui réclamait les priviléges attachés à son caractère, don Pantaléon fut exécuté.

Cromwell établit une haute cour pour juger Vowel et le colonel Gérard, royalistes accusés de conspirer contre sa vie; l'un et l'autre sont condamnés à mort.

La négociation du traité entre la France et l'Angleterre se poursuivant avec activité, Charles prévit qu'il serait bientôt renvoyé de ce pays, où il était si mal traité, et songea à éviter de nouvelles humiliations, en se retirant ailleurs. Mais comme il manquait d'argent pour partir et pour payer ses dettes, il s'adressa au cardinal Mazarin, qui fut si enchanté d'apprendre que sa majesté était disposée à quitter la France, que, pour faciliter l'exécu-

tion de ce plan, il promit que tous les arrérages du secours de 6,000 liv. par mois, qui avait enfin été accordé à Charles, mais qui était toujours payé très irrégulièrement, seraient immédiatement acquittés, et que ce même secours lui serait continué et payé avec la plus grande exactitude dans tout autre pays. Il survint alors une autre circonstance qui mit le roi en état de payer toutes ses dettes. Le prince Rupert arriva à Nantes, avec sa flotte en très mauvais état; et, comme elle ne pouvait être alors d'aucune utilité au roi, sa majesté la vendit au cardinal Mazarin, qui la paya à très bas prix, mais argent comptant. Bientôt après, Charles partit de France, et alla à Cologne, où il fut reçu avec tout le respect, les honneurs et la magnificence qu'il pouvait attendre. Le peuple et ses magistrats ne se bornèrent pas à lui témoigner leur respect et leur affection, ils lui firent aussi les offres les plus libérales de tout ce que la ville pourrait fournir pour son service; sa majesté les accepta avec grand plaisir, et résolut de fixer sa résidence à Cologne.

Un parlement, composé ainsi qu'il était prescrit par le dernier acte du gouvernement, est convoqué le 3 septembre. Tous les petits bourgs étant plus exposés à l'influence et à la corruption, avaient été privés de leur droit d'élection. Sur quatre cents membres, qui représentaient l'Angleterre, deux cent soixante-dix furent élus par les comtés. Les autres le furent par la ville de Londres, et par les corporations les plus considérables. La basse classe



du peuple, si facilement guidée ou trompée, fut également exclue des assemblées électorales, et une propriété foncière de 200 liv. de valeur fut exigée pour avoir le droit de voter. Les élections furent parfaitement libres, excepté que les royalistes qui avaient porté les armes contre le parlement, furent exclus, ainsi que tous leurs enfants.

A l'ouverture de la session, Cromwell alla à l'abbaye de Westminster avec la même pompe qui accompagnait ordinairement l'entrée du roi au parlement; et, après avoir entendu le sermon, il se rendit à la chambre peinte, où s'asseyant sur le fauteuil d'état, et tous les membres étant assis et découverts, il leur adressa un discours qui dura trois heures, et dans lequel il s'étendit principalement sur les avantages que la nation devait à son administration.

La chambre des communes ayant élu l'orateur, de grands débats s'ouvrirent aussitôt sur la légalité de la convention actuelle, et du dernier acte du gouvernement. L'autorité que Cromwell s'était arrogée sur la nation, au moyen de son titre de protecteur, et son caractère personnel, n'échappèrent pas à la censure. Tout ce que ses partisans purent obtenir, fut de prolonger ces débats, par la prolixité de leurs discours, et d'empêcher ainsi qu'on ne prononçât sur des questions, dont ils voyaient clairement que la décision serait contre lui. Le protecteur, aussi furieux que surpris de trouver cet esprit réfractaire dans un parlement

de sa propre création, les fit appeler dans la chambre peinte, et leur reprocha, sur le ton le plus impérieux, l'absurdité de leurs débats sur la légitimité de son titre, quoiqu'ils ne pussent pas ignorer que le même acte du gouvernement, qui les constituait parlement, l'avait investi du protectorat. En même temps, il plaça une garde aux portes de la chambre, et l'entrée en fut interdite à tous ceux qui refusèrent de signer un engagement d'être fidèles au lord protecteur, de ne proposer aucun changement dans le gouvernement, tel qu'il était fixé sur la tête d'une seule personne, avec un parlement, ou de ne point y donner leur consentement. Cet engagement fut signé le premier jour par cent trente des membres, et ensuite par plusieurs autres, jusqu'au nombre de trois cents. Mais ces signataires déclarèrent, à leur première séance, que l'engagement qu'ils avaient été forcés de signer, ne s'étendait pas à la totalité des quarante-deux articles qui composaient l'acte du gouvernement, mais seulement à celui qui avait fixé le gouvernement sur la tête d'une seule personne, avec des parlements successifs.

Grand débat pour déterminer si le protectorat serait héréditaire ou électif. Cromwell est déclaré lord protecteur à vie. Il est voté que les protecteurs qui lui succèderont seront élus par le parlement; qu'il sera assemblé un parlement tous les trois ans, qui ne siégera pas plus de six mois, à moins que sa session ne soit prolongée par acte du

parlement ; qu'aucune nouvelle loi ne sera faite, aucune loi ancienne changée ou révoquée, ni aucune taxe imposée sans le consentement du parlement.

Dans ces circonstances, un quaker se présenta à la porte de la chambre des communes, tira son épée, et blessa plusieurs personnes. Interrogé par un comité sur cette extravagance, il répondit que le St.-Esprit lui avait inspiré de tuer tous ceux qui siégeaient dans cette chambre.

1655.

Ce parlement ne répondant point à l'attente du protecteur, et cherchant même à le priver du pouvoir de lever des taxes sans le consentement de cette assemblée, il jugea à propos de le dissoudre, quoique, suivant l'acte du gouvernement qu'il avait juré d'observer, aucun parlement ne pût être dissous avant d'avoir siégé cinq mois ; mais il prétendit que cet acte ayant été rédigé par un conseil d'officiers, le mois, suivant leur calcul, n'était que de 28 jours, conformément à ce qui se pratiquait pour le paiement de la flotte et de l'armée. En conséquence, les cinq mois ainsi calculés étant écoulés, les membres du parlement eurent ordre de se rendre auprès du protecteur, qui leur adressa avec humeur une harangue ennuyeuse et embrouillée, et les renvoya. On observa constamment, en effet, que Cromwell, qui était si lumineux dans ses conceptions, si judicieux et si déterminé dans toutes ses actions, était toujours ennuyeux, obscur, et inintelligible dans ses discours comme dans ses écrits,

même quand il n'avait aucune intention de déguiser sa façon de penser.

Plus Cromwell avait fait pour assurer une liberté parfaite dans les dernières élections, plus l'esprit réfractaire que le parlement avait manifesté à son égard lui donnait d'inquiétude, parce qu'il ne se dissimulait pas que la conséquence nécessaire des élections libres et non influencées, était de faire connaître, par les dispositions des représentants, les vraies dispositions actuelles de la nation. Il était également convaincu que son autorité ne serait jamais aimée, et qu'elle ne pouvait être consolidée que par une vigilance, une activité et une sévérité constantes, et il se conduisit en conséquence.

Les membres du parlement dissous retournant dans leurs comtés, propagèrent et encouragèrent les murmures contre l'usurpation présente. Les royalistes observant ce mécontentement général, imaginèrent que quiconque était mécontent comme eux, serait également disposé à embrasser la même cause, et, de concert avec le roi, ils formèrent une conspiration générale, et qui devait éclater à jour fixe dans tout le royaume. Cromwell fut informé de ce plan. Theveloe, son secretaire, avait des espions partout, et entretenait une correspondance régulière avec Manning, qui avait accès auprès de la famille royale, et il ne lui fut pas difficile d'obtenir des renseignements sur un plan aussi généralement répandu, dans un parti composé de gens qui, fiers de leur cause, et s'a-

bandonnant aux espérances exagérées de ses succès, se piquaient plus de zèle et de courage que de prudence et de discrétion. Plusieurs d'entr'eux furent mis en prison. D'autres, à l'approche du jour fixé, furent saisis de frayeur et restèrent chez eux. La conspiration n'éclata que dans un seul endroit. Perruddoe, Jones, Grovas et quelques autres gentilshommes des comtés de l'Ouest, entrèrent à Salisbury avec environ 200 chevaux, firent prisonniers le shérif et les juges qui tenaient leurs assises, et proclamèrent le roi; mais ayant erré pendant quelque temps sans recevoir aucun renfort, ils furent entièrement découragés, et un détachement de cavalerie fut suffisant pour les mettre en déroute. Ceux de leurs chefs qui furent faits prisonniers furent exécutés; le reste fut vendu comme esclaves, et envoyé à la Barbade.

Cromwell prend la résolution de ne plus garder de ménagements avec les royalistes, et rend une ordonnance pour faire payer le dixième des revenus à tout ce parti, afin, dit-il, de leur faire payer les dépenses auxquelles leur esprit mutin expose continuellement le public. On donna à cette taxe exorbitante le nom de *décimation*. Le protecteur établit douze majors-généraux, pour en faire la levée, et divisa toute l'Angleterre en autant de districts militaires. Les majors-généraux, assistés par des commissaires, étaient autorisés à assujettir qui ils jugeaient à propos à la décimation, à lever toutes les taxes imposées par le protecteur et par son con-

seil, et à emprisonner toute personne contre laquelle ils avaient quelque soupçon. On ne pouvait appeler de leurs jugements qu'au protecteur et à son conseil. Le masque trompeur de la liberté fut ainsi entièrement levé, et la nation, asservie sous un gouvernement militaire et despotique, exercé suivant les formes et les maximes de la tyrannie orientale, conséquence ordinaire des succès de toute faction démocratique contre le gouvernement établi, surtout quand de pareils succès sont dus à ces commotions populaires si facilement excitées par la perspective du pillage et par le mot de *liberté*: la populace ne manquant jamais d'établir sur les ruines du gouvernement qu'elle a renversé, son propre despotisme, le plus horrible de tous; un gouvernement militaire et despotique devient absolument nécessaire pour le réprimer; et, comme il est aussi trop violent pour être de longue durée, il cesse ordinairement après le parfait rétablissement de l'ordre et de la tranquillité, et est remplacé par une monarchie plus ou moins modérée, qui se soutient plus ou moins long-temps, jusqu'à ce que la modération dégénérant en indolence et en faiblesse, encourage de nouvelles commotions populaires qui entraînent toujours les mêmes conséquences.

La paix avec la Hollande ne fut pas plutôt conclue, que Cromwell commença à s'occuper du choix du nouvel ennemi qu'il devait attaquer; car son humeur active et guerrière, son caractère turbulent, son ambition effrenée et avide de gloire, le rendaient

incapable de repos. Peut-être aussi sa situation lui faisait-elle considérer une guerre étrangère comme constamment nécessaire pour maintenir la fidélité de ses troupes, qui n'étant point occupées dans l'intérieur, et étant très exposées aux suggestions et aux moyens de corruption de ses ennemis, pourraient devenir tôt ou tard les dangereux instruments de quelque conspiration en faveur du roi, ce qui fut tenté en effet quelque temps après, mais sans succès.

Dans ces circonstances, le vaste empire de l'Espagne, ses richesses et sa faiblesse extrême dans les Indes occidentales, fixèrent l'attention du protecteur. Il considéra que les Espagnols ayant établi le tribunal sanguinaire de l'inquisition, et étant beaucoup plus papistes que les Français, il serait plus aisé de réveiller contr'eux l'ancienne haine des puritains. Il espéra en conséquence qu'une guerre sainte et méritoire contre ces idolâtres ne pourrait pas manquer d'être populaire, et d'obtenir la protection du Ciel. Un prédicateur, inspiré, disait-on, par un esprit prophétique, lui dit en effet : *allez et prospérez*, l'appelant *pierre coupée de la montagne sans mains, qui briserait l'orgueil des Espagnols, exterminerait l'Ante-Christ ; et ferait prévaloir la pureté de l'Évangile dans tout l'univers.*

Ces considérations puissantes et ces flatteuses espérances, qui s'accordaient si bien avec les vues ambitieuses, la politique et l'hypocrisie du protecteur, le déterminèrent à faire la guerre à l'Espagne.

Il équipa en conséquence deux flottes considérables; la première, composée de 30 vaisseaux et commandée par Blake, ayant répandu la terreur dans la Méditerranée, extorqua des contributions du duc de Toscane et du dey d'Alger; détruisit dans les ports du royaume de Tunis les vaisseaux des pirates de cette nation; et ayant pris ou poussé à la côte les galions de Cadix, Blake résolut d'attaquer une flotte de 16 vaisseaux espagnols qui s'était réfugiée dans la baie de Santa-Cruz, dans les Canaries.

La seconde flotte, commandée par Pen, ne fut pas aussi heureuse; elle avait 4000 hommes à bord, commandés par Venables, et auxquels se joignirent 5000 hommes de plus de la Barbade et de St.-Christophe. Ces deux officiers étaient dévoués au roi, et on prétend que Cromwell fut obligé de faire embarquer précipitamment les soldats, pour prévenir l'exécution d'une conspiration qu'ils avaient formée contre lui. Ces soldats étaient le rebut de toute l'armée, et les forces qu'on envoyait dans les Indes occidentales étaient composées en général des plus mauvais sujets du monde. Cette armée n'étant point pourvue d'armes propres à une pareille expédition, et manquant de provisions, échoua complètement dans une attaque qu'elle tenta contre St.-Domingue. Pour compenser ce mauvais succès, elle attaqua la Jamaïque, qui se rendit sans la moindre résistance. Pen et Venables retournèrent en Angleterre, et furent, en arrivant envoyés à la Tour par le protecteur, qui était transporté de colère

qu'ils eussent fait si peu de chose, quoiqu'ils eussent conquis la Jamaïque, dont on apprécia bientôt la grande importance; mais elle était très inférieure aux grands projets qu'il avait formés. Il ordonna néanmoins qu'on y envoyât des troupes et de l'argent. Cette colonie, qui est toujours restée depuis entre les mains des Anglais, est la principale acquisition dont ils sont redevables au génie entreprenant de Cromwell.

Ordre du conseil, interdisant la publication de tous papiers-nouvelles, sans l'approbation du secrétaire d'état, ainsi que de tous livres et pamphlets non permis.

Articles du traité de paix entre l'Angleterre et la France, signés et proclamés le 28 novembre. Il était convenu, par ce traité, que Cromwell enverrait 6000 hommes dans les Pays-Bas, au secours des Français contre les Espagnols; que Dunkerque et Mardyck seraient investis par leurs forces réunies, et que ces deux places, lorqu'elles seraient prises, seraient remises entre les mains des Anglais.

Un article secret de ce traité, portait que, 40 jours aprés l'échange des ratifications, les trois princes anglais, et dix-sept autres personnes comprises dans une liste annexée à cet article, n'auraient pas la permission de résider en France. Une pareille exclusion devait avoir lieu en Angleterre à l'égard d'onze personnes comprises dans une seconde liste. Les dix-sept royalistes proscrits par Cromwell étaient lord Ormond, sir Edouard Hyde (*Clarendon*), lord

Gerrard, lord Wilmot, Daniel Oncale, sir Jean Culpepper, sir Marmaduke Langdale, sir Edouard Nicolas, sir Richard Greenville, lord Wentworth, fils aîné du comte de Cléveland, sir Jean Barclay, François Dodington, lord Balcarras, O Sullivan Beare, le lieutenant-général Middleton, lord Muskerry le père, et le major-général Edouard Massey.

Un duplicata original de cet article et de cette liste est conservé au musée britannique (*Biblioth. Birch.* 4162, n° 15, *Sloane catalogue*).

Déclaration du protecteur sur la nécessité d'augmenter les forces permanentes dans chaque comté, et sur la prétendue justice de les maintenir aux seuls frais des royalistes.

Instructions données aux majors-généraux, à l'effet d'obliger tous ceux qui avaient porté les armes pour le roi, à donner des sûretés pour leur conduite pacifique, et leur obéissance au gouvernement du protecteur.

1656.

La nouvelle expédition des flottes anglaises contre les colonies espagnoles, dans les Indes occidentales, n'arriva pas plutôt en Europe, que les espagnols, déclarèrent la guerre à l'Angleterre, et saisirent dans leurs ports tous les vaisseaux et effets appartenants au commerce anglais.

Plusieurs officiers de marine, animés de cet esprit en partie fanatique et en partie républicain, que Cromwell avait répandu parmi eux, lorsqu'il pouvait concourir à remplir ses vues, se retirent

du service, par scrupule sur la justice de la guerre d'Espagne.

Une escadre de sept vaisseaux, que l'amiral Blake avait laissée sur la côte d'Espagne, aperçoit les galions, et se met à leur poursuite; en brûle deux, en prend deux autres estimés deux millions de pièces de huit, et les envoie à Portsmouth. Cromwell ordonna, par ostentation, que ce trésor fût transporté à Londres. Blake, apprenant dans le même temps qu'une flotte espagnole de dix-sept vaisseaux, plus richement chargée que la précédente, s'était réfugiée aux îles Canaries, fait voile vers elle, et la trouve dans la baie de Santa-Cruz dans une position très formidable. Cette baie était protégée par un château-fort bien pourvu de canon, et par sept différents forts qu'unissait une ligne de communication défendue par des fusiliers. Tous les petits bâtiments étaient à l'ancre le long du rivage, derrière les gros galions qui étaient mouillés plus en avant, leur flanc faisant face à la mer. A cet aspect menaçant, le brave Blake ne consulta que l'honneur de sa nation et sa propre gloire; et le vent, secondant son courage, le porta en un instant au plus épais de la flotte ennemie. Après une résistauce de quatre heures, les Espagnols abandonnèrent leurs vaisseaux qui étaient en feu, et qui furent consumés avec toute leur cargaison. Les Anglais se trouvèrent alors dans le plus grand danger, parce qu'ils restaient exposés au feu du château et de tous les forts, qui aurait pu, en peu de temps, détruire leur flotte,

mais le vent venant à changer, les porta hors de la baie.

Ce fut là la dernière et la plus glorieuse action de l'amiral Blake qui, quoique républicain zélé par principe, est représenté par les historiens comme un des plus grands hommes du siècle.

Quoique la conduite de Cromwell dans les affaires étrangères parût imprudente, et quelquefois impolitique, elle fut toujours pleine d'audace et d'énergie, et rendit à son pays la considération qu'il semblait avoir entièrement perdue depuis le règne d'Elisabeth. « Il avait à cœur par-dessus tout d'étendre » la renommée de la nation anglaise; et tandis qu'il » étonnait l'univers par sa fortune extraordinaire, » il semblait plutôt ennoblir qu'avilir le peuple qu'il » avait réduit sous le joug. Il se vantait qu'il rendrait » un jour le nom Anglais aussi redouté et aussi res» pecté que l'avait jamais été le nom Romain; » et comme ses compatriotes trouvaient quelque réalité dans ces prétentions, leur vanité nationale satisfaite, leur faisait supporter avec patience l'oppression et les calamités qu'ils éprouvaient.

Il faut convenir aussi que Cromwell, dans son administration civile et domestique, avait autant d'égard pour la justice que son autorité usurpée, et fondée uniquement sur la force, pouvait le lui permettre, et que la loi était la règle générale de ses actions et de sa conduite, lorsque des circonstances impérieuses n'exigeaient pas le contraire. Ses officiers tentèrent souvent de le porter à se débarras-

ser des royalistes par un massacre général, et il rejeta toujours avec horreur un conseil aussi sanguinaire; mais comme ils étaient ses plus dangereux ennemis, il les tenait en respect par l'armée qu'il avait conservée, et par les nombreux espions qu'il trouvait le moyen d'introduire dans tous leurs conseils. Manning, l'un d'entr'eux, qu'il employait auprès de la personne du roi, ayant été découvert et pendu en Allemagne, Cromwell corrompit sir Richard Willis, en qui le chancelier Clarendon et tous les royalistes avaient une grande confiance, et qui l'informait de tous les projets et de tous les complots de ce parti qu'il faisait tous échouer en emprisonnant les chefs pendant un certain temps; et comme il leur rendait ensuite la liberté sans les instruire des motifs de leur emprisonnement, ces actes de sévérité étaient attribués à des soupçons généraux, et la source d'où il tirait ses renseignements restait ignorée, et non suspecte.

L'assassinat étant ce qu'il craignait le plus de la part des royalistes, il déclara ouvertement qu'il n'emploierait jamais le premier un expédient aussi honteux; mais qu'à la moindre provocation de ce genre de leur part, il prendrait la revanche la plus complète, et ne s'arrêterait que quand il aurait entièrement exterminé la famille royale. Cette menace contribua plus que tous ses gardes à la sûreté de sa personne.

L'armée étant la principale, ou plutôt la seule base de sa puissance, il la ménageait avec la plus

grande habileté. Il maintint la plus stricte discipline parmi les soldats, et augmenta leur paie; il les rendit ainsi moins odieux et moins à charge au peuple, et leur fit sentir que leurs intérêts étaient intimement liés à ceux de leur général et de leur protecteur. D'ailleurs, rien n'était plus propre à lui assurer leur affection que le succès de presque toutes les entreprises dans lesquelles il les employait. Mais le fanatisme farouche qu'il avait si constamment entretenu parmi eux tant qu'il avait eu besoin de ce moyen pour les entraîner à seconder ses mesures criminelles contre la monarchie, était loin d'être éteint, et les rendait actuellement beaucoup plus difficiles à gouverner. On leur avait si souvent répété que *l'office de roi était une usurpation sur la puissance du Christ*, qu'il paraissait impossible de les empêcher de penser que l'office de protecteur, étant investi de pouvoirs infiniment plus absolus et plus étendus, était encore plus incompatible avec l'autorité divine. Cette difficulté était encore augmentée par les opinions de plusieurs officiers de l'armée, qui conservaient encore le même esprit révolutionnaire, et dont quelques-uns s'étaient déjà déclarés sur ce fondement ennemis du protectorat et du protecteur lui-même. Cromwell ne trouva d'autre moyen de prévenir les conséquences de ces dangereuses dispositions que celui de destituer ces officiers, et cette mesure remplit parfaitement son objet.

On a dit sur l'heureuse étoile prétendue de Cromwell, ce qu'on a répété, et ce qu'on répétera encore

sur le compte de tous les usurpateurs qui réussissent. Presque tous ses succès ont été attribués uniquement à sa bonne fortune. Mais malgré l'indignation due à l'énormité de ses crimes et à son hypocrisie, le plus avilissant et le plus odieux de tous les vices, l'histoire impartiale ne peut pas s'empêcher de reconnaître que le succès de la plupart de ses entreprises fut l'effet naturel et nécessaire de sa prudence, de son excellent jugement, de ses talents et de ceux des hommes qu'il employa exclusivement dans les places qui en exigeaient. Tous les principaux offices, dans les cours de justice, étaient remplis par les magistrats les plus éminents par leurs lumières et par leur intégrité. Ses généraux, ses amiraux, ses ambassadeurs étaient choisis sur la seule recommandation de leurs talents et de leur mérite: ainsi ils contribuaient tous, dans leurs sphères respectives, à consolider son gouvernement en travaillant pour l'honneur et les intérêts de la nation.

Cromwell, convaincu que l'Angleterre ne pouvait pas voir sans une grande satisfaction son administration obtenir au-dehors tant de succès et tant de gloire, et maintenir si puissamment l'ordre et la tranquillité dans l'intérieur, ne craignit pas d'appeler auprès de lui les représentants de la nation; et en conséquence, les commissaires du grand sceau expédièrent les ordres nécessaires pour la convocation d'un nouveau parlement qui serait ouvert le 17 septembre suivant. Néanmoins, le protecteur ne se fiant pas entièrement aux bonnes dispositions du peu-

ple, employa tous les artifices que sa nouvelle forme de représentation put lui permettre pour influencer les élections et remplir le parlement de ses créatures. L'Irlande étant entièrement sous l'influence de l'armée, élut quelques-uns des officiers les plus attachés à Cromwell; l'Ecosse eut la même condescendance. Ces précautions n'empêchèrent cependant pas que la majorité ne fût défavorable à Cromwell. En conséquence, à l'ouverture de la session, il plaça des gardes à la porte de la chambre, qui ne laissèrent entrer que les membres qui présentèrent un ordre de son conseil, et en renvoyèrent environ une centaine qui refusaient de reconnaître le gouvernement du protecteur, ou qui lui étaient suspects sous d'autres rapports. Les membres exclus publièrent une remontrance par laquelle ils déclaraient leur droit de siéger dans la chambre, et protestaient contre la nullité de tous les actes passés sans leur concours; mais le parlement n'eut pas plus d'égard que le conseil à leurs réclamations.

Le parlement ayant élu l'orateur, passa un acte d'abjuration de tout titre que Charles Stuart, ou tel autre membre de sa famille pourrait prétendre. Il vota, avec la même unanimité, que tout attentat contre la vie du protecteur serait un acte de haute trahison. Il passa ensuite différents actes pour la levée de fonds par voie de contribution, dans une proportion plus considérable qu'il n'en avait jamais été demandé, et accorda au protecteur, sa vie durant, les droits de tonnage et de pondage. Le colo-

nel Jephson, un des membres de la chambre, voulant sonder ses dispositions, proposa que la couronne fût placée sur la tête de Cromwell par le parlement; et cette motion n'excita pas plus de mécontentement que de surprise. Le protecteur, pour disposer plus efficacement les esprits en faveur de cette résolution qui, depuis long-tems, était l'objet secret de ses ardents désirs, prit le parti de sacrifier ses majors-généraux qui étaient extrêmement odieux à la nation. Cette mesure n'était pas moins nécessaire pour sa propre sûreté, parce que ces officiers étaient investis d'une juridiction si complète, qu'ils commençaient à s'arroger un pouvoir indépendant du sien.

1657.

Motion tendante à conférer la dignité royale au protecteur, faite par un des membres de la cité, et appuyée par un grand nombre d'autres, parmi lesquels on en remarqua principalement quelques-uns qui avaient toujours eu la réputation d'une grande fidélité au roi, tandis que les propres parents de Cromwell et plusieurs de ses adhérents reconnus, étaient les plus ardents opposants à cette motion. « Et on ne peut pas nier, dit Clarendon, que le ju-
» gement d'un très grand nombre de gens du parti
» du roi était tellement fourvoyé, qu'ils croyaient
» réellement que le couronnement de Cromwell
» était l'expédient le plus sûr pour achever la res-
» tauration de sa majesté, et que l'armée se réuni-
» rait alors à la nation pour rétablir le souverain

» légitime, et non pour admettre un usurpateur » dont la tyrannie et l'hypocrisie étant actuellement » à découvert, seraient plus détestées que jamais; » mais les personnes les plus sages du parti du » roi étaient vivement alarmées de cette motion, » qu'elles regardaient comme le moyen le plus sûr » d'anéantir le titre de S. M. et les espérances futures » de la famille royale. »

Lambert, le plus puissant des majors-généraux, et qui avait en même temps de nombreux partisans dans l'armée, ayant l'ambition de succéder à Cromwell dans le protectorat, forma un parti considérable contre la motion de rétablir la royauté, parce qu'il prévoyait que le rétablissement du droit d'hérédité au trône en serait la conséquence. Le bill passa néanmoins à une grande majorité, et un comité fut chargé d'aller informer le protecteur que la chambre désirait vivement qu'il prît le titre de roi. Il affecta une grande surprise à cette proposition, et répondit qu'il était très étonné qu'une chose qu'il leur convenait aussi peu de lui offrir qu'à lui de l'accepter, leur fût venue dans l'esprit; qu'il n'avait pas à se reprocher d'avoir laissé apercevoir une pareille ambition, et que sa conscience ne pouvait pas lui permettre de prendre le titre qu'on lui proposait. Les commissaires lui répliquèrent qu'ils espéraient qu'il ne rejetterait pas aussi précipitamment ce que le parlement désirait depuis si long-temps, et avait si mûrement débattu; qu'ils ne doutaient pas que les motifs de ce bill, lorsqu'il lui plairait de les en-

tendre, ne fissent sur lui la même impression qu'ils avaient faite dans la chambre. Il leur donna rendez-vous très poliment à un autre jour.

Cette conférence se prolongea pendant plusieurs jours. La difficulté n'était pas de persuader Cromwell. Son propre jugement et son inclination s'accordaient entièrement avec les sollicitations du comité; il était même sans inquiétude sur l'opposition de Lambert et de ses adhérents, qu'il regardait déjà comme ses ennemis, et qu'il se proposait de destituer de toute autorité à la première occasion; mais il était très embarrassé par la résistance obstinée de Fleetwood et de Desborow, son gendre et son beau-frère, qui, quoiqu'ils lui fussent très dévoués, autant par inclination que par intérêt, avaient, malgré ses moyens de persuasion, ses prières et ses artifices, refusé de consentir que leur ami et leur patron fût investi de la dignité royale, et lui avaient déclaré que s'il acceptait la couronne, ils se démettraient de leurs commissions, et n'auraient plus par la suite aucun moyen de le servir. Il avait aussi à considérer que la royauté avait été présentée aux soldats sous des couleurs si horribles, qu'on ne pouvait pas espérer de les y ramener de sitôt, quoiqu'elle fût conférée à leur général, pour lequel ils avaient le plus grand attachement. Enfin, après avoir été longtemps tourmenté par ses doutes et ses anxiétés, il résolut de refuser la couronne, qui lui avait été si solennellement offerte par les représentants de la nation. Mais une circonstance vraiment curieuse, et

presque incroyable, qui suivit cette détermination, est l'absurdité et l'inintelligibilité de la réponse de Cromwell au comité. Le passage suivant, pris au hasard, donnera une idée exacte de la totalité de ce discours, car il est absolument du même style d'un bout à l'autre.

« J'avoue, car il me convient de m'expliquer » franchement avec vous ; il faut que j'avoue, » voulais-je dire, et j'espère qu'en ceci je serai » entendu; car, en vérité, il faut que je prenne » garde à ce que je dis dans une audience telle » que celle-ci : je dis que je voudrais être entendu, » et que dans cette discussion, je ne mets point » en parallèle des hommes d'opinion différente avec » un parlement qui doit avoir tout ce qu'il désire. » Je sais qu'il n'y a point de comparaison, et on » n'a pu induire de mes paroles rien qui y ressem- » ble, parce que le parlement semble me donner la » liberté de vous dire quoi que ce soit; en ce que ce » sont mes humbles raisons, mon jugement et mon » opinion que je lui présente; et si je pense qu'elles » sont telles, qu'ils les jugeront telles, et qu'ils » sont des serviteurs fidèles, et qu'ils le seront à » l'autorité suprême et au pouvoir législatif où qu'il » soit ; si, dis-je, je ne vous le disais pas, connais- » sant leur façon de penser, comme je la connais, » je ne serais pas fidèle, si je ne vous disais pas » cela, afin que vous puissiez en rendre compte au » parlement, etc. etc. »

Il faut supposer que ce jargon ridicule, ou ce

galimatias, qui ne présentant pas une seule idée, ne pouvait pas être mieux entendu de Cromwell que de ses auditeurs, fut un peu éclairci par les gestes qui en accompagnèrent probablement le débit; sans quoi le parlement n'aurait pu trouver, ni dans son ensemble, ni dans aucune de ses phrases, rien qui pût signifier un *oui* ou un *non*.

On peut aisément conjecturer quels devaient être à tous autres égards, les talents de cet homme extraordinaire, pour compenser, aux yeux d'une nation aussi judicieuse et aussi éclairée, cette incapacité absolue et ridicule de s'expliquer intelligiblement, verbalement ou par écrit, excepté lorsque transporté de colère, il s'exprimait brusquement, non par des phrases, mais par quelques mots rapides et brefs, tels que ceux dont il usa dans ses apostrophes aux membres du long parlement, lorsqu'il les expulsa.

Cromwell ayant définitivement refusé la couronne, le parlement fut obligé de conserver les noms de *République* et de *Protecteur*; et au lieu de l'*Acte du gouvernement*, qui étant l'ouvrage des officiers seulement, lui avait imprimé les caractères d'une usurpation manifeste, un autre acte intitulé: *Humble pétition et avis*, fut rédigé par le parlement, et présenté au protecteur comme la base essentielle du gouvernement républicain. Par cet acte, l'autorité du protecteur était augmentée sous quelques rapports, et considérablement réduite sous plusieurs autres. Il était autorisé à nommer son successeur.

Il lui était assigné un revenu perpétuel d'un million de livres par an pour la paie de l'armée et de la flotte, indépendamment de 300 livres pour fournir aux dépenses du gouvernement civil. Il avait le pouvoir d'instituer une seconde chambre dont les membres conserveraient, leur vie durant, leur droit de séance et rempliraient les mêmes fonctions que l'ancienne chambre des pairs; mais il était privé du droit de faire des lois dans l'intervalle des parlements, et d'exclure aucun membre des deux chambres sans le consentement de celle à laquelle ils appartenaient. Les autres articles étaient à peu près les mêmes que ceux du précédent *Acte du gouvernement.* Cet acte prétendu constitutionnel fut accepté, comme volontairement consenti par l'universalité du peuple des trois royaumes unis; et l'inauguration de Cromwell fut renouvelée dans la salle de Westminster, avec toute la pompe et la solennité possibles, comme si sa puissance n'eût daté que du jour précis où ce prétendu consentement populaire avait été donné.

Le parlement s'étant ajourné au 20 janvier, Cromwell destitua Lambert de toutes commissions, et lui accorda néanmoins une pension de 2,000 livres pour l'intéresser à se bien comporter. Vers ce même temps, Cromwell introduisit à la cour, Richard son fils aîné, jeune homme doux et tranquille, qui jusqu'alors avait vécu avec sa femme à la campagne, où on n'avait remarqué en lui d'autre inclination que celle de faire du bien, et il était généralement



connu, que pendant le procès du roi, il s'était jeté aux genoux de son père, le conjurant, au nom de l'humanité et des devoirs les plus sacrés, de sauver la vie de ce monarque.

Cromwell avait encore deux filles, qui n'étaient pas mariées; il donna l'une au petit-fils de son grand ami, le comte de Warwick, et l'autre au vicomte de Falcombridge, d'une famille ci-devant dévouée au parti du roi. Il avait l'ambition de s'attacher l'ancienne noblesse; et un de ses principaux motifs pour désirer le titre de roi, était l'intention de replacer successivement toutes choses dans leur ordre naturel, et de rendre aux anciennes familles ce rang et ces distinctions honorables qui maintenaient et augmentaient la dignité de la couronne elle-même.

Mardyck est pris par les forces anglaises et françaises réunies, et mis entre les mains des Anglais.

1658.

Assemblée et ouverture du nouveau parlement, divisé en deux chambres. Celle des pairs était composée de soixante membres à qui Cromwell avait envoyé des *writs*, et de ce nombre étaient cinq ou six anciens pairs qui refusèrent de siéger avec les nouveaux collègues que le protecteur leur avait donnés, et qui ayant été choisis parmi ses adhérents dans le parlement précédent, lui firent perdre la majorité dans la chambre basse. Il en résulta, qu'en conséquence de l'humble pétition et avis, cette chambre s'arrogea le pouvoir de rappeler dans son

sein les cent membres ci-devant exclus par le conseil. Une majorité décidée se déclara alors contre le protecteur, et refusa de reconnaître la seconde chambre qu'il avait établie. La validité de l'*humble pétition et avis* fut même mise en question, comme ayant été votée par un parlement privé d'un grand nombre de ses membres par violence militaire. Cromwell, craignant les intelligences qui pourraient s'établir entre un parlement aussi récalcitrant et les mutins de l'armée, s'empressa de le dissoudre, en lui témoignant son mécontentement.

Ces contrariétés dans l'intérieur, n'altérèrent ni la vigilance ni l'activité de Cromwell dans les affaires étrangères. Le siège de Dunkerque fut entrepris au commencement de cette campagne; et lorsque l'armée espagnole s'avança pour secourir la place, les forces combinées de France et d'Espagne sortirent des tranchées, et livrèrent la bataille des Dunes, où les Espagnols furent complètement battus. Dunkerque se rendit bientôt après et fut remis à Cromwell. Il appréciait infiniment cette acquisition, comme un moyen d'obtenir des avantages d'une plus grande importance, et il était résolu de concerter des mesures avec la cour de France, pour la conquête définitive et le partage des Pays-Bas.

Il y eut à cette occasion de grandes démonstrations d'amitié entre le protecteur et le roi de France, ou plutôt le cardinal Mazarin, qui envoya à Londres son neveu Mancini avec le duc de

Créqui, et témoigna à Cromwell, *combien il regrettait que des affaires urgentes le privassent de l'honneur qu'il avait si long temps désiré de rendre ses respects, en personne, au plus grand homme du monde.*

Dans cette conjoncture, les royalistes avaient renouvelé leurs conspirations pour une insurrection générale, et Ormond était venu incognito, concerter et préparer les mesures pour l'exécution de ce plan. Lord Fairfax, sir Guillaume Walter et plusieurs chefs des presbytériens, étaient entrés secrètement dans ce complot, et l'armée elle-même était déjà infectée d'un esprit de mécontentement général. Mais le protecteur fut informé de tous les détails de cette conspiration par son espion Willis; Ormond fut obligé de s'enfuir; un grand nombre de personnes furent arrêtées; une nouvelle haute cour de justice fut établie pour les juger; sir Henri Slingsby et le docteur Huet furent condamnés et décapités.

Cromwell était beaucoup plus inquiet des mécontentements des millenaires qu'il y avait dans l'armée, parce qu'il savait qu'ils recelaient dans leur ame quelque projet sinistre. Tant que les agitateurs et les niveleurs avaient été les instruments de ses vues ambitieuses, il avait affecté d'avoir pour eux une grande amitié; et son usage ordinaire, quand il voulait se familiariser plus intimement avec eux, était de les faire coucher avec lui, et après les avoir préparés par la prière et par les exhortations, de dis-

culer avec eux leurs projets et leurs principes politiques et religieux, et de leur suggérer ceux qui étaient le plus conformes à ses desseins. Mais depuis qu'il avait accepté la dignité de protecteur, il n'avait plus le temps de continuer de les traiter avec la même familiarité. Plusieurs d'entr'eux en enragèrent, et tournèrent actuellement contre lui cette industrie turbulente qu'ils avaient employée auparavant en sa faveur. Cromwell voyant ces mauvaises dispositions dans l'armée, craignait avec raison quelque insurrection, qui pouvait dans un jour et même dans une heure se rallier sous un chef. Il redoutait aussi beaucoup l'assassinat, surtout depuis la publication du fameux pamphlet écrit par le colonel Titus, et intitulé : *Tuer n'est pas assassiner.* Un nommé Sindercom, qui avait été son grand partisan, était résolu à l'assassiner, et les accidents les plus bizarres l'avaient souvent empêché d'exécuter ce projet sanguinaire qui fut enfin découvert : cet homme fut traduit en justice et condamné à mort; mais au moment où tout était prêt pour son exécution, on le trouva mort empoisonné dans sa prison.

Cromwell était d'autant plus accablé sous le poids de ces inquiétudes et de ces alarmes, qu'il n'était allégé par aucun encouragement ou consolation domestique; il n'avait pas dans sa famille un seul ami fidèle dans le sein duquel il pût épancher avec confiance ses soucis dévorants. Fleetwood, son gendre, animé du plus ardent fanatisme, s'était éloigné de lui lorsqu'il avait aperçu que ses vues tendaient

plutôt à son aggrandissement personnel, qu'à seconder les intentions pieuses qu'il professait avec tant de ferveur. Madame Fleetwood, sa fille aînée, avait adopté des principes républicains si violents, qu'elle ne pouvait voir sans indignation le pouvoir suprême dans les mains d'un seul, ni même dans celles de son père. Il est vrai que ses autres filles n'étaient pas moins prévenues en faveur de la cause royale, surtout madame Claypole qui avait toujours été sa fille favorite. Dans sa dernière maladie, elle eut avant sa mort plusieurs conférences avec lui qui le tourmentèrent si fort, que comme on l'avait souvent entendue dans ses souffrances rappeler tout le sang que son père avait répandu, on en conclut qu'elle lui avait vivement retracé ses actions les plus criminelles.

Quoi qu'il en soit, la paix fut de ce moment bannie pour jamais de l'ame du protecteur. Dans la situation éminente à laquelle il s'était élevé par tant de courage et tant de crimes, il ne put pas éprouver un seul moment ce calme intérieur qu'on n'obtient que par la vertu et par la modération. Ne pouvant appuyer son titre sur aucun principe, ne voyant autour de lui que des amis perfides, ou des ennemis forcenés, il se défiait de tous les partis et n'avait la confiance d'aucun. Frappé de l'idée qu'il était sans cesse entouré de poignards cachés prêts à l'assassiner, la mort qu'il avait bravée avec tant d'intrépidité dans les combats, obsédait nuit et jour son imagination épouvantée. Il portait un plastron sous

ses habits, et avait toujours des pistolets dans sa poche. Il ne faisait jamais un pas sans être accompagné d'une forte garde. Il était toujours pressé dans ses voyages, et ne revenait jamais par le même chemin qu'il était allé; il couchait rarement plus de trois nuits de suite dans la même chambre, ne disait jamais d'avance celle où il voulait aller, et choisissait toujours celles où il y avait des portes de derrière, auxquelles il avait soin de faire placer des sentinelles. Le fer et le poison étant toujours l'objet de ses pensées et de ses songes, il fixait des regards perçants et soupçonneux sur toutes les figures qu'il n'était pas accoutumé de voir chaque jour, et le moindre bruit qu'il entendait autour de lui le faisait tressaillir. La solitude n'était pas moins horrible pour lui que la société, parce qu'il y était poursuivi par ses terreurs et par ses remords déchirants.

De ce moment, la santé de Cromwell parut décliner sensiblement, et vers le milieu du mois d'août, il fut attaqué d'une fièvre tierce ordinaire. Elle ne fut accompagnée d'aucun symptôme dangereux pendant une semaine; à la fin, la fièvre devint plus forte, l'affaissement augmenta, et les médecins commencèrent à craindre pour sa vie, quoique ses chapelains et ses prédicateurs, qui étaient sans cesse en prières autour de lui, annonçassent, comme de la part de Dieu, qu'il en reviendrait. Une réponse favorable, disait-on, avait été faite par le Ciel aux prières des bonnes ames; on l'entendit, lui-même, adresser ses prières au Sei-

gneur, et les illusions du fanatisme prévalaient encore si fort dans son esprit, qu'il avait pris le rôle de médiateur au lieu de celui de suppliant, et intercédait bien plus pour les intérêts de son peuple, que pour lui-même, la faveur de sa guérison. Mais les symptômes devenant d'heure en heure plus sinistres, les médecins déclarèrent qu'il ne pouvait pas survivre au premier accès. Le conseil envoya une députation pour recevoir ses derniers ordres, concernant sa succession. Comme il avait presqu'entièrement perdu ses sens, les députés lui demandèrent, si son intention n'était pas que son fils Richard lui succédât au protectorat; et une simple affirmation fut, ou parut être tout ce qu'ils purent obtenir de lui. Il mourut bientôt après, le 3 septembre, jour qu'il avait constamment regardé comme le plus fortuné pour lui, parce que ses deux victoires les plus importantes à Dumbar en 1650, et à Worcester en 1651, avaient été remportées ce même jour. Il mourut dans la cinquante-neuvième année de son âge, après avoir joui de la dignité de protecteur pendant quatre ans, huit mois et dix-huit jours. Il y eut le jour de sa mort un ouragan plus violent qu'on n'en avait encore vu.

Olivier Cromwell était né à Huntingdon, le 25 avril 1599. Sa famille était de Clamorgan dans le pays de Galles, et n'avait jamais porté d'autre nom que celui de William, lorsqu'un individu de cette famille ayant épousé une fille de Cromwell, vicegérent sous le règne d'Henri VIII, prit le nom de

son beau-père, et le transmit à sa postérité. Olivier étant fils d'un second frère, n'eut qu'un petit domaine pour sa portion héréditaire dans la succession de son père, qu'il perdit dans son enfance. La principale ressource de sa mère, était une petite brasserie qu'elle continua de faire valoir après la mort de son mari.

Cromwell, dans son cours d'éducation, avait été envoyé à l'université, mais il n'y fit aucun progrès dans les sciences. Il consuma au jeu, au cabaret, dans la débauche et dans les émeutes de sa province, les premières années de sa vie, et il avait déjà dissipé la plus grande partie de son patrimoine, lorsqu'il fut saisi tout-à-coup d'un grand esprit de réforme, et du zèle le plus ardent pour les rigoureuses doctrines et pratiques des puritains. La même impétuosité de caractère qui l'avait entraîné aux derniers excès de la licence, signala ses exercices de piété, et les visions, les illuminations et les révélations auxquelles il s'abandonna, nourissaient le tempérament hypocondriaque qui le dominait. Sa maison était le rendez-vous de tout le clergé zélé du parti, et son hospitalité, ainsi que ses libéralités, augmentèrent bientôt ses dettes et ses embarras. Quoiqu'il eût acquis une fortune honnête par la succession d'un oncle maternel, il trouva ses affaires si dérangées par ses dépenses, qu'il prit une ferme, et s'appliqua pendant quelques années à l'agriculture pour toute profession. Mais les longues prières qu'il faisait en famille, le matin et l'après-midi, consu-

maient tout son temps et celui de ses laboureurs, et ne lui laissaient pas un moment de loisir pour prendre soin de ses affaires temporelles. Pressé par ses besoins et par sa piété, il avait fait, avec le fameux Hambden, son proche parent, la partie de s'embarquer pour la Nouvelle-Angleterre; mais un ordre du conseil les obligea de débarquer.

Dans des temps de tranquillité, sous un gouvernement régulier et bien ordonné, un homme affectant ou éprouvant réellement de pareils accès de folie aurait été un objet de ridicule dans le premier cas, et de pitié dans le second, et si ces accès eussent continué, il aurait probablement été renfermé dans une maison ou hôpital de fous; mais l'esprit contagieux du puritanisme avait tellement infecté l'esprit public à cette époque, que, soit par accident, soit par intrigue, Cromwell, au lieu d'être renfermé, fut élu par la ville de Cambridge membre de la chambre des communes du long parlement. Comme il n'avait aucune espèce de talent pour remplir de pareilles fonctions, on ne fit pas la moindre attention à lui dans la chambre; mais Hambden, qui connaissait la profondeur de son génie et l'audace de son caractère, prédit que s'il survenait une guerre civile, il y jouerait bientôt un rôle distingué; et cette prédiction ne fut que trop vraie.

Le génie extraordinaire, les talents et le courage de Cromwell, et surtout le haut degré de puissance et de considération que la nation anglaise avait acquis dans l'étranger sous son protectorat, qui, sous

ce rapport, peut presque être comparé aux plus glorieuses années du règne d'Elisabeth, ont été si fort admirés par quelques écrivains, qu'ils se sont laissés entraîner non jusqu'à excuser ses forfaits les plus atroces, mais à les atténuer, en les représentant plutôt comme l'effet des préjugés et des erreurs du temps, que comme la conséquence d'aucune intention criminelle. « Le meurtre du roi, dit Hume, la plus » exécrable des actions de Cromwell, ne parut à ses » yeux qu'enveloppé des nuages épais du fanatisme » républicain; et il n'est pas impossible qu'il l'ait » considéré, ainsi que tant d'autres, comme l'ac- » tion la plus méritoire qu'il pût faire; son usurpa- » tion, qui en fut la suite, fut autant l'effet de la » nécessité que de l'ambition, etc., etc. »

L'indulgence accordée aux fautes est une vertu; mais c'est la déshonorer que de l'étendre aux crimes les plus exécrables, et il n'y en a pas de plus odieux que celui d'exciter la guerre civile, dans son propre pays, pour en renverser le gouvernement, égorger le roi le plus bienfaisant et le plus vertueux, et usurper son autorité. Ces nuages du fanatisme, dont Hume parle, étaient d'autant moins une excuse pour Cromwell, que c'était lui-même qui les formait et les épaississait à son gré, dans l'unique objet d'aveugler et de tromper plus complètement les complices et les instruments de sa conspiration régicide.

Il parait difficile de décider avec précision quel était le degré et la nature du fanatisme de Cromwell lui-même; néanmoins, en considérant, 1°, com-

bien sa première apparition fut subite, et son intensité extraordinaire, au moment même où, plongé dans toute sorte de débauches, il avait dissipé la plus grande partie de sa fortune; 2°. que lorsqu'il siégea pour la première fois dans la chambre des communes, son fanatisme, qui n'avait été jusqu'alors que celui d'un zélé presbytérien, s'éleva tout-à-coup à un degré bien plus exalté, quand il vit que, malgré l'ambition qu'avaient les presbytériens de s'approprier une grande partie de la puissance souveraine, ils voulaient conserver le roi comme principal magistrat dans le gouvernement; 3°. qu'il adopta alors, et poussa aussi loin qu'il était possible, le fanatisme forcené et toutes les extravagances de la secte républicaine des indépendants, affichant ouvertement le projet de consommer la ruine du parti presbytérien, et qu'il y parvint en effet, en propageant son nouveau fanatisme dans l'armée, qu'il employa bientôt à expulser les presbytériens de la chambre des communes, au moment même où ils avaient presque conclu un traité de paix avec le roi; 4°, que lorsque la chambre des communes, ainsi réduite à environ soixante membres, tous de la secte des indépendants, eut traduit le roi en jugement et à l'échafaud, le fanatisme de Cromwell commença à décliner sensiblement, quoiqu'il l'entretînt encore parmi les troupes, comme le plus sûr moyen de soutenir leur courage et leur intrépidité pour les expéditions militaires, qui devaient préparer et compléter son usurpation

définitive de la puissance souveraine; 5°. que du moment où il fut investi du protectorat, on n'aperçut plus en lui le moindre symptôme de fanatisme, et il employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour le réprimer dans l'armée. Il est difficile de ne pas conclure du concours de toutes ces circonstances que si Cromwell était fanatique, il l'était bien peu; mais qu'il avait beaucoup d'hypocrisie et de dissimulation. Mais quand même on n'admettrait pas cette conséquence dans toute son étendue, on ne pourrait pas nier au moins que Cromwell ne fût le principal chef des indépendants, tant dans le parlement qu'à l'armée; que dans toute leur conduite ils n'agissaient que comme ses instruments; que par conséquent l'énormité de leurs attentats était nécessairement la mesure exacte des siens : ainsi, si l'habileté et les talents extraordinaires qu'il déploya pendant son protectorat ont acquis pour jamais une grande célébrité à son nom, ses forfaits y ont aussi attaché une exécration éternelle.

Richard Cromwell, jeune homme d'un bon caractère, mais sans expérience, et élevé à la campagne où il avait pris l'habitude et le goût de la retraite, était doué seulement de ces vertus douces et privées qui, dans sa situation, étaient pires que des vices, en ce qu'elles ne pouvaient jamais le mettre en état de maintenir cette autorité que la main puissante de son père avait acquise et exercée avec tant d'habileté et d'énergie. Le conseil le reconnut néanmoins comme investi de la succession.

Henri, son frère, qui gouvernait l'Irlande, où il s'était rendu très populaire, lui assura l'obéissance de ce royaume, et Monk, très attaché à la famille de Cromwell, proclama le nouveau protecteur en Ecosse. L'armée et la flotte reconnurent aussi son titre et il reçut plus de quatre-vingt-dix adresses des comtés et corporations les plus considérables, qui le félicitaient sur son accession. Les ministres étrangers s'empressèrent aussi de lui faire leurs compliments de condoléance, suivant l'usage, et lui demandèrent le renouvellement de leurs alliances.

Il était nécessaire de convoquer un nouveau parlement; et, dans l'espérance d'obtenir une plus grande influence dans les élections, Richard rétablit tous les petits bourgs dans leur ancien droit, et réduisit les députés des comtés à leur nombre ordinaire. La chambre des pairs, ou plutôt, *l'autre chambre*, ainsi que le feu protecteur l'appelait, fut composée des mêmes membres qu'il y avait nommés.

1659.

La session du parlement s'ouvre le 27 janvier; les communes signent l'engagement de ne point altérer le gouvernement actuel, elles procèdent ensuite à l'examen de *l'humble pétition et avis*, et la confirment après de violents débats. L'autorité de *l'autre chambre* est aussi reconnue après beaucoup de difficultés, et il est résolu qu'elle ne sera pas traitée avec plus de respect qu'elle n'en usera à l'égard des

communes. Il est aussi déclaré que ceux des anciens pairs qui, depuis le commencement de la guerre, avaient adhéré au parlement, conserveraient leur ancien droit.

Dans le même temps, tout le parti républicain dans l'armée forme des cabales contre Richard, avec Fleetwood son beau-frère, et Desborow son oncle, tandis que les intrigues de Lambert, actuellement sorti de sa retraite, enflamment de plus en plus ces dispositions dangereuses, qui menaçaient la nation de quelque grande convulsion. Les officiers mécontents s'assemblèrent chez Fleetwood, dans l'hôtel de Wallingford, dont le nom fut donné à tout le parti. Richard donne imprudemment son consentement à ce qu'un conseil général d'officiers soit assemblé, sous prétexte de lui faire des propositions pour le bien de l'armée. Ils votent des remontrances, dans lesquelles ils se plaignent que l'ancienne bonne cause, pour laquelle ils s'étaient déclarés contre le feu roi, est entièrement négligée, et proposent, pour remède, que quelque personne en qui ils puissent avoir confiance soit investie de toute la puissance militaire. La milice de la cité prend aussi la résolution d'adhérer à *l'ancienne bonne cause.*

Quelques partisans du protecteur lui offrent de mettre fin à ces intrigues par la mort de Lambert; mais il rejette avec indignation ces mesures sanguinaires. Le parlement interpose son autorité, et vote qu'il n'y aura plus de conseil général d'officiers sans le consentement du protecteur. Les officiers en por-

tent aussitôt leurs plaintes à Richard, et demandent la dissolution immédiate du parlement. Comme il ne se sentait pas capable de repousser cette demande impérieuse, il y acquiesça avec sa douceur ordinaire. Le parlement fut dissous, et bientôt après (le 22 avril), Richard lui-même se soumit à sa propre destitution. Son frère Henri, qui commandait en Irlande, imitant son exemple, remit tranquillement son commandement, et se retira en Angleterre. Ainsi, sans effort ni trouble quelconque, l'obscure famille de Cromwell fut à la fois précipitée du plus haut degré d'élévation, et rendue à son ancienne obscurité. Peu de temps après la restauration de Charles II, Richard, ayant jugé convenable de voyager pendant quelques années, et se trouvant à Pézenas en Languedoc, fut présenté sous un nom supposé au prince de Conti qui était gouverneur de cette province. Ce prince, parlant des affaires d'Angleterre, dit : « Quoique Olivier fût un » traître et un scélérat, il était brave, plein de ta- » lents, d'énergie et fait pour commander ; mais ce » petit misérable Richard était sûrement le plus » pauvre corps qui existât. Qu'est devenu cet imbé- » cille ? Comment était-il possible qu'il fût aussi » sot ? » Il répondit « qu'il avait été trahi par ceux » en qu'il avait le plus de confiance, et qui avaient » les plus grandes obligations à son père. » Quelques minutes après, il prit congé du prince, et partit le lendemain matin.

Le conseil des officiers ne se dissimulant pas que le peuple ne consentirait jamais à payer les taxes

ni à se soumettre au gouvernement, s'il le voyait entièrement concentré dans leurs mains, résolut de faire revivre le long parlement que Cromwell avait expulsé. Ils ne manquèrent pas de représenter les membres de cette assemblée comme les plus fermes soutiens de *l'ancienne bonne cause*, *favorisés de la présenee spéciale de Dieu et de ses bénédictions les plus éminentes dans cette bonne œuvre*. Cette déclaration fut suivie, quelques jours après, de ce qu'ils appelèrent *humble pétition, et adresse des officiers de l'armée au parlement;* elle contenait différents avis, ou plutôt des ordres positifs sur la manière dont il devait gouverner.

Le jour fixé, les membres de ce parlement qui étaient en ville, au nombre d'environ soixante-dix, se rendirent à la chambre des communes, et commencèrent à s'occuper des affaires. Les membres qui avaient été ci-devant exclus tentèrent envain d'être admis à reprendre leur séance. Fleetwood fut nommé lieutenant-général; mais il fut inséré dans sa commission qu'il n'en exercerait les fonctions qu'aussi long-temps qu'il plairait à la chambre. Le parlement élut aussi sept personnes qu'il autorisa à nommer aux commandements qui viendraient à vaquer; il vota en même temps que toutes les commissions seraient reçues de l'orateur qui les délivrerait au nom de la chambre. Ces précautions, qui ne pouvaient que donner un grand dégoût aux officiers-généraux, furent prises pour montrer que le parlement rétabli n'entendait nullement jouer un rôle

subordonné vis-à-vis des officiers. Pour corroborer encore davantage son autorité, qu'il ne pouvait pas regarder comme solidement établie tant que le nom de protecteur existerait, et que sa personne résiderait à Whitehall, le parlement chargea un comité de se rendre auprès de Richard Cromwell pour s'informer de l'état de ses dettes, et lui demander s'il acquiesçait au gouvernement actuel.

La réponse de Richard fut aussi humble et aussi soumise que le comité pouvait le désirer, et l'état de ses dettes montait à la somme de 29,640 livres, dont la plus grande partie avait été employée à payer la dépense des funérailles de son père; mais le parlement rejeta péremptoirement cet article, et lui accorda seulement 2000 livres. Il lui fut ordonné en même temps de sortir de Whitehall dans six jours. « Ainsi, ce pauvre misérable, dit Clarendon, peu » de temps après le retour de Charles II, fut obligé » de se réfugier en France, plus pour se soustraire » à ses creanciers que par crainte du ressentiment » du roi qui crut qu'il ne valait pas la peine de s'oc- » cuper d'un homme oublié depuis si long-temps. »

La domination de ce prétendu parlement n'était pas moins odieuse aux presbytériens qu'aux royalistes. Ainsi, une réconciliation secrète eut lieu entre ces deux partis rivaux; ils convinrent d'ensevelir dans l'oubli leurs anciennes animosités et de réunir leurs efforts pour renverser le *rump-parlement;* car ce fut le sobriquet qu'on lui donna, « par » allusion, dit Clarendon, aux derniers débris de

» la carcasse d'un animal mort depuis long-temps. » Les presbytériens ne se dissimulant pas l'énormité des excès auxquels leur passion pour la liberté les avait entraînés, consentirent à mettre de côté leurs anciennes prétentions et inimitiés, et de rétablir à tout hasard la famille royale. La noblesse, les riches propriétaires et les royalistes de toutes les classes se réconcilièrent sincèrement avec les presbytériens, et promirent de seconder de tous leurs efforts cette même entreprise.

Mordaunt, qui, dans la dernière année du protectorat de Cromwell, avait si heureusement échappé à une sentence de mort, réunissait à un tel point la confiance des gens de tous les états, à raison de sa conduite loyale et courageuse, que, dans la plus grande partie du royaume, des hommes bien disposés avaient pris avec lui l'engagement formel que, si le roi voulait leur fixer un jour, et promettre de venir les joindre lorsqu'ils seraient formés en corps, ils ne manqueraient pas de prendre les armes le jour convenu; et Mordaunt n'hésita pas à aller déguisé à Bruxelles informer le roi de ces dispositions. Il parut, par le compte qu'il en rendit, qu'il y avait bien peu de comtés en Angleterre où il n'y eût un plan formé par les hommes les plus puissants de s'emparer de quelque place considérable, où le roi, en exposant sa personne, aurait plus de chances favorables qu'il n'en avait eues jusqu'alors, et qu'il n'en aurait probablement à l'avenir, s'il souffrait que les gens qui étaient actuellement à la tête du

gouvernement s'y établissent. Le roi résolut, en conséquence, qu'à tel jour de tel mois, il se tiendrait prêt incoguito à Calais, avec le duc d'York son frère, afin que sur les nouvelles qu'ils y recevraient des succès de ce jour qui fut fixé, ils pussent prendre leurs mesures pour arriver, l'un sur un point, et l'autre sur un autre.

Ce projet fut découvert par la trahison de sir Guillaume Willis qui continuait, avec le parlement, la même correspondance d'espionnage qu'il avait commencée sous Cromwell. Le roi fut heureusement informé à cette même époque de l'infidélité de Willis qui, dès ce moment, ne fut plus à portée de nuire à la cause de S. M.

Plusieurs des conspirateurs, dans différents comtés, furent mis en prison; d'autres, alarmés par cet indice de quelque trahison secrète, abandonnèrent leurs maisons. D'un autre côté, une tempête des plus violentes dura depuis le matin jusqu'au soir, le jour même qui avait été fixé par le roi, de manière que plusieurs des confédérés furent dans l'impossibilité d'aller joindre leurs amis, tandis que d'autres en furent détournés par la crainte superstitieuse que leur inspira un accident aussi rare dans l'été. Le seul projet qui réussit fut celui de s'emparer de Chester, formé par sir Georges Booth qui, avec tous les mécontents qui se réunirent à lui, se trouva assez puissant pour soumettre, dans les environs de cette ville, tous ceux qui osèrent lui résister. Les vainqueurs ne firent aucune mention du roi

dans leur déclaration, et se bornèrent à demander un parlement libre et complet.

Le *rump-parlement*, justement alarmé, envoya Lambert contre Booth qui eut l'imprudence de sortir des murs de Chester où il aurait pu faire une longue résistance, et d'exposer en plate campagne ses troupes de nouvelle levée contre l'armée disciplinée de Lambert. Il fut bientôt mis en déroute et fait prisonnier; toute son armée fut dispersée, et le parlement fut ainsi à portée de remplir les prisons, en y renfermant ceux qui étaient ouvertement ou secrètement ses ennemis. Il s'occupa même d'un plan pour transporter les familles royalistes à la Barbade, à la Jamaïque et dans d'autres colonies, *dans la crainte qu'ils ne propageassent en Angleterre des enfants qui succéderaient à des affections aussi perverses.*

Pendant que le duc d'York était à Boulogne, il eut occasion de conférer avec son ancien ami le maréchal de Turenne, qui lui offrit généreusement quelques troupes et des vaisseaux pour les transporter, dans le cas où quelque entreprise d'un succès probable serait tentée en faveur de la cause royale. Mais lorsque S. A. R. se préparait ainsi pour une expédition qui était depuis si long-temps l'objet de ses désirs, et que le roi attendait à La Rochelle l'occasion de passer en Angleterre, ils apprirent la fatale nouvelle de la défaite de sir George Booth.

Bientôt après cette catastrophe, les officiers, à l'instigation de Lambert, signent une pétition pour

demander que Fleetwood soit nommé commandant en chef; Lambert, major-général; Desborow, lieutenant-général de la cavalerie, et Monk, major-général de l'infanterie. Le parlement répond que la nomination d'un plus grand nombre d'officiers-généraux serait inutile, dangereuse et d'une grande dépense. Lambert assemble quelques troupes pour décider la question. Okey, conduisant son régiment au secours du parlement, est abandonné par tous ses soldats. Deux autres régiments arrivent dans la cour du palais pour résister aux violences de Lambert, qui rend leur secours inutile, en plaçant ses soldats dans toutes les rues qui conduisent aux salles de Westminster. L'orateur arrivant dans sa voiture, Lambert fait retourner ses chevaux, et le ramène très poliment chez lui. Tous les autres membres sont traités avec la même civilité; et les deux régiments restés dans la cour du palais, devenant l'objet de la risée générale, se retirent tranquillement dans leurs quartiers. Avant de tenter cette entreprise audacieuse, l'armée avait observé un jeûne solennel, prélude ordinaire de tous les actes de violence qu'elle commettait.

Les officiers étant investis de nouveau de l'autorité suprême, étaient dans l'intention de s'en réserver entièrement la substance, en en laissant seulement une simple apparence, une ombre vaine à quelques autres personnes. Ils nommèrent, en conséquence, un comité composé de vingt-trois personnes, au nombre desquelles étaient sept offi-

ciers, et prétendirent conférer l'autorité suprême à ce comité qu'ils appelèrent *comité de salut public.* Ils parlèrent en même temps de convoquer un parlement choisi par le peuple, quoiqu'ils eussent réellement le projet d'assembler un parlement militaire composé d'officiers choisis dans tous les régiments. Lorsqu'on vit toute l'autorité dans les mains de ces pieux brigands qui, sous prétexte d'inspirations d'en-haut, foulaient aux pieds toutes les lois et la justice publique, de sinistres terreurs sur le massacre et l'extermination de la noblesse et des riches propriétaires et sur l'esclavage du reste de la nation, se répandirent dans les trois royaumes, et excitèrent partout les désirs les plus ardents d'un meilleur ordre de choses, et surtout du rétablissement de *la bonne ancienne monarchie.*

Le *rump-parlement*, avant sa dissolution, était convenu avec la république de Hollande d'employer leur médiation armée pour contraindre à un accommodement. Montague avait été envoyé, à cet effet, dans la Baltique, avec une escadre sur laquelle Algernon Sidney, républicain, était embarqué en qualité d'ambassadeur. Lorsqu'ils arrivèrent dans la Baltique, le roi de Suède assiégeait Copenhague, et Sidney saisit avec empressement cette occasion de déployer toute l'arrogauce de l'ancienne Rome, pour arrêter le cours des victoires d'un roi, et manifester la supériorité de la liberté sur la tyrannie. Le monarque suédois, transporté d'indignation, fut néanmoins obligé de se soumettre à

la médiation des deux républiques. « Il est bien » dur, dit-il, de recevoir la loi de ces régicides et » de ces colporteurs. » Il consentit à faire la paix avec le Danemarck, et rentra dans ses états où il mourut bientôt après.

La guerre de la France avec l'Espagne se termina aussi par une négociation entre le cardinal Mazarin et don Louis de Haro, dans l'île des Faisans où le fameux traité des Pyrénées fut conclu. Pendant ce congrès, Charles II, à l'invitation de don Louis de Haro, et contre l'avis et les désirs de Mazarin, se rendit dans l'île des Faisans, dans l'espérance que les conditions avantageuses qu'il avait à proposer, ainsi que la mort du protecteur si redouté, et les divisions qui déchiraient alors l'Angleterre, disposeraient ces ministres à le mettre en état par quelques secours, de reconquérir sa couronne. Il reçut de don Louis les politesses les plus respectueuses; mais il ne put en obtenir aucune promesse de secours de la part de l'Espagne; et Mazarin, plus circonspect, adhérant encore par crainte à la république, refusa de le voir, quoique le roi offrît d'épouser sa nièce. Mais dans la situation déplorable et désespérée où paraissaient être les affaires de sa majesté, la Providence préparait la crise heureuse et long-temps attendue qui devait replacer paisiblement le roi triomphant sur le trône de ses pères; et cette révolution s'accomplit enfin par la prudence et la loyauté du général Monk. George Monk était le second fils d'une famille très ancienne et toujours



royaliste du Devonshire. Il entra de bonne heure dans l'armée, et avait la réputation d'un très bon officier d'infanterie dans le régiment de lord Vère, employé en Hollande, où il acquit de l'expérience dans son état. Il fut employé contre les rebelles d'Irlande, et s'y distingua honorablement par son grand courage, ses talents militaires et sa modération. L'humanité et l'égalité de son caractère lui gagnèrent l'affection des soldats, qui, dans leur cordialité familière, l'appelaient *l'honnête George Monk*; et pendant sa plus grande élévation, lorsque tous ceux qui l'entouraient étaient enflammés de rage contre le parti opposé, la candeur et la modération de sa conduite le rendirent souvent suspect. Il fut même suspendu une fois de son commandement, et mandé à Oxford, pour répondre sur une accusation de ce genre qui avait été portée contre lui; mais, sur les assurances qu'il donna, il fut bientôt renvoyé à son régiment. Le lendemain de son arrivée, Fairfax attaqua et battit les royalistes; le colonel Monk fut fait prisonnier et envoyé à la Tour, où il éprouva, pendant deux ans, toutes les horreurs de la misère et de la captivité. Le roi, malgré sa propre détresse, fut si reconnaissant de ses services, qu'il lui envoya un présent de 100 guinées; mais il ne recouvra sa liberté, qu'après l'entière réduction des royalistes. Quoiqu'il fût alors dans une grande pénurie, il refusa constamment les offres les plus séduisantes, qui lui furent faites par le parlement. Mais Cromwell, qui connaissait son mérite, l'ayant sollicité de

prendre de l'emploi dans la guerre contre les Irlandais, qui étaient considérés comme rebelles par le roi, ainsi que par le parlement, il ne rejeta pas cette occasion de rétablir sa fortune, en acceptant un commandement qu'il crut pouvoir se concilier avec les principes d'honneur les plus rigides. Il se trouva ainsi tellement empêché, qu'il fut dans la nécessité de combattre contre le marquis d'Ormond en Irlande, et contre le roi lui-même en Ecosse, où il fut nommé commandant en chef, et parvint, par l'égalité et la justice de son administration, à concilier les esprits de ce peuple turbulent. Il acquit aussi un grand ascendant sur les officiers et les soldats qui étaient sous ses ordres, et prévoyant que leurs services pourraient être un jour d'une grande importance pour lui, il cultiva leur amitié avec beaucoup de soin, et avec autant de succès.

Les liaisons de Monk avec Olivier Cromwell assurèrent sa fidélité à Richard ; mais il se prépara à la résistance aussitôt que le long parlement fut rétabli, et après avoir bien réfléchi sur les meilleurs moyens de la rendre efficace, il résolut de reconnaître ce parlement, au moment même où il venait d'être expulsé, et prétendit vouloir le rétablir dans ses droits. Il n'avait pas, en effet, d'autre moyen de se placer à la tête du parti opposé à Lambert, qui était considéré comme son rival, et qui soutenait toutes les prétentions séditieuses et extravagantes des *indépendants*. Monk n'ayant aucune relation avec les principaux membres du parlement, on en tira

secrètement la conséquence que son intention réelle n'était pas de soutenir les résolutions du parlement, ni celles de l'armée ; et bien des gens soupçonnèrent que ses frères et les Greenville ses parents, étant dévoués à la cause du roi, il pensait à rétablir la monarchie. Il eut grand soin néanmoins de se conduire de manière à ne point accréditer ces soupçons. Il écrivit en même temps des lettres très fermes à l'armée en Angleterre, blâmant sévèrement la violence dont elle avait usé à l'égard du parlement dont elle tenait tous ses pouvoirs, et bientôt après il s'empara de Berwick, où il envoya sous bonne garde tous les fanatiques et les partisans de Lambert, qu'il chassa de son armée, et renvoya de là en Angleterre sous peine de mort, s'ils reparaissaient jamais en Ecosse.

Le comité de sûreté se décide à envoyer Lambert dans le Nord avec toute son armée pour arrêter au moins la marche de Monk, vers qui ils députent le frère de sa femme, avec quelques officiers de l'armée, et deux ministres *indépendants*, pour l'engager à se réunir à eux, et lui offrir tout ce qu'il pourrait désirer pour son avantage personnel. Il envoya trois commissaires à Londres, pour traiter d'un accommodement avec le comité de sûreté. Lambert reçoit cependant ordre de hâter sa marche, et de ne pas s'arrêter avant d'être à Newcastle où il arrive vers le milieu de novembre. Les troupes que le comité avait envoyées à Plymouth se révoltent, et déclarent qu'elles veulent servir le parlement. In-

surrection des apprentifs de la cité, tendante au même but; la flotte fait une semblable déclaration, et remonte la rivière. Les soldats à Londres, et le régiment de Desborow, se révoltent en faveur du parlement, avec la résolution de le rétablir, et se rendent chez l'orateur, qui va à la cité déclarer au maire et aux aldermans que le parlement s'assemblera dans peu de jours. Il va de là à la Tour, en fait sortir le lieutenant que le comité y avait fait enfermer, et de sa seule autorité, il nomme Antoine Ashley-Cooper et d'autres membres du parlement, au gouvernement et commandement de la Tour. Le parlement se rassemble le 26 décembre, et enjoint à toutes les troupes que Lambert avait sous ses ordres, de se rendre dans leurs quartiers respectifs. Lambert est envoyé à la Tour, et les principaux membres du comité de sûreté sont mis aux arrêts dans leurs maisons. Le parlement est ainsi investi de nouveau de l'autorité la plus absolue, sans le moindre danger, au moins en apparence, d'aucune opposition ni contradiction.

Tant que les divisions entre le parlement et l'armée avaient duré, le cardinal Mazarin et les ministres d'Espagne avaient paru disposés à favoriser tous les plans qui tendraient à rétablir le roi sur son trône; mais quand ils virent toutes ces animosités éteintes sans aucune commotion, ils regardèrent le parlement comme plus puissamment établi, et au-dessus de tous les troubles domestiques, et le gouvernement plus formidable qu'il n'avait été sous

Cromwell lui-même. Ils ne s'occupèrent plus, en conséquence, que de contracter avec lui une alliance avantageuse et solide.

Dans l'espérance que le général Monk s'engagerait à servir le roi, le docteur Monk son frère cadet, avait été envoyé en Ecosse par sir Jean Granville avec une lettre et une invitation de sa majesté au général. Il tenait son conseil quand son frère arriva, et ne fut pas visible de quelques heures. Monk paraît enfin; son frère, après l'avoir embrassé, lui fait part de l'objet de son voyage; le général l'interrompant, lui demande s'il n'a jamais parlé de cette affaire à qui que ce soit. — « A personne, » répond son frère, excepté à Price, que je sais avoir » toute votre confiance ». A cette réponse, Monk changeant de visage, rompit la conversation, et ne voulut plus en savoir davantage sur la confidence de son frère, qu'il fit repartir par la première occasion. Sa conduite, à tous autres égards, fut aussi prudente et aussi réservée.

1660.

Le parlement n'ayant plus à craindre de nouvelles violences de la part de l'armée, désirait vivement que Monk retournât en Ecosse, reprendre ses anciens quartiers; mais après l'avoir appelé, il ne pouvait pas le renvoyer, sans le voir et sans le remercier de ses importants services. Néanmoins, comme il continuait sa marche vers Londres sans attendre les ordres de l'assemblée, elle lui adressa un message pour lui exprimer le désir qu'il renvoyât en Ecosse

une grande partie de ses forces. Il accéda à cette demande, en renvoyant la quantité de troupes qu'il jugea suffisante pour faire le service dans les parties du Nord, et il continua sa marche avec une armée de cinq mille hommes, infanterie et cavalerie, sur l'affection desquels il pouvait entièrement compter. Lorsqu'il arriva à York, lord Fairfax qui était en possession de cette ville, le reçut à bras ouverts, comme s'il ne se fût emparé de cette place que pour assurer la marche de Monk en Angleterre. Fairfax avait aussi reçu une lettre du roi, et présumant que Monk était aussi zélé que lui pour le service de sa majesté, il avait rassemblé quelques-uns de ses anciens officiers et soldats licenciés, et plusieurs des principaux gentilshommes du pays, avec la ferme résolution de concerter avec Monk quel serait le temps le plus convenable pour proclamer le roi; mais lorsqu'il vit dans la conférence qu'il eut avec ce général, qu'il ne s'occupait point de pareils projets, il renvoya aussitôt ses troupes et ses amis, satisfait du témoignage de sa propre conscience, et d'avoir présenté personnellement et par écrit au général Monk, leur désir qu'il concourût avec eux à rendre la paix et la tranquillité à la nation, à la faire jouir des droits et libertés qui lui étaient assurés par la loi, et dont elle était privée par tant d'années de discorde, et à ce qu'un parlement libre et complet fût formé par les suffrages du peuple qui y était autorisé par droit de naissance.

Les principaux habitants de tous les comtés qui

se trouvaient sur la route de Monk, se rendirent en foule, ou en corps auprès de lui avec des adresses tendantes au même but. La cité de Londres lui écrivit, et lui offrit ses services à l'effet d'obtenir un parlement libre, légalement élu par les suffrages du peuple. Monk reçut toutes ses adresses avec beaucoup de civilité, et saisit toutes les occasions de déclarer publiquement, que rien ne pouvoit ébranler sa fidélité envers le parlement actuel; néanmoins, il assura en particulier ceux qu'il crut devoir encourager, qu'il leur procurerait un parlement libre.

Monk, malgré ses professions publiques de fidélité envers le parlement, ne fut pas à l'abri des soupçons que fit naître la civilité avec laquelle il accueillait les adresses nombreuses qui lui étaient présentées par le peuple contre cette assemblée. Pour arrêter cette licence, elle lui dépêcha deux de ses membres sous prétexte de le remercier de ses services, mais en effet, pour déconcerter l'audace des *délinquants*. Aussitôt que la cité fut informée de ce message, elle députa aussi quatre de ses principaux membres pour complimenter le général et le confirmer dans ses dispositions en faveur d'un parlement libre, remède généralement désiré.

Monk continua sa marche avec très peu de haltes jusqu'à Saint-Alban, d'où il envoya un message au parlement, pour demander que les régiments qui avaient ci-devant abandonné l'assemblée et qui étaient en quartier dans le Strand, à Westminster, ou dans les faubourgs de la cité, fussent envoyés

dans des quartiers plus éloignés, et les ordres donnés à cet effet étant exécutés, le général arriva à Londres avec son armée, traversa la cité pour se rendre à Westminster où il établit son quartier-général, son logement ayant été préparé à Whitehall. Il fut bientôt après conduit au parlement, où il fut complimenté par l'orateur. Il exprima dans sa réponse beaucoup d'attachement et de respect pour l'autorité parlementaire, et rappelant les adresses qu'il avait reçues, il déclara qu'il avait maintenu les mêmes principes dans ses réponses aux pétitionnaires, et qu'il suffisait pour la sûreté publique d'éloigner avec soin de tout pouvoir civil ou militaire, le parti fanatique et les royalistes.

La majorité du *Commun Conseil* était composée de personnes dégoûtées du parlement, au point de ne vouloir reconnaître aucun de ses ordres, et de déclarer leur résolution de ne se soumettre à aucune imposition qui n'aurait pas été votée par un parlement libre et légal. Monk reçut à cette occasion ordre de marcher à la cité, d'arrêter dix ou onze membres du commun conseil, qui étaient les principaux moteurs de ces résolutions; d'enlever les poteaux et les chaînes dans toutes les rues, d'abattre et de briser toutes les herses et les portes de la cité; et on ne lui accorda que quelques heures pour délibérer sur l'exécution de ces ordres violents, que le parlement considéra comme le moyen le plus sûr de connaître jusqu'à quel point il pouvait compter sur le courage et la fidélité du général. A la grande

surprise et consternation de tout le monde, Monk s'empressa d'exécuter ces ordres avec la plus grande ponctualité, envoya à la Tour les personnes qu'il avait arrêtées, et son armée dans ses quartiers.

Le parlement craignant encore que tôt ou tard Monk ne tournât son armée contre lui, résolut de réduire son pouvoir et son autorité, en lui adjoignant d'autres officiers dans le commandement de l'armée. Le même jour, l'assemblée reçut avec les plus grands applaudissements, une pétition des plus fanatiques, qu'elle-même avait fomentée. Elle fut présentée par le fameux *Praise God Barebones*, à la tête d'une foule de ses sectaires demandant ardemment, « qu'aucune personne, quelconque, ne fût admise à exercer aucune fonction ni emploi, même celui de maître d'école, à moins qu'elle n'eût fait le serment d'abjurer le roi et toute sa famille, et de ne jamais se soumettre au gouvernement d'une seule personne; et que quiconque oserait proposer, ou même mentionner, soit au parlement, soit ailleurs, la restauration du roi, serait jugé et condamné comme coupable de haute trahison ». L'orateur adressa solennellement les remerciments du parlement à ces pétitionnaires.

Monk apprit cette nouvelle à Whitehall, lorsqu'il revenait de la cité accompagné de ses principaux officiers, qui se déchaînaient unanimement avec une grande indignation contre les procédés du parlement, contre son ingratitude à l'égard de leur général, et sur l'offense qu'il osait lui faire. Monk

réveillé par les alarmes de ses officiers, passa toute la nuit en consultation avec eux. Le lendemain matin, il assembla son armée, marcha avec elle à la cité, et établit son quartier chez un alderman; il écrivit en même temps une lettre au parlement (le 11 février), dans laquelle il lui reprochait, très franchement, ses procédés contre lui, ses nouvelles cabales avec Vane et Lambert, les encouragements scandaleux qu'il avait donnés à la pétition fanatique de *Praise God Barebones*, et le requérait, au nom des citoyens, de l'armée, et de toute la république, d'expédier avant le vendredi suivant, les *writs* nécessaires pour remplir les places vacantes dans la chambre, et de terminer sa session au bout d'un certain temps également fixé par sa lettre, à l'effet d'assembler un nouveau parlement, seul moyen de rétablir la paix et le bonheur dans le royaume. Cette lettre ne fut pas plutôt remise au parlement, qu'elle fut imprimée et répandue avec profusion dans la cité, afin que ceux qui dernièrement avaient été si fort trompés dans leur attente, ne conservassent aucune inquiétude sur ses véritables intentions.

Le général Monk après avoir dîné avec le lord maire, le pria, ainsi que les aldermans et le commun conseil, de se trouver avec lui à Guildhall, où après plusieurs excuses sur le mal qu'il leur avait fait la veille, ils s'engagèrent réciproquement, avec tant de cordialité, à rester unis à l'avenir, que le maire reconduisit le général chez lui, pendant que le son de toutes les cloches de la ville annonçait que l'ar-

mée et la cité étaient d'un même sentiment. Dans la soirée toute la cité fut éclairée par des feux de joie continuels, accompagnés d'acclamations d'une unanimité sans exemple, auxquelles se mêlaient les signes les plus ridicules d'aversion et de mépris pour le parlement qui, quoique étonné et déconcerté par cette crise menaçante, ne désespéra pas de recouvrer les bonnes grâces et l'appui du général, et lui envoya des commissaires pour traiter avec lui, et lui faire les offres qu'il jugerait les plus propres à satisfaire son ambition. Monk les reçut avec sa civilité ordinaire, mais il admit en même temps une autre députation des membres exclus pour être à portée de juger, d'après ce qu'ils lui diraient, comment il pouvait se faire qu'une partie de l'assemblée eût le droit de siéger dans la chambre comme parlement, tandis que l'autre en était exclue. Après les avoir tous entendus, il déclara qu'en justice les membres exclus devaient être admis avant la dissolution de ce parlement et la convocation d'une nouvelle assemblée. Il revint ensuite dans ses quartiers à Whitehall, et envoya demander qu'une députation du parlement se rendît auprès de lui, avec plusieurs membres du parti exclu. Il leur adressa alors un long discours, dans lequel il insista encore sur l'expédition des *writs*, pour la convocation d'un nouveau parlement, au 20 avril suivant. « Ce parlement, dit-il, pourra » s'assembler et agir en liberté pour un plus parfait » établissement de cette république, sans qu'elle

» soit gouvernée par un roi ou par une seule per-
» sonne, et sans une chambre des pairs. »

Si, comme on l'a présumé presque généralement, il était alors résolu à rétablir le roi, il faut convenir qu'il tint cette intention cachée sous le voile de la dissimulation la plus profonde; car, loin de laisser apercevoir dans ce discours la moindre apparence de royalisme, il déclara qu'il regardait la restauration de la monarchie comme une chose impossible. Quelques personnes conjecturèrent de là, qu'il désirait de voir établir en Angleterre une république sur le modèle de celle de Hollande, où il avait été élevé, et qu'il se flattait d'y obtenir la même dignité et le même pouvoir conférés au prince d'Orange dans les Provinces-Unies.

Aussitôt que la conférence des membres du parlement des deux partis fut terminée, ceux qui avaient été exclus rentrèrent à l'assemblée et reprirent leurs places sans aucune opposition. Comme ils étaient supérieurs en nombre, ils rétractèrent immédiatement tous les ordres et décisions donnés contre eux, renouvellèrent et étendirent la commission donnée au général, révoquant toutes celles qui avaient été dernièrement accordées dans l'unique vue de réduire l'autorité de Monk. Ils ordonnèrent aussi la levée d'une taxe de 100,000 liv. par mois, pour la paie de l'armée, et pour défrayer les dépenses publiques pendant six mois. Ils expédièrent ensuite les *writs* pour la convocation d'un parlement au 20 avril suivant; et le 17 mars, après avoir

nommé un conseil d'état, où il y avait plusieurs membres honnêtes, modérés, et sans prévention contre le roi, ils prononcèrent eux-mêmes leur dissolution, à la grande joie de toute la nation, les sectaires fanatiques de la faction des indépendants, seuls exceptés.

Du moment que le parlement fut dissous, le conseil-d'état traita très civilement les amis du roi, et rendit la liberté à plusieurs d'entr'eux qui étaient en prison. Sa majesté ne savait cependant que penser des dispositions de Monk, et n'apercevait dans son discours aux membres du parlement que sa grande prédilection pour le gouvernement républicain. Mais comme les royalistes croyaient qu'il entretenait une correspondance secrète avec le roi, quelques-uns s'adressèrent à sa majesté pour lui demander des moyens de s'introduire auprès du général, afin d'être à portée de prendre ses ordres, et pour être assurés de ne rien faire qui pût traverser ses desseins. Le roi considérant le mauvais effet que produirait son aveu qu'il n'avait aucune correspondance avec le général, eut la prudence de répondre seulement à ceux qui lui firent de pareilles demandes, de prendre patience, de ne faire aucune tentative quelconque, et que quand le moment serait venu, ils recevraient toutes les instructions nécessaires.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la dissolution du *rump-parlement* et la convocation du nouveau, ceux du parti du roi qui s'étaient tenus cachés dans l'obscurité commencèrent à reparaître et à parler

très librement. Sir George Booth fut mis en liberté; Mordaunt, qu'on savait généralement être honoré de l'entière confiance du roi, se promenait partout avec la plus grande liberté. Plusieurs membres du conseil-d'état et officiers de l'armée s'adressèrent à lui pour faire parvenir au roi leurs offres de services. Une réforme importante s'opéra à cette même époque dans le département de la marine qui était rempli de fanatiques anabaptistes ou indépendants, commandés par les plus ardents républicains. Le général Monk fut nommé amiral de la flotte conjointement avec Edouard Montague qui, après la catastrophe de la famille de Cromwell, avait embrassé les intérêts du roi. Monk employa beaucoup de temps en consultation avec des gens de tous les partis, celui du roi seul excepté, quoique dans toutes ses conversations avec les presbytériens et autres personnes de considération, il vît bien que le peuple était généralement porté pour le roi, et croyait que sans lui, il n'y aurait jamais de paix solide en Angleterre. La restauration de sa majesté fut proposée ouvertement dans une conférence qui eut lieu à l'hôtel de Northumberland comme absolument nécessaire pour l'intérêt et la satisfaction du peuple, et la questiou semblait se réduire aux conditions auxquelles Charles II serait admis. Monk insista sur les plus sévères dans tout le cours de ce débat, de manière à rendre ses intentions très suspectes aux pairs qui étaient présents à cette conférence, et qui, en conséquence, jugèrent prudent

de différer toute discussion ultérieure sur ce sujet jusqu'à ce que le parlement fût formé, et qu'on pût juger des dispositions de cette nouvelle assemblée.

En examinant de sang-froid et sans prévention les circonstances principales qui existaient alors et les détails particuliers de la conduite du général Monk, il est difficile de ne pas en conclure que, quoiqu'il penchât en faveur des intérêts du roi, il attendait aussi de connaître les véritables dispositions du nouveau parlement pour prendre un parti définitif concernant la restauration de S. M., et que s'il avait trouvé cette assemblée décidée à établir une république bien ordonnée, il n'y aurait pas mis d'obstacle.

Cependant, on procédait aux élections, et plusieurs des membres déjà nommés dans tous les comtés étaient connus par leur attachement au roi; il y en avait même bien peu qui n'eussent en horreur l'assassinat de son père, et qui ne détestassent le gouvernement qui avait suivi. Cette circonstance fit plus d'impression que tout autre chose sur l'esprit du général. M. Morrice, membre du nouveau parlement, et attaché à la cause royale, était le plus intime ami du général Monk, et lui donna les renseignements les plus satisfaisants sur les sentiments qui prévalaient dans tous les comtés en faveur du roi. Sur cette information, Monk discuta avec Morrice les moyens de conduire les choses, avant l'ouverture du parlement, de manière que l'issue, quelle qu'elle fût, fut attribuée à ses conseils et à ses mesures. Il consentit, en conséquence, que

Morrice lui présentât secrètement, dans un logement particulier qu'il avait à Saint James, sir Jean Greenville, en qui le roi avait la plus grande confiance. Lorsqu'il lui fut présenté, et que Monk eut obtenu de lui la promesse solennelle du plus profond secret, sous peine de la vie, il lui dit qu'il était dans l'intention de le charger d'un message verbal pour le roi, mais qu'il était résolu à ne lui rien donner par écrit; qu'il le priait néanmoins de conférer avec M. Morrice, et d'écrire de sa main une note succinte de ce qu'il lui dirait, et qu'ensuite, il aurait lui-même une autre conférence avec lui dont il fixerait l'heure.

Les instructions que Greenville reçut de Morrice portaient en substance que le général se trouvait dans une étrange perplexité, à raison des différentes factions qui existaient et de leurs caprices; qu'il n'osait confier ses intentions secrètes à aucun officier de son armée, ni à aucun de ses amis autre que lui Morrice, dont l'avis était que le roi devait écrire une lettre au général, et lui en envoyer une adressée au parlement, ainsi qu'une déclaration qui devait concilier, autant que possible, tous les intérêts et toutes les opinions. Le général ajouta seulement à ces instructions qu'il garderait entre ses mains cette lettre et cette déclaration jusqu'à ce qu'il se présentât un moment favorable pour les remettre, ou qu'il trouvât quelqu'autre moyen de servir le roi plus utilement. Il insista aussi très fortement à ce que le roi quittât immédiatement la Flandre pour

se rendre à Breda, d'où ses écrits quelconques devaient être datés.

Le roi adopta sans hésiter tout ce que Monk proposait. La déclaration de S. M. accordait un pardon général et absolu à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, qui rentreraient dans le devoir et l'obéissance dus par de fidèles sujets, sans autres exceptions que celles qui seraient votées par le parlement, dont il promettait, sur sa parole de roi, de suivre les conseils. Il fut aussi déclaré que personne ne serait troublé ni inquiété pour ses opinions religieuses; et comme plusieurs concessions et ventes de terres avaient été faites à des officiers, à des soldats et autres, et que plusieurs avaient été revendues par eux, ce qui pouvait donner lieu à des procès, il fut déclaré que tous les différends qui s'élèveraient à cette occasion seraient soumis à la décision du parlement.

Sir Jean Greenville revint à Londres une semaine entière avant l'ouverture du parlement, et porta au général Monk, non seulement les lettres et la déclaration qu'il avait demandées, mais trois autres adressées par sa majesté à la chambre des pairs, aux commandants de la flotte et au lord maire et conseil commun de Londres. Monk, qui devait les remettre lorsqu'il jugerait le moment favorable, les approuva beaucoup; mais rien ne produisit un effet plus avantageux que la déclaration publiée à cette époque par les royalistes, et dans laquelle ils faisaient sincèrement profession « de considérer leurs malheurs

» passés comme venant de la main de Dieu, et par » conséquent, de ne conserver aucune pensée, » aucun ressentiment contre aucune personne quel- » conque qui pourrait y avoir contribué, déclarant » que, si l'imprudence de quelques individus leur » faisait tenir un langage qui ne fût pas conforme » à ce sentiment général, ils le désavouaient haute- » ment. Ils promettaient en outre de manifester leur » soumission au conseil d'état par leur conduite » modérée et pacifique, en attendant le parlement » futur, dont ils espéraient que Dieu bénirait la » sagesse et les efforts pour la restauration solide » de l'Eglise et de l'Etat. Ils déclaraient enfin que » leurs espérances et leurs vœux étaient que tous » exprimassent les mêmes sentiments; que les dis- » tinctions de partis et de factions, ainsi que tous » les ressentiments et animosités fussent pour jamais » ensevelis dans l'oubli. »

Le parlement s'assembla le 25 d'avril, et Monk y fut admis comme député du comté de Devon. Après avoir bien observé les dispositions de l'assemblée, il s'y rendit le 1er. mai, et dit que sir Jean Greenville, serviteur du roi, lui avait remis une lettre de S. M., qu'il avait entre les mains, mais qu'il n'avait pas cru devoir l'ouvrir avant d'y être autorisé par la chambre; que ce même gentilhomme était à la porte, et avait une lettre à remetre à la chambre. A ces mots, sir Jean Greenville, appelé par une acclamation générale, fut conduit à la barre, remit la lettre du roi, et se retira.

La chambre demanda immédiatement que les deux lettres fussent lues, et elle ne désira pas avec moins d'empressement la lecture de la déclaration. A peine était-elle terminée, qu'un assentiment général fut donné par acclamation aux propositions du roi. Il fut voté unanimement, au milieu des transports les plus vifs, que la déclaration serait publiée sur-le-champ, et un comité fut nommé pour rédiger la réponse de l'assemblée. La déclaration du roi ne fut pas moins goûtée par toutes les classes du peuple. On rapporte que le mathématicien Oughtred mourut de joie en apprenant cet heureux événement.

Les pairs voyant que les communes étaient animées du même esprit que le reste du royaume, se hatèrent de reprendre leur ancienne autorité et de participer à la restauration du gouvernement. Ils trouvèrent les portes de leur chambre ouvertes, et ils y furent tous admis.

Le roi fut proclamé le 8 mai, avec une grande solennité, dans la cour du palais, à Whitehall et à Temple-Bar, et les deux chambres assistèrent à la cérémonie. Les communes votèrent un diamant de 500 liv. pour Greenville, porteur du gracieux message du roi, un présent de 50,000 liv. pour sa majesté, de 10,000 liv. pour le duc d'York, et de 5000 pour le duc de Gloucester. Le 11 mai, une députation des deux chambres fut envoyée au roi, pour l'inviter à revenir et à prendre possession du gouvernement.

Quelques semaines auparavant, Monk n'avait pas adopté de plan définitif, et pendant que ses résolutions étaient encore incertaines, ou du moins couvertes du voile le plus épais, le cardinal Mazarin avait chargé Bordeaux, ambassadeur en Angleterre, de lui offrir l'appui de la France, quels que fussent ses projets.

La France et l'Espagne adressèrent leurs invitations à Charles II, pour l'engager à venir s'embarquer dans leurs ports; mais la même invitation lui ayant été faite par les états généraux, il l'accepta, et s'embarqua le 23 mai, à Schveling, où l'amiral Montague venait d'arriver avec la flotte anglaise. Le duc d'York s'y rendit, et en prit le commandement, en qualité de grand-amiral. Le 26, le roi débarqua à Douvres, embrassa le général Monk, et lui conféra l'ordre de la Jarretière. Le 29 mai, jour de la naissance du roi, sa majesté entra à Londres, et fut accompagnée d'une foule immense de ses loyaux sujets, qui, par les acclamations continuelles de la joie la plus sincère, célébraient la double fête de la naissance et de la restauration de leur monarque chéri, et l'heureuse issue de l'interrègne.

Il serait presque impossible de donner une énumération exacte de toutes les sectes religieuses qui existaient en Angleterre pendant les derniers troubles. Celle des *quakers*, quoiqu'elle ne soit pas des plus considérables, mérite d'être remarquée, au moins par sa singularité; d'autant qu'il ne s'est

encore présenté aucune occasion d'en faire mention dans cette histoire, parce qu'ils ne prenaient jamais aucune part aux affaires publiques. Leur fondateur était George Fox, né à Drayton, dans le comté de Lancastre, fils d'un tisserand et apprentif d'un cordonnier. Il quitta son maître, et courut le pays en juste-au-corps de peau, vêtement qu'il affecta long-temps de porter, comme moins cher et plus singulier que tout autre; il rompit toute liaison avec sa famille et ses amis, et erra dans les bois, passant des jours entiers dans le creux des arbres, sans autre occupation ou amusement que sa Bible. Lorsqu'il eut atteint ce degré de perfection spirituelle avec lequel il crut pouvoir se passer de livres et s'abandonner à son imagination, qu'il croyait remplie des mêmes inspirations qui avaient guidé les prophêtes et même les apôtres, il commença à chercher des prosélytes, et il lui fut d'autant plus facile d'en trouver, que toutes les têtes étaient égarées par la superstition et le fanatisme; les formes du culte les plus extravagantes et les plus ridicules étaient les plus populaires. Ses sectateurs, dans leur manière de vivre et de converser dans le monde, s'abstenaient scrupuleusement de toutes les formes honnêtes que prescrit la civilité, suivant la différence des rangs. Le nom d'ami, qu'ils donnaient à toutes les personnes auxquelles ils adressaient la parole, était la seule politesse qu'ils se permettaient, et ils tutoyaient tout le monde. L'enthousiasme qui agitait leurs pré-

dicateurs des deux sexes étant trop violent pour les nerfs de quelques-uns d'entr'eux, les jetaient dans des convulsions, des tremblements et des contorsions qui leur firent donner le nom de trembleurs (*quakers*). Leur habillement était fort simple, et leur morale aussi extravagante que leur religion. Donnez un soufflet à un quaker, il vous tendra l'autre joue; demandez-lui son manteau, il vous donnera aussi son habit. Le plus grand intérêt ne pourrait pas l'engager à prêter serment dans une cour de justice, même pour attester la vérité, et il parle aux juges avec la même familiarité que s'il était leur égal. Tantôt on les renfermait dans des maisons de fous ou en prison, tantôt ils étaient fouettés, ou piloriés; la résignation et le courage avec lesquels ils supportaient ces humiliations, excitèrent en leur faveur la pitié, l'estime et l'admiration. Ils n'admettaient pas de prêtres dans leur secte, et croyaient que chacun d'eux avait reçu, par illumination divine et immédiate, un caractère très supérieur à celui du sacerdoce. Dans les assemblées religieuses de leur culte, chacun d'eux, homme ou femme, pouvait se lever et improviser de sa place les prétendues inspirations du St.-Esprit. Malgré l'extravagance de ces pieuses exagérations, il n'y avait pas de secte plus paisible, plus innocente, plus charitable et plus strictement attachée à la justice. Un quaker ne vendait jamais ses marchandises au-dessus du prix exact qu'il croyait juste d'en recevoir, et cet usage, aussi peu commun

qu'estimable, est encore religieusement observé par cette secte.

Les principales taxes perçues en Angleterre sous la république, consistaient dans des cottisations levées chaque mois sur les propriétés personnelles et sur toutes les terres, dans les droits d'accise et dans ceux de la douane. Les cottisations les plus fortes s'élevèrent en Angleterre, seulement à 120,000 liv. par mois, et les plus basses à 35,000 liv. En Ecosse, elles montaient quelquefois à 10,000 liv., mais communément à 6000 liv. en Irlande. Leur produit moyen était d'environ un million par an. Les droits d'accise, pendant les guerres civiles, étaient perçus sur le pain, la viande, la bière, l'aile, les liqueurs, et sur plusieurs autres articles. Après la mort du roi, le pain et la viande furent exemptés de toute imposition. Les droits de la douane sur les exportations furent réduits en 1656. L'année suivante, Cromwell donna à ferme les droits de l'accise et de la douane pour 1,100,000 liv., somme au-dessus de tout ce qu'elles avaient jamais produit. On peut évaluer à plus de deux millions, année commune, le produit total des taxes levées pendant cette époque, et ce revenu excédait de beaucoup celui de tous les règnes précédents. Les séquestres, les compositions, les ventes des domaines de la couronne, des biens du clergé et de ceux des *délinquants*, produisirent aussi des sommes très considérables, mais très difficiles à évaluer. Cromwel devait plus de deux millions à sa mort, quoique



le parlement eût laissé plus de 500,000 liv. à la trésorerie, et la valeur de 700,000 liv. en munitions, et approvisionnements.

Au mois d'avril 1648, l'armée fut portée à 40,000 hommes, dont la paie était évaluée à 80,000 liv. par mois. En 1652 la république avait sur pied une armée de plus de 50,000 hommes, dont la paie montait annuellement à 1,047,715 liv.: le protecteur la réduisit à 30,000 hommes. La paie du soldat était d'un sheling par jour dans l'infanterie, et de deux shelings six sols dans la cavalerie. Il n'est pas étonnant que de pareilles troupes fussent très opposées à la restauration du gouvernement légal, sous lequel elles ne pouvaient s'attendre à recevoir une solde aussi énorme.

A l'époque de la bataille de Worcester, le parlement avait sur pied, soit en troupes réglées, soit en milice, une armée d'environ 80,000 hommes.

Le commerce et l'industrie augmentèrent considérablement en Angleterre pendant les années de paix du règne de Charles Ier. Le commerce avec les Indes orientales et la Guinée, acquit une grande extension. Les Anglais étaient en possession de presque tout le commerce avec l'Espagne, et ils envoyaient tous les ans 20,000 pièces de drap en Turquie. Le commerce éprouva une interruption générale pendant la guerre civile, mais il reprit son activité bientôt après l'établissement de la république. Les principes démocratiques qui prévalaient à cette époque engagèrent les gentilshommes à

mettre leurs fils en apprentissage chez les négociants, et le commerce a toujours été depuis plus honoré en Angleterre que dans tout autre pays; il n'y en a aucun en effet qui soit aussi noblement et aussi libéralement secouru dans ses besoins et par tous les actes de bienfaisance nationale que l'est la Grande-Bretagne, par cette classe respectable de négociants anglais, dont les grandes vues et les spéculations éclairées ne tendent pas moins à étendre et consolider la prospérité de leur pays qu'à augmenter leur propre fortune.

En 1650, l'intérêt de l'argent fut réduit à 6 pour cent.

En 1653, la poste aux lettres fut affermée 10,000 livres par an pour les trois royaumes, ce qui fut regardé comme une somme considérable; et le prix du port des lettres était inférieur de plus de moitié au taux actuel.

L'usage du thé, du café, et du chocolat ne commença en Angleterre qu'en 1660. Les asperges, les artichauts, les choux-fleurs, et plusieurs espèces de salades y furent introduits à la même époque.

La colonie de la Nouvelle-Angleterre s'accrut rapidement par l'émigration des puritains qui allèrent y chercher un asyle contre les contraintes et les persécutions exercées contre eux. Un grand nombre de catholiques se réfugièrent par le même motif en Amérique, et formèrent la colonie de Maryland.

Cromwell, qui n'était rien moins qu'un homme

de lettres, encouragea néanmoins le mérite littéraire. Le célèbre Milton était son secrétaire ; Marvel était aussi à son service, et Waller, qui était son parent, fut fort bien traité par lui. Il donna 100 liv. de pension à un professeur de théologie à Oxford, et il avait le projet d'ériger un collége à Durham, pour l'avantage des comtés du Nord.

Quoique cette époque fût très riche en matériaux pour l'histoire, elle ne produisit d'autre historien digne d'être cité, que Clarendon, qui, malgré la prolixité et la redondance de son style, sera toujours estimé à raison de son exactitude et de son impartialité.

CHARLES II, VINGT-SIXIÈME ROI DEPUIS LA CONQUÊTE.

Fils de Charles Ier., né le 29 *mai* 1630 ; *prend le titre de roi le* 30 *janvier* 1649, *après la mort de Charles Ier ; se réfugie sur le continent le* 22 *octobre* 1649, *et y reste jusqu'à la fin de l'interrègne; est proclamé roi d'Angleterre le* 8 *mai* 1660, *et couronné le* 23 *avril* 1661; *épouse Catherine, infante de Portugal, le* 21 *mai* 1662; *meurt le* 6 *février* 1685, *âgé de cinquante-quatre ans.*

1660.

Un monarque assez judicieux et assez sage, pour faire consister son bonheur dans celui de rendre ses sujets heureux, manque bien rarement de réussir dans cette entreprise, dont le succès le rend lui-

même le plus heureux de tous les princes; car l'intérêt que cette spéculation produit, n'est pas seulement de 100 pour 100, mais de plusieurs millions. Telle était la perspective flatteuse qui s'offrait à Charles II, lorsqu'il fut rappelé au trône de ses ancêtres par les vœux sincères et unanimes de tous ses sujets, à l'exception des régicides, et d'une bande méprisable de démocrates et de fanatiques. Il était alors âgé de trente ans; un tempérament robuste, une taille élégante, une figure mâle, un air gracieux et une physionomie séduisante, étaient ses qualités extérieures. Il y joignait un esprit vif et pénétrant, les manières les plus aisées, la politesse la plus naturelle, la gaîté la plus agréable, et cette affabilité aimable et franche, qui suffisait pour réconcilier les républicains les plus farouches avec la dignité royale. Exempt de tout ressentiment, il assura le pardon de ses ennemis les plus coupables, et laissa des espérances de faveur à ceux qui lui étaient le plus opposés. Il parut même désirer d'oublier toutes les animosités passées, et de ramener tous les partis à un même sentiment d'affection pour leur patrie et pour leur prince. Il montra aussi une grande prudence dans la composition de son conseil, en n'y admettant que des hommes distingués par leurs talents, de quelque parti et de quelque opinion qu'ils eussent été, et sans consulter ses dispositions plus ou moins favorables à leur égard. Les presbytériens partagèrent cet honneur avec les royalistes. Annesley fut créé comte d'Anglesey, Ashley-Cooper,

lord Ashley; Denzel Hollis, lord Hollis. Le comte de Manchester fut nommé lord-chambellan; lord Say, garde du sceau-privé, et deux ministres presbytériens furent nommés chapelains du roi. L'amiral Montague fut créé comte de Sandwich; Monk, comte d'Albemarle, et le roi le traita toujours avec la plus grande distinction.

Le bon sens de Charles ne se fit pas moins remarquer dans le choix de ses ministres. Cette circonstance importante satisfit principalement la nation, et fut regardée comme un présage assuré de la tranquillité et du bonheur après lesquels elle soupirait. Sir Edouard Hyde, créé comte de Clarendon, fut nommé chancelier et premier ministre. Le marquis d'Ormond fut créé duc, et nommé intendant de la maison; le comte de Southampton, grand-trésorier; sir Edouard Nicolas, secrétaire d'état. Ces hommes unis par l'amitié et par les intentions les plus louables, soutenaient réciproquement leur crédit respectif, s'occupaient avec zèle d'avancer, autant que les circonstanres pouvaient le permettre, le rétablissement du gouvernement dans toutes ses branches, et le retour de la prospérité dans les affaires publiques.

La bonne intelligence entre le roi et le parlement fut rétablie, et sa majesté fut traitée avec le même respect et les mêmes égards qu'on rendait à ses prédécesseurs avant la rebellion. Cette assemblée ayant été convoquée sans ordres du roi, fut d'abord appelée *convention*, et ne s'intitula *parle-*

ment, que lorsque sa majesté eut passé un acte à cet effet.

Tous les actes judiciaires qui avaient été passés au nom de la république, ou du protecteur, furent ratifiés par une loi générale. Les deux chambres avouant le crime de la rebellion, acceptèrent avec reconnaissance en leur nom, et au nom de tous les sujets, l'amnistie et le pardon que S. M. daigna leur accorder. Il fut déclaré, par une proclamation, que les juges du feu roi qui ne se remettraient pas en prison dans le délai de quinze jours, n'obtiendraient point de pardon. Dix-neuf obéirent; quelques-uns furent arrêtés dans leur fuite; d'autres se sauvèrent sur le continent.

Il fut fait, à la chambre des pairs, une motion tendante à ce que tous les juges du roi, ainsi que les membres de toutes les hautes cours de justice fussent exceptés de l'amnistie. Cette exception portait sur un si grand nombre de personnes, qu'elle répandit une alarme générale, que le roi s'empressa de dissiper, en allant à la chambre haute, où il passa dans les termes les plus énergiques l'acte d'amnistie générale, insistant sur la nécessité et sur l'obligation que lui imposaient ses promesses, qu'il regarderait toujours comme sacrées, puisqu'il leur était probablement redevable de la satisfaction qu'il éprouvait dans ce moment, de se trouver, en parlement, réuni à son peuple. Cette mesure fut aussi applaudie qu'elle méritait de l'être, et la joie qu'elle excita consolida de plus en plus la popularité du roi.

Après des sollicitations réitérées, l'acte d'amnistie fut voté dans les deux chambres, et reçut aussitôt après la sanction royale. Ceux qui avaient participé immédiatement à la mort du feu roi en furent exceptés. Olivier Cromwell, Ireton, Bradshaw, et autres qui n'existaient plus, furent déclarés coupables, et leurs propriétés furent confisquées. Leurs cadavres furent déterrés par ordre des deux chambres, traînés à Tiburn, et après avoir resté pendus, depuis dix heures du matin jusqu'au coucher du soleil ,ils furent ensevelis au pied de la potence. Les membres des hautes cours de justice furent déclarés incapables d'exercer aucun office.

La première affaire dont le parlement eut ensuite à s'occuper fut de fixer et établir le revenu du roi. Il lui accorda 100,000 livres par an, pour lui tenir lieu des tutelles et mises en possession, et lui assigna une moitié des droits de l'accise en paiement de cette somme; il lui accorda aussi la moitié de ces droits, ainsi que ceux de tonnage et de pondage pour en jouir sa vie durant; et la totalité du revenu de la couronne, pour fournir à toutes ses charges, fut fixée à 1 million 200,000 livres par an; mais les fonds assignés pour le paiement pouvant à peine en produire les deux tiers, le parlement se réserva de pourvoir par la suite au paiement de la balance.

Le licenciement de l'armée n'était pas moins nécessaire pour la sûreté du parlement que pour celle du roi, et cependant les communes ne votèrent

qu'avec une grande répugnance les fonds qu'exigeait cette mesure. Une cotisation de 70,000 livres par mois, fut imposée pour trois mois seulement, et toutes les sommes qui furent levées par de nouvelles cotisations, pour faire face à cette dépense, furent accordées par parcelles, comme si on avait craint de mettre trop d'argent à la fois dans les mains du roi. Le rétablissement de la forme du gouvernement en étant à ce point, le roi alla à la chambre des pairs le 13 septembre, et ordonna que le parlement s'ajournât au 6 novembre. Le même jour, le duc de Gloucester, frère du roi, mourut inopinément de la petite-vérole, dans la vingtième année de son âge. Charles fut plus vivement affecté de cette perte que d'aucun des malheurs de sa vie.

Pendant l'intervalle qui s'écoula depuis l'ajournement du parlement, les régicides furent traduits en jugement. Six des juges du feu roi, Harrison, Scot, Carew, Clément, Jones, et Scrope, ainsi qu'Axtel, qui avait gardé la haute cour de justice, Hacker, qui commandait le jour de l'exécution du roi, Colle, avocat-général pour le peuple d'Angleterre, et Hugues Paters, prédicateur fanatique, qui avait excité l'armée au régicide, furent condamnés et exécutés. Les dix-neuf juges qui, conformément à la proclamation du roi, s'étaient remis en prison, furent également condamnés à mort; mais il leur fut accordé un répit, et ils furent dispersés dans différentes prisons.

La princesse d'Orange étant venue en Angleterre

partager la joie de sa famille, à l'occasion de la restauration, tomba malade, et mourut bientôt après son arrivée.

La reine-mère vient faire une visite à son fils, et obtient son consentement au mariage de la princesse Henriette d'Angleterre avec Monsieur, frère du roi de France; il fut célébré le 1er. avril 1661.

Le parlement s'assemble le 6 novembre, et rétablit les bureaux de la poste aux lettres, les licences pour la vente du vin, et quelques autres branches du revenu public. Il accorde aussi de nouvelles cotisations et quelques arrérages dus sur la paie et le licenciement de l'armée. Il ne fut conservé d'autres troupes sur pied que le régiment du général Monk; mais le roi établit une compagnie de gardes à cheval, et une autre compagnie de gardes à pied, pour être à la suite de sa majesté. Ce fut la première fois qu'on vit en Angleterre l'apparence d'une armée régulière ou plutôt d'une force armée constamment sur pied; les prédécesseurs de Charles Ier. n'ayant eu auprès d'eux d'autre force permanente que les gardes à pied du roi établis par Henri VII, en 1486, d'abord au nombre de 50, et portés ensuite à 100, et les 40 gentilshommes pensionnaires, établis en 1509. Après une session de près de deux mois, dans laquelle les affaires furent expédiées avec autant d'activité que d'unanimité, le roi jugea à propos de dissoudre le parlement, et lui adressa à cette occasion un discours très gracieux.

Charles qui, pendant son exil, avait eu une en-

tière déférence pour les couseils de Clarendon, continua de suivre les avis de ce fidèle serviteur, et eut chaque jour de nouveaux motifs de se féliciter d'avoir si bien placé sa confiance. Indépendamment de ses soins et de son assiduité constante dans l'exercice de sa charge, il était infatigable dans ses efforts, pour modérer la pétulance du zèle des royalistes, et leur penchant pour la vengeance. Il satisfaisait en même temps les gens du parti opposé, en maintenant inviolablement l'exécution des engagements que le roi avait pris avec eux. Dans ces circonstances, ce digne ministre se trouva, sans s'y être attendu, allié de près à la famille royale, par le mariage d'Anne Hyde, sa fille, avec le duc d'York. Ce prince, étant sur le continent, avait fait sa cour à cette demoiselle, qui n'était pas moins estimable par l'énergie de son caractère que par toutes ses belles qualités, et il était parvenu à surmonter les scrupules de sa vertu, en lui promettant de l'épouser. Le roi, avant son retour en Angleterre, avait refusé son consentement à cette union, et tâché d'en dissuader son frère; ce qui fit que le duc ne lui avoua son mariage que quelques mois après qu'il était fait, et alors Charles consentit à le reconnaître par égard pour le ministre son ami, qui n'avait eu aucune connaissance de ces engagements.

Comme toute tentative de la part de ce parlement pour donner la moindre supériorité au presbytérianisme et pour faire couler des flots de sang, était prévenue, les communes avaient sagement ajourné

l'examen de toutes les contestations en matière de religion, et avaient laissé à la décision du roi, conformément aux anciennes lois, tout ce qui concernait le gouvernement de l'église.

Le roi usa d'abord d'une grande modération dans l'exécution de ces lois. Les neuf évêques qui existaient encore, furent réintégrés dans leurs siéges; tous les bénéficiers qui avaient été dépossédés, recouvrèrent leurs bénéfices; la liturgie fut admise de nouveau dans les églises. Il fut donné en même temps une déclaration, dans laquelle le roi promettait de donner des suffragants aux évêques dont les diocèses étaient les plus considérables; d'obliger tous les évêques à prêcher constamment et régulièrement; de leur interdire de conférer l'ordination, et d'exercer aucun acte de juridiction sans l'avis et l'assistance de prêtres choisis par le diocèse; qu'il serait fait à la liturgie des changements qui feraient disparaître toutes les objections; que ce mode de culte ne serait pas imposé à ceux qui répugneraient à s'y soumettre, et que le surplis, la croix dans le baptême, et l'inclinaison de tête en prononçant le nom de Jésus, ne seraient pas exigés à la rigueur. Cette déclaration fut donnée par le roi, en sa qualité de chef de l'Eglise, et il exerça, sans opposition, plusieurs parties de l'autorité législative dans les matières ecclésiastiques. L'exercice de la prérogative royale ne fut jamais plus justifiable sans doute, que dans les circonstances actuelles, où l'état déchiré dans toutes ses parties, par les convulsions des différents partis,

ne pouvait être ramené à l'ancien ordre que par la puissance modératrice du premier magistrat.

La fin de cette année fut l'époque de l'érection et établissement de la société royale de Londres, qui étant composée des plus savants hommes de l'Europe, acquit rapidement, et a toujours conservé depuis, la célébrité la plus honorable et la mieux méritée, par les services importants et par les découvertes dont toutes les sciences lui sont redevables.

1661.

Insurrection des millénaires, ayant à leur tête un nommé Venner, enthousiaste forcené qui avait souvent conspiré contre Cromwell. Ayant, par ses exhortations fanatiques, enflammé l'imagination de ses sectaires, qui étaient au nombre de soixante, ils firent une irruption dans les rues de Londres, proclamant partout le roi Jésus, qui, disaient-ils, était leur chef invisible. Ils étaient armés de pied en cap, et se croyaient invulnérables et invincibles. Ils mirent d'abord en fuite tous ceux qu'ils rencontrèrent; un malheureux homme, qu'ils questionnèrent, ayant répondu qu'il était pour Dieu et pour le roi Charles, fut massacré sur-le-champ. Un détachement des gardes fut envoyé contre eux; ils firent la résistance la plus obstinée et la plus sanglante, et ne voulurent point recevoir de quartier; quelques-uns d'entre eux, qui furent arrêtés, furent jugés, condamnés et exécutés, et persistèrent jusqu'au dernier moment à affirmer que, s'ils étaient



trompés, c'était par Dieu lui-même qu'ils l'avaient été.

Il fut publié, à cette occasion, une proclamation qui interdisait toute sorte d'assemblées et de conventicules tenus sous prétexte de discuter les objections relatives au culte religieux, et ordonnait que les serments *d'allégeance et de suprématie* seraient exigés de toutes les personnes suspectes d'être mal disposées à l'égard du gouvernement. Dès ce moment, la dénomination de *non conformistes* fut donnée à toutes les sectes qui ne se conformaient pas aux rites de l'Eglise anglicane; et sous cette dénomination, furent compris, non seulement les indépendants, les anabaptistes, les millénaires, les presbytériens, mais même les catholiques; et au moyen de cette confusion, les délits d'une de ces sectes pouvaient à volonté réfléchir sur toutes les autres.

La reine-mère et la princesse Henriette sa fille s'embarquent à Portsmouth pour la France.

La soumission aux volontés du roi, et le rétablissement du gouvernement avançaient encore plus rapidement en Ecosse qu'en Angleterre. Lauderdale ayant acquis une grande influence auprès de sa majesté, obtint la démolition de tous les forts que Cromwell avait fait construire, pour dompter l'esprit de révolte qui avait de tout temps dominé les Ecossais. Le roi consentit aussi à licencier toutes les troupes qui étaient employées dans ce pays, créa le général Middleton comte du même nom, et l'en-



voya en qualité de commissaire au parlement qui fut convoqué en Ecosse. Il y trouva les esprits si favorablement disposés parmi les hommes de toutes les classes, qu'il obtint un acte qui annulla, par une disposition générale, toutes les lois qui avaient été passées depuis 1633, attendu la violence qui avait été employée auprès de sa majesté et du feu roi pour obtenir leur sanction. Les lords des articles, ainsi que quelques autres branches de la prérogative et l'autorité royale dans toute son étendue, furent rétablies dans ce royaume. Il en fut de même tacitement de l'épiscopat par la révocation de tous les statuts favorables au presbytérianisme, malgré le zèle fanatique dont Lauderdale était animé contre les évêques. Le roi lui dit, à cette occasion, *qu'il ne croyait pas que le presbytérianisme fût une religion faite pour un gentilhomme, et qu'il ne souffrirait pas qu'il fût maintenu en Ecosse.* Sharp, qui était chargé par cette secte de défendre sa cause, consentit à l'abandonner, et fut récompensé de sa complaisance par l'archevêché de Saint-André.

L'Ecosse n'étant pas comprise dans la déclaration d'amnistie donnée à Breda, le roi était libre de ne pas y faire participer les plus ardents instigateurs de la révolte dans ce royaume; et dans ce nombre, il n'y en avait aucun qui eût moins de titres à la clémence royale que le marquis d'Argyle; il fut, en conséquence, traduit en jugement comme ayant participé à l'usurpation. Le parlement le condamna à mort; et comme personne n'ignorait qu'il avait été

le principal instigateur des derniers troubles et des guerres civiles, on ne s'arrêta pas à quelques irrégularités qui avaient été commises dans cette procédure. Il mourut avec beaucoup de courage et de fermeté, et sa tête fut exposée sur le *Tolbooth*, où on avait vu auparavant celle du loyal marquis de Montrose. Lord Lorne, fils d'Argyle, étant toujours resté fidèle au roi, obtint, à titre de don, les biens confisqués sur son père. Guthry, prédicateur séditieux, qui avait personnellement insulté le roi, fut aussi poursuivi en justice, condamné à mort et exécuté.

Le parlement d'Ecosse accorde au roi un revenu additionnel de 40,000 livres par an, et passe un acte par lequel il déclare le *covenant* illégal, et ses obligations nulles et de nul effet.

Quant à l'Irlande, avant d'y envoyer un lord-lieutenant, le roi en confie le gouvernement à sir Maurice Eustace, chancelier, et aux comtes d'Orrery et Montraith comme grands-juges.

En Angleterre, toutes les distinctions et dénominations de partis avaient disparu sous l'administration douce et également bienfaisante de Charles : tous semblaient concourir de bon cœur à maintenir la prérogative du roi, en conservant les justes priviléges du peuple. Les disputes théologiques étaient seules interminables. Une conférence fut tenue chez l'évêque de Londres, entre neuf évêques et neuf des principaux ministres presbytériens, et douze assistants de chaque côté pour terminer définitive-



ment les éternelles et ennuyeuses questions sur le surplis, la liturgie, etc.; mais ils se séparèrent plus enflammés et plus obstinés que jamais dans leurs préjugés respectifs.

Pendant ces conférences, la cérémonie du couronnement solennel du roi se fit avec la splendeur accoutumée, le 23 avril; et, suivant l'ancien usage, sa majesté, accompagnée de sa noblesse, de ses juges et de ses grands-officiers, se rendit le jour d'auparavant, de la Tour à Westminster.

Le parlement, conformément aux *writs* de sommation donnés le 9 mars, s'assembla le 8 mai, et le roi, accompagné des pairs, en grand habit, se rendit à cheval de son palais de Whitehall à l'abbaye de Westminster. Le même jour, la convention du clergé s'assembla à Saint-Paul, confirma la forme du livre de prières communes, ci-devant publié, et ajouta entr'autres articles à la liturgie, les deux offices, ou formes de prières pour le 30 janvier et le 29 mai.

Le roi, dans son discours à l'ouverture du parlement, annonça l'intention où il était d'épouser l'infante de Portugal, et les deux chambres approuvèrent ce mariage.

Il n'y avait pas plus de cinquante-six membres du parti presbytérien dans la chambre des communes; et quelles qu'eussent été leurs dispositions, ils n'auraient pu ni empêcher ni retarder les mesures adoptées par la majorité. Ainsi, la monarchie et l'épiscopat furent élevés à un degré de puissance et de

splendeur aussi considérable que l'avait été celui de leur dégradation et de leurs désastres.

Acte pour la sûreté de la personne et du gouvernement du roi. Tramer ou projeter l'emprisonnement de sa majesté, sa déposition, ou aucun attentat contre sa personne, ou entrer en guerre contre lui, est déclaré haute trahison pendant la vie du roi actuel. Affirmer qu'il est papiste ou hérétique; tenter verbalement ou par écrit d'aliéner de lui l'affection de ses sujets, sont déclarés des offenses suffisantes pour rendre les délinquants incapables d'exercer aucun emploi dans l'Eglise et dans l'état. Maintenir que le long parlement n'est pas dissous, et que les deux chambres, ou l'une d'elles, sans le roi, sont investies du pouvoir législatif, ou que le *covenant* est obligatoire, sont déclarés des crimes punissables par la peine de *premunire*.

Il fut ordonné en même temps que l'acte du *covenant*, ainsi que celui qui avait érigé une haute cour de justice, celui qui avait ordonné qu'on souscrivît l'engagement de ne jamais reconnaître un roi ni une chambre des pairs, et celui qui déclarait que l'Angleterre était une république, seraient brûlés par la main du bourreau. Cette exécution excita la plus grande joie parmi le peuple.

Pour prévenir l'abus de ces pétitions séditieuses qui avaient eu des conséquences si funestes sous le règne précédent, il fut ordonné qu'aucune pétition ne pourrait être signée de plus de vingt personnes, à moins que ce ne fût avec la sanction de trois juges



de paix ou de la majorité du grand jury, et qu'il n'en serait présenté aucune au roi ni à aucune des deux chambres, par plus de dix personnes. La peine attachée à toute transgression de cette loi était une amende de 100 livres et trois mois d'emprisonnement. Il fut déclaré par un autre acte que tous droits concernant la milice appartenaient exclusivement à sa majesté.

Les évêques, quoique rétablis dans leur autorité spirituelle, étaient encore exclus du parlement par la loi que le feu roi avait été forcé de donner immédiatement avant le commencement des troubles civils, et ce fut un motif très suffisant pour la révoquer.

Le 30 juillet, le parlement s'ajourna au 20 novembre. Dans cet intervalle, l'entrée publique de l'ambassadeur de Suède donna occasion à une dispute de préséance entre ceux de France et d'Espagne, dans laquelle plusieurs personnes de leur suite furent tuées le 10 octobre à Tower-Hill. La voiture du baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, parvint enfin à prendre le pas sur celle du comte d'Estrades. Cette insulte, dont Louis XIV fut vivement irrité, fut bientôt convenablement réparée : Batteville fut rappelé de son ambassade, et le marquis de Lasfuentes, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, fut chargé de déclarer à Louis XIV, en présence de tous les ministres étrangers, *que S. M. C. avait envoyé des ordres à tous ses ambassadeurs et ministres, afin qu'ils s'abstinssent de concourir*

avec les ministres et ambassadeurs de France. Cette déclaration étant faite, le roi, adressant la parole aux ministres étrangers, leur dit : *Vous avez entendu cette déclaration ; je vous prie d'en informer vos maîtres, afin qu'ils sachent que S. M. C. a donné ordre à tous ses ambassadeurs de céder le pas aux miens en toute occasion.*

Le parlement se rassembla le 20 novembre, et s'empressa de remédier à toutes les atteintes que la violence des factions et la guerre civile avaient portées à l'autorité royale. Il fut reconnu, par un statut, qu'aucune des deux chambres n'était investie d'une autorité militaire quelconque indépendante du roi ; il fut renoncé aussi, dans le préambule de ce statut, à tout droit d'employer même des armes défensives contre le roi.

Sous le gouvernement tyrannique de la république, tous les magistrats suspectés par ces despotes violents, avaient été exclus de toutes les corporations, et on n'y avait admis que ceux qui avaient donné des preuves de leur attachement au parlement ou au protecteur, ou qui avaient signé le *covenant.* Pour prévenir le danger de laisser aucune autorité en de pareilles mains, le parlement autorisa le roi à nommer des commissaires pour réorganiser les corporations, et en chasser tous les magistrats qui s'y étaient introduits par violence, ou qui professaient des principes contraires à la constitution civile et ecclésiastique. Il fut aussi ordonné que tous les magistrats abjure-



raient les obligations imposées par le *covenant*, et feraient profession de regarder comme illégale toute résistance au roi, sous quelque prétexte que ce fût, et d'avoir en horreur le moyen perfide d'user de l'autorité du roi, pour prendre les armes contre sa personne ou contre ceux qui étaient chargés de ses ordres. Cet acte fut appelé *l'acte des corporations.*

Le roi entre à la chambre des pairs, et après avoir donné sa sanction au bill qui lui accordait 1,260,000 liv., il ajourna le parlement au 10 janvier.

1662.

A l'ouverture de la session, le chancelier informa le parlement d'une conspiration formée contre le gouvernement, et de l'arrestation de quelques-uns des conspirateurs. L'existence de ce complot ne fut jamais bien prouvée, et parut n'avoir d'autre fondement que de simples rumeurs, accréditées par le clergé et par ses partisans qui, sans aucun indice apparent, imputaient ce délit conjectural à leurs adversaires. Il devint cependant l'occasion et même le motif du bill d'uniformité, portant que tout ecclésiastique qui n'aurait pas été ordonné par l'évêque, serait ordonné de nouveau, déclarerait son assentiment à tout ce qui était contenu dans le livre de prières communes, ferait serment d'obéissance canonique, abjurerait la ligue solennelle et le *covenant*, ainsi que le principe qu'on pût, dans aucun cas, sous quelque prétexte que ce fût, prendre les

armés contre le roi. Ce bill rétablit l'Eglise dans le même état où elle était avant la rebellion, et fit revivre tacitement les lois persécutrices d'Élisabeth, malgré la promesse du roi d'user d'indulgence et de tolérance à l'égard des consciences délicates. Il paraît néanmoins que Charles ne concourut pas volontairement à cette mesure violente, et que le zèle de Clarendon, qui détestait les presbytériens, et celui du parti du clergé dans la chambre des communes, secondés par les intrigues des catholiques, suggérèrent cette résolution, et parvinrent à arracher le consentement du roi.

Trois des juges du feu roi, qui avaient été mis hors la loi comme coupables de haute trahison, sont envoyés de Hollande, traduits devant le banc du roi, et exécutés le 19 avril.

L'infante de Portugal fait voile pour l'Angleterre, le 23 avril, et arrive le 14 mai à Portsmouth, où la cérémonie publique de son mariage est célébrée par l'évêque de Londres ; elle avait déjà été mariée secrètement par son aumônier. Les Portugais ne voulurent pas permettre qu'elle fût épousée par procureur à Lisbonne, parce que le comte de Sandwich, fondé de procuration, était protestant ; elle eut 500,000 liv. de dot, et de plus la forteresse de Tangiers en Afrique, et celle de Bombay dans les Indes orientales.

Le parlement voyant que différentes branches du revenu public ne produisaient pas ce qu'on en attendait, vota, en faveur du roi, une nouvelle



imposition de deux shelings par chaque cheminée, pendant sa vie. Toutes les affaires étant expédiées, le parlement fut ajourné le 10 mai, au 18 février suivant.

Le procès de deux fameux coupables, Vane et Lambert, fixait alors l'attention du public. Quoiqu'ils n'eussent pas été du nombre des juges du feu roi, ils avaient été nommément exceptés de l'amnistie générale, et renfermés en prison. Le premier parlement, ou plutôt la convention, qui siégeait après la restauration, avait prié le roi de suspendre leur exécution, s'ils étaient coupables; mais le nouveau parlement avait insisté avec force sur la nécessité de les faire juger. Pour ne pas réveiller les querelles qui avaient été sagement ensevelies dans l'oubli, l'acte d'accusation contre Vane n'avait rapport qu'à sa conduite, comme membre du conseil-d'état et secrétaire de la marine, après la mort du roi. Il fut déclaré coupable de haute trahison, et condamné à mort. Il l'a subit avec intrépidité et enthousiasme, la considérant comme un passage à la félicité éternelle, que son imagination exaltée lui représentait comme la récompense due à son mérite. Le général Lambert fut également condamné; mais comme il s'était comporté avec plus de modestie dans son procès, il fut sursis à l'exécution de la sentence, et il fut relégué, pour la vie, à Guernesey, où il mourut trente ans après, ayant embrassé la religion catholique.

La reine mère revint de France, et fixa sa résidence à l'hôtel de Somerset. Le jour de S. Barthélemy étant fixé pour l'exécution de l'acte d'uniformité, environ 2000 ministres presbytériens, qui refusèrent de souscrire aux articles qui leur étaient proposés, abandonnèrent leurs cures, et sacrifièrent ainsi leurs intérêts pécuniaires à leurs principes religieux. Plusieurs d'entr'eux avaient expulsé de la même manière des prêtres royalistes de leurs bénéfices ; quelques autres avaient manifesté leurs mauvaises intentions contre le gouvernement, et un bien plus grand nombre étaient d'une ignorance scandaleuse. Ceux qui abandonnèrent leurs bénéfices par délicatesse de conscience, furent indemnisés par les contributions de leurs collègues. Des évêchés furent offerts à trois des principaux chefs presbytériens ; un seul accepta. Des doyennés et autres bénéfices furent refusés par un très grand nombre.

Dans ces circonstances, la trésorerie du roi, malgré tous les subsides qui avaient été votés, était non seulement vide, mais très endettée; les secours qu'il avait envoyés en Portugal lui coûtaient deux fois plus d'argent qu'il n'en avait reçu pour la dot de la reine, et le temps où il devait payer celle de sa sœur approchait. Tangiers, dont on attendait de grands profits, était devenu à charge à la couronne, et Rutherford, qui commandait à Dunkerque, avait porté les dépenses de cette garnison à 120,000 liv. par an. Les revenus

de Charles étaient trop bornés pour le mettre en état de conserver cette place, et Clarendon lui conseilla de la vendre. Il avait été stipulé, par le traité avec le Portugal, que Dunkerque ne serait jamais cédé à l'Espagne; ainsi il n'y avait que la France qui pût l'acheter, et d'Estrades fut invité, par une lettre du chancelier lui-même, à s'occuper de cette acquisition. Après plusieurs demandes et offres respectives, le marché fut conclu à 400,000 liv. L'artillerie et les munitions furent estimées à un cinquième de cette somme. Ainsi, cette place importante, que Cromwell avait obligé la France de prendre sur l'Espagne quelques années auparavant, pour la remettre à l'Angleterre, fut actuellement vendue par l'Angleterre à la France.

Guillaume Lenthall, orateur de la chambre des communes, pendant que le parlement était en guerre contre Charles Ier., est traduit en jugement, condamné et exécuté.

Sir Henri Bennet, qui fut ensuite comte d'Artington, ennemi invétéré de Clarendon, est nommé secrétaire d'état, à la place de sir Edouard Nicolas, intime ami du chancelier. Cette nomination annonça évidemment le déclin du crédit et de l'influence de Clarendon auprès du roi; il n'en fallut pas davantage pour encourager tous les ennemis que la probité inflexible de ce ministre fidèle et vertueux lui avait suscités.

Le roi donne une déclaration, par laquelle il annonce des dispositions favorables aux non confor-



mistes, que les scrupules d'une conscience égarée empêchaient d'adopter l'acte d'uniformité, mais qui pratiquaient, modestement et sans scandale, les exercices de dévotion particuliers à leur culte. « Sans » porter, disait-il, aucune atteinte aux libertés du » parlement, nous mettrons tous nos soins à ob- » tenir de sa sagesse qu'il concoure avec nous au » même but, en passant un acte qui nous mette « à portée d'exercer, d'une manière plus géné- « ralement satisfaisante, le pouvoir de dispenser » de l'exécution des lois, que je regarde comme » inhérent à ma couronne. » Cette mesure s'accordait si peu avec l'indifférence, et même le mépris que Charles paraissait avoir pour toutes les religions, que la plus grande partie de la nation était très embarrassée de deviner quel pouvait être le véritable objet de cette déclaration ; mais ceux qui savaient que Charles était secrètement réconcilié à la religion catholique, ne doutèrent pas que cette indulgence affectée en faveur des non conformistes, n'eût pour objet de préparer les esprits à un plan de tolérance générale, qui permettrait aux catholiques le libre exercice de leur religion, au moins dans leurs maisons. Mais le parlement ne fut nullement satisfait de cette mesure, et il fut secondé dans son opposition par les ministres eux-mêmes, principalement par le chancelier. Le roi, sur les remontrances de la chambre des communes, ne jugea pas à propos d'insister davantage dans le moment sur son projet d'indulgence.

1663.

Loi qui bannit du royaume les jésuites et tous les prêtres catholiques, à l'exception des prêtres étrangers attachés aux deux reines. Dans la proclamation donnée en conséquence de cette loi, le mot *étrangers* fut omis à dessein, et, par ce moyen, leurs majestés avaient la faculté de prendre sous leur protection autant de prêtres anglais qu'elles jugeaient à propos. Charles ayant ainsi accédé en apparence au désir des communes, crut que l'occasion était favorable pour obtenir une augmentation de revenu, et pour leur prouver que les fonds qui lui avaient été précédemment accordés, n'avaient pas été employés avec prodigalité, il offrait de faire mettre sous leurs yeux le compte général de ses dépenses. Les communes ne jugeant pas convenable de s'ingérer de pareilles recherches, lui accordèrent quatre subsides : ce fut la dernière fois que les impositions furent votées de cette manière.

Réglements concernant la convocation et l'armement de la milice, portant, entr'autres dispositions, que le roi n'aura pas le pouvoir de retenir la milice sous les armes plus de quatorze jours dans l'année. Différentes lois passèrent aussi dans cette session concernant le commerce.

Le crédit de Clarendon commença à décliner sensiblement à cette époque. Son intimité avec le comte de Bristol, pendant leur émigration et leurs infortunes, avait été considérablement altérée depuis la restauration, par l'opposition du chancelier

à quelques concessions, pour lesquelles Bristol avait employé le crédit d'une dame de la cour. Il fut si violemment irrité à cette occasion contre Clarendon, qu'il rompit avec lui de la manière la plus outrageante, au point de porter contre lui à la chambre des pairs une accusation de haute trahison. Mais, comme elle était aussi vicieuse dans la forme que dépourvue de fondement, et même de probabilité, elle fut unanimement rejetée. Bristol lui-même fut si honteux de sa conduite, qu'il se cacha pendant quelque temps; mais il ne put jamais regagner l'estime qu'elle lui avait fait perdre; tandis que le chancelier, conservant la dignité de son caractère, se fit une loi, ainsi que son ami Southampton, de n'avoir aucune relation avec les maîtresses du roi. Celle qui était alors le plus en faveur était Mme. Palmer, créée ensuite duchesse de Cleveland, femme avide, dissolue, emportée et vindicative; elle ne négligea rien pour miner le crédit de Clarendon auprès de son maître, et le succès de ses intrigues criminelles, imprima sur le caractère de Charles le sceau de l'ingratitude la plus odieuse, vice d'autant plus pernicieux pour un prince, que non seulement il lui aliène les affections de ses serviteurs les plus fidèles, les plus zélés et les plus essentiels, mais qu'il avilit honteusement sa dignité et toutes les bonnes qualités qu'il peut avoir. Le parlement accordant un secours de 60,000 liv. à répartir entre les pauvres cavaliers, que le roi avait totalement négligés et oubliés, rendit plus remarquable l'in-

gratitude de sa majesté envers les braves et fidèles défenseurs de sa cause.

1664.

La nouvelle session du parlement étant ouverte le 16 mars, le roi entre à la chambre des pairs dans les premiers jours du mois d'avril, et demande la révocation de l'acte triennal, déclarant qu'il ne permettrait jamais qu'aucun parlement fût assemblé dans la forme prescrite par ce statut. Le parlement consent à le révoquer, et en passe un autre dont la substance était que la séance des parlements ne serait pas suspendue au-delà de trois ans, et que dans les trois ans qui suivraient la dissolution du parlement actuel ou de tout autre, sa majesté ferait expédier les writs pour la convocation d'une nouvelle assemblée. Avant la fin du règne de Charles, la nation eut occasion d'éprouver d'une manière très sensible les effets de cette révocation.

Les deux chambres votent que les Hollandais, en envahissant les droits des Anglais dans l'Inde, en Afrique et ailleurs, portaient le plus grand préjudice au commerce étranger ; le roi est invité, en conséquence, à prendre quelques mesures promptes et efficaces pour maintenir les droits de sa couronne contre toute opposition quelconque, et les deux chambres promettent de l'assister de leurs vies et de leurs fortunes. Cette session est prorogée, sans avoir voté aucun subside.

Sir George Downing, ministre d'Angleterre à

la Haye, présente un mémoire aux Etats-Généraux sur les dommages que les négociants anglais avaient éprouvés par les déprédations des Hollandais, montant à 7 ou 800,000 livres, et en demande satisfaction. En ce même temps, sir Robert Holmes est secrètement dépêché à la côte d'Afrique avec une escadre de vingt-deux vaisseaux. Il chasse les Hollandais du Cap Corse, s'empare de leurs établissements au Cap Vert et dans l'île de Gorée, ainsi que de plusieurs bâtiments marchands qu'il trouve sur cette côte; et ayant fait voile pour l'Amérique, prend possession de la Nouvelle-Hollande appelée depuis New-York. Lorsque les Etats-Généraux se plaignirent de ces hostilités, le roi prétendit n'avoir aucune connaissance de l'entreprise de Holmes, et l'envoya à la Tour, mais bientôt après il lui rendit la liberté.

Les Hollandais, ne recevant que des réponses évasives à leurs plaintes, furent convaincus que l'Angleterre cherchait à se ménager adroitement quelque sujet de querelle avec eux; ils commencèrent à armer en diligence, et dépêchèrent des ordres secrets à Ruyter leur amiral qui, ayant à bord une force considérable, fit voile pour la côte de Guinée, où il n'éprouva aucune opposition. Il reprit sur les Anglais toutes leurs nouvelles acquisitions excepté le Cap-Corse; il s'empara même de quelques uns de leurs anciens établissements. Plusieurs de leurs vaisseaux furent pris aussi par Ruyter qui fit alors voile pour l'Amérique, attaqua

la Barbade; mais il fut repoussé, et commit ensuite des hostilités à *Long-Island.*

Charles, informé des préparatifs qui se font en Hollande, accélère les siens avec autant de vigueur que d'habileté. Ses armements sont secondés par l'ardeur de la nation. La ville de Londres lui prête 100,000 livres. Il va lui-même de port en port, inspectant tout avec soin, et encourageant l'équipement d'une flotte dont la dépense monta, dit-on, à 800,000 livres; et en très peu de temps, la marine anglaise est mise sur un pied formidable. Quelques conjectures, et même de grands soupçons sur l'expédition de Ruyter, étant alors généralement répandus, il fut donné des ordres pour s'emparer de tous les vaisseaux hollandais, et cent trente-cinq tombèrent entre les mains des Anglais.

Le parlement s'assemble le 24 novembre, et accorde immédiatement deux millions et demi, secours beaucoup plus considérable qu'aucun roi d'Angleterre en eût jamais obtenu, mais à peine suffisant pour les circonstances présentes, d'autant plus que sa levée devait durer trois ans, et qu'il était payable par quartiers.

Il s'opéra, pendant cette session, un grand changement dans la manière de taxer le clergé. Une convocation de ses principaux membres avait siégé jusqu'alors en même temps que le parlement, et était autorisée à imposer les taxes du clergé, qui étaient plus considérables que celles des laïques, à raison de l'influence que le roi avait sur les ecclésiastiques

par la quantité de bénéfices qui étaient à sa nomination. Le clergé ne fit, en conséquence, aucune difficulté de consentir que ses revenus fussent taxés par les communes comme ceux de tout le reste du royaume. En récompense, deux subsides, que la convocation avait votés précédemment, lui furent remis, et le clergé des paroisses fut admis à voter aux élections.

1665.

Sur les nouvelles positives qu'on reçut de l'entreprise de Ruyter, la guerre fut déclarée à la Hollande, le 22 février, et bientôt après, le parlement fut prorogé au 21 juin.

Les gouverneurs des colonies reçoivent l'ordre d'admettre tous les Quakers qui y seront transportés; et, peu de jours après, en exécution d'un autre ordre, George Fox, fondateur de cette secte, fut renfermé au château de Scarborough.

Des ambassadeurs arrivent de France, et offrent la médiation de leur cour pour rétablir la paix entre l'Angleterre et les Etats-Généraux ; mais Charles se refuse à toute négociation, jusqu'à ce que les Hollandais aient entièrement satisfait à ses demandes.

Le duc d'York fait voile pour la côte de Hollande, le 11 avril, à la tête d'une flotte considérable, composée de cent sept vaisseaux de guerre et de douze brûlots, et arrive au Texel le 28 du même mois. A son retour vers les côtes d'Angleterre, la flotte hollandaise sort de ses ports, et s'empare de la flotte marchande anglaise venant d'Hambourg.

Les Anglais remportent une victoire signalée sur les Hollandais, à la hauteur d'Harwich, le 3 juin, leur prennent dix-huit vaisseaux principaux, et en détruisent quatorze. De plus le vaisseau d'Obdam, amiral hollandais qui engagea l'action, sauta avec tout l'équipage à côté de celui du duc d'York. Les Anglais ne perdirent qu'un seul vaisseau; mais plusieurs de leurs capitaines et officiers de distinction périrent dans le combat, entr'autres les comtes de Falmouth, de Portland et de Marlborough, lord Muskerry et le contre-amiral Sanson. L'amiral Lawson mourut bientôt après de ses blessures. Il fut généralement affirmé que cette victoire aurait eu des conséquences bien plus avantageuses, si l'ordre de diminuer de voiles n'eût pas été donné par Brounker, valet-de-chambre du duc, qui prétendit en avoir été chargé par son maître. Le duc désavoua les ordres donnés pendant qu'il dormait, et Brounker avoua qu'il n'en avait reçu aucun; néanmoins, il ne fut jamais puni aussi sévèrement qu'il le méritait.

Le parlement est prorogé au 1er. d'août. La reine-mère s'embarque de nouveau pour la France, et la cour s'éloigne de Londres à cause de la peste qui y régnait alors, et qui emporta, dit-on, 68,596 de ses habitants. Le parlement fut encore prorogé, par cette même raison, au 9 octobre, et transféré à Oxford.

Les derniers désastres avaient plongé les Hollandais dans la consternation et dans le désespoir; mais leur courage fut ranimé par de Wit, homme du

génie le plus vaste, d'une très grande capacité, et qui était l'ame de leurs conseils. Il prit le commandement de la flotte, et remédia bientôt aux désordres que les derniers malheurs avaient produits. En même temps, la situation alarmante des Hollandais détermina enfin leurs alliés à venir à leur secours. Le roi de France s'engagea dans une alliance défensive avec les Etats-Généraux, et cependant par d'inutiles négociations et tentatives pour faire accepter sa médiation, il différa sa déclaration, et employa cet intervalle à faire des préparatifs maritimes dans l'Océan et dans la Méditerranée. Le roi de Danemarck parut vouloir rester simple spectateur de cette querelle, mais il y joua le rôle le plus extraordinaire. Il convint secrètement avec Charles de saisir tous les vaisseaux hollandais qui étaient dans ses ports, et d'en partager les dépouilles avec lui, pourvu qu'il l'assistât dans l'exécution de cette mesure. Pour grossir sa proie, il invita les Hollandais à se réfugier dans ses ports; et en conséquence, leur flotte des Indes-Orientales entra à Bergen. Le duc d'York, qui commandait la marine anglaise, étant à terre, Sandwich dépêcha une escadre pour attaquer les vaisseaux hollandais; mais soit par le délai que mit le roi de Danemarck à envoyer ses ordres au gouverneur de Bergen, soit que son avidité le portât à garder pour lui la totalité de ce riche butin, l'amiral anglais, malgré la grande bravoure qu'il déploya, échoua dans son entreprise. Le gouverneur danois tira sur lui, et les Hollandais ayant eu le

temps de se fortifier, firent une courageuse résistance.

Le roi de Danemarck, rougissant en apparence de sa conduite, conclut avec sir Gilbert Talbot, envoyé anglais, une alliance offensive contre les Etats-Généraux, et dans le même temps, son résident à la Haye conclut, par ses ordres, une alliance offensive contre l'Angleterre; et comme il avait dans ses ports plusieurs vaisseaux anglais richement chargés qu'il voulait confisquer, il ne consulta que son avarice sur celle de ces deux alliances qu'il devait préférer, et il suivit honteusement ses conseils. Il saisit, en conséquence, les vaisseaux anglais, et convint de fournir aux Hollandais une flotte de trente vaisseaux, pour laquelle il reçut un subside de 1,500,000 couronnes, dont 300,000 furent payées par la France. Telle fut la conduite *criminelle et scandaleuse* de Frédéric III (car il est impossible de la qualifier autrement). Les princes assez corrompus pour dégrader leur caractère par tant d'actes aussi avilissants, doivent au moins s'attendre à trouver dans l'indignation de l'histoire et de la postérité, l'éternel châtiment dû à leur turpitude.

L'évêque de Munster était le seul allié que Charles pût acquérir; mais ses incursions sur le territoire hollandais, avec une armée de 20,000 hommes indisciplinés, furent bientôt réprimées par un corps de 6,000 Français, et il se trouva très heureux d'obtenir la paix par la médiation de la France.

Le parlement s'assemble à Oxford, le 9 octobre, dans la grande salle de *Christ-Church*. Le roi, dans son discours d'ouverture, demande de nouveaux secours pour la guerre. Le chancelier rend compte d'un complot républicain, qui, s'il n'eût pas été prévenu, aurait été mis à exécution le 3 septembre précédent. Les communes accordent à sa majesté un subside d'un million 250,000 livres, payable en deux ans, et 50,000 livres au duc d'York en considération de ses services contre les Hollandais.

Le 31 octobre, le roi envoie à la chambre des communes, l'acte appelé *des cinq milles*, qui passe sans la moindre opposition. Il défendait à tout prédicateur non conformiste, qui n'avait pas prêté le serment ci-dessus mentionné, d'approcher à plus de cinq milles de distance, excepté sur le grand chemin, d'aucune corporation ou d'aucun lieu où il avait prêché depuis l'acte d'amnistie, sous peine de 50 livres d'amende et de six mois de prison ; ce qui mettait tout le clergé non conformiste hors d'état de gagner de quoi vivre par la profession spirituelle, et privait plusieurs d'entre eux de tout moyen de subsistance. Il fut passé un autre acte portant condamnation à mort contre différents républicains anglais, qui étaient entrés au service de Hollande, et portaient les armes contre leur patrie, à moins qu'ils ne se rendissent à un jour fixé.

Le parlement est prorogé au 20 février.

1666.

Le roi de France déclare la guerre à l'Angleterre le 26 janvier; et quinze jours après, une déclaration semblable est donnée par le roi d'Angleterre contre la France. Louis envoie ordre au duc de Beaufort, son amiral, de partir de Toulon, avec son escadre composée de plus de 40 vaisseaux, et de joindre la flotte hollandaise, commandée par Ruyter et Tromp, et composée de 71 vaisseaux de ligne, 12 frégates, 13 brûlots, etc., etc. Le commandement de la flotte anglaise fut donné au prince Rupert et au général Monk, duc d'Albemarle; elle consistait en 78 vaisseaux de ligne, avec un nombre proportionné de frégates et de brûlots. Dans la supposition que la flotte de Toulon était actuellement près d'entrer dans le canal de la Manche, le prince Rupert reçut des ordres exprès du roi, de prendre 30 vaisseaux de la grande flotte, et dix de plus, qui étaient à Plymouth, et d'aller au-devant du duc de Beaufort, pour empêcher sa jonction. Le reste de la flotte anglaise mit à la voile pour aller livrer bataille aux Hollandais, qui, voyant l'ennemi avancer sur eux à pleines voiles, coupèrent leurs cables et se préparèrent au combat. La bataille qui s'ensuivit, se donna le 1er. juin, dura quatre jours, et est une des plus mémorables dont l'histoire fasse mention, tant par sa durée, que par le courage et l'acharnement que déployèrent les combattants. La flotte hollandaise était si supérieure en nombre, que, pendant les quatre jours, elle parut avoir l'avantage,

quoique jamais d'une manière décisive. Les Anglais perdirent 23 gros vaisseaux, et quelques autres d'une force inférieure; ils eurent 6,000 hommes tués, et 2,600 faits prisonniers. Les Hollandais perdirent 6 de leurs vaisseaux, 2,800 soldats, 80 matelots, trois amiraux et plusieurs autres officiers. L'issue de ce fameux combat naval aurait sans doute été très différente, si le duc d'Albemarle eût été soutenu par les 40 vaisseaux détachés si imprudemment et si prématurément sous les ordres du prince Rupert pour aller attaquer la flotte de Toulon, objet qui aurait été rempli avec plus de certitude et de succès, si cette division n'eût pas affaibli la flotte anglaise, qui, par sa situation entre les deux flottes ennemies, aurait pu aisément empêcher leur jonction, par des manœuvres promptes et bien concertées.

La flotte de Toulon était attendue de jour en jour; et comme c'était principalement sur elle que les Hollandais fondaient leurs espérances de maintenir la supériorité qu'ils venaient d'obtenir, Ruyter, pour faciliter sa jonction avec le duc de Beaufort, insulta les côtes d'Angleterre, et se plaça lui même à l'embouchure de la Tamise. Le prince Rupert et Albemarle mirent immédiatement à la voile, et vinrent l'attaquer. Les deux flottes étaient d'environ 80 voiles chacune. La valeur et l'expérience des amiraux et de leurs équipages rendirent le combat furieux et opiniâtre. L'avant-garde hollandaise fut d'abord mise entièrement en déroute, et décou-

ragée par la perte de ses trois amiraux. Van Tromp, dans la chaleur de l'action, fut séparé du corps principal, commandé par Ruyter, qui, avec autant de bravoure que d'habileté, maintint le combat contre le principal corps des Anglais, et, quoique accablé par le nombre, conserva sa position jusqu'à la nuit. Le lendemain matin, voyant sa flotte éparse et decouragée, son caractère altier se résigna à la retraite, et il l'effectua d'une manière si admirable, qu'elle lui fit autant d'honneur qu'une victoire. Dans cette bataille, qui eut lieu les 25 et 26 juillet, les Hollandais eurent plus de 20 vaisseaux de guerre détruits, et perdirent quatre amiraux et 4,000 officiers et matelots.

Les Anglais, actuellement maîtres de la mer, insultèrent les Hollandais dans leurs ports, brûlèrent, dans la rade de Viel, 140 de leurs vaisseaux marchands, deux vaisseaux de guerre, et, sur la côte, le gros et riche village de Brandaris. Louis XIV, craignant que les Hollandais ne se laissassent entièrement décourager par leurs malheurs, donna de nouveaux ordres pour presser l'arrivée du duc de Beaufort. La flotte hollandaise fut aussi équipée de nouveau, et vint croiser près du détroit de Douvres, sous le commandement de Ruyter. Le prince Rupert, à la tête de la flotte anglaise, qui était alors plus forte que jamais, s'avança vers lui à pleines voiles. Ruyter refusa le combat, et se retira dans la rade de Saint-Jean près de Boulogne, où il se mit à l'abri des Anglais et d'une violente tempête, qui

obligea le prince Rupert à se retirer à Sainte-Hélène. En même temps, le duc de Beaufort entra dans la Manche, dépassa la flotte anglaise, sans en être aperçu, et ne rencontrant pas les Hollandais, revint sur ses pas avec le même bonheur pour entrer à Brest. Ruyter était attaqué de la fièvre; une maladie contagieuse avait gagné la flotte, et les Etats-Généraux jugèrent nécessaire de la faire rentrer dans leurs ports.

Dans cette conjoncture, et le 2 septembre, la ville de Londres éprouva une affreuse calamité qui répandit la plus grande consternation parmi ses habitants. Le feu ayant pris dans la maison d'un boulanger, près de la place où le monument a été érigé depuis, s'étendit de tous côtés avec tant de rapidité et de violence, que, pendant trois jours et trois nuits, tous les efforts qu'on fit pour l'éteindre furent inutiles; il réduisit en cendres six cents rues, treize mille deux cents maisons, quatre-vingt-neuf églises du nombre desquelles était la cathédrale de Saint-Paul; la Bourse, la Douane, les portes de la ville, Guild-hall, etc. etc. Les ruines de la cité couvraient une surface de quatre cent trente-six acres depuis la Tour, le long de la Tamise, jusqu'au Temple, et depuis la porte au nord-est, le long de la cité, jusqu'au pont d'Holborn. Pendant toute la durée de cet incendie, le roi, le duc d'York et plusieurs seigneurs firent les plus grands efforts pour en arrêter les progrès.

Comme on est naturellement porté à attribuer les

accidents extraordinaires à des causes surnaturelles, quelques personnes imputèrent cet incendie aux républicains, d'autres aux presbytériens, et d'autres aux catholiques, quoiqu'il ne fût pas aisé de deviner quel intérêt ces différents partis pouvaient avoir à ce que la ville de Londres fût brûlée. Mais les catholiques étant alors le principal objet de la haine publique, les rumeurs qui les accusaient furent avidemment adoptées par le peuple. Les recherches rigoureuses qui furent faites à cet égard, ne produisirent ni preuve, ni indice quelconque qui pût autoriser une pareille calomnie. Elle fut néanmoins rendue authentique par l'inscription qu'on fit graver sur le monument. Cette imposture solennelle fut effacée par ordre de Jacques II, lorsqu'il parvint au trône; mais elle fut gravée de nouveau à la même place, après la révolution, quoiqu'il fût et qu'il ait toujours été évident pour toute personne ayant le sens commun, que la sécheresse de la saison, le vent d'est, qui souffla avec violence et sans interruption pendant ces trois jours, les rues étroites de Londres, dont les maisons étaient entièrement construites en bois, étaient autant de causes dont le concours était plus que suffisant pour produire les désastres qui s'ensuivirent, et qu'il était d'autant plus absurde d'attribuer à un complot quelconque, qu'il était généralement reconnu que le feu avait commencé dans la maison d'un boulanger, accident aussi peu extraordinaire que surprenant; qu'aucune autre maison n'avait pris feu au même instant, mais

seulement par le progrès rapide et successif des flammes depuis la maison du boulanger.

Cette catastrophe, alors si désastreuse, devint en peu de temps avantageuse pour la capitale et pour tout le royaume; on vit en peu de temps la cité renaître de ses cendres, mais divisée plus régulièrement et par des rues plus larges, dont les maisons étaient en brique, au lieu des planches et des lattes dont les maisons brûlées étaient construites. La ville de Londres devint beaucoup plus saine; la peste, qui y faisait de grands ravages deux ou trois fois tous les cent ans, et dont il restait toujours des vestiges dans quelque coin de la cité, n'y a presque plus reparu depuis cette époque.

Le parlement s'assembla bientôt après cet événement, et vota un subside d'un million 800,000 liv., payable en partie par une capitation, et le reste par des cotisations. L'incendie de la cité de Londres donna occasion à une adresse des deux chambres, tendante à ce que les lois existantes contre les prêtres et les jésuites fussent mises en vigueur, et le roi donna une proclamation pour leur bannissement; mais son exécution n'étant pas moins négligée que celle des précédents édits donnés contr'eux, détruisit toute confiance dans la sincérité de Charles et dans sa prétendue aversion pour les catholiques.

Les Hollandais qui s'étaient défendus avec vigueur, même quand ils étaient seuls de leur parti, étaient actuellement appuyés par deux rois puissants, et depuis l'extrémité de la Norwége jusqu'à Bayonne,

toute la côte n'offrait aux Anglais que des ennemis. Ces circonstances déterminèrent Charles à faire le premier des propositions d'accommodement à des conditions raisonnables, et les Etats-Généraux manifestèrent, par leur réponse, des dispositions aussi amicales. Après bien du temps perdu, par les difficultés élevées de part et d'autre, sur le lieu où la paix serait négociée, les conférences se tinrent secrètement dans l'appartement de la reine à Paris, où les prétentions des deux partis furent discutées et presque réglées sur tous les points, excepté relativement à l'île de Poleron dans les Indes orientales, colonie ci-devant précieuse par la quantité de girofle qu'elle produisait. Les Anglais, à qui elle avait appartenu, en avaient été chassés par les Hollandais, qui avaient entièrement détruit tous les girofliers. Comme les raisons données de part et d'autre semblaient exiger une longue discussion, il fut convenu que les négociations seraient transférées à Breda.

1667.

La première démarche des ambassadeurs anglais à Breda fut de demander une suspension d'armes, jusqu'à ce qu'on se fût accordé sur les réclamations respectives des parties; mais cette proposition fut rejetée par le crédit du pensionnaire de Wit. Cependant le point sur lequel les parties étaient divisées paraissait si peu important, et la paix si infaillible, que Charles, voulant économiser autant que possible le dernier subside de 1,800,000 liv.

et l'employer au paiement de ses dettes personnelles, négligea tous les préparatifs militaires, et exposa l'Angleterre à un des affronts les plus humiliants qu'elle eût jamais reçus. Il ne fut équipé que deux petites escadres, et au milieu d'une guerre contre des ennemis aussi puissants et aussi formidables, tout fut laissé presque dans le même état que si on eût été dans des temps de tranquillité la plus profonde. Cependant de Wit, qui veillait de près à ce qui se passait en Angleterre, et qui, depuis ses dernières disgrâces navales, désirait ardemment une occasion de rétablir l'honneur des Hollandais, vit bientôt qu'il ne pouvait pas s'en présenter de plus favorable. Il prolongea en conséquence les négociations autant qu'il le fallait pour compléter ses préparatifs maritimes, et tout-à-coup une flotte hollandaise, commandée par Ruyter, parut dans la Tamise, rompit la chaîne qui barrait l'entrée du Medway, s'empara de Sheerness; prit plusieurs vaisseaux, en brûla ou endommagea plusieurs autres, s'avança avec six vaisseaux de guerre et cinq brûlots, jusqu'à la hauteur du château d'Upnore, où elle brûla *le Royal-Oak*, *le Loyal London* et *le Great-James*, descendit le Medway, fit une tentative infructueuse sur Portsmouth et Plymouth, insulta Harwick, et remonta la Tamise jusqu'à Tilbury, où elle fut repoussée. Toute la côte était en alarme; neuf vaisseaux furent coulés à fond à Woolwich, quatre à Blackwall; des plate-formes garnies d'artillerie furent

élevées en plusieurs endroits; et si, dans cette circonstance, les Français eussent jugé à propos de joindre la flotte hollandaise et d'envahir l'Angleterre, on aurait pu craindre avec raison les conséquences les plus funestes; mais la politique et l'intérêt de Louis XIV étaient de tenir en balance ces deux puissances rivales, et parconséquent de n'aider aucune d'elles à prendre sur l'autre une supériorité incontestable.

Ces désastres, qu'on ne pouvait imputer qu'à l'avarice ou au moins à l'imprudence du gouvernement, excitèrent une indignation générale en Angleterre. Dans cet état de détresse, une armée de 12,000 hommes fut levée subitement, et le parlement, quoique prorogé, fut sommé de s'assembler. Il ne se rendit qu'un petit nombre de députés dans les deux chambres, et la seule délibération qui y fut prise concernait le licenciement de l'armée, qui fut demandé par une adresse, à laquelle le roi accéda. Mais Charles, inquiet des soupçons que l'assemblée avait laissé apercevoir dans cette délibération, jugea qu'il était prudent de la proroger. En même temps, il envoya ordre à ses ambassadeurs à Breda de se désister de toutes les prétentions qui retardaient les négociations, et qui, malgré leur peu d'importance, ne pouvaient pas être abandonnées dans l'état actuel des choses, sans reconnaître la supériorité de l'ennemi. Poleron resta aux Hollandais, l'Acadie fut cédée à la France, et l'acquisition de New-York fut le principal avantage

que l'Angleterre retira d'une guerre où le caractère national de bravoure avait été glorieusement déployé, mais dont la conclusion ne rendit pas moins remarquable la mauvaise conduite du gouvernement.

Les mécontentements du peuple furent loin d'être apaisés par le traité, qui fut considéré comme déshonorant pour les Anglais, en ce qu'ils n'obtenaient satisfaction sur aucune des plaintes qui avaient été les motifs appareuts de la guerre, dont le véritable objet, disait-on, était d'employer une grande partie des subsides qui y étaient destinés au paiement des dettes personnelles du roi, et aux largesses scandaleuses qu'il prodiguait à ses favoris des deux sexes. Charles ne pouvant pas se dissimuler la justice de ces reproches, jugea nécessaire d'y faire diversion immédiatement, en rejetant tout l'odieux de la guerre sur un de ses ministres; et le fidèle, le vertueux Clarendon fut choisi pour victime. Il était alors en butte à la haine de tous les partis, de toutes les sectes qui divisaient le royaume, et des royalistes eux-mêmes, trompés dans leurs espérances d'avancement, comme ayant été d'abord investi par le roi de tous les pouvoirs du gouvernement. La vente de Dunkerque, l'inexactitude à payer les matelots, et la malheureuse issue de la guerre étaient reprochés au chancelier, quoiqu'il se fût constamment opposé à la rupture avec la Hollande. La construction d'une nouvelle maison, dont la dépense excédait sa modique fortune,

était aussi un objet général de reproche contre lui, comme si ce bâtiment, que la populace appelait communément *l'hôtel de Dunkerque*, eût été payé avec le produit de ses exactions sur le public.

D'un autre côté, le roi, qui s'était entièrement abandonné aux mœurs dissolues qu'il avait introduites dans sa cour, ne pouvait plus supporter la présence d'un ministre qui conservait encore le sentiment inflexible de sa dignité, et ne voulait se soumettre à aucune complaisance indigne de son âge ou de son caractère. Les plus indécentes bouffonneries de quelques courtisans, pour tourner en ridicule son air et ses manières, étaient encouragées par l'approbation de sa majesté et par ses éclats de rire. Le grand sceau fut donc ôté à Clarendon, et remis à sir Orlando Bridgeman, sous le titre de garde-du-sceau. Le trésorier Southampton, qui avait persévéré jusqu'au dernier moment dans son attachement pour Clarendon, n'était plus, et la dernière fois qu'il assista au conseil, il avait dit en parlant de lui : « Cet homme est un vrai pro- » testant et un digne et honnête anglais; tant qu'il » sera en place, nous sommes sûrs de conser- » ver nos lois, nos libertés et notre religion; mais je » crains bien les conséquences de sa retraite.

La disgrâce du chancelier ne satisfit pas suffisamment la méchanceté de ses ennemis, et sa perte totale fut résolue, non seulement par eux, mais par le roi lui-même, dont il avait partagé et allégé les infortunes, à l'heureuse issue desquelles il n'avait

pas peu contribué par son zèle et par la sagesse de ses conseils. Le parlement, dans sa première adresse, remercia sa majesté sur le renvoi de Clarendon, et Charles, dans sa réponse, assura qu'il ne l'emploierait jamais dans aucun office. Il fut porté une accusation contre lui à la chambre des communes, par le fils du duc d'Albemarle, enfant de 15 ans; elle consistait en dix-sept chefs, faux ou frivoles; la chambre, sans entrer dans aucun détail, et sur la simple assurance que tout serait prouvé, admit immédiatement l'accusation. Lorsqu'elle fut portée à la chambre haute, le crime de haute trahison y étant énoncé sans spécification d'aucune circonstance, les pairs jugèrent qu'il n'y avait pas lieu de constituer Clarendon prisonnier, et ce fut l'occasion d'une querelle entre les deux chambres.

Clarendon ainsi persécuté par l'injustice la plus aveugle et par la plus noire ingratitude, prévit que sa défense, quelque solide qu'elle pût être, serait absolument sans effet, et il crut devoir se retirer à Calais. Il adressa de là un mémoire à la chambre haute, en réponse à l'acte d'accusation. Les pairs le transmirent, sous le titre de libelle, aux communes, et les deux chambres le condamnèrent à être brûlé par la main du bourreau. Un bill de bannissement et d'incapacité fut aussitôt passé contre Clarendon, et reçut la sanction royale. Ce fut ainsi que ce ministre loyal et irréprochable, fut récompensé de dix-sept ans de services les plus assidus et les plus importants. Ce fut ainsi que

Charles II, mérita aussi d'être placé dans les annales de l'histoire, à la tête des princes les plus ingrats. Lorsque Charles Ier. signa l'ordre d'exécution de l'illustre Strafford, il commit sans doute une grande faute, ou plutôt un grand crime, puisqu'il lui donna lui-même cette qualification, et qu'il en éprouva les remords les plus déchirants jusqu'au dernier moment de sa vie, quoique la violence des circonstances, ses dangers personnels, les sollicitations de la reine et celles de Strafford lui-même, pussent en quelque sorte lui servir d'excuse; mais Charles II, agissant de son pur mouvement contre Clarendon, encourageant sa persécution contre lui, en donnant lui-même l'exemple, et s'empressant de sanctionner le bill de son bannissement, fondé sur les accusations les plus calomnieuses, commit un crime bien plus odieux que s'il eût signé l'ordre de son exécution, d'autant plus que Clarendon préférait l'honneur à la vie, et qu'il eût bien mieux valu pour lui la perdre tout d'un coup comme Strafford, que de la traîner dans les horreurs de la disgrâce et du désespoir. D'ailleurs, loin d'éprouver ce profond repentir qui sollicite et obtient l'indulgence en faveur de Charles Ier, son fils ne se départit jamais de son injuste ressentiment contre Clarendon, et confirma ainsi les préventions nationales qui le poursuivirent jusque dans sa retraite en France, où une compagnie de soldats anglais étant en quartier près de lui, attaqua sa maison, en força les portes, le blessa très

gravement à la tête, et se serait portée aux dernières extrémités, si les officiers n'eussent pas interposé leur autorité. Il survécut six ans à son bannissement, pendant lequel il écrivit l'histoire de la rebellion et des guerres civiles, ouvrage qui fait honneur à sa mémoire, et qui contient les récits les plus fidèles sur les événements de cette époque.

1668.

La gloire de la France, long-temps éclipsée, soit par les factions intestines, soit par la puissance supérieure de la monarchie espagnole, commence ici à reparaître avec le plus grand éclat sous Louis XIV, et les vues ambitieuses de ce monarque, éveillées par la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, et par la faiblesse actuelle de ce royaume, fixent l'attention des nations voisines. Pendant l'été de l'année précédente, il avait marché en Flandre avec le maréchal de Turenne, à la tête de son armée, et, dans moins de trois mois, il avait pris Charleroi, Armentières, St.-Vinox, Furnes, Ath, Tournai, Douay, le fort de Scarpe, Courtrai et Oudenarde; et actuellement, dans le cœur de l'hiver, ayant le prince de Condé sous ses ordres, il avait conquis toute la Franche-Comté.

Lors du traité des Pyrénées, Louis, épousant l'infante d'Espagne, avait renoncé à tout titre de succession à aucune partie des domaines espagnols; mais à la mort de Philippe IV, il avait rétracté sa renonciation, prétendant que tous droits naturels

ainsi que ceux du sang et de succession, ne pouvaient jamais, avant d'être échus, être anéantis par aucun acte ou contrat anticipé ou extorqué; et comme la reine de France était fille du premier mariage de Philippe, elle réclama la province de Brabant, d'après la coutume du pays, portant qu'une fille du premier mariage est préférée à un enfant mâle du second. On prévoyait aussi qu'à la mort du nouveau roi d'Espagne, enfant d'une mauvaise santé, Louis, se prévalant de la prétendue invalidité de sa renonciation, réclamerait aussi tous les états de cette monarchie.

Les États-Généraux, quoique effrayés de la perspective d'avoir leur frontière exposée aux incursions d'un ennemi aussi formidable, ne virent d'autre ressource que celle de l'Angleterre; mais la légèreté du caractère de Charles, et sa conduite impolitique les empêchèrent de lui faire ouvertement aucune avance qui aurait pu leur faire perdre l'amitié de la France, sans leur acquérir un nouvel allié.

D'un autre côté, Charles, considérant que, de toutes les puissances de l'Europe, la France était celle dont il importait le plus à l'Angleterre d'empêcher l'agrandissement, et surtout l'acquisition de nouveaux ports et de possessions situés sur les côtes opposées à celles de l'Angleterre, sentit la nécessité d'une confédération pour laquelle il résolut très prudemment de faire les premiers pas. Sir Guillaume Temple, son résident à Bruxelles, ministre très recommandable par la franchise et par la sincérité

de son caractère, et supérieur aux petites finesses des politiques vulgaires, fut envoyé à la Haye pour concerter avec les Etats-Généraux les moyens de sauver les Pays-Bas; et trouvant dans de Wit un homme dont les sentiments étaient aussi nobles et aussi généreux, il ouvrit aussitôt la négociation, et en pressa vivement la conclusion. Un traité fut bientôt convenu entre ces deux hommes d'état avec la plus grande cordialité. Louis avait offert d'abandonner tous les droits de la reine, à condition qu'il conserverait ses conquêtes, ou qu'il recevrait à la place la Franche-Comté et les villes de Cambrai, Aire et Saint Omer. De Wit et Temple fondèrent leur traité sur cette proposition. Ils convinrent d'offrir leur médiation aux puissances contendantes, et d'obliger la France à adhérer à cette condition, et l'Espagne à l'accepter. En cas de refus de la part de l'Espagne, ils convinrent que la France n'appuierait point ses réclamations par la voie des armes, et laisserait l'Angleterre et la Hollande employer la force pour faire exécuter les conditions; auquel cas elles garantiraient à l'Espagne le reste des Pays-Bas.

Le plus grand obstacle à la prompte conclusion de ce traité, était d'obtenir, conformément à la constitution de la république, le consentement de toutes les villes dans toutes les provinces, avant de conclure aucune alliance; et outre que cette formalité ne pouvait pas être remplie, il était à craindre que quelques-unes des petites villes, influencées par

la France, ne missent obstacle au traité. Pour obvier à cette difficulté, de Wit, au péril de sa vie, eut le courage de violer, pour l'intérêt public, un article aussi fondamental des lois, et par sa seule autorité, il obtint que la ligue serait signée et ratifiée à la fois par les Etats Généraux. Après la signature, toutes les parties s'embrassèrent, et Temple s'écria : « *A Breda comme amis, ici comme frères!* »

On avait laissé de la place dans le traité pour l'accession de la Suède, qui fut obtenue bientôt après, et la triple alliance fut conclue dans cinq jours. Louis XIV fut très mécontent de ce traité, quoique les offres qu'il avait faites lui-même en fussent la base; et l'Espagne fut peu disposée à en accepter les conditions. Il était évident, en effet, que les Hollandais, oubliant entièrement l'honneur de la couronne d'Espagne, ne s'étaient occupés que de leur propre sûreté, et d'éloigner Louis de leur frontière sans s'embarrasser des progrès qu'il pourrait faire ailleurs. La reine-régente d'Espagne résolut, en conséquence, de les tenir encore dans une inquiétude qui pût devenir un jour le fondement d'une union plus intime que celle qu'ils voulaient former dans ce moment. Elle préféra, en conséquence, de recouvrer la Franche-Comté, et d'abandonner les villes conquises en Flandre dans la dernière campagne. Cependant, la triple alliance à laquelle l'empereur et les autres puissances d'Allemagne étaient invités d'accéder, empêcha les armées françaises de faire de nouveaux progrès en

Flandre, et hâta la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne. La Franche-Comté fut rendue à Louis XIV, mais il garda toutes les places qu'il avait conquises en Flandre. Cependant, la triple alliance réconcilia la nation avec les résolutions actuellement adoptées par le roi, et assura le concours sincère du parlement dans toutes les mesures tendantes à empêcher l'agrandissement de la France.

Le rétablissement de l'ordre, après la restauration, éprouva plus de difficultés en Irlande qu'en Angleterre et même en Ecosse. Les nombreux royalistes que Cromwell avait expulsés, avaient droit à quelque récompense, et les terres qui restaient à partager ne suffisaient pas pour cet objet. Tous les partis semblaient disposés à rabattre quelque chose de leurs prétentions; mais, par l'interposition de l'autorité d'Ormond, les soldats et les *aventuriers*, consentirent à abandonner un tiers de leurs possessions; comme ils les avaient achetées à très bas prix, ils n'eurent pas à se plaindre d'un accommodement aussi modéré; et la tranquillité commençait à renaître en Irlande, lorsqu'elle fut troublée par un acte violent du parlement, portant défense d'importer du bétail d'Irlande en Angleterre. Ormond représenta très fortement que ce serait réduire l'Irlande à la dernière misère. Charles approuva ses raisons; mais les communes ne voulurent jamais se départir de cet acte qui, après avoir pendant quelque temps réduit les Irlandais à une

grande détresse, finit par leur être avantageux, en les forçant à s'appliquer avec toute l'industrie possible à leurs manufactures.

A l'égard de l'Ecosse, Charles, par une suite de son aversion pour les affaires sérieuses, avait confié celles de ce pays à ses ministres, particulièrement à Middleton, et plusieurs abus d'autorité extraordinaire en avaient été la conséquence. Une lettre écrite par lord Lorne à lord Duffrey, contenant des insinuations calomnieuses contre le comte de Clarendon, étant interceptée, fut produite devant le parlement d'Ecosse. Lorne y fut jugé d'après une ancienne loi aussi absurde que tyrannique contre les calomniateurs, et condamné à mort; mais Charles, désapprouvant un jugement aussi barbare, accorda des lettres de grâce à lord Lorne.

Acte passé contre quiconque solliciterait auprès du roi la réhabilitation des enfants des personnes qui avaient été condamnées par le parlement.

Quoique l'Ecosse fût comprise dans l'acte d'amnistie, il fut voté que tous ceux qui avaient pris la moindre part aux derniers troubles seraient soumis à des amendes, dont la fixation fut déférée à un comité du parlement. Les plus coupables en vinrent secrètement à des compositions. On ne produisait point de preuves, on ne faisait point d'enquête; mais aussitôt qu'on recevait des informations contre quelque individu, son amende était fixée à une certaine somme, et toutes les affaires de ce genre se traitaient dans un comité secret. Le roi écrivit au con-

seil, et ordonna qu'il fût sursis à la levée de ces amendes; mais pendant quelque temps Middleton trouva le moyen d'éluder ses ordres, et à la fin sa majesté obligea les ministres à réduire de moitié les amendes qui avaient été imposées. Mais l'affaire qui donna principalement lieu à la tyrannie et aux troubles qui suivirent, fut l'exécution des lois pour l'établissement de l'episcopat. Les droits des patrons avaient été abolis, et le pouvoir d'élire les ministres avait été transféré aux sessions ecclésiastiques et aux anciens parmi les laïques. Il fut ordonné que tous les bénéficiers qui avaient été admis sur un pareil titre seraient institués de nouveau par l'évêque, sur la présentation du patron, sous peine de destitution. Les presbytériens les plus rigides refusèrent d'obéir, s'attendant que leur nombre les protégerait; mais 350 paroisses furent à la fois déclarées vacantes. On chercha de nouveaux ministres dans tout le royaume, et aucun de ceux qui se présentèrent ne fut trouvé assez ignorant ou assez vicieux pour être rejeté. Le roi, dégoûté à la fin de la violence de Middleton, le rappela, et nomma Rothes à sa place.

Les affaires restèrent dans un état assez tranquille jusqu'à la loi sévère qui fut donnée en Angleterre contre les conventicules. Le parlement d'Ecosse passa un acte semblable. Une espèce de cour de haute commission fut établie par le conseil pour en assurer l'exécution et pour la direction des affaires ecclésiastiques. Le conseil négligea en même temps

le maintien de la discipline militaire; les personnes qui n'allaient pas à l'église étaient exposées à des amendes sévères, sans aucune preuve ni conviction légale. Le roi ordonna la suppression de la commission ecclésiastique; mais ses ordres arrivèrent trop tard pour remédier au mal. Les habitants avaient déjà pris les armes, mais leur force ne s'élevant pas au-dessus de 2000 hommes, ils furent aisément dispersés; plus de 40 furent tués sur la place, et 135 furent faits prisonniers, dont dix furent pendus à Edimbourg, et 35 en différents lieux devant la porte de leurs maisons. Tous auraient pu sauver leur vie, s'ils avaient voulu renoncer au *covenant*. Ces exécutions continuaient encore, lorsque le roi ordonna que ceux des prisonniers qui promettraient simplement d'obéir aux lois à l'aveuir seraient mis en liberté, et que les incorrigibles seraient envoyés dans les colonies.

L'Angleterre était parvenue, depuis la restauration, à la situation la plus favorable à sa tranquillité et à sa liberté. Le roi ayant continuellement besoin des secours du parlement, paraissait s'accoutumer à cet état de dépendance et respectait, dans l'exercice de sa prérogative, les bornes que la loi y avait mise; les sévérités qu'il avait exercées contre les non conformistes, lui avaient même gagné l'affection du parti qui dominait dans le parlement. Malgré ces flatteuses apparences, le gouvernement n'avait pas encore acquis cette régularité constante et uniforme qui pouvait seule assurer sa stabilité.

La couronne dépouillée de presque tous ses anciens domaines, n'avait d'autre ressource que dans les dons volontaires du peuple, et les communes peu accoutumées à cette nouvelle situation, n'étaient pas encore disposées à fournir aux besoins du gouvernement avec une libéralité suffisante; delà la faiblesse et l'irrégularité de ses mesures dans le département des affaires étrangères, et son incertitude continuelle dans l'administration de l'intérieur. Le caractère de Charles était peu propre à améliorer cet état de choses; il agissait dans l'administration des affaires publiques, comme si le gouvernement eût été moins une occupation sérieuse qu'un passe-temps; et son irrésolution lui fit perdre cette influence et cette autorité qui pouvaient seules maîtriser la fluctuation des dispositions du parlement, dont il augmenta l'ascendant par les dépenses excessives et impolitiques auxquelles il était entraîné par son penchant pour la prodigalité, surtout depuis la disgrace de Clarendon; car ce fut alors que Charles n'étant plus contenu par la présence et les avis de ce ministre vertueux, s'abandonna à ce cours de dissipations et de débauches qui déshonora le reste de son règne.

Le parlement s'assembla après un long ajournement, et les communes votèrent immédiatement une adresse tendante à obtenir qu'il fût donné une proclamation contre les conventicules. Le roi acquiesça à cette demande; mais ayant laissé échapper quelques mots qui indiquaient le désir qu'il avait de

réconcilier ses sujets protestants, les communes prirent un arrêté très extraordinaire portant défense à toutes personnes de proposer à la chambre un bill de cette nature. Toutes les sollicitations de Sa-Majesté pour obtenir un subside, ainsi que ses représentations sur la nécessité d'équiper une flotte, furent sans succès. Au lieu d'accorder ses demandes, les communes votèrent qu'il serait fait une enquête sur tous les mauvais succès de la dernière campagne, sur les faux ordres de diminuer de voiles, donnés par Brounker après la victoire du duc d'York, sur l'échec éprouvé à Berghen, sur la division de la flotte commandée par le prince Rupert et par le duc d'Albemarle, et sur la honteuse affaire de Chatam. Brounker fut chassé de la chambre, et il fut ordonné qu'il serait traduit en justice, ainsi que le commissaire Pet qui avait négligé l'exécution des ordres donnés pour la sûreté de Chatam. Ces accusations ne furent jamais poursuivies; mais la chambre satisfaite de n'avoir éprouvé aucune opposition sur tous ces points, consentit enfin à accorder au Roi 310,000 liv. à lever par une imposition sur le vin et autres liqueurs, après quoi le parlement fut ajourné.

Une querelle s'éleva entre les deux chambres pendant cette session à l'occasion d'un nommé Skinner, riche négociant de Londres, qui s'étant adressé à la chambre pour la réparation d'une injustice qu'il avait éprouvée de la part de la compagnie des Indes, y avait obtenu 5000 liv. de dommages, intérêts et dépends. Les communes déclarèrent

qu'en prenant connaissance de cette affaire en première instance, sans qu'il y eût appel d'aucune cour inférieure, les pairs avaient enfreint les lois du pays et les privilèges de la chambre basse, qui ordonna en conséquence que le marchand serait mis en prison. Elle vota aussi que, quiconque participerait ou aiderait à mettre à exécution l'ordre ou sentence de la chambre des pairs dans l'affaire de Skinner contre la compagnie des Indes, serait réputé traître aux droits et libertés des communes d'Angleterre et infracteur des privilèges de la chambre.

Mr. Colbert, ambassadeur de France, fait son entrée publique le 13 août.

Sir Thomas Allen, envoyé dans la Méditerranée avec une grosse escadre, parvient à renouveler la paix avec Alger et à obtenir la liberté des captifs Anglais.

Algernon Percy, comte de Northumberland, mourut cette année ne laissant qu'un seul fils qui mourut deux ans après, et avec lui s'éteignit cette noble et ancienne famille.

1669.

Le roi, à la persuasion de M. Colbert, consent secrètement à changer de mesures relativement à la triple alliance, qui, quoique très avantageuse à l'époque où elle avait été adoptée, était loin d'avoir augmenté sa popularité autant qu'il s'y était attendu.

Le magnifique théâtre d'Oxford, nouvellement érigé aux frais du Dr. Sheldon, archevêque de Cantorbéry, et chancelier de l'université d'Oxford, fut ouvert le 9 juillet; il résigna bientôt après la chancellerie, à laquelle le duc d'Ormond fut élu à sa recommandation.

Proclamation qui interdit les conventicules séditieux.

La reine-mère meurt en France le 10 août âgée de 60 ans, et est enterrée à saint-Denis.

La guerre est déclarée de nouveau aux Algériens, sur leur refus de donner satisfaction pour de nouvelles déprédations qu'ils avaient commises. La bourse, nouvellement rebâtie, est ouverte pour la première fois, le 18 septembre.

Les besoins du roi l'obligèrent d'assembler le parlement le 9 octobre; mais les communes n'ayant voté qu'un subside de 400,000 liv., il jugea à propos de proroger l'assemblée avant que le vote fût passé en loi. La seule affaire qui fut terminée dans cette courte session, fut l'admission du rapport du comité chargé de l'examen des comptes publics. Au premier apperçu, il paraît qu'il n'y avait pas moins de 1,500,000, dont il ne fut pas rendu compte, mais un examen plus réfléchi des détails écarte en grande partie ce reproche; et autant qu'on peut compter sur l'affirmation de Charles, dans son discours émané du trône, aucune partie de ces fonds ne fut divertie de la destination pour laquelle ils avaient été votés; une grosse somme avait même été prise sur



le revenu permanent du roi, sur son crédit, et une dette très considérable avait été contractée, pour compléter le montant des dépenses de la guerre.

1670.

George Monk, duc d'Albemarle, mourut le 4 janvier, et son corps ayant été exposé à l'hôtel de Sommerset, fut transporté en grande pompe à l'abbaye de Westminster, où il fut enterré dans la chapelle de Henri VII; le roi paya la dépense de ses funérailles. Le comte de Torrington, son fils, succéda à tous ses titres; et sa famille s'éteignit avec lui.

Lorsque le parlement s'assembla après la dernière prorogation, il prit immédiatement en considération l'affaire du subside, et accorda au roi, pour huit ans, un droit additionnel de 12 livres sur chaque tonneau de vin d'Espagne importé, et de 8 liv. sur le vin de France. Il fut aussi autorisé à vendre les rentes de ses droits maritimes, dernier reste des domaines qui composaient le revenu des anciens rois d'Angleterre. Cet expédient rendait évidemment la couronne encore plus dépendante qu'elle n'était auparavant. La somme que produisirent ces ventes, n'a jamais été constatée; elle a été évaluée par quelques écrivains à un million 800,000 livres.

L'affaire de Skinner étant encore un sujet de dispute entre les deux chambres, le roi engagea les pairs à consentir que tout ce qui avait rapport à cette affaire fût annullé par une radiation géné-

rale., ainsi que le proposait la chambre des communes.

Le roi avait proposé l'union de l'Écosse avec l'Angleterre dans la dernière session, et dans celle-ci des commissaires furent nommés pour en régler les conditions; mais ce projet échoua bientôt après, principalement par les intrigues de Lauderdale.

Vers ce même temps, les besoins du roi s'accroissant de jour en jour, en proportion de ses prodigalités sans bornes, il devint de plus en plus dégoûté des limites constitutionnelles imposées à son autorité, et penchait fortement à embrasser tous les moyens de la rendre indépendante et absolue. Il ne manqua pas de mauvais conseillers pour l'entretenir dans ce dessein aussi dangereux qu'illégitime, dont les conséquences pouvaient entraîner à la fois la ruine du monarque et du peuple. Néanmoins, Charles adopta définitivement cette résolution; mais comme il ne pouvait pas se flatter de trouver la nation disposée à abandonner immédiatement ses privilèges et ses libertés, il crut devoir préparer par dégrés l'exécution de son plan par quelques mesures préalables qui exigeaient la plus grande prudence et le plus profond secret. Son conseil étant composé de vingt-un membres, n'était pas propre à être mis dans la confidence d'une pareille conspiration; le comité du conseil établi pour les affaires étrangères, était dans le même cas, parce qu'au nombre de ses membres étaient le prince Rupert, le duc d'Ormond, le secrétaire Trevor, et

le garde du sceau Bridgeman, tous hommes dans l'honneur desquels la nation avait la plus grande confiance. Le secret ne fut communiqué entièrement qu'à Clifford, Ashley, Buckingham, Arlington, et Lauderdale, qui furent appelés la *cabale*, parce que les lettres initiales de leurs noms composaient ce mot.

Sir Thomas Clifford, homme d'un caractère violent et audacieux, s'était fait connaître par son éloquence parlementaire et par ses intrigues.

Lord Ashley, créé ensuite comte de Shaftesbury, était un homme d'un génie extraordinaire, et des plus remarquables de son siècle. Dans sa jeunesse, il avait été attaché au parti du feu roi, et avait passé, à l'occasion de quelques dégoûts, du côté du parlement. Sa grande influence dans le parti presbytérien, l'avait mis également à portée de soutenir l'autorité de Cromwell, et de favoriser la restauration du roi; car, à quelque parti qu'il se réunît, ses talents lui en obtenaient bientôt la confiance, et le mettaient en état d'en devenir le chef. Les entreprises les plus dangereuses ne l'effrayaient pas, et il s'inquiétait peu qu'elles fussent justes ou injustes, pourvu qu'elles répondissent à ses vues; il avait un jugement très sain dans les affaires, et encore plus dans la connaissance des hommes; néanmoins son ambition immodérée rendit souvent ses rares talents aussi dangereux pour lui-même, que pour le roi et pour la nation.

Le duc de Buckingham, unissant à un rang il-

lustre et à une immense fortune, des grâces personnelles et une agréable vivacité d'esprit, trouva le moyen de perdre tout le fruit de ces avantages par une conduite bizarre, imprudente et sans principes. Il était toujours prêt à sacrifier son honnenr à son intérêt, son intérêt à son plaisir, et son plaisir au caprice le plus frivole. Sa considération, comme homme public, fut détruite par son indiscrétion et par sa légèreté; sa fortune, par défaut d'ordre et d'économie; sa santé, par le libertinage et par la débauche; il finit par devenir aussi incapable de faire aucun mal, qu'il avait été peu porté à faire aucun bien.

Arlington n'était pas plus remarquable par ses talents que par ses vices. Avec un jugement sain, il n'avait qu'une capacité médiocre, et avec des intentions généralement bonnes, il manquait d'énergie et d'intégrité pour y persévérer.

Le duc de Lauderdale était un homme ambitieux, entêté et violent; son esprit était faux, son caractère tyrannique, et ses talents étaient moins naturels qu'acquis. Ennemi implacable, ami peu chaud, il n'était pas moins abject vis-à-vis de ses supérieurs qu'impérieux et insolent à l'égard de ses inférieurs; son empressement constant à offrir d'exécuter les projets les plus hasardeux, lorsqu'ils étaient agréables au roi, lui avait acquis sur l'esprit de Sa Majesté un ascendant supérieur à celui de tout autre ministre, et il le conserva jusqu'au moment où le déclin total de ses facultés mentales et corporelles l'obligea de se retirer.

Tels étaient les hommes auxquels Charles confia la conduite de ses affaires, et dont les conseils l'entraînèrent dans les embarras les plus dangereux. Pour l'intelligence des événements qui s'ensuivirent, il est nécessaire de donner ici une esquisse du plan formé par la cabale pour l'accomplissement des principales vues de Sa Majesté, et particulièrement pour rendre son autorité si indépendante et si absolue, qu'il pût, sans le consentement du parlement, lever telle somme d'argent qu'il désirerait, et rétablir la religion catholique en Angleterre. Ce dernier point tenait à des vues politiques, bien plus qu'à un zèle religieux dont Charles était entièrement dépourvu, quoiqu'il fût catholique; mais il désirait pardessus tout d'attacher un parti puissant à sa cause, et il n'y en avait aucun qui pût aussi bien remplir ses vues que les catholiques armés pour la défense de leur religion. Les preuves les plus positives de ce plan existent dans les *Mémoires de Jacques II*, composés de plusieurs volumes petit in-folio, tous écrits de la main de ce prince, et conservés au collége des Écossais, à Paris.

Un renversement aussi complet de la constitution ne pouvait pas être tenté, sans être appuyé par une armée, pour intimider les opposants, et les empêcher de faire aucune levée de troupes. Mais le roi ne pouvait pas rassembler une armée, sans exciter des soupçons, ni obtenir du parlement aucuns fonds pour en payer la dépense, excepté dans le cas d'une guerre étrangère, entreprise avec l'ap-

probation de cette assemblée. Une guerre avec la France eût été alors très populaire; mais elle aurait d'autant moins répondu aux vues du roi, qu'il avait besoin des secours de cette puissance, en troupes et en argent, pour l'exécution de son plan; et il était déjà entré secrètement en négociation à ce sujet avec Louis XIV, qui paraissait disposé à concourir au rétablissement de la religion catholique en Angleterre, pourvu que Charles déclarât la guerre à la Hollande, pour faciliter les nouvelles conquêtes que le monarque français avait le projet d'entreprendre. Or, une guerre contre les Hollandais s'accordait si fort avec le plan de Charles, que le parti républicain en Angleterre avait toujours entretenu une correspondance avec eux comme la seule puissance dont il pût recevoir les secours dont il aurait besoin, suivant les circonstances. Il y avait aussi à considérer que les presbytériens, qui formaient la plus grande portion du parti républicain, étaient encore plus attachés à leur doctrine qu'à leurs principes démocratiques, et qu'étant alors constamment persécutés comme non conformistes, quoique sous une monarchie limitée, il était probable qu'ils préféreraient un gouvernement plus absolu, sous lequel ils ne seraient plus persécutés, et auraient la permission d'exercer leur culte. Dans ces circonstances, il fut définitivement résolu par le roi et par la *cabale :*

1°. Que la guerre serait déclarée aux Hollandais le plutôt possible, sous prétexte de quelque que-

relle, qu'il serait facile de renouveler, relativement au pavillon;

2°. Que le rétablissement de la religion catholique serait préparé par dégrés, en modifiant dans l'exécution la sévérité des lois données contre ceux qui professaient ce culte;

3°. Que les presbytériens seraient satisfaits par la tolérance générale qui serait immédiatement prononcée pour toutes les sectes, et dont les catholiques ne profiteraient pas moins, sans qu'il fût fait aucune mention d'eux.

Madame, sœur du roi, avait, par son adresse et ses manières insinuantes, obtenu une grande influence sur lui, et était déjà parvenue à le détacher de la triple alliance. Louis XIV l'envoya alors pour arrêter définitivement avec Charles le plan de leurs opérations combinées. Pour qu'on ne soupçonnât rien de cette négociation, il annonça qu'il allait visiter les grands travaux qu'il avait entrepris à Dunkerque, et emmena avec lui toute la cour. Lorsqu'il y fut arrivé, Madame passa en Angleterre, sous prétexte qu'étant si près de son frère, elle ne pouvait pas laisser échapper cette occasion d'aller lui faire une visite. Charles la joignit, le 28 mai, à Douvres, où ils passèrent quinze jours ensemble dans les fêtes et dans les plaisirs, et elle lui porta l'assurance que Louis lui fournirait tous les secours nécessaires pour le mettre en état de secouer le joug du parlement, et de rendre son autorité absolue, aussitôt que leurs armées réu-

nies auraient suffisamment humilié les États-Généraux.

Parmi les dames de la cour de France, qui accompagnèrent Madame à Douvres, il y en avait une d'une beauté remarquable, qui était fille d'un gentilhomme breton, nommé *Keroualle.* L'amoureux et inconstant Charles ne vit pas plutôt cette nouvelle beauté, qu'il en devint amoureux fou, et obtint de sa sœur qu'elle la laisserait en Angleterre. Il l'emmena à Londres, et bientôt après, elle fut créée duchesse de Portsmouth. Il en eut un fils, qui fut créé duc de Richmond en 1675. Quoiqu'elle partageât les affections du roi avec un grand nombre d'autres maîtresses, elle continua d'être en faveur jusqu'à la fin de ses jours, et elle ne contribua pas peu à entretenir les liaisons de Charles avec la France, ce qui n'a cependant aucun rapport avec l'anecdote scandaleuse que Hume a hasardée, sans aucune preuve, dans son *Histoire d'Angleterre*, quoiqu'elle fût aussi inconciliable avec le sens commun qu'avec le caractère bien connu de Louis XIV.

Il est temps de faire connaître les différentes mesures qui furent employées pour mettre à exécution le plan concerté entre les deux monarques. La sœur du roi mourut le 30 juin, quinze jours après son retour en France. Sa mort, à l'âge de trente-six ans, fut si soudaine, que de violents soupçons qu'elle avait été empoisonnée, s'élevèrent à la cour de France, et se répandirent dans toute l'Europe; mais l'ouverture de son corps par les chirurgiens et leur

attestation prouvèrent que ces soupçons étaient dénués de fondement. Charles profita de cet incident, pour envoyer le duc de Buckingham, sous le prétexte de présenter à Monsieur des compliments de condoléance, mais en réalité pour concerter de nouvelles mesures sur la guerre projetée. Jamais ambassadeur ne reçut plus de caresses. Cette circonstance excita en Hollande de grands soupçons qui furent encore confirmés par le rappel soudain de sir Guillaume Temple, dont le caractère d'honneur et d'intégrité était si solidement établi parmi les Hollandais, qu'ils le regardaient comme la garantie la plus sûre de l'exécution de leurs traités avec l'Angleterre. De Wit se plaignit amèrement de ce rappel.

Dans cette conjoncture, le parlement s'assembla conformément à son dernier ajournement. Le discours du roi fut court; mais ses ministres insistèrent fortement sur le grand besoin qu'avait Sa Majesté d'obtenir un subside, sur l'accroissement formidable de la marine française qui était actuellement trois fois plus considérable qu'avant la dernière guerre; sur le dépérissement de la marine d'Angleterre; sur la nécessité d'équiper une flotte de cinquante voiles pour l'année suivante, et d'avoir quelques forces de terre toujours prêtes pour concourir au bien commun de la chrétienté, conformément aux différents traités, et entre autres, à ceux de la triple alliance et de la ligue défensive avec les Etats-Généraux. La chambre des communes, pleinement

satisfaite de ces mesures, vota des subsides considérables. Une taxe territoriale d'un sheling par livre fut imposée pour un an; deux shelings par livre furent imposés sur les deux tiers des salaires des offices; quinze shelings sur chaque 100 livres des fonds et capitaux des banquiers; un droit d'accise additionnel fut mis sur la bière pour six ans, et certains droits furent mis pour neuf ans sur les procédures et actes judiciaires. Le parlement n'avait jamais été d'une humeur plus libérale.

1671.

Les communes passent un autre bill pour imposer un droit sur quelques marchandises. Les négociants de Londres s'en plaignent par une pétition adressée à la chambre haute. Les pairs, trouvant leurs plaintes fondées, font quelques amendements. La chambre basse est vivement offensée de cette entreprise qu'elle regarde comme une atteinte portée au droit qu'elle prétend avoir exclusivement d'accorder des fonds à la couronne. Cette altercation entre les deux chambres est poussée si loin, qu'elle oblige le roi à proroger le parlement. Les pairs n'ont fait revivre depuis aucune prétention de cette nature.

A cette même époque, un acte de pouvoir arbitraire, ou plutôt de despotisme, excita de grands mécontentements dans la chambre des communes. Une imposition sur les salles de spectacle étant proposée, le parti de la cour s'y opposa sur le fonde-

ment que les comédiens étaient serviteurs du roi et employés à ses plaisirs. Sir Jean Coventry, membre de la chambre des communes, demanda si c'était les comédiens mâles ou femelles qui étaient employés aux plaisirs de Sa Majesté. Ce sarcasme était dirigé contre Charles, qui, outre ses maîtresses d'un plus haut rang, entretenait alors deux actrices. Loin de recevoir cette plaisanterie avec sa gaîté ordinaire, il crut devoir faire un exemple de Coventry, par un châtiment assez sévère, pour en imposer à ceux qui seraient portés à s'écarter du respect dû à Sa Majesté. Quelques officiers des gardes eurent ordre de le guetter et d'imprimer sur sa personne une marque ineffaçable. Il se défendit avec bravoure, et ne fut désarmé qu'après avoir blessé plusieurs de ses assaillants. Ils lui coupèrent le nez jusqu'à l'os, pour lui apprendre, dirent-ils, le respect qu'il devait au roi. Les communes, violemment irritées de cette indignité, passèrent une loi qui déclara que la mutilation commise contre quelque personne que ce fût, était un crime capital, et que les coupables de la mutilation commise contre Coventry ne seraient pas susceptibles d'être pardonnés par le roi.

Vers ce même temps, Blood, officier licencié qui avait servi Cromwell, et avait été poursuivi comme coupable d'avoir tenté de surprendre le château de Dublin, voulant se venger du duc d'Ormond, dont la vigilance avait fait échouer son projet, attaqua sa voiture pendant la nuit, dans la rue Saint-James,

à Londres, et s'empara de sa personne. Il aurait pu consommer son crime sur le-champ, s'il n'eût pas voulu exercer sur lui une vengeance plus raffinée. Il avait résolu de pendre le duc à Tyburn; et pour cet effet, il le garrotta, et le plaça sur un cheval derrière un de ses compagnons au corps duquel il l'attacha. Ils étaient déjà assez avancés dans la campagne, lorsque le duc, faisant des efforts pour recouvrer sa liberté, se jeta à terre, et entraîna avec lui l'assassin auquel il était lié. Ils se débattaient dans la boue lorsque les domestiques d'Ormond accourant à ses cris, le délivrèrent. Blood et ses compagnons, tirant précipitamment leurs pistolets vers le duc, prirent le galop, et se sauvèrent à la faveur de l'obscurité. Bientôt après, Blood tenta d'enlever à la Tour, la couronne royale et ses appartenances, et il fut sur le point de réussir. Il avait blessé et attaché Edwards, garde du dépôt des joyaux de la couronne, et était déjà hors de la Tour avec sa proie, lorsqu'il fut atteint et arrêté avec quelques-uns de ses complices. Un d'entr'eux étant reconnu pour avoir participé à l'attentat commis contre Ormond, on en conclut que Blood était le chef de cette conspiration. Il l'avoua franchement; mais il ne voulut jamais faire connaître ses complices, et dit que la crainte de la mort ne lui ferait jamais nier un crime ni trahir un ami. Le roi fut curieux de voir un homme aussi fameux par son courage et par ses crimes; et dans cette circonstance, l'adresse de Blood ne fut pas moins remarquable. Il dit au roi

qu'il avait formé avec plusieurs autres le projet de tirer sur lui, mais qu'au moment de l'exécution, son cœur avait été retenu par un saisissement de respect pour la majesté royale, et qu'il avait fait renoncer ses associés à leur projet. Il ajouta que sa propre vie, qu'il regardait actuellement comme perdue, lui était absolument indifférente; que, cependant, il ne croyait pas pouvoir se dispenser de prévenir sa majesté que ses associés étaient liés, ainsi que lui, par les serments les plus forts à venger la mort de qui que ce fût d'entr'eux, et qu'aucune précaution ni pouvoir quelconque ne sauraient le mettre à l'abri des effets de leur intrépide résolution. Charles ne se borna pas à faire grâce à ce scélérat, il lui donna une terre de 500 livres de rente en Irlande, et l'engagea à ne pas s'éloigner de la cour, où son crédit fut bientôt assez connu pour que plusieurs personnes s'adressassent à lui pour obtenir des grâces, tandis que le vieux Edwards, qui avait courageusement risqué sa vie et reçu plusieurs blessures pour défendre la couronne et les joyaux qui étaient sous sa garde, était négligé et oublié. Quel contraste les annales du despotisme peuvent-elles présenter qui soit plus dégoûtant que celui d'un membre du parlement ayant le nez coupé, en punition d'une simple plaisanterie, et d'un vil assassin qui méritait d'être puni de mort, et détesté comme un monstre, recevant une récompense de 500 livres de rente en fonds de terre, et devenant le favori du roi!!

La duchesse d'York meurt, et fait dans ses derniers moments profession publique de la foi catholique. Peu de temps après, le duc d'York déclara qu'il avait embrassé la même religion.

Le roi, au lieu de renvoyer sir Guillaume Temple en Hollande, comme il l'avait promis, nomme son ambassadeur auprès des Etats-Généraux, Downing, que les Hollandais regardaient comme l'ennemi invétéré de leur république. En même temps, pour mettre sur le compte des Hollandais l'apparence du blâme de la rupture projetée, il fut ordonné au capitaine du yacht envoyé pour prendre lady Temple, de traverser leur flotte qui était à l'ancre le long de leurs côtes, de leur faire baisser pavillon ou de tirer sur eux, et de persévérer jusqu'à ce qu'ils répondissent à son feu. L'amiral hollandais, surpris de ce procédé, vint à bord du yacht, et témoigna qu'il était disposé à rendre au pavillon anglais toutes les marques de respect conformes à l'ancien usage; mais il observa qu'une flotte, sur leurs propres côtes, baissant pavillon devant un vaisseau qui n'était même pas un vaisseau de guerre, était une innovation si extraordinaire, qu'il ne pouvait pas prendre sur lui de s'y soumettre sans y être autorisé par des ordres exprès. Le capitaine, pensant qu'il n'était pas moins dangereux qu'absurde de continuer son feu au milieu de la flotte hollandaise, continua sa route, et fut renfermé à la Tour à son arrivée pour n'avoir pas exécuté ses ordres.

La cour d'Angleterre suspendit pendant plusieurs

mois toute plainte sur cet incident, et lorsque Downing remit son mémoire à ce sujet, il lui était défendu par ses instructions d'accepter aucune satisfaction après un certain délai qui avait été fixé à dessein à un terme beaucoup plus court que celui qu'exigeaient les formes de la république. Néanmoins, sur le refus de Downing de recevoir la réponse, elle fut envoyée à Londres avec un ambassadeur extraordinaire qui avait ordre de se prêter à tous les expédients qui pourraient satisfaire la cour d'Angleterre. Il poussa même la déférence jusqu'à prier les ministres anglais de rédiger eux-mêmes la réponse qu'ils exigeaient qu'il leur fît, et qu'il promettait de signer. Ils lui répondirent qu'ils avaient autre chose à faire que de rédiger des notes pour les Hollandais. Il leur porta, en conséquence, un projet d'articles, et leur demanda s'ils en étaient contents. Ce papier n'étant pas signé, ils refusèrent d'y jeter les yeux, et dirent que quand il l'aurait signé et remis, ils lui en diraient leur opinion. Il résolut de le signer à tout hasard, et demanda une nouvelle audience; une heure lui fut fixée à cet effet; mais lorsqu'il se présenta, il lui fut répondu qu'il n'était plus temps de négocier.

1672.

Le subside considérable que Charles avait obtenu des communes, sous prétexte de maintenir la triple alliance, était déjà épuisé par ses dettes et dépenses personnelles. La France avait promis d'envoyer

200,000 liv. par an pendant la guerre; mais ce secours était loin de suffire aux dépenses immenses de la marine anglaise. Entreprendre de lever des fonds sans le consentement du parlement, paraissait encore prématuré, et il n'eût pas été plus prudent de convoquer cette assemblée avant que les nouveaux pouvoirs que le roi voulait s'arroger ne fussent assez solidement établis, pour résister aux actes et remontrances des deux chambres. Sa majesté fit en conséquence, pendant deux ans, de fréquentes prorogations du parlement, et déclara que la place de trésorier serait donnée à quiconque trouverait un moyen de faire face aux besoins actuels. Shaftesbury suggéra quelques idées à ce sujet à Clifford qui, l'entendant à demi mot, eut bientôt fait son plan, alla sur-le-champ le proposer au roi, et obtint non seulement la récompense promise par sa majesté, mais une pairie. Cet expédient consistait à fermer l'échiquier, et à retenir tous les paiements qui devaient y être faits, ainsi que tout l'argent que les banquiers étaient dans l'habitude d'y déposer, avec la certitude d'en être remboursés sur les fonds levés sur le public; et ils recevaient pour de pareilles avances un intérêt de huit ou dix pour cent, suivant les circontances.

Cette violation inattendue des engagements les plus solennels, tant vis-à-vis des étrangers que vis-à-vis de la nation, jeta toute la cité dans la plus grande confusion. Les banquiers arrêtèrent leurs paiements, les négociants ne purent pas payer leurs

lettres-de-change, la défiance devint générale, ainsi que la stagnation du commerce, au grand détriment de tout le public. Pendant près de dix-huit mois, l'échiquier resta fermé pour ses paiements, mais non pour recevoir comme à l'ordinaire, le produit des taxes que le roi continuait de s'approprier. Il fut cependant accordé six pour cent d'intérêt aux personnes qui n'étaient pas payées.

Dans le même temps, Charles, en vertu de son pouvoir suprême dans les matières ecclésiastiques, donna une proclamation qui suspendait les lois pénales existantes contre les non conformistes ou récusants quelconques, accordait aux non conformistes protestants l'exercice public de leur religion, et aux catholiques celui de leur culte dans des maisons particulières. Une mesure semblable, combattue par le parlement et rétractée par le roi, avait déjà été tentée sans succès peu d'années après la restauration. Mais Charles s'attendait que le parlement, lorsqu'il lui plairait de l'assembler, serait plus disposé à la soumission et n'oserait plus combattre ses mesures. En même temps cette tolérance rendit les non conformistes plus souples envers la cour, et les catholiques jouirent de plus de liberté que les lois ne leur en avaient accordé jusqu'alors.

Le garde du sceau ayant refusé de sceller la déclaration qui suspendait les lois pénales, fut destitué, et Shaftesbury fut nommé chancelier.

Avant que la guerre ne fût déclarée, la flotte hollandaise de Smyrne, composée de 70 voiles,

et évaluée à un million et demi, fut attaquée par les Anglais, mais elle se défendit si vaillamment, qu'elle ne perdit qu'un vaisseau de guerre et deux bâtiments marchands de peu de valeur. A la fin, le masque fut entièrement levé par une déclaration de guerre formelle, par un manifeste fondé sur des motifs évidemment faux ou frivoles, pour justifier une violation aussi grave du traité de la triple alliance, de laquelle la Suède fut aussi détachée, par l'influence de Louis XIV. Le même jour de la publication du manifeste de Charles, la déclaration de guerre de Louis XIV contre la Hollande fut publiée en France, et contenait, pour tout motif de rupture, que la conduite des Hollandais avait été telle, que sa majesté ne pouvait pas la souffrir plus long temps sans faire tort à sa gloire. L'évêque de Munster et l'électeur de Cologne furent engagés, par des subsides, à se déclarer contre les Hollandais.

De Wit se prépara, avec la plus grande activité, à résister à cette confédération formidable. L'armée hollandaise fut portée à 70,000 hommes, mais elle était mal disciplinée. Le prince d'Orange fut nommé général et amiral de la république; mais ses partisans ne pouvaient pas être satisfaits, en voyant que *l'édit perpétuel* qui l'excluait du stathoudérat restait toujours en force.

Les préparatifs maritimes furent accélérés par de Wit, qui désirait principalement de se venger des Anglais, dont il pensait que son pays et lui-même

avaient de grandes raisons de se plaindre. Ruyter commandait la flotte hollandaise, composée de 90 vaisseaux de guerre et de 44 brûlots. Il surprit à Solebay les flottes combinées de France et d'Angleterre. Le comte de Sandwich avait en vain averti le duc d'York de ce danger; sa prévoyance avait été attribuée à la crainte. Néanmoins, lorsque la flotte ennemie parut, lui seul et son escadre étaient prêts à combattre. Il se hâta de sortir de la baie, et le courage intrépide avec lequel il attaqua Ruyter donna au duc d'York, qui commandait le corps de bataille, et au maréchal d'Etrées, amiral de l'arrière-garde, le temps de se dégager et de se former en ordre. Il coula à fond 3 brûlots, qui tâchaient de s'accrocher à lui ; et quoique son vaisseau fût criblé de boulets, et que de 1000 hommes qu'il contenait il y en eût près de 600 étendus morts sur le pont, il continua de tonner de toute son artillerie au milieu des ennemis ; mais un autre brûlot s'étant attaché à son vaisseau, sa perte devint inévitable : averti par le capitaine, il refusa de se sauver, et se dévoua courageusement à la mort, pour échapper à l'ignominie dont il se croyait entaché, par le reproche injuste que le duc lui avait imprudemment adressé.

Pendant ce combat terrible de Sandwich avec l'amiral Van Ghent, qu'il tua, et dont il mit le vaisseau en fuite, Ruyter attaqua le duc d'York, et combattit avec une telle fureur pendant près de deux heures, que de trente-deux batailles aux-

quelles cet amiral s'était trouvé, il déclara que celle-là, qui fut donnée le 6 juin, était la plus acharnée de toutes. Le vaisseau du duc d'York était en si mauvais état, qu'il fut obligé de le quitter, et de porter son pavillon sur un autre. Il était accablé par le nombre, lorsque, sir Joseph Jourdain, qui avait succédé au commandement de Sandwich, vint à son secours, et le combat étant alors plus également balancé, continua jusqu'à la nuit; les Hollandais se retirèrent, et les Anglais ne poursuivirent pas. La perte fut à peu près égale de part et d'autre, si elle ne fut pas plus considérable du côté des Anglais.

Les victoires de Louis XIV sur le continent furent moins douteuses. Il passa la Meuse à Vizet, et emporta Orsai en trois jours; il divisa alors son armée et investit à la fois quatre autres places régulièrement fortifiées, et suffisamment garnies de troupes. En peu de jours, toutes ces places se rendirent. L'étonnement et la terreur que la rapidité de ces conquêtes répandit parmi les Hollandais, contribuèrent, avec la sécheresse de la saison, à faciliter ce fameux passage du Rhin, tant célébré par les historiens et par les poètes français. Au bout de quelques semaines, Louis fut en possession des provinces de Guilderland, Overyssel et Utrecht. Groningue était menacé, la Frise était en danger, et ce monarque conquérant s'occupait des mesures les plus propres à réduire les autres provinces.

Amsterdam seul paraissait conserver quelque

courage; ses écluses furent ouvertes et inondèrent le pays voisin; toutes les autres provinces suivirent cet exemple. Les Etats furent assemblés; les nobles votèrent que, pourvu que leur religion, leur liberté et leur souveraineté fussent conservées, tout le reste devait être abandonné sans hésiter au conquérant. Onze villes adoptèrent les mêmes sentiments, mais Amsterdam se déclara contre tout traité avec des ennemis victorieux et insolents. Des ambassadeurs furent dépêchés néanmoins pour offrir des conditions de paix aux monarques anglais et français. Il fut résolu d'abandonner à Louis, Maëstricht et toutes les villes frontières hors des limites des sept provinces, et de lui payer une forte somme d'argent pour l'indemniser des dépenses de la guerre.

Louis, loin d'être satisfait de ces offres, demanda que toutes les villes frontières de la république lui fussent cédées, une somme de vingt millions sterling pour défrayer les dépenses de la guerre, l'exercice public de la religion catholique dans les Provinces-Unies, et que les Hollandais lui présentassent tous les ans une médaille d'or en reconnaissance de ce qu'ils lui devaient la conservation de leur liberté.

Charles demanda que les Hollandais renonçassent à l'honneur du pavillon sans la moindre réserve ni limite; que des flottes entières, même sur les côtes de Hollande, ne refusassent pas de baisser leurs voiles de perroquet devant le plus petit vaisseau

portant pavillon anglais ; que toutes personnes coupables de trahison contre le roi, ou convaincues d'écrire des libelles séditieux , seraient bannies à perpétuité du territoire des États sur les plaintes qu'ils en recevraient; que les Hollandais paieraient au roi un million sterling pour les dépenses de la guerre, et 10,000 liv. par an pour la permission de pêcher dans les mers anglaises; qu'ils partageraient le commerce des Indes avec les Anglais; que le prince d'Orange et ses descendants jouiraient de la souveraineté des Provinces-Unies, ou au moins qu'il serait investi des dignités de stathouder, amiral et général, d'une manière aussi ample qu'aucun de ses ancêtres en eût jamais joui, et que l'île de Walcheren, la ville et château de Slues, ainsi que les îles de Cadsant, Gorce et Varne, seraient mis entre les mains du roi, comme garantie de l'exécution des articles.

Ces demandes réduisirent les Hollandais au dernier désespoir, leur rage ne connut plus de bornes, et au lieu de se diriger contre leurs ennemis, elle tomba sur leurs propres ministres et sur leurs chefs. Le vertueux de Wit et son frère furent les premières victimes de leur aveugle fureur. Leur massacre n'assouvit même pas la brutalité de la multitude; elle exerça les plus horribles indignités sur leurs cadavres, et ce ne fut qu'à la lassitude que produisit enfin la répétition de ces actes de férocité, que les amis de ces infortunés durent la permission d'approcher de leurs corps mutilés, et de les faire



ensevelir en silence et sans aucuns honneurs funéraires.

La mort des de Wit fit disparaître les restes de leur parti et plaça toute l'autorité entre les mains du prince d'Orange, qui, par les sentiments qui convenaient au chef d'une nation valeureuse et libre, se montra digne de la famille de héros dont il descendait. Il exhorta les Etats à rejeter avec mépris les conditions exorbitantes qu'on leur proposait, et qui n'étaient propres qu'à décourager leurs concitoyens, et à retarder les secours de leurs alliés. Il leur prouva que s'ils ne s'abandonnaient pas au désespoir, ils étaient encore en état de résister à leurs ennemis, ou au moins en état de retarder leurs progrès jusqu'à ce que les autres nations de l'Europe, éclairées sur les dangers communs, se joignissent à eux pour les repousser.

L'ardeur qui animait ce jeune prince passa dans tous les cœurs. Loin de courber leur tête sous le joug dont ils étaient menacés, les Etats résolurent que si le sol sur lequel ils pouvaient encore combattre venait à leur manquer, ils se retireraient dans leurs colonies indiennes, établiraient un nouvel empire dans ces régions lointaines, et conserveraient jusque dans les climats de l'esclavage cette liberté dont l'Europe était devenue indigne. Ils préparaient déjà leurs mesures pour l'exécution de ce plan extraordinaire, et les bâtiments qui se trouvaient dans les ports étaient suffisants pour transporter plus de 200,000 habitants dans les Indes orientales.

Les princes confédérés employèrent tous leurs efforts pour séduire le prince d'Orange, en lui promettant la protection de la France et de l'Angleterre pour lui assurer la souveraineté de la Hollande, et la mettre à l'abri de toute invasion étrangère et des insurrections de l'intérieur. Il rejeta généreusement ces offres, et déclara qu'il était déterminé à se retirer en Allemagne, et à passer sa vie à chasser sur ses terres, plutôt que d'abandonner la liberté de son pays et de trahir la confiance de ses compartiotes. Buckingham lui représentant la ruine inévitable qui menaçait les Provinces-Unies: « J'ai un moyen infaillible, répondit ce » prince, qui m'empêchera de voir jamais la ruine » de mon pays : je mourrai dans le dernier fossé. »

Louis voyant que les Hollandais reprenaient courage derrière leurs inondations, qui l'empêchaient de pousser plus loin le succès de ses armes, repartit pour Versailles. Les autres états de l'Europe, regardant l'asservissement de la Hollande comme l'avant-coureur de leur propre esclavage, l'empereur commença à se mettre en mouvement, le Brandebourg parut disposé à soutenir les Etats, l'Espagne avait envoyé quelques troupes à leur secours; et, grâce aux vigoureux efforts du prince d'Orange, les affaires commencèrent à présenter un aspect plus favorable. Groningue fut la première place qui arrêta les progrès de l'ennemi. L'évêque de Munster fut obligé de lever honteusement et avec perte le siége de cette ville. Le

prince d'Orange essaya de s'emparer de Naerden, mais le maréchal de Luxembourg l'obligea à abandonner cette entreprise.

Les Anglais prennent aux Hollandais, le 20 décembre, l'île de Tabago, dans les Indes occidentales, et le 30 du même mois, les Hollandais prennent sur la compagnie des Indes anglaise l'île de St.-Hélène en Afrique, située au 16me. degré de latitude.

1673.

Le roi, forcé par ses besoins pécuniaires d'assembler le parlement le 4 février, prit, dans le discours qu'il lui adressa, le ton de la cordialité et de la plus grande confiance; il allégua différents prétextes plausibles pour se justifier de ne l'avoir pas assemblé plutôt. Il exposa que, depuis la dernière assemblée, il avait été entraîné dans une guerre juste et nécessaire pour l'honneur et pour l'intérêt de la nation; que, pour assurer la tranquillité dans l'intérieur pendant qu'il était en guerre au dehors, il avait donné sa déclaration d'indulgence en faveur des non conformistes; qu'il avait appris qu'on s'était permis quelques plaintes sur cet acte d'autorité, mais qu'il était bien aise de leur dire nettement qu'il était résolu de tenir à sa déclaration, et serait très offensé qu'elle éprouvât aucune contradiction; qu'à l'égard des objections relatives à l'armée nouvellement levée, elles lui paraissaient si frivoles, qu'il était décidé à augmenter ses forces au printemps prochain; qu'il ne doutait pas que le

parlement n'en sentît la nécessité et n'y eût égard dans le vote du subside.

Le chancelier discutant les mêmes points avec plus de détail, dit : « que les Hollandais étaient les » ennemis communs de toutes les monarchies, et » particulièrement de l'Angleterre, leur seule ri- » vale pour la puissance maritime et pour le com- » merce, et le seul obstacle à leur ambition d'ac- » quérir un empire universel aussi étendu que ce- » lui de l'ancienne Rome ; que le roi, en s'enga- » geant dans cette guerre, n'avait fait que suivre » les maximes qui avaient porté le parlement à » approuver et à conseiller la dernière ; qu'ainsi il » pouvait dire avec raison que c'était leur propre » guerre ; que les Etats étant, par inclination autant » que par intérêt, les éternels ennemis de l'An- » gleterre, le parlement avait sagement jugé né- » cessaire de les anéantir, et avait consacré, comme » une maxime éternelle, que ce gouvernement hos- » tile devait absolument être renversé. »

La première affaire dont les communes s'occupèrent fut une motion contre différents *writs* donnés par le chancelier pendant la prorogation du parlement, à l'effet de faire élire plusieurs membres pour remplir les places vacantes dans la chambre. Ces *writs* furent déclarés irréguliers, les nouveaux membres eurent eux-mêmes la modestie de se retirer, leur élection fut déclarée nulle, et de nouveaux *writs* furent donnés par l'orateur dans la forme ordinaire. Dans la délibération suivante,

il fut voté que, pour pourvoir aux besoins extraordinaires de sa majesté, il lui serait accordé pendant dix-huit mois, par formes de cotisation, 70,000 liv. par mois montant en totalité à 1,260,000 liv. Les communes donnèrent seulement au roi la perspective de ce subside, pour qu'il leur fût permis de procéder paisiblement au redressement de leurs griefs, dont aucun n'était plus inquiétant que celui qui concernait la déclaration d'indulgence. Les communes représentèrent que si un pareil acte d'autorité était maintenu, il tendrait à interrompre le libre cours de la justice, et à altérer le pouvoir législatif. Le roi ayant déclaré positivement qu'il soutiendrait cette mesure, la chambre fut obligée de persévérer dans ses remontrances, pour n'être pas accusée de concourir au renversement de toutes les bornes légales de la constitution.

Charles se trouvait actuellement dans cette crise délicate qu'il semblait avoir prévue; car, outre sa garde ordinaire et les secours qu'il devait attendre du roi de France, à l'appui des mesures qu'ils étaient convenus d'exécuter, il avait une armée campée à Blackheath, sous le commandement du maréchal de Schomberg, étranger, et dont les officiers étaient catholiques. Néanmoins, quand il se vit obligé de décider définitivement s'il engagerait ou s'il éviterait cette dangereuse querelle, il fut effrayé du précipice ouvert devant lui; et, pour éviter la honte de se départir aussi subitement d'une déter-

mination qu'il avait si formellement déclarée inaltérable, il demanda l'avis de la chambre des pairs, qui lui conseilla de satisfaire les communes. Le roi envoya chercher en conséquence cette déclaration, et en brisa les sceaux de sa propre main. Les communes témoignèrent à cette occasion la plus grande satisfaction, et le dévouement le plus respectueux pour sa majesté. Charles les assura, dans sa réponse, qu'il acquiescerait volontiers à toutes les lois qui lui seraient présentées, et qui tendraient à les contenter sur leurs justes griefs.

Shaftesbury voyant que le roi abandonnait avec si peu de résistance un point aussi important qu'il avait solennellement déclaré vouloir maintenir, en conclut qu'il était absolument incapable d'exécuter aucun plan tendant à augmenter l'autorité royale, et résolut de se réconcilier avec le parti qui lui parut devoir prendre le dessus; en conséquence, il s'engagea sur-le-champ dans les cabales du parti populaire, qui, ayant grand besoin d'un chef aussi habile, le reçut à bras ouverts, sans lui faire aucune objection relativement à sa dernière apostasie.

Le parlement, satisfait de la condescendance du roi, voyait toujours cependant avec inquiétude les dernières mesures de la cour, et vota une loi qui soumettait à une nouvelle épreuve tous ceux qui exerçaient un emploi ou office public. Ils furent non seulement obligés de prêter les serments d'allégeance et de suprématie, et de recevoir la communion dans l'église protestante, mais encore d'ab-

jurer toute croyance dans la doctrine de la transsubstantiation. Les non-conformistes ayant appuyé les efforts des communes contre la déclaration d'indulgence, et paraissant résolus à n'accepter aucune tolérance d'une manière illégale, acquirent un grand crédit auprès du parlement, et les communes modifièrent, par une nouvelle loi, la rigueur des précédentes, relativement aux non-conformistes protestants.

Le vote concernant le subside, fut converti en loi; un acte de pardon général mit les ministres à l'abri de toute recherche ultérieure, et les deux chambres, radoucies par les concessions du roi, s'ajournèrent de leur pur mouvement, sans faire même aucune mention des mesures les plus susceptibles de reproche, telles que la rupture de la triple alliance, l'alliance avec la France, et la suspension des paiements de l'échiquier.

Le roi qui, malgré ses mauvais succès dans l'intérieur comme au dehors, persévérait encore dans son alliance avec la France et dans la guerre contre la Hollande, employa les fonds accordés par le parlement à équiper une flotte dont le commandement fut donné au prince Rupert, le duc d'York se trouvant écarté par le nouveau serment, appelé le serment du *test*. Trois actions navales différentes et indécisives eurent lieu les 7 et 24 juin, et le 24 août. La dernière fut la plus opiniâtre. Le prince y acquit, à juste titre, plus de gloire que dans toute autre occasion, puisqu'il eut à combattre contre

Ruyter et Tromp, qui avaient été réconciliés par le prince d'Orange, et commandaient la flotte hollandaise. La victoire fut néanmoins aussi douteuse dans cette bataille que dans toutes celles qui se donnèrent pendant cette guerre.

Les succès des Hollandais par terre, furent plus décisifs. Naerden fut pris par le prince d'Orange. Montecuculli, qui commandait les Impériaux sur le Haut-Rhin, trompa habilement la vigilance de Turenne, et alla, par une marche subite, mettre le siége devant Bonne; éludant la poursuite des généraux français, il les laissa derrière lui, et joignit les Hollandais avec son armée. Bonne fut pris en peu de jours; plusieurs autres places, dans l'électorat de Cologne, tombèrent entre les mains des alliés, et Louis XIV fut obligé d'abandonner toutes ses conquêtes, excepté Maëstricht et Grave, où il laissa des garnisons, et rappela le reste de ses troupes.

Ouverture d'un congrès à Cologne, sous la médiation de la Suède; mais il fut bientôt rompu, parce que les parties ne purent s'accorder sur aucune condition.

Le parlement s'assembla le 20 octobre, et parut être dans de mauvaises dispositions. Il fit des remontrances contre un mariage qui se négociait pour le duc d'York avec une princesse catholique étroitement alliée à la France; et quoique sa majesté eût répondu que ce mariage était déjà conclu, et même célébré par procureur, l'assemblée persista dans ses

remontrances, et étendant ses censures à d'autres parties du gouvernement, elle vota qu'une armée permanente était un grief des plus graves, et déclara qu'elle n'accorderait plus de subsides à moins qu'il ne parût que les Hollandais étaient assez obstinés pour refuser des conditions de paix raisonnables. Le roi, pour éluder cette attaque, prorogea le parlement, et destitua Shaftesbury de l'office de chancelier, à raison de ses intrigues avec les mécontents. Le grand sceau fut remis à sir Heneaye Finch, qui fut nommé garde du sceau. Clifford, que le serment du *test* avait obligé de résigner son office, se retira à la campagne, et mourut bientôt après.

1674.

Le roi, obligé de nouveau par les besoins de l'état, d'assembler le parlement, essaya en vain de le rendre plus traitable dans cette session par quelques actes populaires. Les communes commencèrent par demander qu'un jeûne général fût ordonné, annonçant ainsi que la nation était dans un état très calamiteux. Elles adressèrent au roi des représentations contre ses gardes, prétendant que leur établissement n'ayant jamais reçu la sanction du parlement, était aussi illégal que dangereux pour la liberté; elles firent quelques démarches tendantes à imposer une nouvelle épreuve encore plus vigoureuse contre le papisme, et elles attaquèrent les membres de l'ancienne cabale, qui n'avaient pas suivi l'exemple de Shaftesbury. Une adresse fut votée

pour la destitution de Buckingham, et des chefs d'accusation furent dressés contre Artington ; il ne fut cependant donné aucune suite à cette accusation.

Le roi n'espérant plus d'obtenir des subsides tant qu'il continuerait la guerre avec les Hollandais, résolut de faire avec eux une paix séparée, aux conditions qu'ils lui avaient fait proposer par l'ambassadeur d'Espagne, et demanda, à cette occasion, avec toutes les apparences de la cordialité, l'avis du parlement qui lui adressa d'une voix unanime ses remercîments pour sa gracieuse communication et ses conseils pour la paix. L'honneur du pavillon fut cédé par les Hollandais dans les termes les plus étendus; il fut convenu d'un réglement sur le commerce; les possessions respectives furent rendues dans le même état qu'elles étaient avant la guerre; les colons anglais établis à Surinam eurent la permission d'en partir à volonté ; les Etats convinrent de payer au roi la somme de 800,000 patagons (environ 100,000 livres). Quatre jours après, le parlement fut prorogé, et la paix fut proclamée à Londres, à la grande satisfaction du peuple. L'Espagne avait déclaré qu'elle ne pouvait plus rester neutre, si la guerre continuait contre la Hollande, et cette rupture aurait fait le plus grand tort au commerce. Cette perspective aggravait beaucoup l'animadversion nationale contre cette guerre, et augmenta dans la même proportion la joie qu'excita sa conclusion.

Il y avait au service de France 10,000 Anglais qui s'étaient honorablement distingués dans les armées de Louis XIV. Charles dit que le traité existant avec la France ne lui permettait pas de rappeler ses troupes; mais par un article secret du traité avec la Hollande, il s'obligea à n'en pas permettre le recrutement, et sa partialité pour la France empêcha que cet article ne fût exécuté à la rigueur.

A cette époque, Charles offrit sa médiation aux puissances belligérantes, et la France s'empressa de l'accepter; mais il était à craindre que les alliés ne fussent pas dans les mêmes dispositions. Pour accréditer cette mesure en Hollande, le roi rappela Temple, et le nomma ambassadeur auprès des Etats-Généraux. On prétend que ce sage ministre, voulant s'assurer par lui-même, autant qu'il était possible, du véritable plan et de l'objet de ces mesures populaires auxquelles le roi semblait revenir, eut avec sa majesté une longue conversation, dans laquelle, après avoir blâmé les plans dangereux de la cabale, il appuya ses raisonnements de l'autorité de Gourville, Français pour lequel il savait que le roi avait beaucoup d'estime. « Un roi d'Angleterre, ajouta-t-il, » qui veut être *l'homme de son peuple*, est, dit » Gourville, le plus grand roi du monde; mais s'il » veut être quelque chose de plus, il n'est rien du » tout. » Le roi, dit-on, entendit d'abord ce discours avec impatience, mais comme il était profondément dissimulé, il finit par en paraître touché; et mettant sa main dans celle de Temple, il lui dit



avec l'air de la plus grande sincérité : *Eh bien, je serai l'homme de mon peuple.* Hume, qui rapporte cette anecdote, ne cite aucune autorité à l'appui.

Les alliés, loin d'être favorablement disposés pour la paix, exprimèrent la plus grande ardeur pour la continuation de la guerre. La Hollande était convenue avec l'Espagne de n'entendre aucun accommodement jusqu'à ce que toutes les choses fussent rétablies en Flandre dans le même état où elles avaient été laissées par le traité des Pyrénées. L'empereur avait de grandes prétentions sur l'Alsace. Le prince d'Orange, qui avait une grande influence dans les conseils des Hollandais, était bien aise d'être à la tête de grandes armées, et désirait pardessus tout d'acquérir une réputation militaire. Les succès de la campagne n'avaient cependant pas répondu à son attente. Il avait, à Senef, livré au Grand-Condé une bataille sanglante et obstinée qui avait été continuée au clair de la lune, et que l'obscurité de la nuit avait terminée, en laissant la victoire indécise. « Le prince d'Orange, dit le » prince de Condé, qui était le meilleur des juges » en exploits militaires, s'est conduit en tout point » comme un vieux capitaine, excepté en exposant » trop sa vie comme un jeune soldat. »

Le prince d'Orange, obligé de lever le siége d'Oudenarde, assiége et prend Grave. Louis XIV s'empare de nouveau de la Franche-Comté au bout de quelques semaines. En Alsace, Turenne déployant tout son talent militaire contre un ennemi



très supérieur en forces, parvient, par une marche soudaine et forcée, à attaquer et battre à Sintzeim le duc de Lorraine et les impériaux, revient inopinément de Lorraine en Alsace, où 70,000 Allemands avaient pris leurs quartiers, et après les avoir battus à Mulhausen, il chasse de Colmar l'électeur de Brandebourg, remporte un nouvel avantage à Turkheim, et oblige les alliés à repasser le Rhin.

Buckingham, qui s'était long-temps maintenu en faveur auprès du roi par son esprit et par son humeur agréable, fut renvoyé à peu près à cette époque, et Arlington, autre membre de la cabale, perdit bientôt après son influence par le mauvais succès de sa négociation auprès du prince d'Orange.

1675.

Deux squelettes, qu'on supposa être ceux d'Edouard V et de son frère Richard, prétendus assassinés par ordre de leur oncle Richard III, furent trouvés, le 16 mars, sous un escalier de la Tour, et enterrés à l'abbaye de Westminster.

Le parlement s'assembla le 13 avril : le roi, dans son discours, lui recommanda de mettre de la modération dans ses procédés, et de prendre en considération la nécessité d'augmenter les forces navales du royaume. Les communes rédigèrent un nouveau bill contre le papisme, et présentèrent de nouvelles adresses contre Lauderdale ; et quoique la réponse du roi ne fût pas satisfaisante, elles ne parurent pas moins résolues de persévérer dans leurs demandes. Des chefs d'accusation furent dressés contre le



comte de Danby, trésorier, mais ils furent désapprouvés par la chambre. Une adresse concernant le rappel des troupes anglaises au service de France, fut présentée au roi, mais sa majesté n'y acquiesça pas. Dans la chambre des pairs, lord Lindesey proposa un bill tendant à établir un nouveau serment du *test* imposé à tous les membres des deux chambres, ainsi qu'à toutes les personnes revêtues d'emplois et offices publics, et qui devaient tous être obligés de jurer qu'il était illégal de prendre les armes contre le roi, sous quelque prétexte que ce fût; qu'ils abhorraient comme un principe exécrable, celui d'emprunter le nom ou l'autorité de sa majesté, pour prendre les armes contre lui ou contre les personnes par lui commises; et que, dans aucun temps, ils ne tenteraient d'introduire aucune innovation dans la religion protestante, non plus que dans le gouvernement de l'Etat ou de l'Eglise.

Ce bill éprouva une grande opposition ainsi qu'on devait s'y attendre d'après les dispositions actuelles de la nation. Il fut débattu pendant dix-sept jours, et ne passa qu'à une majorité de deux voix dans la chambre haute. Il fut envoyé aux communes; mais une querelle qui s'éleva entre les deux chambres, empêcha qu'aucun bill ne passât dans cette session. Un docteur nommé Shirley, ayant perdu un procès en chancellerie contre sir Jean Fay, membre de la chambre des communes, eu appela à la chambre des pairs qui reçut son appel, et fit sommer Fay de comparaître devant elle. La chambre des communes,



à qui il en porta ses plaintes, prit son fait et cause, et soutint, non seulement qu'aucun des membres de la chambre ne pouvait être traduit devant les pairs, mais qu'ils ne pouvaient recevoir d'appel d'aucune cour d'équité. Les communes envoient Shirley en prison; les pairs soutiennent leur droit. On essaie la voie des conférences, mais sans aucun succès. Quatre avocats sont envoyés à la Tour par les communes, pour avoir transgressé leurs ordres en plaidant cette cause devant les pairs. Les pairs qualifient cet emprisonnement arbitraire d'infraction de la grande charte, et ordonnent au lieutenant de la Tour de mettre ces prisonniers en liberté; il refuse d'obéir. Les pairs s'adressent au roi, et demandent que le lieutenant soit puni de sa désobéissance. Le roi assemble les deux chambres, et les exhorte à la concorde; mais voyant que ses exhortations étaient sans effet, et que le parlement n'expédiait aucune affaire, il finit par le proroger.

Lorsque le parlement se rassembla, le 14 octobre, le roi insista sur la nécessité de construire de nouveaux vaisseaux, sur sa demande en subside et sur le remplacement des anticipations faites sur ses revenus, observant que depuis trois ans, il n'avait rien demandé pour son usage personnel. Les communes votèrent 300,000 livres pour la construction de nouveaux vaisseaux, et pourvurent, par les clauses les plus strictes, à ce que cette somme ne pût être employée à aucun autre usage; mais elles refusèrent d'accorder aucune somme en remplacement des an-

ticipations faites sur les revenus de sa majesté. Cette délibération ne passa qu'à une majorité de quatre voix, quoique la chambre fût pleine. La querelle concernant l'affaire de Shirley, fut reprise par les communes, et le roi y mit fin en prorogeant le parlement.

La campagne de 1675 fut plus heureuse pour les alliés qu'aucune autre ne l'avait été depuis le commencement de la guerre. Le prince d'Orange arrêta en Flandre les progrès de Louis XIV qui, après avoir pris Huy et Limbourg, retourna à Versailles. Sur le Haut-Rhin, où les deux illustres rivaux, Turenne et Montecuculli, déployèrent à l'envi tout ce que peut fournir de ressources la connaissance la plus profonde de l'art de la guerre, Turenne, au moment où il avait tout préparé pour amener une bataille qui devait être décisive, fut tué par un boulet de canon. Les Français repassèrent immédiatement le Rhin sans perdre beaucoup de monde, et cette retraite fut jugée aussi glorieuse qu'une victoire. Ce fut sous Turenne que le duc de Marlborough, alors capitaine Churchill, apprit les premiers éléments de cet art dans lequel il devint ensuite un si grand maître. Le prince de Condé, qui succéda à Turenne dans le commandement de l'armée, força les Allemands à repasser le Rhin, malgré la supériorité de leur nombre. Un détachement de l'armée impériale battit le maréchal de Créqui, et prit Trèves. L'électeur de Brandebourg mit les Suédois en déroute, et les obligea d'évacuer la Poméranie.

Les Français étaient actuellement devenus, par leur persévérance et par leur politique, la première puissance maritime de l'Europe. Pendant leur alliance avec les Hollandais contre l'Angleterre, ils avaient obtenu d'eux plusieurs vaisseaux et d'habiles constructeurs qui leur avaient appris cet art difficile; et pendant leur alliance avec l'Angleterre contre la Hollande, les Anglais leur avaient enseigné la méthode de combattre et de conserver l'ordre dans les actions navales. Pendant que Louis profitait de toutes les occasions pour augmenter la gloire de son règne, Charles, plongé dans la mollesse et dans les plaisirs, négligeait les nobles occupations du gouvernement, et ne sortait de sa léthargie que pour aviser aux nouvelles ressources auxquelles il était sans cesse obligé d'avoir recours pour fournir à ses prodigalités.

Charles, duc de Lennox, fils naturel du roi par Louise de Keroualle, duchesse de Portsmouth, est créé baron de Setrington, comte de March et duc de Richmond le 8 août.

Charles Fitzroi, d'abord appelé Limerick, l'aîné des fils naturels du roi par la duchesse de Cleveland, est créé baron de Newbury, comte de Chichester et duc de Southampton le 10 septembre.

Henri Fitzroi, autre fils naturel du roi par la duchesse de Cleveland, est créé duc de Grafton le 11 septembre.

Comme on se permettait de parler très librement dans les cafés de la conduite du roi et du ministère,

tous ces lieux publics de rendez vous furent supprimés par une proclamation, mais l'exécution en fut suspendue à la sollicitation des marchands de thé et de café.

La célèbre Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, vint cette année s'établir en Angleterre, et le roi lui accorda une pension de 4000 l.

1676.

Le congrès pour la paix, sous la médiation de Charles, avait été assemblé à Nimègue; mais les succès des alliés, dans la dernière campagne, n'avaient pas été assez décisifs pour obliger la France à se soumettre aux conditions qu'on voulait lui imposer, et celles du traité de paix devaient encore être déterminées par les événements de la campagne actuelle. Au mois d'avril, Louis mit le siége devant Condé, et le prit d'assaut dans quatre jours. Duquesne, célèbre amiral français, livra deux batailles sur la côte de Sicile, à la flotte hollandaise commandée par Ruyter qui fut tué dans la seconde; et le siége d'Agousta, qu'il avait entrepris, fut levé sur-le-champ. Bouchain, petite, mais importante forteresse que les alliés tentèrent en vain de secourir, se rendit à Monsieur, et Aire au maréchal d'Humières, pendant que le prince d'Orange assiégeait Maëstricht; mais à l'approche du maréchal Schomberg, il fut obligé de lever le siége.

Sur le Haut-Rhin, Philipsbourg fut pris par les impériaux après un blocus de six mois et soixante-



dix jours de tranchée ouverte. M. Courtin, ambassadeur de France, arrive en Angleterre.

Vers le commencement de l'hiver, le congrès de Nimègue était presque complet. On y vit enfin paraître les plénipotentiaires de l'empereur et de l'Espagne, puissances étroitement unies par les liens du sang et par leurs alliances. Les Hollandais, accablés de taxes, et ruinés par le mauvais état de leur commerce, avaient menacé de faire une paix séparée avec la France, si les autres puissances différaient plus long-temps d'envoyer leurs plénipotentiaires à Nimègue.

1677.

Les Hollandais n'avaient pas d'autre motif pour continuer la guerre, que celui d'assurer une bonne frontière à la Flandre; mais, par reconnaissance pour leurs alliés, ils consentirent à essayer si une autre campagne pourrait leur procurer une paix plus avantageuse; et le prince d'Orange, animé par des motifs d'honneur, d'ambition et d'animosité contre la France, ne négligea rien pour les confirmer dans cette résolution.

Les Espagnols étaient très décidés à n'acquiescer à aucune paix qui laisserait la Flandre exposée à l'invasion, et comptaient entièrement sur la protection de l'Angleterre; mais Charles, qui considérait la France comme la seule puissance dont il pût recevoir des secours en cas de troubles intérieurs, persévéra dans son alliance avec Louis XIV, à qui il avait même vendu sa neutralité pour la somme

d'un million tournois qui fut ensuite portée à deux millions. Il était cependant généralement reconnu qu'il était alors, sans aucune contestation, l'arbitre de l'Europe, et que les conditions de paix qu'il aurait jugé à propos de prescrire n'auraient été refusées par aucun parti; mais des conditions avantageuses aux alliés lui auraient fait perdre l'amitié de la France, et si elles eussent été favorables à Louis XIV, elles auraient excité les plus violents mécontentements dans le parlement. Combattu par ces appréhensions opposées, Charles s'abandonna avec insouciance à un état de fluctuation perpétuelle qui le fit tomber dans plusieurs inconséquences.

Le parlement s'assemble. Le roi, dans son discours, exhorte les deux chambres à éviter toutes contestations entre elles, promet de sanctionner toutes les lois tendantes à augmenter la sûreté de la religion, de la liberté et des propriétés, représente le mauvais état de la marine, et demande des fonds pour la réparer. Avant de s'occuper des affaires ordinaires, l'assemblée fut arrêtée par une difficulté sur la légalité de cette session. Une loi d'Edouard III portait, « que les parlements seraient assemblés » une fois chaque année, ou plus souvent s'il était » nécessaire. » La dernière prorogation ayant excédé le terme d'une année, et étant supposée illégale sous ce rapport, on prétendait qu'elle devait être considérée comme une dissolution du parlement. On répondait à cette objection qu'une loi postérieure, qui avait révoqué celle qui rendait les parlements

triennaux, avait ordonné qu'ils seraient assemblés une fois seulement en trois ans. Cependant, Buckingham, Shaftesbury, Salisbury et Wharton insistaient fortement, à la chambre des pairs, sur l'invalidité du parlement et sur la nullité de tous les actes qu'il passerait. Ils furent envoyés à la Tour, à cette occasion, pour y rester tant qu'il plairait au roi et à la chambre. Bientôt après, trois d'entr'eux ayant fait leur soumission, furent mis en liberté. Shaftesbury, plus obstiné, chercha à obtenir la sienne par la voie de la justice; mais les juges ayant rejeté sa demande, il finit par consentir, après un an d'emprisonnement, à faire la même soumission que les autres, et il fut relâché.

Les communes accordent 586,000 livres pour la construction de trente vaisseaux, et votent, conformément à la demande du roi, la continuation du droit d'accise additionnel pendant trois ans.

Louis, étant entré en campagne vers le 15 février, Valenciennes investi par le maréchal de Luxembourg, fut pris d'assaut en peu de jours; Cambrai et Saint-Omer furent ensuite investis. Le prince d'Orange marcha en diligence au secours de Saint-Omer, mais il fut complètement battu à Cassel par Monsieur, qui prit Saint-Omer, pendant que Cambrai se rendait à Louis; immédiatement après ces brillants succès, les deux princes victorieux retournèrent à Versailles. Le parlement, alarmé de ces nouvelles, présenta une adresse au roi, pour le supplier de calmer les inquiétudes de son peuple,

en contractant les alliances qu'il jugerait les plus propres à mettre en sûreté ses propres domaines et les Pays Bas espagnols. Le roi y répondit en termes vagues et purement évasifs. Les communes insistèrent, et promirent d'accorder à sa majesté tous les secours et subsides nécessaires pour soutenir l'honneur et les intérêts de la nation, en cas qu'une guerre avec la France fût le résultat de ses mesures. Il leur répondit que le seul moyen de prévenir ce danger, était de le mettre en état de pourvoir à leur sûreté. Elles l'autorisèrent, en conséquence, à emprunter 200,000 livres à 7 pour 100, sur le droit d'accise additionnel. Mais il les informa qu'à moins qu'elles ne lui accordassent 600,000 livres sur de nouveaux fonds, il lui serait impossible de remplir les objets de leurs différentes adresses sans exposer la nation à un danger manifeste. Avant que les communes eussent pris aucune résolution, le roi les fit appeler à White-Hall, où il leur promit sur sa parole royale qu'elles n'auraient pas à se repentir de la confiance qu'elles auraient en lui; que, pour rien dans le monde, il ne voudrait s'exposer à perdre son crédit auprès d'elles, ni employer leurs fonds à d'autres objets que ceux auxquels elles les auraient destinés. Mais les communes n'étaient rien moins que disposées à avoir confiance aux promesses du roi, ou à hasarder, dans l'attente d'alliances incertaines, une somme qu'elles lui supposaient, malgré sa parole royale, l'intention d'employer à d'autres objets. Ainsi, au lieu d'accorder le subside demandé, elles votèrent

une adresse par laquelle elles suppliaient sa majesté de former une ligue offensive et défensive avec la Hollande pour empêcher l'aggrandissement du pouvoir de la France, et pour la conservation des Pays-Bas espagnols, et de former avec les autres confédérés les alliances les plus propres à atteindre ce but.

Le roi, considérant cette adresse comme une atteinte portée à sa prérogative, en fit de sévères reproches aux communes, et leur ordonna de s'ajourner au 16 juillet. Cet ajournement fut prolongé par plusieurs autres. Dans cet intervalle, le roi voulant apaiser les murmures que toute la nation se permettait sur son compte, et sachant que, pendant la dernière guerre contre les Hollandais, les mécontents de l'intérieur s'étaient adressés au prince d'Orange, sa majesté s'occupa de propositions de mariage entre ce prince et la princesse Marie, fille aînée du duc d'York, et héritière présomptive de la couronne, le duc n'ayant point d'enfants mâles. Le roi accorda, en conséquence, au prince d'Orange la permission de venir le voir, et le reçut très gracieusement à Newmarket. L'intention de sa majesté était de faire une paix qui pût satisfaire la France, et d'entretenir encore ses liaisons avec cette couronne; mais il trouva le prince peu disposé à entrer en conversation sur aucune affaire politique avant que son mariage ne fût conclu. Charles se flattait encore que l'amour et l'ambition le rendraient moins formaliste et plus complaisant. Mais ce prince voyant

les prétextes frivoles qu'on employait pour prolonger la négociation, en fut très mécontent. Un jour Temple le trouva de très mauvaise humeur, se repentant d'être venu en Angleterre, et se disposant à en partir dans peu de jours; mais avant son départ, il fallait, dit-il, que le roi choisît en quels termes ils devaient désormais être ensemble, soit comme les meilleurs amis, ou comme les plus grands ennemis, et il pria Temple d'informer son maître de ses intentions le lendemain matin.

Charles, alarmé de ce message menaçant, résolut de céder de bonne grâce, fit l'éloge de l'honnêteté de son neveu, dit à Temple que ce mariage était décidé, et le chargea d'en parler au duc comme d'une affaire déjà conclue. De toutes les mesures qui furent prises sous ce règne, il n'y en eut aucune qui excitât une satisfaction aussi générale; tous les partis à l'envi s'empressèrent d'y applaudir.

M. Barillon, ambassadeur de France, arriva en Angleterre le 19 août. Le roi eut alors à discuter avec le prince d'Orange les conditions qu'il serait convenable d'exiger de la France, et ils convinrent que Louis devait rendre à l'empereur toutes les conquêtes qu'il avait faites sur lui, et la Lorraine au duc de ce nom; que la France et la Hollande se rendraient respectivement tout ce qu'elles avaient pris l'une sur l'autre; que la France rendrait à l'Espagne Ath, Oudenarde, Charleroi, Courtrai, Tournai, Condé, Valenciennes, St.-Guillain et Binche. Il fut aussi convenu que le prince emploierait

tous ses efforts pour obtenir le consentement de l'Espagne, et Charles pour obtenir celui de la France. Le comte de Feversham fut aussitôt envoyé à Paris, pour proposer ces conditions, avec ordre de n'accorder que deux jours de délai pour les accepter ou les refuser.

Louis, très surpris de ce message, eut cependant l'air de le recevoir avec complaisance, et dit qu'il ne prendrait que peu de temps pour donner sa réponse. On engagea Feversham à rester quelques jours de plus que ses instructions ne portaient, et il finit par repartir, sans avoir reçu aucune réponse positive. Louis lui dit qu'il espérait que son frère d'Angleterre ne voudrait pas rompre avec lui, pour une des deux villes au sujet desquelles l'ambassadeur de France à Londres recevrait des instructions pour traiter avec sa majesté. Barillon avoua à la fin que ses instructions l'autorisaient à tout céder, excepté Tournai, dont les fortifications avaient coûté des sommes si considérables, et même à offrir quelque équivalent pour cette forteresse, si le roi y insistait absolument. Ainsi la négociation commença à se poursuivre par des messages de Londres à Paris et de Paris à Londres, avec peu de probabilité d'en venir à aucune conclusion, ce qui détermina Charles à envoyer immédiatement un ambassadeur en Hollande, pour former avec elle un traité d'alliance, dont le but serait, comme celui de la triple ligue, de forcer la France et l'Espagne d'accepter les conditions qui leur avaient été pro-

posées. L'Espagne ayant consenti secrètement à ce que les Etats-Généraux formassent une ligue qui paraissant également dirigée contre elle et contre la France, devait agir uniquement contre cette dernière puissance, le traité avec la Hollande fut conclu aux conditions proposées par le roi.

L'ancienne loi qui condamnait les hérétiques à être brûlés, fut révoquée cette année (le 14 avril).

1678.

Le parlement fut assemblé le 28 janvier. Le roi convint, dans son discours d'ouverture, qu'on ne pouvait plus attendre des négociations une paix solide et honorable, et annonça qu'il avait formé une alliance avec la Hollande pour la conservation de la Flandre, et qu'il était déterminé à la guerre, qu'il représenta comme la conséquence nécessaire de ce traité, ne doutant pas que le parlement ne le mît en état de la soutenir, en votant des secours proportionnés aux dépenses qu'exigeaient une flotte de 90 voiles et une armée de 30,000 hommes au moins; il ajouta que ces considérations l'avaient déterminé à rappeler ses troupes du service de France.

Les communes étaient convaincues que le roi, en déclarant la guerre à la France, pourrait néanmoins, quand il lui plairait, terminer les négociations par la paix, soupçonnant qu'aussitôt qu'il aurait obtenu des subsides considérables, il s'empresserait de faire la paix, pour employer à une autre destination

les fonds qu'il aurait obtenus, ainsi qu'il l'avait déjà fait en pareilles circonstances, elles votèrent en conséquence une adresse, tendante à prier sa majesté de n'entrer en aucun traité avec la France, jusqu'à ce que cette puissance fût ramenée au même état où la paix des Pyrénées l'avait placée; de rompre toute liaison avec elle, et d'engager ses alliés à prendre le même parti, promettant qu'aussitôt que sa majesté daignerait communiquer à ses fidèles communes les traités d'alliances qu'elle aurait conclus à cet effet, elles s'empresseraient de lui accorder tous les secours nécessaires pour soutenir la guerre et pour la terminer par une paix solide.

Charles, extrêmement embarrassé par cette adresse, eut recours à ses moyens ordinaires et reprocha sévèrement aux communes l'atteinte manifeste qu'elles portaient à la prérogative royale; mais elles ne voulurent s'engager à accorder aucun subside, qu'autant que la guerre contre la France serait poursuivie : elles avaient déjà voté, au commencement de cette session, 30,000 liv. pour la célébration solennelle des funérailles de Charles Ier., et pour ériger un monument à sa mémoire; mais son cadavre, enterré dans la chapelle de Windsor, ne put jamais être retrouvé, et une partie de la somme fut employée à élever la statue équestre de ce monarque, qu'on voit à la place de Charing-Cross.

Les débats contre les ministres s'échauffèrent beaucoup dans la chambre des communes, et plu-

sieurs motions violentes contre eux ne furent rejetées qu'à une très faible majorité. Un jour fut fixé pour considérer l'état du royaume, relativement au papisme, et la chambre basse alla jusqu'à voter que, quelle que fût l'urgence des circonstances qui pouvaient se présenter, elle n'imposerait aucune nouvelle charge sur le peuple, avant d'être pleinement rassurée sur l'influence du parti catholique. Cette délibération irrita vivement le roi, qui commença à soupçonner que quelque dangereux projet éclaterait aussitôt qu'il aurait acquiescé aux demandes des communes.

Pendant ces débats, Louis ouvrit la campagne au commencement du printemps, et après avoir menacé Luxembourg, Mons et Namur, il assiégea Gand et Ypres, et s'en rendit maître au bout de quelques semaines. Charles commença alors à lever des troupes; et telle était l'ardeur des Anglais pour une guerre contre la France, qu'une armée de plus de 20,000 hommes fut complétée dans moins d'un mois. Le duc de Monmouth fut envoyé avec 3000 hommes pour défendre Ostende; une flotte fut équipée avec la plus grande diligence, et une quadruple alliance fut projetée entre l'Angleterre, la Hollande, l'empereur et l'Espagne. Mais une adresse violente de la chambre basse modéra subitement la vigueur de ces résolutions. Elle demandait d'être instruite des mesures prises par le roi, le suppliant d'éloigner ses mauvais conseils, et particulièrement le duc de Lauderdale, sur le renvoi duquel elle insistait

très fortement. Le roi répondit que cette adresse était si extravagante, qu'il ne se presserait pas de faire à la chambre la réponse qu'elle méritait, et il commença de nouveau à prêter l'oreille aux propositions de Louis, qui lui offrait des sommes considérables, s'il voulait consentir que la France fît une paix avantageuse avec les alliés. Il y avait cependant dans ces propositions un article dont le roi fut si irrité, qu'il dit qu'il ne l'oublierait de sa vie. Louis exigeait comme un préalable à tout envoi de fonds de sa part, que le roi s'engageât à n'avoir jamais sur pied en Angleterre plus de 8000 hommes de troupes. Charles s'écria avec son juron ordinaire (*Cod's fish*): « Est-ce ainsi que mon frère » de France prétend en user avec moi? Est-ce à » cela que se réduisent toutes ses promesses de me » rendre maître absolu de mes sujets, et croit-il que » je puisse y parvenir avec 8000 hommes? »

Dans le même temps, l'ambassadeur de Hollande à Nimègue reçut ordre de se rendre à Gand auprès du roi de France, pour y convenir des conditions d'un traité général, ou d'une trève actuelle de six semaines. Suivant les conditions qui furent convenues, six villes, dont quelques-unes étaient peu importantes, devaient être rendues à l'Espagne; mais Ypres, Condé, Valenciennes, Tournai, qui composaient la principale défense de cette frontière, devaient rester à la France.

Cette nouvelle excita en Angleterre de violents murmures et des plaintes contre le roi qui, crai-

gnant de perdre l'affection de ses sujets et les conséquences qui pouvaient en résulter, commença à désirer sincèrement la guerre comme un moyen de regagner sa popularité. Il dépêcha aussitôt Temple, pour concerter avec les États-Généraux de vigoureuses mesures contre la France. Ce ministre conclut un traité par lequel Louis devait être obligé de déclarer qu'il évacuerait dans seize jours les six villes qui devaient être rendues aux Espagnols; en cas de refus, la Hollande s'obligeait à continuer la guerre, et l'Angleterre à la déclarer à la France, conjointement avec toutes les puissances alliées. Mais au lieu de seconder ces mesures, les communes, influencées par les intrigues de Barillon, et par leurs anciennes méfiances à l'égard du roi, votèrent le licenciement immédiat de l'armée.

Charles représenta, par un message, le danger de désarmer avant que la paix ne fût conclue, et l'impossibilité où il était de rappeler honorablement ses troupes des villes de la Flandre qui avaient été mises sous sa protection, et qui, dans ce moment, n'avaient pas d'autre moyen de défense. Les communes consentirent à prolonger le délai relativement à ces forces.

Le dernier des seize jours accordés au roi de France pour faire connaître ses intentions, relativement aux places de la Flandre qui devaient être rendues à l'Espagne, les ambassadeurs français qui étaient à Nimègue, vinrent trouver le pléni-

potentiaire hollandais, et lui dirent qu'ils avaient reçu ordre de consentir à l'évacuation de ces villes, et de conclure et signer immédiatement la paix. Le traité fut rédigé sur-le-champ et signé le premier d'août par les ministres de France et de Hollande. Par ce traité, la France était maintenue en possession de la Franche-Comté, ainsi que des villes de Cambrai, Aire, St.-Omer, Valenciennes, Tournai, Ypres, Bouchain, Cassel, etc., et elle ne rendait à l'Espagne que Charleroi, Courtrai, Oudenarde, Ath, Gand et Limbourg.

Les ambassadeurs des alliés se récrièrent hautement contre ce traité, et on espérait que les États-Généraux désavoueraient leur plénipotentiaire, et recommenceraient la guerre. Le prince d'Orange, pour les entraîner à prendre ce parti, attaqua l'armée française près de Mons, après la signature du traité, et remporta quelques avantages sur le maréchal de Luxembourg, qui, se reposant sur la foi de ce traité, regardait la guerre comme finie. Mais, quoique cette circonstance concourût avec les sollicitations de Charles, qui paraissait alors résolu à faire la guerre à la France, elle n'empêcha pas les Etats-Généraux de ratifier le traité de Nimègue; les autres puissances y accédèrent, quoique avec répugnance, et la paix fut ainsi rendue à l'Europe. Mais un esprit général d'indignation s'éleva parmi les Anglais contre leur souverain, dont l'insouciance et l'irrésolution avaient laissé faire à Louis des acquisitions si importantes.

La sanction royale étant donnée au bill qui accordait 600,000 liv. pour le licenciement de l'armée, à l'acte qui ordonnait que les morts seraient ensevelis dans un suaire de laine, et à quelques autres actes, le parlement fut prorogé jusqu'au premier août, mais il ne fut assemblé que le 21 octobre.

L'Ecosse n'était rien moins que tranquille à cette époque; les conventicules se multipliaient dans l'Ouest, les querelles de religion s'échauffaient, et le clergé de l'église anglicane était souvent insulté. Pour réprimer les progrès de l'esprit de presbytérianisme, un parlement avait été assemblé à Edimbourg en 1669, et le duc de Lauderdale y avait été envoyé en qualité de commissaire du roi. Il eut assez d'influence pour faire passer deux actes d'une grande importance; l'un déclarait que le réglement de tout ce qui concernait le gouvernement extérieur de l'Eglise était un droit de la couronne; que tout ce qui avait rapport aux assemblées ecclésiastiques, aux instituteurs et aux personnes en général, devait être déterminé d'après les instructions que le roi enverrait à son conseil privé; l'autre acte était relatif à la milice que le roi avait établie de sa seule autorité, deux ans auparavant, pour remplacer l'armée qui avait été licenciée. Cet acte fixait le nombre de la milice à 22,000 hommes qui devaient être toujours en armes et régulièrement disciplinés, et annonçait que ces troupes seraient toujours prêtes à marcher en Angleterre, en Irlande, ou dans toute autre partie des domaines du roi,

dans tous les cas quelconques où l'autorité, la puissance ou la dignité royale seraient intéressées, et qu'elles recevraient les ordres, non de sa majesté elle-même, mais du conseil privé d'Ecosse, où Lauderdale fut élevé par degrés à la dignité de premier ministre, ou plutôt de ministre unique. L'injustice, la violence et la tyrannie de son administration, principalement à l'égard des *covenantaires*, excitèrent contre lui un parti puissant, dont le duc Hamilton était le chef; mais, malgré ses représentations, Charles maintint l'autorité de Lauderdale.

Les rigueurs exercées contre les conventicules n'avaient fait qu'augmenter le zèle de ceux qui les fréquentaient. Ces assemblées étant très nombreuses dans les comtés de l'Ouest, Lauderdale et le conseil privé y envoyèrent des bandes de montagnards exercées au meurtre et au pillage; le sang et la dévastation signalaient partout leurs traces. Plusieurs plaintes en furent portées au roi, qui ordonna qu'on mît plus de modération dans ces poursuites; mais on rapporte qu'il fit en même temps l'observation suivante: « quoique Lauderdale paraisse s'être porté à quelques actes répréhensibles contre les Ecossais, je ne vois pas que dans aucun cas il ait agi contre mes intérêts. » C'était convenir assez clairement que ses intérêts n'étaient rien moins qu'étrangers à l'injustice, à la violence et à la tyrannie.

Les propos et la conduite du roi augmentaient

chaque jour les préventions qui existaient généralement contre lui ; on supposait que le pouvoir arbitraire et le papisme étaient le but de tous ses projets ; la moindre rumeur suffisait pour alarmer la nation, convaincue que ses ennemis étaient dans son sein, et qu'ils possédaient exclusivement la confiance du roi : on suspectait l'existence de projets mystérieux de la nature la plus coupable. Dans cet état de délire, d'irritation et d'antipathie pour le papisme, les bruits d'un complot vinrent frapper tout-à-coup les oreilles du peuple, et l'épouvantèrent à un tel point, que le sens commun perdit toute influence sur lui. Cette disposition des esprits explique la rapidité inconcevable avec laquelle se répandirent et s'accréditèrent les rapports de la prétendue conspiration imaginée par Tongue et Oates. Quoiqu'elle soit dégoûtante dans tous ses détails, par l'évidence de leur fausseté et de leur absurdité, elle a eu des suites si criminelles, et a fait tant de bruit, sous le nom de complot papiste, que, dans l'abrégé le plus concis de l'histoire du temps, on ne pourrait pas se dispenser d'en donner une idée, sans commettre une omission essentielle.

Le 12 août, un apothicaire nommé Kirby s'approcha du roi, qui se promenait dans le parc, et lui dit : « Sire, rapprochez-vous de votre compagnie, » vos ennemis ont le projet d'attenter à votre vie, » et pourraient tirer sur vous dans cette allée. » Interrogé sur ces paroles, il répondit que deux

hommes, nommés Grove et Pickering, avaient pris l'engagement de tirer sur le roi, et sir George Wakeman, médecin de la reine, celui de l'empoisonner. Il en avait été informé, dit-il, par le docteur Tongue, théologien intrigant et brouillon. Tongue déclara que l'écrit qui contenait ces détails avait été jeté clandestinement sous sa porte, qu'il n'en connaissait pas positivement l'auteur, mais qu'il le soupçonnait. Il rapporta quelques jours après que ses soupçons s'étaient trouvés fondés; que l'auteur de cet écrit était convenu de tout, qu'il lui avait donné des renseignements plus détaillés sur la conspiration, mais qu'il désirait que son nom ne fût pas connu, dans la crainte que les papistes ne le fissent assassiner.

D'après le témoignage de Tongue, l'assassinat du roi, le renversement de la religion protestante et du gouvernement étaient le but de cette conspiration; mais ses réponses évasives, ses contradictions et la manière mystérieuse et pleine d'artifice dont il faisait ses rapports, les rendaient si suspects, que sa majesté en conclut que toute cette affaire n'était qu'une imposture, et les choses en seraient probablement restées là, si le duc d'York, apprenant que le nom de son confesseur se trouvait mêlé dans ces récits, n'eût pas insisté à demander que le conseil en prît connaissance. On fit chercher Kirby et Tongue, et on trouva qu'ils logeaient avec Titus Oates, qui avait donné à Tongue les premiers renseignements sur la conspiration.

Oates affirma qu'il était devenu suspect aux jésuites, qu'il avait reçu un soufflet et trois coups de bâton du provincial de cet ordre, pour avoir révélé leur conspiration, et qu'ayant découvert par des demi-mots qu'il avait entendus, que leur intention était de le punir plus sévèrement, il s'était enfui pour se cacher. Avant de se rendre au conseil, il jugea à propos d'aller avec ses deux compagnons chez sir Edmunds-Bury Godfrey, juge de paix actif et très connu, et fit devant lui sa déposition sur tous les articles de la conspiration. Cette déposition portait en substance:

« Que le pape s'étant arrogé la souveraineté d'Angleterre et d'Irlande, à raison de l'hérésie du » prince et de la nation, avait jugé à propos de » déléguer cette puissance suprême à la société des » jésuites, dont le général avait nommé, par des » commissions, à tous les principaux emplois civils » et militaires. Lord Arundel était créé chancelier, » lord Powis, trésorier, sir Guillaume Godolphin, » garde du sceau privé, Coleman, secrétaire d'état, » Langhorn, procureur général, lord Bellasis, » général de l'armée du pape, lord Peters, » lieutenant-général, lord Stafford, trésorier » de l'armée; et des commissions inférieures, si» gnées par le provincial des jésuites, étaient dis» tribuées dans toute l'Angleterre. Toutes les di» gnités de l'Eglise étaient remplies en grande partie » par des Espagnols et autres étrangers. Le roi » était condamné à mort par un conseil de jésuites;

» 15,000 liv. étaient promises à sir George Wake-
» man, médecin de la reine, pour l'empoisonner,
» et 5000 liv. lui avaient été payées d'avance. En
» cas que ce moyen vînt à manquer, les jésuites
» s'étaient assurés de quatre autres scélérats,
» à raison de vingt guinées par tête, qui de-
» vaient poignarder le roi à Windsor; et le mes-
» sager chargé de leur porter cet ordre, avait reçu
» une guinée de Coleman, secrétaire de la feue du-
» chesse d'York, pour hâter sa marche; Grove et
» Pickering étaient aussi employés pour tirer sur
» le roi avec des balles d'argent; le premier devait
» recevoir 1500 liv.; le second étant plus pieux, de-
» vait recevoir en récompense 30,000 messes, qui,
» à raison d'un sheling la pièce, équivalaient à
» la même somme. Pickering aurait déjà rempli
» sa promesse si, une fois la pierre, et une autre
» fois l'amorce n'étaient pas tombées de son pis-
» tolet. Le jésuite Toniers avait payé un poignard
» dix shelings, et ne le trouvait pas cher, consi-
» dérant qu'il était destiné à tuer le roi. Des lettres
» de souscription étaient répandues parmi les ca-
» tholiques dans toute l'Angleterre, pour lever une
» somme pour la même destination. Le père le Shée
» (car c'est ainsi que le déposant appelait le père
» la Chaise, confesseur du roi de France), avait
» consigné une somme considérable à Londres, pour
» être payée à quiconque la mériterait par cet as-
» sassinat. Un provincial des jésuites avait promis
» une semblable libéralité. Le prieur des bénédictins

» était disposé à aller jusqu'à 6000 liv.; les dominicains approuvaient le projet, mais alléguaient leur pauvreté. Cinquante jésuites au moins s'étaient réunis, dans le mois de mai dernier, à la taverne du Cheval-Blanc, et avaient unanimement voté la mort du roi. Oates etait employé à porter des lettres et billets tendants tous à ce même but. Il porta même d'une société à une autre un écrit où la résolution de commettre cet attentat était formellement exprimée, et toutes les personnes qui composaient ces sociétés le signèrent. Il avait été parié 100 liv. que le roi ne mangerait plus de pâtés de Noël, et la somme pariée avait été consignée. En un mot, et pour se servir des expressions d'un jésuite, il était décidé que si le roi ne voulait pas devenir R. C. (*roman catholic*), il ne serait plus C. R. (*Charles rex*). Le fameux incendie de Londres avait été causé par les jésuites, qui y avaient employé 80 ou 84 personnes et 700 grenades; mais qu'ils avaient été amplement dédommagés de cette dépense, par le pillage des effets qu'ils avaient sauvés du feu, et qui leur avaient produit 14,000 liv. Ils avaient aussi mis le feu à Southwark, et à St.-Margaret's-hill, où ils avaient volé des effets de la valeur de 2000 liv.; et toutes les principales villes d'Angleterre devaient être incendiées de la même manière. Un modèle en carton pour diriger l'exécution d'un nouvel incendie de la ville de Londres était déjà prêt; les différents points où le feu devait com-

» mencer y étaient marqués, et l'ensemble du plan
» d'opérations était concerté si complètement, que
» des précautions étaient prises pour varier les
» moyens d'exécution suivant la variation des
» vents. Les jésuites appelaient familièrement
» entr'eux les grenades *des pillules de moutarde*
» *de Tewksbury*, et disaient qu'elles contenaient
» une sauce très piquante. Il y avait à Londres
» 20,000 catholiques qui se lèveraient en moins
» de 24 heures, et pourraient aisément, disait le jé-
» suite Jennison, couper la gorge à 100,000 pro-
» testants. En Ecosse, 8000 catholiques étaient con-
» venus de prendre les armes. En Irlande, Ormond
» devait être assassiné par quatre jésuites, et 40,000
» billets noirs étaient déjà prêts pour le massacre
» de tous les protestants. Coleman avait envoyé
» 200,000 liv. pour exciter cette révolte, et le roi de
» France devait envoyer une armée considérable
» dans cette île. Plusieurs auteurs qui avaient écrit
» contre les papistes étaient particulièrement notés
» pour être assassinés. Lorsque tous ces attentats
» seraient consommés, la couronne devait être
» offerte au duc d'York, aux conditions suivantes:
» qu'il la recevrait comme un présent du pape; qu'il
» confirmerait toutes les commissions données par
» sa sainteté pour les offices et emplois; qu'il ra-
» tifierait tout ce qui s'était passé, en faisant grâce
» aux assassins de son frère, et du peuple, et qu'il
« consentirait à l'entière extirpation de la religion
» protestante. S'il refusait d'accepter ces conditions,

» il devait être lui-même assassiné ou empoisonné » immédiatement. *Il faut que Jacques aille au » diable*, étaient les expressions attribuées par Oates » aux jésuites. »

Oates, dénonciateur et témoin unique de cet horrible complot imputé aux papistes, était lui-même le plus infâme des hommes. Il avait été condamné comme parjure, et avait trouvé le moyen de s'échapper; il avait été ensuite chapelain d'un vaisseau, et en avait été honteusement chassé pour quelque crime contre nature, alors il s'était fait catholique; mais bientôt après il s'était vanté que sa conversion n'avait été qu'un prétexte pour être initié dans les secrets de cette secte, et les trahir. Il fut envoyé au collége des jésuites de St.-Omer, d'où il fut dépêché en Espagne pour quelque commission. A son retour, les jésuites, dégoûtés de leur nouveau converti, finirent par le renvoyer. Le caractère et la pénurie de ce scélérat étant ainsi constatés, il est plus que probable que sa misère et son ressentiment contre les jésuites le portèrent à imaginer et combiner avec Tongue le complot dont il les accusa. Lorsqu'il fut interrogé devant le conseil, il dit qu'étant en Espagne, il avait été présenté à don Juan, qui avait promis des secours considérables pour l'exécution des desseins des catholiques. Le roi lui ayant demandé quelle espèce d'homme était don Juan, il répondit que c'était un grand homme maigre, ce que sa majesté savait très bien être contraire à la vérité. Quoiqu'il prétendît

être intimement lié avec Coleman, il ne le reconnut pas lors qu'il fut placé près de lui, et tomba dans la même erreur à l'égard de Wakeman, donnant pour excuse que sa vue était mauvaise à la lumière des chandelles.

Malgré ces objections, ce complot excita bientôt une terreur générale. Le trésorier Danby, qui tenait au parti de la cour opposé aux Français et aux catholiques, parvint, par ses suggestions, à faire décerner un décret de prise-de-corps pour l'arrestation de Coleman et la saisie de ses papiers. Dans les années 1674, 1675, et une partie de l'année 1676, Coleman avait été en correspondance avec le père La Chaise, avec le nonce du pape à Bruxelles, et avec d'autres catholiques étrangers; et entraîné comme il l'était par un zèle ardent et fougueux, il s'exprimait dans ses lettres avec beaucoup de violence et d'indiscrétion. « Nous sommes » engagés ici dans une entreprise d'une grande » importance, disait-il dans une de ses lettres au » père La Chaise; il ne s'agit pas moins en effet » que de la conversion de trois royaumes, et peut-» être d'anéantir par là une hérésie pestilentielle » qui a long-temps infecté une grande partie de ce » monde septentrional : depuis le temps de la reine » Marie, on n'eût jamais autant d'espérance de » succès que nous en avons aujourd'hui. Dieu nous » a donné un prince (parlant du duc d'York), de-» venu pour ainsi dire par miracle, ambitieux d'être » l'auteur et l'instrument d'une entreprise aussi glo-

» rieuse; mais l'opposition que nous sommes sûrs
» d'éprouver paraît aussi devoir être formidable;
» ainsi, il nous importe beaucoup d'obtenir toute
» l'assistance et tous les secours possibles. »

Coleman disait, dans une autre lettre : « Le roi
» lui-même penche toujours en faveur des catho-
» liques, quand il le peut sans aucun risque. Il
» n'est rien qu'on ne lui persuade avec de l'argent;
» ce métal a sur lui un pouvoir si absolu, qu'il ne
» peut pas y résister. La logique qui a l'argent pour
» base, a plus de puissance dans notre cour qu'au-
» cune autre espèce d'arguments. »

Il proposait en conséquence au père La Chaise, que Louis XIV envoyât 300,000 liv., à condition que le parlement serait dissous, mesure à laquelle il assurait que le roi serait naturellement assez porté, s'il n'espérait pas d'obtenir des subsides de cette assemblée.

Lorsque ces lettres furent connues, elles augmentèrent la terreur panique qui s'était déjà emparée de toute la nation. Le complot d'Oates et celui de Coleman, quoique antérieur de plus de deux ans, furent généralement confondus ensemble, et les preuves de ce dernier étant incontestables, firent croire au premier; d'un autre côté, l'assassinat du magistrat Godfrey, qui avait reçu la déposition d'Oates, survenant dans cette circonstance, ne laissa plus de doutes sur la vérité de cette déposition, ni sur les horribles desseins attribués aux catholiques. On crut apercevoir au cou de God-

frey des indices qu'il était mort étranglé et quelques contusions sur sa poitrine; son épée était encore enfoncée dans son corps; mais comme il sortit peu de sang quand on la retira, on en conclut qu'il en avait été percé après sa mort, et par conséquent qu'il ne s'était pas tué lui-même. Son cadavre fut transporté à la cité, accompagné par une foule immense; il fut publiquement exposé dans les rues, et examiné par des gens de toutes les classes. Le roi donna une proclamation qui assurait le pardon et une récompense de 500 liv. à quiconque découvrirait les auteurs de l'assassinat de Godfrey. Cet encouragement fit bientôt paraître de nouveaux témoins; le plus remarquable par ses déclarations était Guillaume Bedloe, scélérat encore plus infâme qu'Oates. Il était né dans la plus basse classe, avait voyagé dans plusieurs parties de l'Europe, sous des noms supposés, se faisant passer souvent pour un homme de qualité, et avait été noté pour plusieurs escroqueries, et même pour des vols.

Lorsque Bedloe parut devant le conseil, il ne parla que de l'assassinat de Godfrey, qu'il dit avoir été commis dans l'hôtel de Somerset qu'habitait la reine, par des papistes dont quelques-uns étaient attachés au service de sa majesté. Il nia entièrement qu'il eût aucune liaison avec Oates, et qu'il eût aucune connaissance du complot. Le jour suivant, lorsqu'il subit un nouvel interrogatoire, il se ravisa, et donna un compte détaillé du complot qu'il fit cadrer, autant qu'il le put, avec le récit d'Oates,

qui avait été publié, et auquel il ajouta quelques autres circonstances encore plus effroyables. Il dit « que dix mille hommes partis de Flandre devaient » débarquer à Burlington-Bay, et s'emparer aussitôt » de Hull; que des forces parties de Brest devaient » surprendre les îles de Jersey et Guernesey, et » qu'une flotte française avait croisé l'été dernier » dans la Manche pour seconder cette tentative; que » les lords Powis et Peters devaient lever dans le » comté de Radnor une armée à laquelle une autre » devait se joindre, composée de vingt ou trente » mille religieux et pèlerins qui devaient partir de » Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, et dé- » barquer à Milford Haven; qu'il y avait 40,000 h. » prêts à Londres, indépendamment de ceux qui, » à la première alarme, devaient se placer à la porte » de tous les cabarets pour assassiner les soldats » à mesure qu'ils sortiraient de leurs quartiers; que » lord Stafford, Coleman et le père Ireland avaient » assez d'argent pour défrayer les dépenses de tous » ces armements; que lui-même (Bedloe), sup- » posé capable d'assassiner un homme quelconque, » devait recevoir en récompense une somme de » 4000 livres, une commission de lord Bellasis et » la bénédiction du pape; que le roi devait être » assassiné; que tous les protestants qui ne se con- » vertiraient pas de bonne foi seraient massacrés. » Dans un autre interrogatoire, en présence des communes, Bedloe ajouta que les lords Carrington et Brudenel étaient engagés dans la conspiration, et



devaient lever des hommes et de l'argent contre le gouvernement. Ces scélérats, encouragés de plus en plus par les progrès du délire général, poussaient l'audace jusqu'à affirmer, contre la teneur de leurs précédentes déclarations, que la reine elle-même était entrée dans le complot formé contre la vie de son mari.

Telles étaient les principales circonstances et les seules preuves de cette conspiration imaginaire si long-temps appelée *l'horrible complot papiste*, « dans lequel, comme l'observe M. Fox, des témoins si méprisables, que leurs dépositions eussent » été inadmissibles dans la cause la plus insignifiante » et sur les moindres circonstances, affirmèrent des » faits si improbables, ou plutôt si évidemment » impossibles, qu'eussent-ils été attestés par Caton » lui-même, on n'aurait pas dû y croire; et ce fut » néanmoins sur ces seules dépositions qu'un grand » nombre de personnes innocentes furent condamnées à mort et exécutées, et que plusieurs pairs » furent emprisonnés. » Ce complot était horrible, sans doute, non seulement sous ce rapport, mais comme un des exemples les plus déplorables et les plus révoltants du degré de stupidité et de délire auquel la pauvre espèce humaine peut être entraînée par la violence de ces passions, de ces préventions, de ces terreurs paniques, etc., etc., qui trop souvent dégradent l'homme au-dessous de la brute que ne souillent jamais d'aussi honteuses atrocités. « Les accusateurs, procureurs et avocats-

» généraux, continue M. Fox, poursuivirent ces » accusations avec toute la fureur à laquelle on » pouvait s'attendre dans de pareilles circonstances; » les jurés partagèrent naturellement la frénésie qui » égarait la nation; et les juges eux-mêmes, dont » le devoir était de les exhorter à se tenir en garde » contre de pareilles impressions, firent scandaleu- » sement tout ce qu'ils purent pour confirmer leurs » préjugés et pour enflammer leurs passions (*History* » *of the early part of the reign of James II, intro-* » *ductory chapter*).

Quoique le roi fût loin d'être un bon mari, il n'hésita pas à protéger la reine injustement accusée, contre l'animosité et la fureur de la nation. « Ils » croient, dit-il, que je voudrais me remarier; mais » quand cela serait, je ne souffrirai pas qu'on ou- » trage une femme innocente. »

Pendant ce délire général, qui dura près d'une année, le parlement passa un bill portant que la milice régulière serait sous les armes six semaines tous les ans. Charles refusa sa sanction à ce bill, et déclara qu'il ne se départirait pas ainsi de la puissance de l'épée, ne fût-ce que pour une demi-heure. Les communes furent si mécontentes de cette réponse, qu'elles votèrent sur-le-champ que les troupes levées seraient licenciées; elles votèrent en même temps les fonds nécessaires à cet effet; et, non contentes d'en déterminer l'emploi par les clauses les plus strictes, elles ordonnèrent qu'ils seraient versés, non à l'échiquier, mais à la chambre de

Londres. La chambre des pairs fut arrêtée par une clause aussi extraordinaire, et par ce moyen, le bill resta en suspens.

A cette même époque, Montague, membre de la chambre des communes, qui avait été ambassadeur à Paris, eut la bassesse de produire à la chambre une lettre du trésorier Danby qui, entr'autres détails, contenait, relativement aux négociations de Nimègue, le passage suivant : « Dans le cas où les » conditions de paix seraient acceptées, le roi s'at- » tend à recevoir annuellement six millions de livres » pendant trois ans à dater du jour où cet accord » sera signé entre sa majesté et le roi de France, » parce qu'il s'écoulera probablement deux ou trois » ans avant que le parlement soit d'humeur à lui ac- » corder aucun subside, s'il fait une paix quelconque » avec la France ; et l'ambassadeur de cette cour à » Londres est toujours convenu que telle serait la » somme accordée, mais non pour aussi long- » temps. » Danby répugnait si fort à se mêler de cette négociation, que, pour le satisfaire, le roi écrivit de sa main au bas de la lettre les mots suivants : « *Cette lettre est écrite par mon ordre. C. R.* » Elle ne fut pas plutôt lue, que les communes décrétèrent Danby d'accusation ; mais les chefs d'accusation étaient si irréguliers, que les pairs refusèrent d'ordonner l'arrestation de Danby. Les communes insistèrent, et une grande contestation était prète à s'élever entre les deux chambres, lorsque le roi profita de cette occasion, d'abord, pour proroger, et

bientôt après pour dissoudre (le 30 décembre) ce long parlement qui avait siégé pendant tout le cours du règne de sa majesté, à l'exception d'une seule année, mais qui manifestait actuellement les dispositions les plus inquiètes et les plus opiniâtres.

1679.

Les besoins du roi ne lui permirent pas de différer même de deux mois la convocation d'un nouveau parlement : l'intérêt de la cour fut vainement déployé dans les élections avec moins de réserve que jamais. On était alors dans l'idée que la religion, la liberté, les propriétés et la vie même des citoyens étaient en danger, et qu'il n'y avait de sûreté à attendre que de la vigilance du parlement. Les membres les plus violents de la dernière assemblée furent élus de nouveau, et on leur adjoignit des collégues du même caractère. Les presbytériens, surtout, signalèrent leur animosité invétérée contre le papisme par leur activité et leurs succès dans les élections. Ce parti fut, dit-on, le premier dont les membres commencèrent à morceler leurs *franches tenures* pour augmenter le nombre des électeurs.

Charles, alarmé de l'orage qui le menaçait, engagea le duc d'York à passer sur le continent pour prévenir tout nouveau soupçon sur l'influence des conseils papistes. Le prince y consentit; mais il exigea que le roi lui donnât un ordre signé de lui, afin que son absence ne fût imputée à aucun sentiment de crainte, ou regardée comme une preuve

qu'il était coupable; il demanda aussi que, pour sa satisfaction et celle du public, sa majesté déclarât l'illégitimité du duc de Monmouth.

Jacques, duc de Monmouth, était fils naturel du roi par Lucy Walters, et il était né dix ans avant la restauration. Sa bravoure, ses manières affables, sa générosité immodérée et les grâces de sa personne, lui avaient concilié l'affection du peuple. Elle devint encore plus vive en proportion de la haine universelle que le duc d'York avait encourue par son attachement à la religion catholique. Mais Monmouth était d'une capacité si médiocre, que, malgré sa popularité, il n'aurait jamais été dangereux, s'il ne s'était pas mis entièrement sous la direction de Shaftesbury, qui le flattait de l'espérance de succéder à la couronne. L'histoire d'un contrat de mariage passé entre le roi et la mère de Montmouth, et gardé secrètement dans une certaine cassette noire, avait été industrieusement répandue et accréditée parmi le peuple. Charles, pour faire tomber ces propos et dissiper les inquiétudes de son frère, nia en plein conseil l'existence d'aucune promesse de mariage faite à la mère de Monmouth, dont il déclara l'illégitimité. Charles, satisfait sur une demande aussi raisonnable, se rendit immédiatement à Bruxelles.

Le roi ouvrit le nouveau parlement le 6 mars, et les mauvaises dispositions des communes se manifestèrent dès leurs premières démarches. L'usage avait toujours été de consulter le désir du roi dans

l'élection de l'orateur de la chambre, et le long parlement lui-même avait cru devoir s'y conformer en 1641. En 1566, l'orateur avait dit à la reine Elisabeth que sa nomination serait insignifiante, si elle n'était pas approuvée par sa majesté. Dans le parlement de 1592 et 1593, le même principe avait été avancé par l'orateur sir Edward Coke. Charles demandait actuellement que sir Thomas Mores fût nommé à cette place, mais elle fut immédiatement conférée par la chambre à Seymour, orateur du dernier parlement. Le roi le rejeta, et ordonna aux communes de procéder à une nouvelle élection. Une vive contestation s'ensuivit. Il fut ordonné, par voie de compromis, que les deux candidats seraient écartés. La nouvelle élection fut ratifiée par le roi. Il a toujours été entendu depuis, que le choix de l'orateur appartient à la chambre, mais que le roi conserve le pouvoir de rejeter toute personne qui lui est désagréable.

L'accusation contre Danby fut immédiatement révoquée; le roi lui avait accordé des lettres de grâce; et, pour mettre le chancelier à l'abri de toute attaque, il avait pris le sceau, et les avait scellées de sa propre main. Mais les communes prétendirent qu'aucun pardon accordé par la couronne ne pouvait être opposé à un décret d'accusation prononcé par la chambre, et ne voulurent pas se contenter de l'offre que fit le roi de destituer Danby de tous ses emplois, et de le bannir de la cour. Les pairs, appuyant les prétentions de la

chambre basse, ordonnèrent l'arrestation de Danby, et bientôt après, il fut étroitement renfermé à la Tour.

Sir Guillaume Temple, rappelé de son ambassade pour être un des secrétaires d'état, ne céda qu'avec beaucoup de difficulté aux instances que lui fit le roi à cette occasion, et en acceptant cette place, il résolut d'employer uniquement pour le service public la confiance dont son maître l'honorait. Il représenta au roi que les inquiétudes de la nation étaient telles qu'on ne pouvait remédier au mal que par des moyens nouveaux et extraordinaires; que, dans la disposition où le parlement était alors, lui accorder tout, ou lui refuser tout, était également dangereux pour la constitution et pour la tranquillité publique; que si le roi voulait composer son conseil de personnes qui eussent la confiance de la nation, il pourrait, d'après l'avis de pareils conseillers, rejeter en toute sûreté toutes les demandes déraisonnables, et que les chefs du parti populaire, flattés de la faveur du roi, modéreraient probablement la violence des mesures par lesquelles ils cherchaient à captiver la multitude.

Le roi n'hésita pas à adopter ces sages conseils, et de concert avec Temple, il forma le plan d'un nouveau conseil privé, sans l'avis duquel il déclara qu'il ne prendrait à l'avenir aucune mesure importante. Ce conseil devait être composé de trente membres, dont quinze seraient choisis parmi les principaux officiers de la couronne qu'on présu-

mait devoir rester attachés au roi, et combattre les prétentions exorbitantes des factieux. Les quinze autres devaient être choisis parmi des hommes généralement estimés, étrangers à la cour, ou parmi ceux qui avaient le plus de crédit dans les deux chambres. Le roi, en nommant à ces places, remarqua avec grand plaisir que ses nouveaux conseillers possédaient en terres, ou en émoluments de leurs offices, un revenu de 300,000 livres par an, somme à peu près égale à la valeur des propriétés de tous les membres de la chambre des communes, contre la violence desquels le nouveau conseil devait protéger le trône.

Cette mesure parut d'abord satisfaire le public. Les comtes d'Essex et de Sunderland, les vicomtes Halifax et Temple, formaient une espèce de bureau du conseil où toutes les affaires étaient d'abord préparées. Shaftesbury fut nommé président de ce bureau, malgré l'avis de Temple, qui prévoyait le danger de confier aucune partie de l'administration publique à un homme d'un caractère aussi dangereux. Il arriva, en effet, que Shaftesbury, voyant qu'il n'avait à la cour qu'une apparence de crédit, résolut de continuer d'adhérer au parti populaire. Bientôt après l'établissement de ce nouveau conseil, il fut voté unanimement, à la chambre des communes, que le duc d'York étant papiste, l'espérance de le voir succéder à la couronne avait puissamment encouragé les papistes dans leurs conspirations actuelles contre le roi et contre la religion protestante.

On s'attendait à voir bientôt passer un bill par lequel ce prince serait exclu du trône.

Le roi voulant prévenir cette mesure audacieuse, proposa au parlement quelques limitations qu'il annonça gracieusement en ces termes : « Pour vous » montrer que pendant que vous remplissez votre » tâche, mon temps n'est pas mal employé, et que » tout ce qui tend à conserver votre religion, et à » la protéger contre les événements qui peuvent » survenir, est l'objet constant de mes soins, j'ai » ordonné à mon chancelier de vous rendre compte » de quelques détails qui prouveront, je l'espère, » qu'en tout ce qui concerne la sûreté publique, » je ne serai pas devancé par votre zèle, mais que » je le guiderai. »

Les limitations projetées consistaient dans un plan d'après lequel la nation, à chaque nouveau règne, était assurée d'avoir un parlement que le roi n'aurait pas le pouvoir de dissoudre pendant un certain temps. Dans le cas où le nouveau roi serait catholique, il devait être déchu du droit de conférer aucun bénéfice ecclésiastique; aucun membre du conseil privé, aucun juge de la loi commune, ou en chancellerie, ne pouvait être institué, ou destitué, sans le consentement du parlement, et cette même précaution s'étendait à la partie militaire du gouvernement, aux lords-lieutenants des comtés, à leurs sous-lieutenants, et à tous les officiers de la marine. Le chancelier ajouta de son chef que si le parlement, dans sa sagesse, imaginait quelque nouveau

moyen de pourvoir encore plus efficacement à la sûreté de la religion et de la liberté contre les entreprises d'un successeur catholique, sans anéantir l'ordre de succession, sa majesté n'hésiterait pas à l'adopter.

Lorsque ces restrictions furent proposées au conseil, Shaftesbury les combattit comme insuffisantes, et soutint que la sûreté du royaume tenait entièrement à l'exclusion totale du duc d'York; tandis que Temple trouvait au contraire ces restrictions si fortes, qu'elles tendaient à renverser la constitution, en ce que les entraves mises à l'autorité d'un roi catholique seraient par la suite très difficilement écartées par un roi protestant.

L'opinion de Shaftesbury fut entièrement adoptée par les communes, et elles passèrent un bill pour l'exclusion totale du duc d'York. Il y était déclaré qu'à la mort du roi, ou sur son abdication, la souveraineté serait dévolue à l'héritier le plus près du trône après le duc d'York; que tous les actes de royauté que ce prince exercerait audit cas, seraient non seulement nuls, mais réputés actes de trahison; que s'il se permettait d'entrer dans les royaumes d'Angleterre ou d'Irlande, il serait réputé coupable du même crime; et que tous ceux qui se déclareraient en faveur de son titre, seraient punis comme traîtres et rebelles. Ce bill d'exclusion et de bannissement passa à la chambre basse, à une majorité de soixante-dix-neuf voix, mais il fut rejeté par la chambre des pairs.

Le dernier parlement s'était fort récrié sur la corruption de ses membres; le même reproche fut renouvelé dans cette session par le parti populaire, et il fut procédé à une enquête à cette occasion. Sir Etienne Foy, trésorier de l'armée, avoua à la chambre que neuf de ses membres recevaient des pensions montant en total à 3,400 livres; et après des recherches rigoureuses faites par un comité secret, on découvrit huit pensionnaires de plus. Une somme d'environ 12,000 livres avait été de temps en temps donnée ou prêtée à d'autres. L'influence de la couronne faisait alors tant d'ombrage aux communes, qu'il y fut proposé et lu deux fois, un bill qui excluait de la chambre basse tous ceux qui exerçaient quelque emploi lucratif. Les communes votèrent aussi, qu'une armée permanente et les gardes du roi étaient contraires à la loi, et incompatibles avec l'entière sûreté de la liberté et d'une constitution limitée.

Les emprisonnements arbitraires, employés plus ou moins fréquemment dans tous les autres gouvernements de l'Europe, et même dans quelques monarchies limitées, sont sans doute des actes de despotisme; par conséquent aucun pays où de pareils actes peuvent être exercés, ne peut se vanter de jouir d'une liberté civile aussi complète que celle qui existe en Angleterre depuis l'acte mémorable de l'*habeas corpus*, qui fut passé dans cette session. La grande charte avait posé la première pierre de cette base solide de la liberté; elle avait été



étendue et renforcée par le bill des droits; mais d'autres mesures étaient encore nécessaires pour la compléter, et ce but important fut atteint par l'acte d'*habeas corpus*. Il était défendu, par cet acte, d'envoyer personne en prison au-delà des mers. Aucun juge ne pouvait, sous de sévères peines, refuser à quelque prisonnier que ce fût, un *writ* d'*habeas corpus*, qui obligeait le geolier de représenter à la justice la personne du prisonnier, et de certifier les causes de son arrestation et de son emprisonnement. Si le geolier était à vingt milles de distance, il avait trois jours pour exécuter le *writ* et davantage en proportion de son éloignement. Tout prisonnier devait être accusé dans le cours du premier terme qui suivait son arrestation; si le juge ne trouvait pas qu'il y eût cause suffisante pour prolonger sa détention, il était obligé d'ordonner son élargissement; et aucun accusé, élargi par ordre d'un tribunal, ne pouvait être arrêté de nouveau pour la même offense.

Malgré la nécessité de cette loi pour le maintien de la liberté dans une monarchie mixte, il faut convenir que dans quelques cas particuliers, sa stricte exécution est très difficile à concilier avec la sécurité qu'exige le maintien d'une police régulière dans l'état, et particulièrement dans les grandes villes. Il peut survenir aussi des circonstances extraordinaires dans lesquelles il est absolument nécessaire de laisser à la couronne un pouvoir illimité pour la sûreté du gouvernement; mais la vigi-

lance du parlement et la responsabilité des fonctionnaires publics réduisent ces cas à quelques exceptions inévitables qui tendent plutôt à confirmer la loi générale qu'à l'affaiblir. Un premier ministre de France étant un jour dans son cabinet particulier, où il parlait d'affaires avec un gentilhomme, fut obligé de passer pour quelques minutes dans la pièce voisine. Il s'aperçut en rentrant qu'il avait, par inadvertance, laissé ouverte, sur son bureau, auprès duquel ce gentilhomme était assis, une instruction confidentielle sur une affaire d'état des plus importantes, dont le succès dépendait entièrement du secret. Sentant l'imprudence qu'il avait commise, et les dangereuses conséquences qui pouvaient en résulter, il reprit sa conversation comme si de rien n'était; mais en même temps, il écrivit un mot à son secrétaire pour lui donner l'ordre de faire arrêter le gentilhomme aussitôt qu'il sortirait, et de le faire conduire à la Bastille. Des ordres furent aussi adressés immédiatement au gouverneur de cette prison d'état pour lui enjoindre d'empêcher que le prisonnier ne parlât à qui que ce fût, mais de le traiter très poliment, de lui fournir tout ce qu'il pourrait désirer, et de l'assurer que sa détention serait de courte durée, et ne ferait aucun tort à sa réputation. Quelques semaines après, il fut mis en liberté et mandé par le premier ministre qui, après les plus amples excuses sur son emprisonnement, l'informa très franchement des circonstances qui l'avaient rendu nécessaire. Le gentilhomme fut

si flatté de l'accueil caressant et des excuses du premier ministre, qu'il eut la bonne foi de lui avouer que s'il s'était trouvé dans la même position que son excellence, il aurait agi de la même manière. Un ministre anglais aurait été obligé de solliciter auprès du parlement un acte de rémission pour couvrir une infraction aussi manifeste de la loi d'*habeas corpus;* mais comme elle était évidemment commandée par l'intérêt de l'état qui suspend toutes les lois, il est probable que cet acte de rémission lui aurait été accordé sans difficulté.

La sanction de l'acte d'*habeas corpus* ne disposa pas plus favorablement les communes à l'égard des demandes pécuniaires du roi; elles fondèrent, au contraire, principalement sur sa détresse, leurs espérances d'obtenir la sanction du bill d'exclusion. L'accusation contre le comte Danby fut aussi reprise avec une nouvelle vigueur. Les pairs fixèrent un jour pour examiner la question, et convinrent d'entendre les avocats des deux parties; mais les communes ne voulant pas permettre que leurs prétentions fussent soumises à aucune discussion ni enquête, déclarèrent que quiconque s'aviserait de soutenir, sans leur permission, devant la chambre haute, la validité du pardon accordé à Danby, serait réputé traître aux libertés des communes d'Angleterre. Elles demandèrent aussi que les évêques qu'elles savaient être dévoués à la cour fussent exclus comme n'ayant pas plus de droit de voter sur le pardon de Danby que sur l'accusation elle-même.

La chambre des pairs décida cependant que les évêques seraient admis à voter lorsque la validité du pardon serait examinée; et les communes insistant avec obstination sur leurs demandes, le roi, qui était déjà très inquiet des informations qu'on lui avait données au sujet d'une remontrance inflammatoire que préparaient les communes, concernant les complots papistes et le papisme, se hâta de dissoudre le parlement sans consulter son nouveau conseil, dont il avait promis que les avis seraient la règle de toute sa conduite, et les ordres furent expédiés pour la convocation d'un nouveau parlement. Les mécontents voyant tous leurs projets déconcertés par cette mesure vigoureuse, en furent transportés de rage. Shaftesbury déclara hautement qu'il en coûterait la tête à celui qui avait donné ce conseil.

Les grands mécontentements qui existaient en Angleterre attirèrent l'attention des *covenantaires* d'Ecosse; et il survint alors un accident qui occasionna une insurrection dans ce pays. Carmichael, officier de l'archevêque, s'étant rendu odieux par son active sévérité contre les conventicules, une bande de ces fanatiques le guettait avec l'intention de l'assassiner. Pendant qu'ils étaient occupés à la recherche de leur victime, ils virent passer le carrosse de l'archevêque; et considérant aussitôt cet incident comme une manifestation des desseins secrets de la Providence contre lui, particulièrement lorsqu'ils observèrent que presque tous ses

domestiques étaient absents. Ils tombèrent sur lui sans autre délibération, le tirèrent hors de sa voiture, l'arrachèrent des bras de sa fille qui n'avait que ses cris et ses larmes à leur opposer; et le perçant à coups redoublés, ils le laissèrent mort sur la place, et se dispersèrent.

Cet attentat exécrable fut attribué à la généralité des *covenantaires*, et leur attira de nouvelles persécutions plus violentes qu'auparavant. Lorsqu'ils se virent impliqués par leur imprudence dans un crime aussi atroce, ils résolurent de persévérer, et de se procurer par leur valeur et par leur fortune le pardon qu'ils ne pouvaient pas espérer d'obtenir d'aucune autre manière. Ils se portèrent sur Glasgow, s'emparèrent de cette ville, destituèrent le clergé établi, et publièrent une proclamation par laquelle ils déclaraient qu'ils combattaient contre la suprématie du roi, contre le papisme et l'épiscopat, et contre un successeur au trône, qui était papiste. Monmouth fut envoyé contr'eux avec un petit corps de cavalerie anglaise, les gardes écossaises et quelques régiments de milice. Il trouva l'ennemi posté près du château de Bothwell, entre Hamilton et Glasgow, au nombre d'environ 8000 sans officiers expérimentés ni intelligence. Ils furent bientôt mis en déroute; il en périt environ 700 dans la poursuite, et 1200 furent faits prisonniers. Monmouth, qui avait épousé une Ecossaise, les traita avec beaucoup d'humanité. Mais Lauderdale, malgré le déclin de son crédit à la cour, en eut encore assez

pour obtenir que l'acte d'amnistie fût rédigé d'une manière plus propre à le mettre lui-même à couvert, ainsi que ses associés, qu'à protéger les malheureux *covenantaires*.

Les prétentions exorbitantes du parlement, le fanatisme et les mécontentements du peuple, augmentèrent à un tel point, que les affaires publiques prirent le même aspect menaçant qui, sous le règne de Charles Ier., avait été l'avant-coureur de la rebellion. Le roi sentant la nécessité de former, sans perdre un moment, un parti considérable pour la sûreté du trône, eut recours aux anciens cavaliers, et leur promit de les dédommager amplement de l'abandon dont ils avaient eu jusqu'alors à se plaindre. Ils résolurent de voler au secours de la couronne et de protéger la famille royale. Le projet déjà avancé d'exclure le duc d'York leur parut être une innovation dangereuse, et l'intention de placer Monmouth sur le trône leur fit craindre que les inconvénients dans la succession contestée ne se perpétuassent jusqu'à la postérité la plus reculée. Charles ne fut pas moins puissamment secouru par l'Eglise anglicane, avec laquelle il eut l'adresse de lier sa cause. Il fit remarquer aux ecclésiastiques le nombre immense de presbytériens et autres sectaires qui étaient entrés dans le parti populaire, les faveurs et les encouragements qu'ils en avaient reçus, et fit craindre au clergé établi et à ses adhérents, qu'on ne fît revivre l'ancien plan d'abolir l'épiscopat ainsi que la monarchie. Si le roi n'eût pas

conservé la prérogative de dissoudre le parlement, il y aurait eu raison de craindre, en effet, le renouvellement des mêmes violences qui avaient commencé les derniers troubles. Il y avait néanmoins dans le caractère des partis et dans celui de Charles lui-même une différence essentielle qui mit Charles en état de dissiper enfin, au grand péril de la liberté, tous les symptômes de guerre civile.

Charles n'était pas doué des mêmes vertus que son père, mais il avait le bonheur d'être naturellement plus aimable, et d'avoir des manières plus populaires. Loin d'être hautain, fier ou réservé, il n'y avait pas dans tout son être un seul grain d'orgueil ou de vanité; c'était l'homme du monde le plus affable et le mieux élevé. Il traitait ses sujets comme des gentilshommes, comme des honnêtes gens, comme des hommes libres, et sa conduite était toujours si séduisante, qu'il gagnait leurs cœurs même quand il perdait leur estime. L'affection qu'on avait généralement pour lui se manifesta à cette époque d'une manière très remarquable. Il tomba malade à Windsor, et eut deux ou trois accès de fièvre si violents, qu'on crut sa vie en danger. Une consternation profonde se répandit parmi les gens de toutes les classes, et fut augmentée par la crainte qu'on avait de son successeur. On croyait déjà voir les mécontents pousser les choses à la dernière extrémité, et allumer immédiatement la guerre civile dans le royaume. On fit revenir

secrètement le duc d'York, mais lorsqu'il arriva, il trouva son frère hors de danger. Son voyage eut cependant des conséquences importantes. Il engagea le roi à destituer de son commandement Monmouth, dont les projets étaient connus et avoués, et à l'envoyer sur le continent. Il retourna lui-même à Bruxelles, mais il n'y resta que peu de temps. Il obtint la permission de se retirer en Ecosse, sous prétexte de calmer les inquiétudes encore existantes parmi les Anglais, mais en réalité, pour s'assurer de ce royaume.

Essex, Halifax et Temple, dégoûtés de ce qui se passait alors, se retirèrent de l'administration, et le roi donna sa confiance à Sunderland, Godolphin et Hyde, qui remplaça Essex à la trésorerie. Sa majesté résolut en même temps de proroger le nouveau parlement, parce qu'on savait que les élections avaient tourné principalement en faveur du parti populaire. Il prit ce parti, de son pur mouvement, sans consulter aucun de ses conseillers, à qui il se contenta de faire part de sa résolution. Plusieurs d'entre eux, blessés de ce manque de confiance, donnèrent leur démission, et entre autres lord Russel, l'homme d'Angleterre le plus populaire. La droiture de ses intentions n'avait jamais été révoquée en doute; comme il était le plus riche héritier du royaume, et sans ambition, on supposa qu'il n'avait pu prendre un parti aussi désespéré qu'à la dernière extrémité. Shaftesbury fut destitué par le roi de l'office de président du conseil, et

remplacé par le comte de Radnor, dont les vertus étaient aussi bizarres que ses talents.

Les complots imaginaires avaient été tellement favorisés par le parlement et par la crédulité de la nation, et tout scélérat dans la misère était si fort encouragé par le succès d'Oates et de Bedloe, qu'un nommé Dangerfield entreprit de devenir un personnage aussi important par les mêmes moyens. Ce misérable avait été marqué d'un fer rouge à la main pour ses crimes, transporté, fouetté, pilorié quatre fois, mis à l'amende pour escroquerie, banni pour félonie, convaincu de faux monnoyage, etc., etc. Tel était l'inventeur de la prétendue conspiration nouvelle appelée *le complot du baril de farine*, à raison du lieu où quelques papiers qui y étaient relatifs avaient été trouvés. Il paraît que Dangerfield, prétendant dévoiler les conspirations des presbytériens, avait été protégé par les catholiques, et même présenté au roi et au duc d'York, tandis que, sous prétexte de révéler de nouveaux complots papistes, il avait eu accès auprès de Shaftesbury et de quelques-uns des chefs du parti populaire. On ignore quel était le parti qu'il avait eu d'abord l'intention de tromper, mais comme il vit que la crédulité générale était plus disposée à ajouter foi à un complot papiste qu'à un complot presbytérien, il n'hésita pas à se conformer à l'opinion dominante; et, quoique son témoignage ne fût d'aucun poids, il ne laissa pas que d'exciter de grandes clameurs.

Monmouth revient en Angleterre sans permission, parcourt en triomphe plusieurs provinces, suivi d'un nombreux cortége, et est fort admiré et caressé par le peuple.

1680.

Dix-sept pairs présentent une pétition, et demandent avec instance que le parlement soit assemblé. Cet exemple est bientôt imité par plusieurs corporations, et des pétitions tendantes au même but arrivent de toutes parts.

Les pétitions tumultueuses avaient été un des plus puissants moyens employés par les mécontents, pour attaquer le trône sous Charles Ier.; et le roi ne trouvant dans aucune loi les moyens de punir ces sollicitations, aussi dangereuses qu'importunes, n'y vit d'autre remède que celui de leur opposer des pétitions populaires tendantes à un but tout à fait contraire. Des adresses furent rédigées en conséquence, contenant les témoignages de la plus haute considération pour sa majesté, de la plus entière confiance dans sa sagesse, de la soumission la plus respectueuse à sa prérogative, et de l'horreur la plus profonde pour ceux qui cherchaient à y porter atteinte, en prescrivant au roi un terme quelconque. Ainsi, la nation fut divisée en deux partis très distincts, *les pétitionnaires*, et *les abhorreurs*. Indépendamment de ces dénominations, qui furent bientôt oubliées, cette année est remarquable par l'introduction des épithètes bien plus connues de *Whig* et de *Tory*; celle-ci fut donnée

aux royalistes, et la première au parti populaire. Les royalistes, ou le parti de la cour, reprochaient à leurs antagonistes leur affinité avec les membres fanatiques des conventicules d'Ecosse, connus sous le nom de *Whigs*, tandis que le parti populaire prétendait trouver une ressemblance entre les courtisans et les bandits papistes d'Irlande, auxquels on avait donné le nom de *Torys*. Ainsi on fit publiquement usage de ces deux ridicules sobriquets, qui se sont conservés depuis, mais avec une acception très différente; ils étaient originairement des expressions d'insulte et de reproche entre deux factions violentes, irritées, qui se détestaient réciproquement. Mais lorsque la constitution, perfectionnée et consolidée au milieu de toutes ces dissensions, s'éleva triomphante au-dessus de toutes les factions, et devint le point de ralliement de tous les partis, elle les fondit presque tous en un seul. Alors les passions violentes se calmèrent; les *whigs* modérés se trouvèrent guidés par les mêmes principes, les mêmes opinions et les mêmes sentiments que les *torys* modérés, tous également attachés à la constitution, par conséquent au roi, à ses prérogatives légales et aux libertés du peuple. Toutes les exagérations politiques, de part et d'autre, devinrent ridicules, ou furent regardées en pitié comme des attaques de folie. Il y a cependant encore, et il doit toujours y avoir dans le parlement un parti de l'opposition, parce que c'est le seul moyen de maintenir l'entière confiance et la soumission de la nation

aux décisions de ces assemblées; mais il n'y a pas moins de royalisme parmi les membres de l'opposition, ou plutôt parmi les antagonistes des ministres, qu'il n'y en a dans le parti qui les soutient, quoique les premiers soient appelés *whigs* et les autres *torys*.

Le roi voulant rallier le peuple à son gouvernement, affecta un grand zèle contre le papisme, et consentit même que plusieurs prêtres catholiques fussent punis de mort, pour le seul crime d'avoir reçu des ordres de la cour de Rome. Le même motif détermina Charles à conclure une alliance avec la cour d'Espagne, et à faire des propositions aussi amicales aux Hollandais; mais ceux ci, épouvantés du grand pouvoir de la France, et attendant peu de ressources d'un pays aussi agité par ses dissensions intestines, rejetèrent ces propositions.

Le comte de Castelmaine, époux de la duchesse de Cleveland, est acquitté, quoique accusé par Oates et par Dangerfield d'avoir voulu assassiner le roi. Sir Thomas Gascoigne, accusé du même crime par deux domestiques qu'il avait renvoyés pour cause d'infidélité, est également déchargé de cette accusation. Ces jugements furent autant de coups portés au complot papiste, qui commença de ce moment à être discrédité dans l'opinion de tous les gens modérés. Mais pour ne pas laisser refroidir le zèle contre le papisme, le comte de Shaftesbury, accompagné par plusieurs personnes de distinction, parut dans la salle de West-

minster, et présenta au grand jury de Middlesex des chefs d'accusation contre le duc d'York, comme papiste obstiné. Pendant que le jury délibérait sur ce cas extraordinaire, il fut mandé par le grand juge, qui lui ordonna de se séparer. Shaftesbury atteignit néanmoins le but qu'il s'était proposé, et sa conduite audacieuse prouva à ses partisans qu'il était fermement résolu à ne pas abandonner leur cause.

Le nouveau parlement fut assemblé le 21 octobre ; le roi, dans son discours, insista à plusieurs reprises sur la nécessité d'éviter toutes dissensions intérieures, et exhorta les deux chambres, dans les termes les plus affectueux, à se réunir fermement dans leurs vues et dans leurs projets. « Prenons garde, dit-il, de ne pas servir nos ennemis » et décourager nos amis, par des disputes hors de » saison : s'il en survient aucune, tout le monde » verra qu'il n'y a pas de ma faute, car j'ai fait » tout ce qui était en mon pouvoir pour vous main- » tenir en paix de mon vivant, et pour vous laisser » en paix quand je mourrai. » Il ajouta que pourvu que l'ordre légal de la succession fût conservé, il concourrait à toutes les mesures qui tendraient à la sûreté de la religion protestante. Mais on n'avait plus aucune confiance dans les promesses de Charles, et ses paroles affectueuses n'eurent aucune influence sur les communes. Elles votèrent que tous les sujets du roi avaient incontestablement le droit de lui adresser des pétitions pour la convocation du par-

lement ; elles se déchaînèrent avec la plus grande violence contre les abhorreurs, et expulsèrent sir Thomas Withers, un de leurs membres, qui s'était rendu coupable de ce crime. Leur principal objet était de priver le duc d'York de la succession ; et une semaine s'était à peine écoulée depuis l'ouverture de la session, lorsqu'il fut fait une motion pour remettre en délibération le bill d'exclusion, auquel on avait ajouté deux nouveaux articles qui annonçaient un redoublement d'animosité contre ce prince. Ce bill devait être lu au peuple deux fois par an, dans toutes les églises du royaume, et quiconque soutiendrait la validité du titre du duc, était déclaré incapable d'être pardonné pour ce crime, autrement que par un acte du parlement.

Les débats furent très chauds de part et d'autre dans la chambre des communes, et le bill y passa à une grande majorité. La contestation fut très vive dans la chambre des pairs. Shaftesbury, Sunderland et Essex appuyèrent le bill ; Halifax, neveu de Shaftesbury, le combattit, et déploya tant d'éloquence et de capacité, qu'il éclipsa son oncle. Le roi fut présent à tout ce débat, qui se prolongea jusqu'à onze heures du soir, et le bill fut rejeté à une majorité considérable.

Les communes, irritées de ce mauvais succès, reprirent immédiatement la poursuite du complot papiste. On fit revivre l'accusation des pairs catholiques renfermés à la Tour, et il fut résolu que le vieux et infirme vicomte de Stafford serait la première vic-

time. Oates et deux de ses associés, aussi infâmes que lui, furent les seuls témoins produits contre l'accusé; et, malgré la fausseté évidente, les contradictions et l'absurdité de leur témoignage, les pairs, après un procès solennel qui dura six jours, le condamnèrent à mort, à une majorité de 24 voix. Stafford se prépara au supplice avec l'intrépidité qui convenait à son rang, à son intégrité et aux vertus éminentes qui avaient marqué tout le cours d'une longue vie. En allant à l'échafaud, il demanda un manteau pour se garantir des rigueurs de la saison. « Il est possible, dit-il, que je tremble de froid, » mais j'espère que ce ne sera pas de peur. » Il renouvela sur l'échafaud les protestations de son innocence : il espérait, dit-il, que le moment approchait où le délire actuel serait dissipé, et où la force de la vérité obligerait tout le monde à reconnaître, quoique trop tard, et à réparer l'injure faite à son honneur.

La populace, dont les clameurs avaient été si violentes pour le jugement de Stafford, fondait actuellement en larmes, en voyant le courage qui éclatait dans tous les traits de ce noble vieillard et dans la fermeté de sa voix. Le profond silence des spectateurs n'était interrompu que par des soupirs et par des gémissements, ou par les expressions de leur assentiment à ses protestations d'innocence. » Nous vous croyons, milord, Dieu vous bénisse » milord! » s'écriaient-ils d'une voix entrecoupée de sanglots. Le bourreau lui-même ne put pas s'em-

pêcher de partager ces sentiments; deux fois il leva la hache pour frapper le coup fatal, et deux fois la résolution lui manqua; on entendit le profond soupir qui accompagna son dernier effort. L'incrédulité qui commençait alors à prévaloir, relativement au complot papiste, fut encore augmentée par cette exécution.

Les communes votent qu'aucun de leurs membres ne pourra accepter aucun emploi quelconque, qu'avec la permission de la chambre, et elles proposent un bill pour ordonner une association pareille à celle qui avait eu lieu sous le règne d'Elisabeth, pour la sûreté de la personne du roi, pour la défense de la religion protestante, pour la protection des sujets protestants contre toute invasion et opposition quelconques, et pour empêcher le duc d'York et tout autre papiste de succéder à la couronne. Ce bill éprouvant de grandes difficultés, les communes en passèrent un autre en faveur des protestants non conformistes, et pour la révocation du statut rigoureux de la trente-cinquième année du règne d'Elisabeth. Ce bill passa dans les deux chambres.

Le grand-juge Scroggs s'était rendu très odieux en séparant le grand jury d'une manière irrégulière, lorsque l'accusation de papisme avait été portée contre le duc d'York par le comte de Shaftesbury. Un acte d'accusation fut dressé contre lui à cette occasion, ainsi que contre James et Weston, deux autres juges qui, en plein tribunal, s'étaient

permis dans quelques discours de qualifier de fanatiques les premiers réformateurs.

Non contentes d'insister encore sur l'exclusion du duc d'York, les communes préparèrent plusieurs bills importants dont quelques-uns étaient d'une nature dangereuse. L'un tendait à renouveler l'acte des parlements triennaux, qui avait été révoqué au commencement de ce règne; un second avait pour objet de rendre les offices de juges inamovibles, hors dans les cas de prévarication. Un troisième déclarait toute levée de fonds sans le consentement du parlement, crime de haute trahison. Elles votèrent aussi que ceux qui avaient conseillé au roi de s'opposer au bill d'exclusion étaient fauteurs du papisme, ennemis du monarque et du royaume, nommant le marquis de Worcester, les comtes de Clarendon, de Feversham et d'Halifax, Laurent Hyde et Edward Seymour comme ennemis dangereux, et suppliant sa majesté de les éloigner pour jamais de sa personne et de son conseil. Les communes déclarèrent, par un autre décret, que jusqu'à ce que le bill d'exclusion fût passé, le dépôt qui leur était confié ne leur permettait pas d'accorder au roi aucune espèce de subside; et pour ne lui laisser aucun autre moyen de faire face aux dépenses du gouvernement, elles votèrent que quiconque prêterait par la suite de l'argent au roi, à titre d'avance, sur les produits de la douane, de l'accise et de la taxe sur les feux, serait réputé coupable d'empêcher la convocation du parlement, et en demeurerait responsable.

1681.

Le roi n'espérait plus de ramener les communes à des dispositions moins violentes et moins déraisonnables ; et comme la prolongation de la session ne servait qu'à entretenir la fermentation générale qui agitait la nation, il résolut secrètement de proroger le parlement. Les communes en étant instruites un quart-d'heure avant que l'huissier ne se présentât à leur porte le 10 janvier, votèrent précipitamment, 1°. que quiconque avait donné à sa majesté le conseil de proroger le parlement, était traître envers le roi et la nation, et envers la religion protestante ; 2°. que les lois pénales contre les non conformistes ne s'appliqueraient pas aux non conformistes protestants ; 3°. que poursuivre contr'eux l'exécution des lois pénales alors existantes serait injurieux aux sujets du roi, nuisible à l'intérêt protestant, et dangereux pour la tranquillité du royaume. Elles n'eurent pas le temps de pousser plus loin leur délibération, parce que le roi les fit mander à la chambre des pairs, et les prorogea jusqu'au 20 du même mois.

Quoique cette prorogation ne fût que de dix jours, elle alarma le parti populaire, et trois jours après, le lord-maire et le conseil commun de Londres présentèrent une pétition au roi pour demander le rappel du parlement. De semblables pétitions se préparant dans plusieurs autres endroits, Charles les prévint par une proclamation qui dis-

sout ce parlement séditieux, et en convoqua un nouveau à Oxford au 21 de mars.

La cité de Londres ne se contenta pas de réélire les mêmes députés, elle leur vota des remercîments sur leur conduite antérieure, et sur leurs efforts pour découvrir la profondeur de *l'horrible et infernal complot papiste*, et pour exclure le duc d'York, cause principale de la ruine et des malheurs de la nation. Le comte d'Essex et quinze autres pairs présentèrent une pétition contre la convocation du parlement à Oxford, « où les deux chambres, disaient-ils, ne seraient pas en sûreté contre les » poignards des papistes et de leurs adhérents dont » il y avait un trop grand nombre parmi les gardes » de sa majesté. »

Les communes du nouveau parlement se trouvèrent entièrement composées des mêmes membres qu'on avait vus à l'assemblée précédente, et adoptèrent sur-le-champ les mêmes mesures, telles que l'accusation de Danby, la révocation du statut rigoureux, les poursuites concernant le complot papiste, et le bill d'exclusion. Les débats sur ce dernier article furent si violents, que la chambre ne voulut entendre proposer aucun autre expédient. L'exclusion du duc d'York était la seule mesure qui pût la satisfaire.

Les communes résolurent que leurs délibérations seraient imprimées, et depuis ce temps-là elles l'ont toujours été.

Fitzharris, espion public, s'avisa d'annoncer une

nouvelle découverte concernant le *grand complot papiste*, et ne manqua pas de confirmer toutes les circonstances horribles attestées par ses prédécesseurs. Il dit que la seconde guerre de Hollande avait eu pour objet l'extirpation de la religion protestante en Angleterre et dans les pays étrangers; que le père Parry, jésuite, voyant ce projet déconcerté par la paix, lui avait dit que les catholiques avaient résolu d'assassiner le roi, et avaient même fait consentir la reine à ce dessein; que l'envoyé de Modène lui avait offert 10,000 livres, s'il voulait tuer le roi; que, sur son refus, cet envoyé lui avait dit que la duchesse de Mazarin, qui n'était pas moins experte en poison que la comtesse de Soissons sa sœur, expédierait cette affaire avec une de ses petites phioles; qu'après la mort du roi, l'armée qui était en Flandre arriverait et massacrerait tous les protestants; que des fonds étaient levés en Italie pour les recrues et pour des subsides; qu'il n'y aurait plus de parlements; que le duc était dans la confidence de la totalité de ce plan, et qu'il avait également participé à celui du meurtre de Godefrey, qui avait été exécuté ainsi que Prance l'avait rapporté.

Les chefs du parti populaire qui avaient toujours désiré de trouver quelque chef d'accusation grave contre le duc, ne rougirent pas d'employer la déposition de Fitzharris, qui était alors renfermé à la Tour par ordre du roi, et poursuivi sur une plainte portée contre lui dans la forme prescrite par la loi,

Les communes, pour le soustraire à cette poursuite, portèrent une accusation contre lui devant la chambre des pairs, qui renvoya cette affaire devant les juges ordinaires qui en étaient déjà saisis, et avaient résolu de juger Fitzharris, ainsi qu'il fut attesté par le procureur-général. La chambre basse soutint que les pairs étaient obligés de recevoir toute accusation portée par elle devant eux; et, en effet, il n'y avait pas d'autre exemple d'un pareil refus. Les communes votèrent, en conséquence, que le rejet de leur accusation était, de la part des pairs, un déni de justice et une violation de la constitution du parlement. Elles déclarèrent en outre, que toute cour inférieure qui procéderait contre Fitzharris, ou contre toute autre personne accusée par la chambre, se rendrait coupable d'une infraction manifeste de ses priviléges. Cette querelle entre les deux chambres menaçait de devenir très sérieuse.

Divers expédients furent proposés au parlement pour remplir l'objet du bill d'exclusion, mais ils furent tous rejetés. Ces expédients étaient qu'à la mort du roi actuel, tous les pouvoirs du gouvernement seraient conférés à une régence qui serait exercée par la princesse d'Orange, et après sa mort, par la princesse Anne sa sœur; mais que si le duc d'York avait un fils élevé dans la religion protestante, la régence cesserait à sa majorité, et que, pendant la minorité des enfants du duc, l'état serait gouverné au nom de leur père jusqu'à sa mort; mais qu'il serait obligé

de résider à cinq cent milles de distance des Etats Britanniques; et que si le duc rentrait dans le royaume, la couronne serait aussitôt dévolue au régent, et que le duc et ses adhérents seraient réputés coupables de haute trahison.

Le bill d'exclusion fut encore lu une première fois, et la seconde lecture ordonnée le 28 mars; sur quoi le roi se rendit à la chambre des pairs, et ayant mandé les communes, il leur dit que la chaleur de leurs débats et les querelles existantes entre les deux chambres étaient telles, qu'il jugeait à propos de dissoudre le parlement; et sa majesté partit immédiatement pour Windsor, craignant avec raison quelque insulte de la part de la multitude armée dont les membres séditieux s'étaient fait accompagner.

Le roi publie quelques jours après (le 8 avril) une déclaration contenant les motifs qui l'avaient porté à dissoudre les deux derniers parlements, auxquels il reprochait nommément d'avoir entièrement négligé l'intérêt public, de s'être jetés dans des factions; d'avoir, par des ordres arbitraires, fait mettre en prison de fidèles sujets à l'occasion de matières qui n'avaient aucun rapport aux priviléges du parlement; d'avoir, sans aucune preuve ni procédure légale, déclaré plusieurs personnes respectables ennemies du roi et du royaume; d'avoir inculpé par anticipation tous ceux qui lui prêteraient de l'argent, voulant le réduire ainsi à une condition plus misérable que celle du dernier de ses sujets. Il

fut ordonné que cette déclaration serait lue dans toutes les églises et chapelles.

Le roi fut félicité de son triomphe sur les républicains par plusieurs adresses dans lesquelles ceux qui les présentaient promettaient de le défendre au péril de leur vie et de leur fortune, et de maintenir son gouvernement dans l'Eglise et dans l'Etat. Ces adresses furent favorablement accueillies par le roi; mais le lord-maire, l'assesseur et le conseil commun de Londres s'étant présentés à Windsor avec une pétition toute différente, ne furent point admis, et furent renvoyés à Hampton-Court où ils furent réprimandés par le chancelier.

Malgré toutes les protestations de respect et d'obéissance que Charles reçut à cette époque, il résolut de ne pas courir de long-temps les risques d'une nouvelle élection faite par le peuple, et de pourvoir entièrement par son économie à tous ses besoins. De grandes réformes furent faites dans sa maison; sa marine même, à laquelle il était si fort attaché, fut négligée; Tangiers, malgré les grandes dépenses qui y avaient été faites, fut abandonné et démoli quelques années après. Le môle fut entièrement détruit; et la garnison étant ramenée en Angleterre, servit à augmenter la petite armée que le roi regardait comme la base solide de son autorité actuellement dégagée des chaînes inconstitutionnelles sous lesquelles les deux derniers parlements avaient tenté de l'anéantir. Il faut convenir que Charles montra beaucoup de prudence et d'habileté

en encourageant successivement ces assemblées, par ses concessions, à pousser leurs prétentions exorbitantes au point qu'il le fallait pour convaincre toute la nation qu'aucun gouvernement monarchique ne pouvait jamais exister avec des parlements d'une humeur aussi hautaine et aussi ambitieuse. Si le roi avait usé de la victoire avec justice et avec modération, la popularité qu'il avait acquise par la dernière dissolution aurait duré probablement jusqu'à la fin de son règne.

La première mesure de la cour, dans ces conjonctures, fut de faire juger Fitzharris; il fut déclaré coupable de haute trahison, et avant son exécution il avoua et rétracta toutes ses impostures concernant le complot papiste. Un menuisier nommé *Collège*, très lié avec Shaftesbury et avec les chefs du parti populaire, fut poursuivi pour avoir été à Oxford armé de pistolets et d'une épée pendant la session du parlement. Un acte d'accusation ayant été présenté contre lui à l'Old Bailey, ne fut pas admis par le grand jury; mais l'accusé fut transféré à Oxford, où la trahison avait, dit-on, été commise. On nomma un jury entièrement composé de royalistes qui le condamnèrent sur les dépositions les plus suspectes.

Pendant que la tranquillité était maintenue en Irlande par le sage et vertueux duc d'Ormond qui avait été rétabli dans la dignité de vice-roi, l'Angleterre et l'Ecosse étaient encore agitées par les restes d'animosité des dernières factions. Les vils

mercenaires que Shaftesbury avait employés contre les catholiques dans le complot papiste, s'étaient actuellement tournés contre lui, et l'accusaient de haute trahison. Il fut mis en prison, et un acte d'accusation contre lui fut présenté au grand jury. On avait trouvé dans son cabinet un plan d'association contre le papisme et contre le duc d'York, et on pouvait tirer de dangereuses conséquences de plusieurs passages de cet écrit ; mais comme il n'y avait point de preuve que Shaftesbury l'eût rédigé, ni même qu'il l'eût approuvé, l'accusation fut rejetée.

En Ecosse, le comte d'Argyle, qui était bien moins dangereux, n'eut pas le bonheur de trouver des juges aussi impartiaux. Dès sa jeunesse, il s'était fait remarquer par son royalisme. Le roi, en récompense de ses services, lui avait rendu les biens confisqués sur son père, et l'avait créé comte d'Argyle; et le parlement d'Ecosse ayant rendu contre lui une sentence très injuste, Charles lui accorda des lettres de rémission. Quoique Argyle ne fût pas disposé à appuyer toutes les vues de la cour, son opposition avait toujours été très modérée. En prêtant le serment du *test* concernant la suprématie du roi, proposé par le duc d'York, alors commissaire en Ecosse, il avait ajouté, *en tout ce qui s'accorde avec la suprématie elle-même et avec la religion protestante.* Le duc d'York avait paru entendre ces mots avec une grande tranquillité; et Argyle fut très surpris quelques jours après de voir qu'il avait été expédié

un ordre de le conduire en prison comme coupable de haute trahison, de mensonge et de parjure; et les paroles innocentes rapportées plus haut furent la seule base d'une accusation qui ne tendait à rien moins qu'à lui faire perdre l'honneur, la vie et ses propriétés. Les formes légales ne furent employées que pour couvrir l'iniquité révoltante de cette procédure. Sur cinq juges, trois ne se firent aucun scrupule de décider que l'accusé s'était rendu coupable de trahison et d'imposture : un jury composé de quinze gentilshommes le condamna. Le roi étant consulté, ordonna que la sentence fût prononcée, mais que l'exécution en fût suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Le duc d'York et ses créatures prétendirent que la vie ni la fortune d'Argyle n'étaient en danger; que l'unique objet du procès était de l'engager à renoncer à quelque juridiction héréditaire qui donnait à sa famille une autorité dangereuse dans les montagnes, et entravait le cours de la justice publique; prétexte scandaleux qui signifiait en substance que les moyens les plus infâmes avaient été employés pour dépouiller violemment une famille illustre de ses droits héréditaires. Argyle ne pouvant plus se fier à la justice ni à l'indulgence de pareils ennemis, s'échappa de sa prison, et se tint caché pendant quelque temps à Londres, jusqu'à ce qu'il partît un vaisseau pour la Hollande. Le roi, informé du lieu de sa retraite, ne voulut pas qu'on l'arrêtât, mais la sentence rendue contre lui fut exécutée en

tout ce qui dépendait du gouvernement d'Ecosse; ses propriétés furent confisquées, ses armoiries renversées et brisées.

Le prince d'Orange arriva en Angleterre le 23 juillet, et y resta jusqu'au 5 août.

Le duc d'York, en qualité de premier commissaire, fit l'ouverture du parlement d'Ecosse, où plusieurs actes furent passés en faveur du roi, et entr'autres un relatif à la succession à la couronne d'Ecosse, dans lequel il était déclaré que ladite couronne, par droit inhérent et par la nature de la monarchie, ainsi que par les lois fondamentales et inaltérables du royaume, était transmise et dévolue par succession en ligne directe, suivant la proximité du sang, et qu'aucune différence de religion, loi ou acte du parlement, ne pouvait altérer ni intervertir le droit de succession en ligne directe à la couronne, dévolu à l'héritier légitime le plus proche; il fut déclaré en conséquence que toute tentative par paroles, par écrits ou autrement, tendante à altérer, suspendre ou intervertir l'ordre de succession, était un crime de haute trahison.

1682.

Le roi était alors maître absolu en Angleterre; l'obéissance passive était prêchée dans toutes les chaires, comme le meilleur antidote contre les clameurs des derniers chefs du parti populaire. Le duc d'York ne pouvait pas attendre des circonstances plus favorables pour venir faire une visite à son frère;

sa majesté permit bientôt après qu'il revînt en Angleterre, et qu'il prît part à l'administration. Son altesse royale alla d'abord en Ecosse pour ramener sa famille et consolider le gouvernement de ce pays, après quoi il s'embarqua pour revenir par mer. Le bâtiment toucha et périt sur un banc de sable. Le duc et sa famille se sauvèrent dans le bateau ; mais Hyde, son beau-frère, et plusieurs autres personnes de distinction furent noyés.

Au retour du duc en Angleterre, le gouvernement éprouva l'influence de la même sévérité qu'il avait déployée en Ecosse. Son crédit à la cour était assez considérable pour justifier le propos de Waller qui disait, *qu'en dépit du parlement, qui ne voulait pas que le duc succédât à la couronne, Charles avait résolu qu'il régnerait même de son vivant.*

Les lois contre les conventicules furent exécutées à la rigueur, et, loin de diminuer le nombre et l'influence des non-conformistes, ne firent que les augmenter ; effet que les persécutions religieuses ont toujours produit et produiront toujours, à moins qu'elles ne soient poussées jusqu'à l'extermination totale et simultanée des persécutés.

Malgré les progrès que faisait chaque jour l'autorité du roi, l'influence du parti des mécontents dominait encore dans la cité. Il n'était pas probable que les jurés nommés par les shérifs fussent impartiaux, et encore moins qu'il fussent favorables à aucune poursuite intentée au nom du roi, et on craignait que quelque trahison ne pût y être com-

mise avec impunité. Pour remédier à ce cas important, on engagea le maire à insister sur le privilége que l'usage avait attaché à son office, et qui consistait à nommer un des shérifs. En conséquence, le jour fixé pour l'élection étant arrivé, il but à la santé de North, suivant la forme ordinaire dans laquelle le maire déclarait sa nomination. On procéda ensuite à l'élection du second shérif, et ce fut alors que la querelle commença. La majorité des votants, à la tête de laquelle étaient les deux shérifs de l'année précédente, refusa de reconnaître le droit du maire, et prétendit que les deux shérifs devaient être élus par les bourgeois. Le maire n'en insista pas moins sur la validité de sa nomination. Pendant la confusion et le tumulte qui régnaient dans l'assemblée, quelques partisans du maire élurent Rich, qui n'était ni connu ni appuyé par les autres votants. North et Rich prêtèrent donc leur serment de shérifs pour l'année suivante. Un nouveau maire du parti de la cour fut élu peu de temps après.

Le duc d'York ne tarda pas à profiter de ces circonstances favorables pour intenter une action *de scandalis magnatum* contre l'échevin Pilkington, qui, entendant que le duc avait le projet de quitter l'Ecosse, s'était expliqué en ces termes : » Il a déjà » brûlé la cité, et il vient à présent nous couper » la gorge à tous. » Pilkington, pour s'être servi de ces expressions, fut condamné à 100,000 liv. de dommages, et sir Patience Ward, ancien maire,

qui avait déposé en faveur de Pilkington, fut poursuivi comme parjure et condamné au pilori.

1683.

La contestation sur l'élection des shérifs pouvant se renouveler tous les ans, un plan important fut formé pour réduire, non seulement la cité, mais toutes les corporations d'Angleterre, sous l'autorité absolue et immédiate du roi, et porter ainsi à la constitution une atteinte plus grave qu'elle n'en eût encore éprouvée de la part du monarque le plus absolu. Un writ de *quo warranto* fut donné contre la cité, c'est-à-dire, qu'une enquête fut ordonnée sur la validité de sa charte, sous prétexte qu'elle avait perdu par forfaiture tous ses priviléges, et devait cesser d'être une corporation, à raison de deux offenses commises par les échevins et le conseil commun, l'une en imposant illégalement après l'incendie de 1666 un droit de péage sur les marchandises portées au marché, pour défrayer les dépenses faites par la cité pour la reconstruction des différentes places où les marchés se tenaient ; l'autre en présentant au roi, contre la prorogation du parlement, une pétition dont les expressions tendaient à suggérer des réflexions scandaleuses sur sa majesté et sur ses mesures. La cause de la cité fut défendue contre le procureur-général et l'avocat-général, par deux avocats distingués par leurs talents et par leur éloquence ; mais l'office de juge n'étant exercé qu'aussi long-temps que le roi le ju-



geait à propos, il était difficile qu'aucune cause fût jamais décidée contre l'influence de la cour.

Après que la sentence fut rendue, la cité adressa ses humbles supplications au roi, qui consentit à lui rendre sa charte, en exigeant qu'elle se soumît aux règles suivantes : qu'aucun maire, shérif, assesseur, sergent commun, greffier de la ville ou commissaire enquêteur (*coroner*), ne serait admis à exercer son office sans l'approbation de sa majesté; que si le roi désapprouvait deux fois le maire ou le shérif élu, sa majesté pourrait nommer à ces offices par commission; que le maire et la cour des échevins pourraient, avec la permission de sa majesté, déplacer quelque magistrat que ce fût, et qu'aucun échevin, en cas de vacance, ne pourrait être élu sans le consentement de la cour des échevins, qui pourrait nommer à la place vacante, lorsqu'elle aurait désapprouvé deux fois l'élection.

L'exemple de la cité de Londres engagea successivement presque toutes les corporations d'Angleterre à remettre leurs chartes entre les mains du roi. Sa majesté ne consentit à les rétablir qu'en exigeant d'elles des sommes considérables, et tous les offices auxquels quelques pouvoirs et émoluments étaient attachés, furent laissés à la disposition de la cour.

Mariage de la princesse Anne, seconde fille du duc d'York, avec le prince George de Danemarck.

Un complot formidable se tramait à cette époque



avec une grande activité. Le duc de Monmouth, lord Russel et lord Gray, à l'instigation du turbulent Shaftesbury, sollicitaient non seulement leurs amis à Londres, mais la noblesse et les riches propriétaires de différents comtés de prendre les armes pour exclure le duc d'York de la succession. Monmouth engagea le comte de Macclesfield, lord Brandon, sir Gilbert Gerrard et autres particuliers dans le Cheshire; lord Russel était en correspondance avec sir Guillaume Courtney, sir François Rowe, sir François Drake, qui promettait de soulever l'Ouest; Trenchard, qui avait un grand crédit parmi les nombreux mécontents de la ville de Taunton, promettait de lui trouver des renforts considérables dans le voisinage. Shaftesbury et son émissaire Ferguson, ecclésiastique indépendant et ardent conspirateur, étaient chargés de la correspondance avec la cité, sur laquelle les confédérés comptaient principalement. Toute la traînée était prête à prendre feu, mais la prudence de Russel l'empêcha; il persuada à Monmouth de différer l'entreprise. Shaftesbury, qui sentait vivement le danger de sa situation, se plaignit hautement de ce délai, et engagea ses confédérés à ne pas différer d'arrêter les moyens d'exécuter leurs projets. Les conspirateurs s'assemblèrent dans différentes maisons, et particulièrement chez Shephard, gros marchand de vin de la cité. Tout semblait rendre une insurrection inévitable, lorqu'un nouveau délai fut demandé par Trenchard, qui dé-

clara que l'insurrection de l'Ouest ne pouvait être prête que dans quelques semaines.

Shaftesbury enragea de voir encore suspendre une entreprise qui, dans son opinion, ne pouvait réussir qu'autant qu'elle serait exécutée avec autant de célérité que de courage. Il perdit enfin toute espérance de succès, et se réfugia en Hollande. Il mena une vie retirée à Amsterdam, où, pour plus grande sûreté, il demanda à être admis dans la magistrature de la ville; mais on s'y ressouvenait encore des expressions violentes dont il s'était servi autrefois, en parlant de la république de Hollande, (*Delenda est Carthago*) et toutes ses demandes furent rejetées; il mourut peu de temps après, aussi peu regretté qu'estimé, malgré la supériorité de ses talents et de sa capacité. Son caractère violent fit souvent autant de tort à la cause qu'il avait embrassée qu'à ses antagonistes. Son zèle patriotique méritait d'autant moins de confiance, qu'il était généralement connu que s'il eût trouvé dans le caractère de Charles cette énergie de résolution, cette fermeté vigoureuse et opiniâtre qu'exige le despotisme, il eût été lui-même le plus despote de tous les ministres. Il faut convenir néanmoins que Shaftesbury, malgré tous ses défauts, fut un excellent chancelier, et que toutes les décisions émanées de lui dans cet office éminent furent aussi remarquables par leur justice que par leur clarté.

Après le départ de Shaftesbury, un plan régulier d'insurrection fut formé, et il fut établi un conseil

de six, composé de Monmouth, Russel, Essex, Howard, Algernon Sydney et Jean Hambden, petit-fils du fameux chef parlementaire. Monmouth se flattait d'obtenir la couronne; Sydney et Essex étaient passionnés pour le gouvernement républicain; Russel et Hambden, très attachés à l'ancienne constitution, ne voulaient que l'exclusion du duc d'York et la réforme des abus; Howard, homme sans principes, était toujours prêt à se ranger du parti que son intérêt personnel lui commandait. Argyle et les mécontents d'Ecosse avaient promis que si on leur fournissait 10,000 liv. pour acheter des armes, ils rallieraient à eux les covenantaires.

A la même époque, il se tramait, à l'insu du conseil des six, un autre complot d'un ordre inférieur, dont les principaux chefs étaient le colonel Rumsey, le lieutenant-colonel Walcot, l'un et l'autre anciens officiers républicains, et plusieurs négociants et marchands boutiquiers. Deux d'entr'eux seulement, Rumsey et Ferguson, avaient accès auprès de quelques chefs de l'autre parti. Lorsqu'ils se rencontraient ensemble, ils s'entretenaient de projets les plus désespérés et les plus criminels; ils parlaient souvent d'assassiner le roi et le duc; ils osèrent même en former le plan. Sur la route de Newmarket, où le roi allait ordinairement une fois l'an pour voir les courses, il y avait une ferme appelée la *Maison-Rye*; un plan de cette ferme avait été communiqué à quelques-uns des conspirateurs, pour leur montrer combien il serait aisé,

en renversant une charrette, d'arrêter le carrosse du roi sur un certain point du chemin où on pourrait tirer sur lui de derrière les haies, et se sauver ensuite à travers champs et par des chemins de traverse. Ce complot se borna néanmoins à de simples propos, car il ne fut jamais pris aucune mesure pour son exécution. Mais le feu prit par hasard à la maison où le roi logeait à Newmarket, et il fut obligé d'en partir huit jours plutôt qu'il n'avait projeté. Pendant que ceux qui avaient connaissance de cette conspiration attribuaient le salut du roi à cet accident, elle fut dévoilée par un des complices poursuivi au criminel pour un autre délit, et qui crut plus sûr d'obtenir son pardon, en révélant ce complot dans lequel il était engagé. Rumsey et un de ses camarades se rendirent volontairement et s'offrirent comme témoins, ainsi que Shephard, qui fut arrêté sur-le-champ. Sur sa déposition, des ordres furent donnés pour l'arrestation des principaux complices. Monmouth se cacha; Russel fut envoyé à la Tour; Howard fut pris dans l'instant où il se cachait dans une cheminée, et il n'hésita pas à révéler toute la conspiration, dans l'espérance d'être pardonné et récompensé. Essex, Sydney et Hambden furent aussitôt arrêtés sur son témoignage; pendant plusieurs jours, on arrêta quelques autres complices dans les lieux où ils s'étaient cachés, et on les conduisit en prison.

Trois conspirateurs de la classe inférieure furent traduits en jugement, et condamnés sur la dépo-

sition de ceux de leurs complices qui étaient employés comme témoins contr'eux. A leur exécution, ils reconnurent la justice de leur condamnation, et il parut par la procédure et par leurs aveux, qu'il y avait eu un plan d'insurrection régulièrement formé, et qu'il avait même été question d'assassinat, avec l'approbation de quelques conspirateurs.

Le public étant ainsi pleinement convaincu de l'existence de la conspiration, et en étant pénétré d'horreur, il fut procédé immédiatement au jugement de lord Russel, sur les dépositions de Rumsey, Shephard et lord Howard. Il en résultait évidemment que l'insurrection avait été projetée et entièrement résolue par l'accusé; qu'il avait été délibéré avec lui de surprendre les gardes du roi, mais qu'il n'avait été pris aucune résolution à cet effet; que l'assassinat n'avait point été projeté par lui, et n'avait même pas été mentionné une seule fois en sa présence. Tels étaient les faits complètement constatés; et si Russel eût été poursuivi pour mauvaise conduite (*misdemeanour*), sa condamnation aurait été aussi juste que régulière; mais il était poursuivi pour haute trahison, et par conséquent on ne pouvait le déclarer coupable, qu'autant qu'on aurait pu lui appliquer les lois qui avaient défini ce crime, et déterminé la nature des preuves qu'exigeait sa poursuite. Le statut d'Edouard III, qui, depuis, a toujours fait règle dans les tribunaux anglais, en matière de haute trahison, a réduit ce crime à deux cas: 1°. de tramer et projeter la mort du roi; 2°. de

lui faire la guerre. Exciter une insurrection ou révolte contre le roi, n'est pas même mentionné dans ce statut; il est vrai que ce crime fut déclaré haute trahison bientôt après la restauration. Cette dernière loi était donc la seule qui aurait été applicable au cas du lord Russel, s'il n'eût pas été statué, par une de ses dispositions, que la poursuite devait commencer dans les six mois, à dater du jour où le crime avait été commis. Or les faits attestés par Rumsey et Shephard, remontaient au-delà des six mois exigés par la loi; et, quant aux autres faits attestés par Howard seulement, son témoignage étant unique, était inadmissible, conformément à la loi de la reine Marie, qui avait statué que le crime de haute trahison devait être prouvé par la déposition conforme de deux témoins.

Russel, remarquant cette irrégularité, demanda que la question fût discutée par son conseil; le grand-juge lui répondit que cette faveur ne pouvait lui être accordée, qu'autant qu'il avouerait auparavant les faits dont il était accusé; condition d'autant plus extraordinaire, que suivant le principe généralement observé dans tous les pays, et peut-être encore plus particulièrement dans les tribunaux anglais, le poursuivant manquant de preuves légales, ne peut jamais obliger ou engager l'accusé à s'accuser lui-même. Russel fut ainsi convaincu que toutes ses tentatives pour s'opposer à la poursuite seraient sans effet. Sa véracité ne lui permit

pas de nier qu'il eût conspiré pour une insurrection, mais il persista à protester qu'il n'avait jamais formé aucun projet contre la vie du roi. Les jurés étaient d'honnêtes gens jouissant d'une bonne réputation, mais tous royalistes zélés.

On fit en vain des démarches auprès du roi, pour obtenir sa grâce; le vieux comte de Bedford, père de Russel, offrit 100,000 livres; sa vertueuse épouse, fille et héritière du comte de Southampton, se jeta aux pieds de sa majesté, fondant en larmes, et fit valoir le mérite et la fidélité de son père, comme une expiation des erreurs dans lesquelles son mari avait été entraîné par des principes d'honneur mal entendus. Charles, ne pouvant oublier ni pardonner l'énergie avec laquelle Russel avait appuyé le bill d'exclusion, fut inexorable. Lady Russel, voyant que ses supplications seraient inutiles, recueillit tout son courage pour fortifier celui de son mari contre le coup fatal. Le jour de son exécution étant arrivé, ils se dirent adieu avec une tendre et noble résignation. « La mort n'a plus d'amertume pour » moi, » dit-il, lorsque lady Russel eut pris congé de lui. Un moment avant que les shérifs ne le conduisissent à l'échafaud, il monta sa montre, et dit : « A présent, j'ai fini avec le temps, et ne dois » plus penser qu'à l'éternité. » Il posa sa tête sur le billot, sans changer de visage, et sa fatale destinée excita une tendre compassion pour lui dans toutes les ames sensibles. Sa patrie n'eut pas un plus digne ami, ni la constitution un défenseur plus

constant et plus loyal ; ses qualités aimables lui avaient acquis la plus grande popularité dans son parti, tandis que la pureté de ses intentions, quoiqu'égarées quelquefois par la chaleur de son zèle, lui avait concilié l'estime de ses antagonistes. Tout considéré, le mérite de cet infortuné gentilhomme était encore plus remarquable par ses vertus que par ses talents.

Le brave Algernon Sydney, fils du comte de Leicester, fut jugé immédiatement. Il avait servi contre le feu roi dans l'armée républicaine ; mais ayant été nommé un des membres de la haute cour qui jugea ce monarque, il ne voulut pas siéger parmi eux. Il s'opposa constamment à l'usurpation de Cromwell, et après avoir fait tous ses efforts pour empêcher la restauration, il préféra un exil volontaire au bénéfice de l'amnistie générale ; mais ses affaires particulières l'appelant en Angleterre, il sollicita sa grâce auprès du roi, et l'obtint. Lorsque les factions commencèrent à se ranimer, Sydney, transporté des idées de liberté dont il avait été imbu par les grands exemples de l'antiquité, se réunit au parti populaire, avec l'espérance de voir renaître, au milieu d'une nouvelle guerre civile, le gouvernement républicain, pour lequel il avait une grande prédilection.

On produisit dans le procès de Sydney plusieurs témoins qui prouvaient l'existence d'un complot en général ; mais lord Howard fut le seul qui déposa contre lui ; et comme la loi en exigeait deux, on

suppléa à ce défaut par un expédient très étrange qui ne pouvait être admis que par des juges amovibles et par des jurés ignorants et partiaux choisis par des shérifs obséquieux. En fouillant dans le cabinet de l'accusé, on trouva une réfutation manuscrite de l'ouvrage de Philmer qui prétendait prouver que, suivant la loi naturelle et la loi divine, les rois, et particulièrement ceux d'Angleterre, étaient investis d'un pouvoir absolu et despotique. Sydney opposait à ce système d'esclavage le contrat primitif, d'après lequel le consentement du peuple était la source du pouvoir, le droit de résister à l'oppression, et la préférence due à la liberté sur le gouvernement d'un seul. On soutenait que ce manuscrit équivalait, non seulement à un témoin, mais à plusieurs. Sydney répondait qu'en admettant qu'il fût l'auteur de ce manuscrit, il ne l'avait composé que pour son amusement particulier, et ne l'avait ni publié, ni même communiqué à personne; que d'après la couleur de l'encre, il était évident qu'il avait été écrit il y a plusieurs années, que par conséquent il ne pouvait pas être produit comme preuve d'une conspiration récente contre le gouvernement; que la loi exigeant positivement deux témoins, un seul dont le témoignage n'était corroboré par aucune circonstance convaincante, ne pouvait pas suffire, encore moins lorsqu'il était appuyé sur un adminicule aussi faible et aussi frivole. Cette défense, présentée avec beaucoup de fermeté et une grande force d'argument, ne pro-

duisit aucun effet. Le dur et violent Jefferies était alors à la tête du tribunal; il entraîna aisément les jurés à condamner Sydney. Il fut exécuté peu de jours après; il se plaignit avec grande raison de l'injustice de la sentence; mais en même temps, il se glorifia de mourir pour *cette vieille bonne cause*, à la défense de laquelle il dit qu'il s'était dévoué dès sa plus tendre jeunesse.

Le jour que Russel fut jugé, Essex fut trouvé mort dans la Tour, ayant la gorge coupée, et le commissaire enquêteur déclara dans le procès-verbal qu'Essex s'était tué lui même. Néanmoins, deux enfants de dix ans, dont l'un se rétracta, ayant affirmé qu'ils avaient entendu un grand bruit partir de la fenêtre du prisonnier, et qu'ils avaient vu une main jeter hors de la chambre un rasoir ensanglanté, on se fonda sur cette circonstance pour attribuer le meurtre d'Essex au roi et au duc qui, par hasard, avaient été à la Tour dans cette même matinée. Il n'y avait certainement aucune raison de croire que ce crime eût été commis par ordre de la cour; mais il y en avait encore moins pour que le procureur-général et l'avocat-général fissent un usage injustifiable de cet incident dans le procès de Russel et de Sydney, comme une preuve concluante sur la conspiration; cet argument parut néanmoins faire une grande impression sur le jury.

L'exécution de Russel et de Sydney a toujours été regardée comme une des plus grandes taches du règne de Charles II, parce qu'il n'y a jamais eu de

doute sur l'illégalité de ces deux sentences, ni sur le crime des juges et des jurés qui les rendirent. Si, dans cette circonstance, Charles eût consulté sa gloire ou son intérêt, l'un ou l'autre lui aurait conseillé, non de faire grâce entière à Russel et à Sydney, mais de commuer la peine de mort en une prison perpétuelle, punition qu'ils avaient certainement encourue, quoiqu'ils n'eussent pas été légalement convaincus de haute trahison, mais parce qu'ils se reconnaissaient coupables d'une conduite criminelle, et que, d'ailleurs, il n'était pas douteux qu'ils ne fussent l'un et l'autre ennemis invétérés et dangereux de la famille royale. Si leur sentence eût été régulière, sa modification aurait été considérée comme un acte de clémence généreuse et vraiment royale; mais dans le cas actuel, elle n'était qu'un acte de stricte justice qui, néanmoins, aurait popularisé à jamais la prérogative du roi.

Lord Howard était aussi le seul témoin contre Hambden; les avocats de la couronne trouvant irrégulier de le juger comme coupable de haute trahison, l'accusèrent seulement de mauvaise conduite, et il fut condamné à une amende de 40,000 liv.

Vers ce même temps, Oates, convaincu d'avoir appelé le duc d'York *traître papiste*, fut condamné à 100,000 livres de dommages, et à garder prison jusqu'au paiement de cette somme. De pareilles sentences furent rendues contre plusieurs autres individus.

Le duc de Monmouth s'était tenu caché depuis le

moment où la conspiration avait été découverte; mais à la fin il écrivit au roi une lettre aussi tendre que soumise qui fit bientôt revivre toute l'affection que sa majesté avait pour lui. Sa grâce lui fut accordée ainsi que la permission de revenir à la cour. Charles fit même tous ses efforts pour lui ménager une réconciliation avec le duc d'York; mais comme on disait que Monmouth avait justifié la conduite de Russel et de Sydney, en réfutant les dépositions des témoins produits contr'eux, le roi exigea qu'il démentît cette imposture par la lettre suivante :

» Sire,

» J'apprends qu'on dit publiquement que j'ai » réfuté les preuves produites contre quelques per- » sonnes qui ont été dernièrement jugées et exécu- » tées. Votre majesté connaît, ainsi que le duc » d'York, avec quelle candeur j'ai avoué la dernière » conspiration; et quoique je n'eusse aucune con- » naissance du projet formé contre la vie de votre » majesté, mon repentir d'avoir été impliqué dans » l'autre partie du complot n'est pas moins profond. » En écrivant ceci pour ma justification personnelle, » je supplie humblement votre majesté d'oublier les » fautes qu'elle a eu la bonté de me pardonner. Je » me garderai bien de commettre désormais de » pareilles offenses et de jamais m'écarter de mon » devoir; et je tâcherai de mériter le pardon que » votre majesté a daigné m'accorder. »

Monmouth n'hésita pas à écrire cette lettre; mais



il s'en repentit bientôt après, et supplia sa majesté de la lui rendre. Le roi, vivement irrité de cette demande, lui conseilla de réfléchir sur les conséquences qu'elle entraînerait s'il y insistait, et lui accorda vingt-quatre heures de délai pour résoudre définitivement ce qu'il devait faire. Le jour suivant, Monmouth renouvela sa demande avec encore plus d'instance. Le roi, révolté de sa conduite, le bannit de sa présence, et lui ordonna ensuite de sortir du royaume.

Le gouvernement fut alors informé qu'il existait une correspondance entre les mécontents d'Angleterre et ceux d'Ecosse, et que le nommé Baillie, savant Ecossais, était venu à Londres avec deux individus du nom de Campbell, pour concerter des mesures avec les conspirateurs anglais; et quoiqu'il n'y eût pas de preuves légales contre lui, il fut condamné à une amende de 6000 livres, sur son refus de répondre sous serment à toutes les questions qui lui seraient faites; et bientôt après, étant accusé par quelques personnes impliquées dans un autre procès, il fut condamné à mort; et comme le traitement qu'il éprouvait en prison avait tellement détruit sa santé, qu'il était à craindre qu'il ne mourût dans la nuit du jour où il avait été condamné, la sentence fut exécutée dans l'après-midi de ce même jour.

Ces mesures rigoureuses ne s'accordant point du tout avec la conduite ordinaire du roi, la nation fut naturellement portée à attribuer tous les actes d'in-

justice ou d'inhumanité ordonnés par le gouvernement, au caractère dur et inexorable du duc d'York, dans les mains duquel l'indolence du roi avait remis les rênes de l'état. La puissance de la couronne était alors bien plus considérable qu'elle ne l'avait jamais été depuis le règne d'Elisabeth. L'horreur qu'avait excitée le complot d'assassinat avait entièrement dépopularisé le parti républicain et réconcilié la nation avec les mesures de la cour. Les adresses les plus royalistes arrivaient de toutes parts, et la doctrine de l'obéissance passive et illimitée devint alors le principe dominant. L'université d'Oxford rendit un décret solennel, par lequel elle condamna comme républicaines des propositions dont quelques-unes étaient les maximes essentielles sur lesquelles la constitution anglaise et la liberté avaient été fondées. La faction des *exclusionnaires*, naguère si nombreuse et si puissante, était actuellement aux pieds du roi, aussi découragée que discréditée auprès de la nation qui ne voulait plus rien entendre qui eût la moindre apparence d'opposition à la cour.

L'hiver commença à être très rude dès les premiers jours de décembre : la gelée continua, sans interruption, jusqu'au 15 février, et elle fut si forte, que pendant le terme de S. Hilaire les voitures roulaient sur la Tamise depuis le Temple jusqu'à Westminster. Un grand nombre de boutiques de toute espèce furent élevées sur la glace : le milieu de la rivière avait l'apparence d'une foire. On y fit aussi rôtir un bœuf.

1684.

Charles Beauclerc, comte de Burford, fils naturel du roi et de l'actrice Éléonore Guyn, est créé duc de St.-Albans.

Les principales villes, corporations et bourgs remettent leurs chartes au roi, et en obtiennent de nouvelles de S. M.

L'amirauté étant en commission, le roi révoque les commissaires, et confie de nouveau ce département au duc d'York. S. M. révoque aussi la commission ecclésiastique qu'elle avait établie et investie du pouvoir de nommer aux bénéfices vacants, et s'en réserve la nomination.

La compagnie d'Hambourg élève une statue au roi dans la cour de la Bourse.

Les autres événements remarquables qui survinrent dans le cours de cette année consistent principalement en différentes poursuites en diffamation du roi, du duc d'York ou du gouvernement, soit en paroles, lettres ou libelles, pour lesquels les accusés furent condamnés à des amendes plus ou moins fortes, et plusieurs au pilori.

1685.

Tout le royaume étant ramené à la soumission, on n'y entend plus aucune plainte, même dans la ville de Londres, qui avait toujours été en opposition avec l'autorité de la cour.

Le mois de janvier fut encore entièrement employé à poursuivre d'autres offenses commises con-

tre le roi et contre le duc d'York, et à accorder de nouvelles chartes aux villes et corporations.

Il paraît qu'à cette époque Charles, probablement mécontent des mesures violentes et arbitraires de son frère, méditait un nouveau plan d'administration. On l'entendit un jour répondre au duc d'York, en rejetant quelques conseils dangereux qu'il lui donnait : « Mon frère, je suis trop vieux pour re- » commencer mes voyages ; vous le pouvez vous- » même si vous voulez. » Il fut dit, et ce fait est confirmé par les Mémoires de Jacques II, que Charles avait le projet d'assembler un parlement, de renvoyer tous ceux de ses ministres qui déplaisaient au peuple, et de mettre toute sa confiance dans la bonne volonté et dans l'affection de ses sujets ; mais lorsqu'il était dans ces sages dispositions, il fut subitement attaqué d'une maladie qui ressemblait à une apoplexie ; il ne languit que peu de jours, et mourut dans la cinquante-quatrième année de son âge et la vingt-cinquième de son règne.

La force de son tempérament, et le soin remarquable qu'il avait toujours pris de sa santé firent d'abord soupçonner très fortement que sa mort n'était pas naturelle ; mais, quoique quelques circonstances parussent indiquer qu'il avait été empoisonné, ce fait n'a jamais été constaté, et par conséquent l'histoire ne peut pas, sur de simples présomptions, accréditer les soupçons d'un attentat aussi exécrable.

Charles, dans le peu de temps que dura sa maladie, fut visité par des ministres de l'Eglise anglicane,

mais il écouta avec la plus grande indifférence les invitations et les exhortations qu'ils lui firent pour l'engager à recevoir la communion; il leur permit seulement de lui donner l'absolution ; mais des prêtres catholiques furent secrètement introduits auprès de lui par son frère, et il reçut d'eux la communion, conformément aux rites de l'Eglise romaine. On trouva dans son cabinet deux notes écrites de sa main, contenant des arguments en faveur de cette religion. Ces notes, publiées bientôt après par Jacques II son successeur, ne firent pas moins de tort à la popularité de ce dernier qu'à la mémoire de son frère.

Charles possédait toutes ces qualités extérieures qui, dans la société, constituent un homme agréable et séduisant. Sa bonne humeur constante et sa vivacité entretenaient sans cesse autour de lui le plaisir et la gaîté. Naturellement porté à la raillerie, il avait trop de tact et de connaissance du bon ton, pour jamais la pousser au point d'offenser qui que ce fût. Il avait ce précieux genre d'esprit qui rendait les personnes avec lesquelles il s'entretenait aussi contentes d'elles-mêmes que de lui. Il était bon père, bon frère, bon maître, et s'il n'était pas époux affectionné, il était du moins plein d'attention et d'obligeance pour sa femme; s'il n'était pas constant dans ses amours pour une seule maîtresse, il l'était dans son goût pour le beau sexe en général. En un mot, considéré comme homme privé, c'était un aimable débauché sans principes. Quelques écrivains, et particulière-



ment M. Fox, l'ont beaucoup loué de la recommandation qu'il fit, dans son lit de mort, en faveur de la duchesse de Portsmouth, d'Éléonore de Guyn et de ses enfants naturels; mais, comme il ne fit aucune mention de la reine sa femme, envers laquelle il avait des torts si graves et si peu mérités, ni de ses sujets, ni de ses plus fidèles serviteurs, d'autres historiens ont pensé que cette recommandation déshonorait sa mort, en réfléchissant sur elle la honte de sa vie.

Quant à la religion, la vie de Charles ne prouve que trop qu'il ne croyait à aucune. Quoiqu'il eût toujours affecté d'être attaché à la religion protestante, il mourut catholique. Un repentir sincère peut sans doute avoir expié, dans ses derniers moments, l'incrédulité de sa vie; mais la religion qu'il embrassa en mourant ne fut pas plus accréditée par sa conversion, que celle qu'il quitta ne fut discréditée par son apostasie.

Si on considère Charles sous les rapports de son caractère public comme souverain, il est difficile de ne pas reconnaître que le seul droit qu'il eut à la fidélité de ses sujets était celui qu'il devait à la légitimité de son titre, qu'il déshonora par tant de fautes, pour ne rien dire de plus; que jamais prince ne fut plus propre que lui à réconcilier le peuple avec l'usurpation et à le dégoûter des restaurations. Indifférent sur la gloire, sur les intérêts, et encore plus sur la liberté de son pays, prodigue de ses trésors, il l'exposa, par son indolence et par ses mesures, aux

dangers de la guerre civile, et à l'ignominie d'une invasion étrangère. L'ingratitude était un de ses vices les plus remarquables; il avait des obligations essentielles à un si grand nombre de royalistes zélés et fidèles, qui lui avaient rendu des services importants, que, pour se débarrasser du soin de les récompenser comme ils le méritaient, il les confondit tous sans distinction dans un oubli général; manière commode adoptée plus d'une fois par quelques princes, qui, dans leurs hautes conceptions sur la splendeur de leur rang, croient au-dessous d'eux de s'occuper des services qu'on leur a rendus, et ne doutent pas qu'on n'en soit assez récompensé par la bonté qu'ils ont eue de daigner les accepter. Charles poussa encore plus loin l'ingratitude à l'égard de l'illustre Clarendon, sur lequel il fit retomber sans aucun scrupule l'animadversion publique, que ses propres mesures avaient excitée, et ne rougit même pas de provoquer contre lui une accusation pour crime de haute trahison. Quoique la conduite de Charles, vis-à-vis du vertueux duc d'Ormond, ne fût pas poussée à un degré d'ingratitude aussi honteux, elle ne fut pas moins remarquable à raison de son mérite éminent et des importants services qu'il avait rendus au roi. On trouve dans le cours de ce règne si peu de caractères aussi dignes d'estime et d'admiration, qu'une esquisse de quelques-uns de ses traits ne peut qu'être agréable au lecteur.

Lorsque les membres du conseil confidentiel du roi, connu sous le nom de *la cabale*, traitaient d'une

alliance mystérieuse avec la France, ils eurent soin d'éloigner Ormond du comité des affaires étrangères; ils obtinrent même du roi qu'il le rappellerait du gouvernement d'Irlande. A la fin, en 1677, Charles fut obligé d'avoir encore recours à Ormond, et de le rétablir dans la lieutenance d'Irlande. « J'ai tout » fait, dit le roi, pour le désobliger, mais il n'est pas » en mon pouvoir d'en faire mon ennemi. » Ormond, pendant sa disgrâce, ne se rangea jamais du parti des mécontents. Il crut même qu'il était de son devoir d'aller régulièrement, mais avec dignité, faire sa cour à Whitehall. « Je ne puis vous être d'au- » cune utilité, disait-il à ses amis; il ne me reste » d'autre pouvoir que celui de vous nuire, en m'in- » téressant à vous. » Le colonel Cary Dillon le sollicitant d'appuyer ses prétentions à un emploi qu'il ambitionnait, et l'assurant qu'il n'avait d'autre protecteur que Dieu et lui : « Hélas! pauvre Cary, je te » plains bien, lui répondit le duc, tu ne pouvais pas » avoir deux amis qui eussent moins de crédit à la » cour. — On m'a mis de côté, dit-il dans une autre » occasion, comme une vieille horloge rouillée; ce- » pendant, cette machine, quoique abandonnée, » peut bien encore marquer juste deux fois en vingt- » quatre heures. »

Dans les occasions où, par décence, Ormond croyait devoir paraître à la cour, le roi, aussi honteux de le traiter avec politesse qu'avec froideur, était toujours si embarrassé sur le choix, que l'immoral Buckingham lui dit un jour: « Sire, je vou-

» drais bien savoir si c'est le duc d'Ormond qui est » dans la disgrâce de V. M., ou si c'est V. M. qui est » dans la disgrâce du duc d'Ormond, car vous pa» raissez le plus décontenancé des deux. »

Ormond n'avait pas de plus grands ennemis que Buckingham et Shaftesbury. Il fut un jour informé que son administration d'Irlande était attaquée par ce dernier au parlement; mais il eut en même temps la satisfaction d'apprendre que le généreux Ossory son fils avait repoussé poliment cette attaque, mais d'une manière aussi piquante qu'énergique; il commença par réfuter les reproches de ce patriote intrigant contre l'administration de son père; il continua en ces termes : « Après avoir dit ce que le lord» lieutenant a fait, j'oserai dire avec la même vérité » à vos seigneuries ce qu'il n'a pas fait. Il n'a jamais » conseillé la rupture de la triple alliance ni la sus» pension des paiements de l'échiquier, ni la décla» ration de tolérance, ni la guerre contre la Hol» lande, ni l'alliance avec la France; il n'a pas pro» fessé le très excellent principe *delenda est Car» thago*, tendant à la destruction totale de la Hol» lande, au grand détriment des vrais intérêts de » l'Angleterre. Je prie vos seigneuries d'être assez » équitables pour juger mon père et ses détracteurs » d'après leurs actions et leurs conseils. » Ces paroles, prononcées par un militaire brave et loyal, étant autant d'accusations directes contre Shaftesbury, confondirent toute sa rhétorique.

Ossory mourut vers ce même temps; Ormond

supporta cette perte avec dignité et résignation, et le triste souvenir du mérite de son fils lui fut toujours cher. « Je ne voudrais pas, disait-il, changer mon » fils, tout mort qu'il est, avec quelque fils vivant » qu'il y ait au monde. »

Quoique Charles n'eût ni le caractère ni la force d'esprit essentiellement nécessaires pour un prince despote, il était facile de le porter à tout acte de despotisme qui, sans beaucoup de peine, et surtout sans s'adresser au parlement, pouvait lui procurer les fonds dont il avait toujours besoin, non seulement pour fournir à ses prodigalités, qui augmentaient chaque jour, mais encore pour faire face aux dépenses ordinaires du gouvernement. Harassé de factions domestiques, fatigué de plaintes et de calomnies, accablé de dettes, il désirait et essayait sans cesse, quoique par de faibles efforts, de rendre sa puissance absolue; ce n'était néanmoins ni par des motifs d'ambition, ni par amour de la gloire, mais seulement dans l'espérance de pouvoir établir une forme de gouvernement plus simple dans son organisation, et plus facile à conduire. Ce dessein que Charles avait évidemment adopté, entraînant nécessairement le renversement total de la constitution, donne la clef de tous les mystères que quelques historiens ont trouvés si inexplicables dans sa conduite, et particulièrement dans son attachement pour la France. On ne peut pas se dissimuler en effet qu'il ne pouvait pas hasarder la moindre démarche pour l'exécution de ce plan, sans s'être assuré préalable-

ment d'un fort parti dans l'intérieur, et de puissants alliés au-dehors, disposés à lui fournir des secours d'argent et même de troupes, s'il était nécessaire. Or, comme il ne pouvait pas s'attendre que les protestants ou les presbytériens voulussent seconder cette entreprise, il n'avait d'autre ressource que celle de gagner l'affection des catholiques ; de là les dispositions favorables qu'il leur témoigna toujours, non seulement en vue de les attacher à son parti, mais comme le plus sûr moyen d'obtenir tous les secours dont il avait besoin de Louis XIV, dont le zèle pour la religion catholique n'était pas moins remarquable que sa prédilection pour le pouvoir absolu. Ce puissant monarque, en effet, approuva complètement le plan de Charles, l'exhorta à ne point s'en écarter, lui promettant d'en seconder l'exécution par des subsides considérables et par des forces militaires, mais à des conditions qui le plaçaient, vis-à-vis de la France, dans une situation de dépendance peu convenable pour un roi de la Grande-Bretagne. Quel dégoût n'éprouve-t-on pas en le voyant marchander secrètement et séparément avec les rois de France et d'Espagne, pour leur faire acheter par de grosses sommes sa conversion à la religion catholique, et favoriser la corruption de ses ministres et de ses favoris, en étant dans la confidence des nombreux présents que Sunderland, Lauderdale, Ashley Cooper, lord et lady Arlington, lady Shrewsbury, etc., etc., recevaient de France! Toutes ces infamies ont été découvertes par les pièces ori-



ginales conservées dans le dépôt du ministère à Versailles, et recueillies dans l'Appendix de sir Jean Dalrymple, depuis la première page jusqu'à la page 176. Il paraît aussi, par la publication des lettres de Barillon, que l'ancienne rivalité existante entre la nation française et la nation anglaise, se convertit naturellement en haine chez cette dernière, qui ne put pas voir sans un vif ressentiment sa constitution chérie et sa liberté compromises par l'immoralité de son propre souverain, et par les mesures arbitraires encouragées et appuyées par la France.

On peut conclure de ces différentes observations, que si la fatale destinée de Charles Ier et de Louis XVI n'a que trop prouvé que certaines vertus qui font l'ornement du trône ne sont pas toujours celles qui le soutiennent, l'exemple de Charles II n'a pas moins prouvé qu'un prince sans vertus ne peut jamais être un bon roi. Il faut convenir cependant que son règne, comme M. Fox l'a remarqué, fut l'époque des bonnes lois. « L'abolition de la cour des tutèles, la » révocation de la loi *de Heretico comburendo*, et » du bill qui avait rendu les parlements triennaux; » l'établissement des droits de la chambre des com- » munes, relativement aux accusations, et surtout » le célèbre statut de *l'habeas corpus*, ont fait con- » sidérer l'année 1679 comme l'époque à laquelle » la constitution anglaise avait atteint son plus haut » degré de perfection en théorie. » (*Histoire du commencement du règne de Jacques II*, par Charles Fox, page 22.)

JACQUES II, VINGT-SEPTIÈME ROI DEPUIS LA CONQUÊTE.

Second fils de Charles Ier., né le 30 octobre 1633; épouse Anne Hyde, fille du chancelier Clarendon, le 3 septembre 1660, et en secondes noces la princesse de Modène, le 21 novembre 1673; monte sur le trône le 6 février 1685; est couronné le 23 avril suivant; quitte l'Angleterre et se retire en France le 23 décembre 1688; a pour successeurs immédiats Marie, sa fille, mariée à Guillaume III; meurt à St.-Germain en France le 6 août 1701.

1685.

Jacques assemble le conseil privé, et déclare sa résolution de maintenir le gouvernement établi dans l'Eglise et dans l'état. « On me fait passer, dit-il, » pour un partisan du pouvoir arbitraire, et ce » n'est pas là la seule calomnie qu'on répand sur » mon compte; mais je sais que les lois d'Angle» terre suffisent pour rendre le roi aussi grand mo» narque que je puis désirer de l'être; et de même » que je ne me départirai jamais des droits et pré» rogatives légitimes de la couronne, je n'envahirai » pas davantage la propriété de qui que ce soit. » Jusqu'à présent j'ai souvent exposé ma vie pour » la défense de cette nation, et j'aurai autant d'at» tention qu'il sera possible à la maintenir dans ses » justes droits et libertés. » Ces assurances inspi-

rèrent d'autant plus de confiance, que Jacques passait pour être très sincère et très exact à remplir ses promesses. « Nous avons actuellement, disait-on, » la parole d'un roi qui n'a jamais trompé personne. » Il arriva de toutes parts des adresses pleines de respect, et même de l'adulation la plus servile. La plus remarquable par sa simplicité et par sa singularité était celle des quakers. « Nous sommes » venus, dirent-ils, te témoigner notre douleur sur » la mort de Charles, notre bon ami, et notre joie » de ce que tu es devenu notre gouverneur. On » nous dit que tu ne crois pas plus que nous à la » doctrine de l'Eglise anglicane : nous espérons en » conséquence que tu nous accorderas la même li» berté que tu t'es accordée à toi-même; quoi faisant, » nous te souhaiterons toute sorte de bonheur. »

Jacques ne tarda cependant pas long temps à laisser apercevoir que ses professions d'attachement aux lois n'étaient pas aussi sincères qu'on s'y attendait. Les droits de la douane et une grande partie de ceux de l'accise avaient été accordés au feu roi, sa vie durant; ce don était donc expiré avec lui; Jacques ordonna néanmoins, par une proclamation, que la perception en serait continuée comme auparavant. Il alla aussi publiquement à la messe avec tout l'appareil de sa dignité. Cette démarche, regardée comme imprudente, fut considérée par lui comme une démonstration convenable et nécessaire, aucune honte ni crainte ne pouvant l'empêcher de déployer la persévérance de son attache-

ment à sa religion. On prétend cependant que l'ambassadeur espagnol Ronquilla, qui regardait la tranquillité de l'Angleterre comme nécessaire pour la protection de l'Espagne, voyant combien les prêtres catholiques étaient occupés à la cour, conseilla au roi de ne pas se livrer trop aisément à leurs conseils. « N'est-ce pas la coutume en Espagne, répondit Jacques, que le roi consulte son confesseur ? — Oui, répliqua l'ambassadeur, et c'est précisément par cette raison que nos affaires vont si mal. » Jacques était alors amoureux de Mme. Sedley qui avait une grande influence sur lui; liaison qui s'accordait peu avec l'ambition qu'il avait de convertir le peuple à sa religion : mais sur les représentations qu'on lui fit qu'une vie régulière s'accordait mieux avec la sainteté de ses intentions, il consentit à éloigner de la cour Mme. Sedley, qu'il créa ensuite comtesse de Dorchester.

Jacques, déterminé à continuer et même à cimenter encore plus étroitement les liaisons de son prédécesseur avec la cour de France, fit appeler l'ambassadeur français Barillon, le lendemain de son accession, et lui fit des professions générales de son attachement pour Louis XIV, qu'il était résolu, dit-il, de consulter dans toutes les affaires importantes. Il lui fit part aussi de ses motifs pour convoquer un parlement, et de son intention de lever d'autorité le revenu accordé à vie à son frère. Il ne fut pas question d'argent dans cette première ouverture; mais Rochester, qui alla le lendemain

matin chez Barillon, fut chargé de lui dire que le principal motif du roi pour convoquer un parlement, mesure qu'il savait que Louis n'approuverait pas, était que, sans l'assistance que cette ressource pouvait lui produire, son maître deviendrait trop à charge à Louis XIV, à qui néanmoins il serait encore obligé d'avoir recours pour des secours pécuniaires, sans quoi il serait à la merci de ses sujets, et que le succès de son règne dépendait entièrement de ces premiers moments.

Louis avait prévu les nouveaux besoins du roi, et sentait toute l'importance de le mettre le plutôt possible dans la dépendance de la France; il avait en conséquence anticipé la demande de Jacques, et autorisé Barillon à lui annoncer, en lui remettant la lettre du roi son maître, l'agréable nouvelle qu'il avait reçu 500,000 liv. en lettres-de-change, que le roi d'Angleterre pourrait employer pour son service, ainsi qu'il le jugerait à propos. Barillon rapporte, qu'à sa grande surprise, le roi fut attendri jusqu'aux larmes à cette nouvelle, et que les démonstrations de sa reconnaissance et de celle de ses ministres furent poussées assez loin pour ne laisser aucun doute à Louis XIV que de pareils secours, envoyés à propos, lui assureraient sur le cabinet de St.-James une influence aussi absolue sous le règne actuel, qu'elle l'avait été sous le précédent; et la correspondance de Barillon a complètement prouvé que cette conjecture était bien fondée.

Lord Churchill, créé ensuite duc de Marlborough, est envoyé à Paris pour solliciter de nouveaux secours dont Louis déterminerait lui-même la mesure, d'après les informations que les ministres de sa majesté Britannique lui donneraient sur l'exigence des affaires en Angleterre.

Jacques, malgré ses préventions, ne changea point les principaux officiers de la couronne, quoiqu'ils fussent protestants. Le marquis d'Halifax lui-même, qui avait fortement combattu quelques mesures suggérées au feu roi par son frère, fut maintenu dans la place de président du conseil, et le roi lui dit, que de toute sa conduite il ne se rapellerait que son opposition énergique au bill d'exclusion; sentiment noble et magnanime, d'autant plus remarquable que le roi n'avait pas montré jusqu'alors, et ne montra pas depuis un caractère aussi enclin à pardonner.

Jacques fit publier à cette époque une attestation, portant que son frère était mort catholique, et deux notes composées, ou du moins écrites par lui en faveur de cette religion; publication très inconsidérée, à moins qu'elle n'eût pour objet de prouver, par l'exemple de son frère, que l'Eglise anglicane pouvait non seulement être en sûreté, mais très favorisée sous le règne d'un prince catholique; il persévéra en même temps dans les persécutions les plus rigoureuses contre les non conformistes protestants.

Le parlement fut assemblé le 19 mai. L'animad-

version que les dernières conspirations avaient excitée contre les *whigs* avait fait échouer toutes leurs manœuvres dans les élections. D'un autre côté, la résignation générale des chartes avait rendu les corporations si complètement dépendantes, que les recommandations de la cour prévalurent partout, même sans le secours d'aucune influence pécuniaire. La nouvelle chambre des communes fut donc principalement composée de membres entièrement dévoués à la couronne. Le roi, dans son discours d'ouverture, répéta avec beaucoup d'emphase la déclaration qu'il avait faite au conseil privé, mais en même temps il dit aux deux chambres, qu'il s'attendait qu'elles fixeraient immédiatement son revenu pour sa vie, ainsi qu'il en avait été usé à l'égard de son frère. » Je sais, dit-il, qu'on peut » opposer un argument populaire à cette demande ; » certaines gens peuvent penser qu'en m'accordant » de temps en temps les secours qu'on jugerait né» cessaires, les convocations du parlement en se» raient plus fréquentes ; mais comme c'est ici le » premier de mes discours émané du trône, je dois » vous dire franchement qu'un pareil expédient ne » réussirait pas avec moi, et que le moyen le plus » sûr de m'engager à vous assembler souvent est de » me bien traiter. »

Ces insinuations menaçantes produisirent leur effet. Les communes, après avoir voté des remercîments pour le discours du roi, déclarèrent unanimement qu'elles accorderaient à S. M., sa vie durant, le même

revenu dont le feu roi jouissait à sa mort ; elles votèrent aussi, avec la même unanimité, que la nation s'en reposait entièrement sur la parole royale de S. M., et sur ses promesses répétées de soutenir la religion et l'église d'Angleterre. Le roi ayant demandé un secours additionnel pour la marine et autres objets, les droits sur le vin et sur le vinaigre, dont le feu roi avait joui, furent rétablis, et on y ajouta une taxe sur le tabac et sur le sucre. Ce nouveau secours produisit 600,000 liv. par an.

Peu de temps avant que le parlement ne s'assemblât, Oates avait été poursuivi comme faux témoin sur deux accusations, et complètement convaincu sur les dépositions les plus évidentes. Il fut condamné à 1000 marcs d'amende sur chaque accusation, à être fouetté deux différentes fois d'Aldgate à Newgate, et de Newgate à Tyburn, à être emprisonné à perpétuité et pilorié cinq fois par an. La sévérité apparente de cette sentence s'évanouit entièrement, quand on se rappelle du nombre de personnes de tout rang qui furent condamnées à mort et exécutées comme complices de ce complot supposé, inventé par Oates seul, et prouvé par son seul témoignage. Il vécut jusqu'au règne de Guillaume, qui lui accorda une pension de 400 liv., libéralité aussi scandaleuse que déplacée par le grand encouragement qu'elle donnait à de pareils scélérats.

La conviction d'Oates fit décharger d'accusation, par la chambre des pairs, les lords Powis, Danby, Arundel, Bellasis et Tyronne, qui avaient été con-



damnés sur son seul témoignage ; la chambre alla même jusqu'à voter la révocation de la condamnation de Stafford ; mais ce bill faisait rejaillir une inculpation si grave sur la conduite antérieure *des exclusionnistes*, qu'ils le firent rejeter à la chambre des communes après la première lecture, sans considérer qu'ils attachaient ainsi pour jamais à leurs noms le reproche bien plus grave d'avoir rejeté le seul moyen qui leur restait pour réparer l'injustice la plus criante.

Le cours des affaires parlementaires est interrompu par la nouvelle de l'arrivée de Monmouth dans l'Ouest avec trois vaisseaux hollandais. Les deux chambres votent immédiatement d'adhérer au roi au péril de leurs vies et de leur fortune ; elles votent un acte d'accusation contre Monmouth, accordent un secours de 400,000 livres pour réprimer cette rebellion, et s'ajournent.

Après l'accession de Jacques II, le prince d'Orange, qui avait accueilli Monmouth avec toutes les marques d'honneur et de distinction, jugea nécessaire de le renvoyer, ainsi que tous ceux qui l'avaient suivi, et cet infortuné fugitif se retira à Bruxelles. Etant encore poursuivi par la jalousie du roi, il fut entraîné par l'humeur impatiente d'Argyle, parti pour l'Ecosse quelques jours avant lui, dans une entreprise folle et prématurée contre l'Angleterre, contre sa propre opinion et son inclination. Il débarqua à Lynn dans le Norfolk, à peine accompagné de cent personnes; mais son nom était si populaire, que dans quatre jours il avait rassemblé 2000 h.

d'infanterie ou de cavalerie, presque tous de la plus basse classe du peuple. Dans la déclaration qu'il publia, il donnait au roi le nom de duc d'York et les épithètes de traître, de tyran, d'assassin et d'usurpateur papiste. Il lui imputait l'incendie de Londres, l'assassinat de Godfrey et d'Essex, et même l'empoisonnement du feu roi, et il invitait le peuple à se joindre à lui pour repousser la tyrannie.

Le duc d'Albemarle, fils du célèbre Monk, assembla la milice du Devonshire au nombre de 4000 hommes; mais voyant l'intérêt qu'ils prenaient à la cause de Monmouth, il eut la prudence de se retirer. Monmouth négligea de l'attaquer, et perdit ainsi une occasion favorable, non seulement pour se procurer des armes, mais pour rallier à ses drapeaux une grande partie de cette milice. Il s'avança néanmoins vers Taunton, ville séditieuse qui le reçut avec joie, et renforça considérablement son armée. Ce fut là qu'il se laissa persuader de prendre le titre de roi, et il fut proclamé comme tel à Bridge-Water, Wells et Frome. Mais au lieu d'avancer avec rapidité et avec ce courage intrépide qui, dans des entreprises aussi désespérées, peut seul assurer le succès, il laissa refroidir l'attente du peuple sans faire un pas. En même temps, des forces régulières furent dépêchées contre lui au nombre de 3000 hommes sous le commandement de Feversham et de Churchill. Il attaqua l'armée du roi à Sedge-Moor, près de Bridge-Water; et ses troupes, quoique mal

armées et indisciplinées, mirent en désordre un corps de vétérans, leur firent abandonner le champ de bataille, continuèrent le combat tant qu'elles eurent des munitions, et auraient fini par remporter la victoire, sans la mauvaise conduite de Monmouth et la lâcheté de lord Gray qui commandait la cavalerie. Après un combat de trois heures, les rebelles prirent la fuite, et furent poursuivis avec un grand carnage; quinze cents furent tués; et tel fut, au bout de quelques semaines, le dénouement de cette expédition aussi faiblement conduite que follement tentée.

Monmouth s'enfuit à vingt milles du champ de bataille, jusqu'à ce que son cheval s'abattît sous lui. On le trouva caché au fond d'un fossé, couvert de fougère, le corps épuisé de fatigue et de besoin, et l'ame déchirée par le souvenir de ses malheurs passés et par la perspective de ceux auxquels il devait s'attendre. Il fondit en larmes quand on l'arrêta, et parut néanmoins conserver encore l'espoir de sauver sa vie. Il écrivit au roi les lettres les plus soumises, le conjurant d'épargner le sang d'un frère qui avait toujours été si fortement attaché à ses intérêts. Jacques l'admit en sa présence, dans l'espérance de lui arracher la révélation de ses complices; mais Monmouth, incapable de racheter sa vie par une lâcheté aussi honteuse, sentit son courage redoubler par le désespoir, et se prépara à la mort. Parvenu à l'échafaud, où il fut accompagné par une foule de peuple fondant en larmes, il re-

commanda au bourreau de prendre garde de ne pas se tromper comme il l'avait fait en décapitaut lord Russel qu'il avait été obligé de frapper deux fois. Mais le bourreau, intimidé par cette recommandation, ne frappa que faiblement Monmouth qui releva sa tête, et le regarda en face comme pour lui reprocher sa faute. Il replaça sans s'émouvoir sa tête sur le billot; et le bourreau, encore plus intimidé, lui ayant porté plusieurs autres coups sans plus de succès, jeta son coutelas de côté en criant qu'il lui était impossible d'achever cette sanglante exécution. Le shérif l'obligea à frapper encore, et ce ne fut qu'après deux nouveaux coups qu'il parvint à séparer la tête du corps.

Argyle avait déjà subi le même sort en Ecosse. Il avait en vain sommé le peuple de se lever en masse pour venger ses lois et ses libertés violées. Ceux qui se déclarèrent pour lui étaient presque tous ses vassaux. Sa petite armée, qui s'affaiblissait chaque jour, ayant erré pendant quelque temps, fut enfin défaite et dispersée. Argyle lui-même fut pris, et transporté à Edimbourg, où, après avoir supporté avec autant de noblesse que de courage les indignités les plus barbares, il fut exécuté en vertu de la première sentence injuste rendue contre lui sous le règne précédent. La constance et la modération qu'il déploya dans les plus rudes épreuves furent rarement égalées, et ne furent jamais surpassées.

Si le roi eût usé prudemment de ces victoires, elles auraient tendu naturellement à augmenter son



autorité ; mais la témérité qu'elles lui inspirèrent, et la cruauté avec laquelle elles furent poursuivies les rendirent une des principales causes de ses malheurs. Feversham, aussitôt après la défaite de Monmouth, fit pendre vingt prisonniers sans forme de procès. Le colonel Kirke, en entrant à Bridge-Water, en fit pendre dix-neuf d'une manière aussi expéditive ; et, se faisant un jeu de ces scènes sanglantes, il ordonna qu'on fît dix exécutions pendant que lui et sa compagnie boiraient à la santé du roi, autant pour celle de la reine, et autant pour celle du grand juge Jefferies. Observant les jambes de ces malheureux, agitées par les convulsions de la mort, il dit qu'il fallait leur donner de la musique pour les faire danser en cadence ; il ordonna, en conséquence, qu'on fît battre les tambours et sonner les trompettes. Il ordonna, par manière d'expérience, qu'on pendît un homme trois fois, et qu'on l'interrogeât à chaque intervalle. Il serait trop long et trop dégoûtant de rapporter tous les actes de barbarie de ce monstre féroce ; il suffit de dire que tous le habitants de ce pays, coupables ou innocents, furent également victimes de sa rage. Encouragés par ses exhortations, ses soldats, qu'il appelait en plaisanterie *ses agneaux*, se distinguaient principalement par les plus grandes atrocités. Le violent Jefferies, qui lui succéda au bout de quelque temps, fit éprouver au peuple que sous un magistrat sanguinaire et corrompu, les mêmes lois établies pour protéger l'innocence devenaient des ins-

truments de meurtre et d'assassinat judiciaire. Les jurés, épouvantés par les menaces de Jefferies, donnaient leurs *writs* avec tant de précipitation que plusieurs personnes innocentes furent confondues avec les coupables. Quatre-vingt-douze furent exécutées à Dorchester, et il n'y en eut pas moins de cent quatre-vingt-douze de condamnées. Il exerça aussi sa commission à Taunton et à Wells, et on n'y compta pas moins de deux cent cinquante personnes qui périrent sous le glaive de la justice, indépendamment de celles que les commandants militaires firent massacrer. Ceux en très grand nombre qui furent pardonnés furent obligés d'expier leurs crimes prétendus par des amendes qui les réduisirent à la mendicité.

Quelques mois après, lorsqu'on ne trouva plus de coupables, ni de personnes suspectes, le roi accorda une amnistie générale. Jefferies, à son retour, fut créé pair en récompense de ses éminents services, et promu bientôt après à la dignité de chancelier. Le colonel Kirke, exhorté à embrasser la religion catholique, répondit qu'il avait un autre engagement très antérieur, et qu'il avait promis au roi de Maroc, que s'il changeait jamais de religion, il se ferait mahométan.

La prospérité avait tellement enflé le cœur de Jacques, qu'il commença à traiter très légèrement toute opposition parlementaire à ses prétentions inconstitutionnelles, et parut se croire à l'abri du besoin de jamais user d'aucune dissimulation. Il

assembla, en conséquence, le parlement le 9 novembre, et déclara très nettement aux deux chambres que l'expérience avait prouvé dans la dernière rebellion que les services de la milice, qu'on avait si fort exaltés précédemment, étaient absolument inutiles, et il demanda un nouveau subside pour maintenir les forces additionnelles qu'il avait levées. Il dit aussi qu'il avait employé un grand nombre d'officiers catholiques, et qu'il avait, en leur faveur, dispensé de la loi qui exigeait que toutes personnes exerçant des emplois publics prêtassent le serment du *test;* déclarant que dans ces temps de danger, il avait retiré de si grands avantages de leurs services, qu'il ne voulait pas qu'ils fussent exposés par la suite à des désagréments, ni être exposé lui-même à être privé de leur secours, dans le cas où il y aurait une autre rebellion. Si le roi avait usé de son pouvoir de dispenser de l'exécution des lois sans le déclarer, il est probable qu'il n'aurait été fait aucune recherche à cet égard, et que le temps aurait accoutumé la nation à ce dangereux exercice de la prérogative royale; mais oser à la fois violer sa constitution, menacer sa religion, établir une armée permanente et exiger même le concours du parlement à toutes ces mesures, semblait excéder les bornes de la condescendance nationale; et dans cette occasion, quelques étincelles de l'énergie et du patriotisme des Anglais parurent se ranimer pour la première fois.

Les communes procédèrent à l'examen du pou-

voir de dispenser de l'exécution des lois, et votèrent une adresse qui y était contraire. Avant de la présenter au roi, elles reprirent la délibération sur le subside; et comme la cour demandait 1,200,000 livres, et que le parti de l'opposition proposait 200,000 livres, un parti mitoyen fut adopté, et après quelques débats, la chambre vota 700,000 livres. L'adresse contre le pouvoir de dispenser des lois était rédigée dans les termes les plus soumis et les plus respectueux; elle fut néanmoins très mal reçue du roi qui, dans sa réponse prononcée avec une grande chaleur, reprocha aux communes de manquer de confiance dans ses intentions qui étaient, dit-il, en termes vagues et obscurs, d'être toujours fidèle à tout ce qu'il avait promis, ou pourrait promettre. Les communes furent si effrayées de cette réponse, qu'elles restèrent long-temps en silence. A la fin Coke, un de leurs membres, se leva, et dit : « J'espère que nous sommes tous Anglais, et que » quelques paroles dures ne suffisent pas pour nous » faire peur. » Mais la chambre, honteusement alarmée des conséquences qui pourraient s'ensuivre si elle paraissait acquiescer à un sentiment de liberté aussi généreux, envoya Coke à la Tour, et à la séance suivante, elle assigna des fonds pour payer en neuf ans et demi la somme qui fut votée. En même temps, la chambre voulant convaincre le roi de son empressement constant à lui plaire, ne se borna pas à passer un bill qui exemptait les officiers catholiques des peines qu'ils avaient encou-

rues; elle en passa un autre pour autoriser le roi à employer tel nombre d'officiers catholiques qu'il jugerait à propos.

Quoique la chambre haute, dans les premiers jours de la session, eût voté des remercîments généraux pour le discours du roi, l'évêque de Londres, tant en son nom, qu'au nom de ses confrères, demanda qu'il fût fixé un jour pour prendre ce discours en considération. Sa demande fut appuyée par Halifax, Nottingham et Mordaunt. Le chancelier Jefferies s'opposa à cette motion avec son arrogance ordinaire, mais ce fut sans succès. Jacques, fermement résolu à maintenir intacte sa prétention à l'obéissance passive, et à ne pas attendre de nouvelles provocations, se disposa à proroger immédiatement le parlement après une session de onze jours. Il prolongea cette vacance pendant un an et demi, par quatre autres prorogations; mais ayant vainement essayé, par des démarches particulières, de vaincre l'obstination des membres qui avaient le plûs d'influence dans les deux chambres, il prit le parti de dissoudre cette assemblée. Comme il était évidemment impossible qu'il trouvât parmi ses sujets protestants une réunion d'hommes plus dévoués à son autorité, on crut généralement qu'il était dans l'intention de gouverner à l'avenir sans assembler le parlement.

Si Jacques avait conduit l'exécution de ses plans avec une prudence et une sagesse ordinaires, il aurait probablement réussi à rendre son pouvoir et ce-



lui de ses successeurs complètement absolu, parce qu'à cette époque la nation paraissait disposée d'elle-même à sacrifier ses libertés, si sa religion n'eût pas été attaquée en même temps. Mais, en annonçant, au commencement de son règne, l'intention de dispenser du serment du *test*, il alarma toute la nation, et particulièrement le clergé, qui avait été jusque-là le principal appui de la monarchie, et aliéna l'armée, qui était sa seule ressource pour soutenir son gouvernement. Un autre incident augmenta considérablement, à cette époque, l'animosité de la nation contre les catholiques. L'édit de Nantes, donné par Henri IV, pour assurer aux protestants le libre exercice de leur religion, fut révoqué par Louis XIV; les persécutions qui accompagnèrent cette mesure, forcèrent plus d'un demi-million de sujets utiles et industrieux à fuir leur patrie, et ils exportèrent avec d'immenses sommes d'argent, les arts et les manufactures qui avaient contribué principalement à enrichir la France. Environ cinquante mille de ces fugitifs passèrent en Angleterre, et leurs récits tragiques de la tyrannie exercée contre eux, excitèrent, parmi les protestants anglais, la haine pour les projets qu'ils craignaient avoir été formés par le roi pour l'abolition du protestantisme.

Sa majesté affecta en vain de blâmer hautement ce qui se passait en France, et de prodiguer tous les secours possibles aux malheureux réfugiés. Tous ces symptômes de tolérance parurent d'autant plus

insidieux, qu'ils étaient démentis par la sévérité de l'administration contre les non-conformistes d'Écosse.

1686.

Le roi voyant qu'il ne serait pas facile d'amener le parlement à reconnaître le pouvoir de dispenser de l'exécution des lois, comme un droit appartenant à la couronne, essaya de le faire confirmer par un *verdict* des juges, et pour y parvenir, il s'y prit de la manière suivante. Sir Edouard Hales, nouveau prosélyte catholique, avait accepté une commission de colonel; son cocher fut chargé de le dénoncer et de le poursuivre en paiement de l'amende de 500 livres, que la loi qui avait établi le *test* accordait aux dénonciateurs. Au moyen de cette action feinte, Jacques s'attendait que l'autorité d'une décision légale leverait tous les doutes sur son pouvoir de dispenser de l'exécution des lois. Cette prérogative, dont on pouvait aisément retrouver les traces jusqu'au règne d'Henri III, existait depuis près de cinq cents ans, et avait été plus d'une fois reconnue par le parlement lui-même. On avait vu aussi la chambre des communes, à qui l'autorité de Charles Ier. faisait tant d'ombrage, et qui lui arracha la pétition de droit, reconnaître dans toute son étendue son pouvoir de dispenser des lois; et sir Edouard Coke, ce grand oracle de la législation anglaise, avait non seulement concouru avec tous les autres jurisconsultes en faveur de cette prérogative, mais il semblait la regarder comme si inhé-

rente à la couronne, qu'elle ne pouvait pas être abolie, même par un acte du parlement.

Malgré ces autorités et ces raisonnements, Jacques ne pouvant pas se dissimuler la violence des préventions du peuple contre l'usage qu'il avait fait de sa prérogative, ne vit d'autre moyen que de destituer quatre juges pour obtenir du tribunal une décision favorable à sir Edouard Hales.

Le pouvoir de dispenser des lois, considéré simplement comme une pratique établie par un usage non interrompu pendant plusieurs siècles, et toujours exercé avec discrétion dans quelques cas particuliers et rares, où la justice ou la nécessité l'exigeaient, et même en justifiaient l'emploi, aurait pu continuer pour toujours sans la moindre objection. Mais du moment où Jacques Ier, égaré par sa vanité présomptueuse et par sa confiance dans la force de ses arguments, eut l'imprudence de soumettre à des discussions parlementaires les questions les plus délicates concernant la prérogative royale, les libertés du peuple, etc., etc., la nation, successivement éclairée par ces débats importants, ne pouvait plus être trompée sur les points qui étaient réellement conformes à la constitution, ni sur ceux qui ne pouvaient jamais se concilier avec elle ; et il était alors évident à tous les yeux, que le pouvoir de dispenser des lois, considéré comme un principe constitutionnel dans une monarchie limitée, était une absurdité tendante à investir du pouvoir illimité et arbitraire d'abolir toutes

les lois, la même autorité établie pour en assurer l'exécution.

Bientôt après que le *verdict* dans la cause de sir Edouard Hales eut été rendu, quatre pairs catholiques furent nommés membres du conseil privé. Halifax voyant que, malgré ses services passés, il n'avait plus ni crédit, ni autorité réelle, devint plus obstiné dans son opposition, et son office de garde du sceau privé fut conféré à Arundel. Il parut clairement alors que le plus sûr moyen d'obtenir la confiance et l'affection du roi, était d'embrasser sa religion. Peu de temps après, Sunderland ne se fit aucun scrupule d'obtenir des grâces à ce prix. Rochester, lord trésorier, refusant, quoique beau-frère du roi, d'imiter cet exemple, fut destitué de son office, et la trésorerie fut mise en commission.

En Ecosse, plusieurs gentilshommes adoptèrent la religion de la cour, et ce fut par cette condescendance que le comte de Perth, commissaire de ce royaume, rentra pleinement en faveur auprès du roi.

En Irlande, le masque fut entièrement levé; le vertueux Ormond fut rappelé, et tous les pouvoirs furent confiés à Talbot, créé bientôt après comte de Tirconnel; homme qui, par ses préjugés aveugles et par la violence de son caractère, fut transporté du zèle le plus ardent pour le soutien de cette cause. Il désarma tous les protestants sous prétexte d'assurer la tranquillité publique, et de réserver leurs armes pour la milice. Il donna ensuite une

nouvelle organisation à l'armée, et plusieurs officiers protestants furent congédiés, sur l'allégation qu'eux ou leurs pères avaient servi Cromwell et la république. On vit aussi trois cents autres officiers cassés bientôt après, quoique plusieurs d'entr'eux eussent acheté leurs commissions. Environ cinq mille soldats dépouillés de leur uniforme par les mêmes motifs, furent congédiés et réduits à la mendicité.

Tous les gens sensés, parmi les catholiques, étaient indignés de ces mesures violentes dont il était si facile de prévoir les conséquences. Le pape Innocent XI avait prudemment averti le roi de ne pas agir avec trop de précipitation, et de ne pas entreprendre témérairement ce que l'expérience avait souvent prouvé être impraticable. Mais Jacques était entièrement gouverné par les conseils de la reine et de son confesseur, le Père Pierre, jésuite, qu'il créa bientôt après conseiller privé. Il pensait aussi que, touchant actuellement au déclin de sa vie, il devait se hâter de compléter l'exécution de ses desseins, dans la crainte qu'ils ne fussent renversés par la princesse d'Orange, lorsqu'elle parviendrait au trône. Les jésuites, qui établissaient des colléges et des séminaires dans plusieurs villes considérables, étaient sacrés publiquement dans la chapelle du roi, et envoyés dans leurs diocèses respectifs, sous le titre de vicaires apostoliques, pour en exercer les fonctions, et les moines paraissaient à Whitehall avec l'habit de leur ordre. Le clergé an-

glican, à l'assistance duquel Jacques était principalement redevable de son accession au trône, voyant que tous ses services étaient oubliés, et que toutes les faveurs étaient accordées aux catholiques, commença à s'opposer aux mesures de la cour, et le papisme fut considéré comme le danger le plus éminent. Pour prévenir l'effet des sermons incendiaires, sur un sujet aussi populaire, Jacques fit revivre les prohibitions et les ordres donnés aux prédicateurs; mais, malgré ces injonctions, ils renouvelèrent partout leurs déclamations contre les maximes de la cour de Rome, et entre autres le docteur Sharpe, ecclésiastique de Londres, se fit principalement remarquer par la véhémence de ses sermons. Il fut enjoint à l'évêque de Londres de le suspendre immédiatement, jusqu'à nouvel ordre de S. M. Ce prélat répondit qu'il n'était pas en son pouvoir d'infliger une punition d'une manière aussi sommaire, même au délinquant le plus coupable. Le roi, loin d'être satisfait d'une réponse aussi raisonnable, résolut de poursuivre cette affaire avec la plus grande sévérité, et de punir l'évêque de Londres lui-même de sa désobéissance.

La cour de haute commission avait été abolie sous le règne de Charles Ier., par un acte du parlement portant défense de la rétablir et d'en ériger aucune autre semblable. Malgré cet acte, il fut expédié une commission ecclésiastique, par laquelle sept personnes furent investies d'une autorité pleine et illimitée sur l'église d'Angleterre, avec le même pou-

voir inquisitorial ci-devant exercé par la haute commission. L'évêque de Londres et le docteur Sharpe furent cités devant ces commissaires, et quoiqu'ils s'exprimassent dans les termes les plus soumis et les plus conciliants, ils furent suspendus. Indépendamment des dispenses particulières adressées à quelques personnes, Jacques publia une déclaration d'indulgence générale, qui suspendait à la fois toutes les lois pénales qui exigeaient la conformité à l'Eglise établie.

1687.

Le roi envoie en Écosse une proclamation qui accorde une tolérance générale, une entière liberté de conscience, etc., à tous les presbytériens modérés qui ne tiendraient leurs assemblées que dans des maisons particulières, ordonnant que ceux qui s'assembleront dans les champs soient sévèrement poursuivis, et permettant aux quakers de s'assembler où ils voudront. Toutes les lois, actes du parlement, prohibitions, etc., furent révoqués par la même proclamation, avec suspension et dispense de toutes les lois pénales, du *test* et même des serments d'allégeance et de suprématie exigés pour l'admission à tout office civil ou militaire.

Le roi voyant que le clergé s'opposait à ses mesures, courtisa les non conformistes, imagina qu'en mettant un parti aux prises avec l'autre, il triompherait aisément des deux; plan astucieux, dont la conduite exigeait une capacité très supérieure à la sienne. Il perdit ainsi généralement la confiance des

protestants, et ne put jamais obtenir celle des non-conformistes. Le conseil et le parlement d'Ecosse étant entièrement composés d'hommes dévoués au roi, cette déclaration fut non seulement exécutée, mais S. M. en reçut leurs remercîments comme d'une faveur signalée. Jacques publia bientôt après cette même déclaration en Angleterre. Des adresses de remercîment pour cette liberté de conscience furent présentées chaque jour à S. M. par les non-conformistes, les anabaptistes, les indépendants et les quakers de toutes les parties du royaume. Quelques évêques engagèrent même leur clergé à faire les plus grandes professions de fidélité et de reconnaissance à cette occasion; Crew, Barlow, Cartwrigt, Wood et Watson étaient de ce nombre. Il était formellement exprimé dans ces déclarations qu'elles étaient données en vertu de l'autorité souveraine, de la prérogative royale et du pouvoir absolu de S. M., à qui tous ses sujets devaient obéissance sans restriction.

En Irlande, les catholiques furent mis en possession des tables du conseil, des offices de juges dans les tribunaux, et des places d'officiers de justice. Pour les rendre maîtres du parlement, les chartes de Dublin et de toutes les corporations furent abolies, et il leur en fut donné de nouvelles, qui les assujétissaient à la volonté du souverain. Les bourgeois protestants en furent expulsés, les catholiques y furent introduits, et comme ils étaient toujours

les plus nombreux, ils furent investis de toute la puissance dans le royaume.

Charles poussa le mépris des lois anglaises et son imprudente précipitation dans l'exécution de son plan favori, au point d'envoyer publiquement le comte de Castelmaine à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour présenter ses hommages, et faire des avances pour la réconciliation en forme de son royaume à la communion catholique. Le souverain Pontife, loin d'approuver cette démarche, jugea qu'un plan de cette importance, conduit si imprudemment, ne pouvait jamais réussir. Lord Castelmaine fut accueilli en conséquence, non seulement avec la plus grande froideur, mais même avec mépris. Il fut rappelé bientôt après, et la seule marque de complaisance que le roi put obtenir du pape, fut, qu'en retour de son ambassade, Sa Sainteté enverrait un nonce en Angleterre.

Ce nonce résida publiquement à Londres jusqu'à la fin de ce règne; quatre évêques furent sacrés solennellement dans la chapelle du roi, et envoyés, avec le titre de vicaires apostoliques, pour remplir les fonctions épiscopales dans différents diocèses.

Pendant que le roi violait chaque jour plus ouvertement les principes religieux de ses sujets protestants et les lois du royaume, il ne se dissimulait pas que si ces actes d'autorité n'étaient pas sanctionnés par le parlement, ils n'assureraient jamais aux catholiques une sécurité durable; il avait eu, en con-

séquence, avec les principaux membres du parlement, des conférences particulières qu'on appelait alors *intrigues de cabinet*, et il avait tenté tous les moyens possibles pour vaincre leur obstination. L'inutilité de ses efforts l'avait déterminé à dissoudre le parlement, et il était résolu à en convoquer un nouveau qu'il espérait de trouver plus traitable. Outre l'influence qu'il avait acquise en devenant maître des corporations et par le pouvoir de changer partout à volonté tous les magistrats, le roi nomma des régulateurs pour examiner les qualités des électeurs, et il leur fut ordonné d'exclure tous ceux qui adhéraient au *test* et aux lois pénales concernant les catholiques. Des questions à cet effet étaient proposées ouvertement partout pour connaître l'opinion de chacun. La puissance royale était alors si fort augmentée, et le revenu administré avec l'économie de Jacques II était si considérable et si indépendant, que s'il eût embrassé quelque parti raisonnable que ce fût, il aurait pu pousser son autorité aussi loin qu'il aurait voulu ; mais les catholiques, auxquels il s'était entièrement livré, formaient à peine la centième partie de la nation, et les protestants non conformistes, qu'il courtisait si fort, n'en composaient guère plus que la vingtième. Avec si peu d'espérances de succès, Jacques crut prudent de différer la convocation du parlement, et continua d'exercer illégalement et arbitrairement son autorité. Les protestants furent successivement écartés des principaux offices d'Angleterre. Rochester et Clarendon,

quoique beaux-frères du roi, et très fidèles à ses intérêts, furent destitués de leurs emplois à raison de leur attachement à la religion nationale. Le fameux Jefferies lui-même, qui avait sacrifié à la cour son honneur, la justice et l'humanité, voyait son crédit et sa faveur décliner chaque jour par le même motif. Il ne restait plus qu'à ouvrir aux catholiques la porte de l'église et des universités. Le roi tenta bientôt cette entreprise imprudente avec sa violence ordinaire; et en obligeant ainsi les évêques de l'Eglise établie à chercher protection dans les principes de liberté, il se trouva à la fin sans amis et sans adhérents.

L'université de Cambridge reçut un mandat du roi, qui lui recommandait d'admettre un religieux bénédictin au grade de maître ès-arts, sans exiger de lui le serment ordinaire; l'université refusa. Le vice chancelier et le sénat de Cambridge furent sommés de comparaître devant les lords commissaires pour les affaires ecclésiastiques, à l'effet de rendre compte de leur conduite; ils dirent que ce que le roi exigeait d'eux était impossible. La commission ecclésiastique rendit une sentence de destitution contre le vice-chancelier, et réprimanda sévèrement le sénat.

Le vice-président et les agrégés du collége de la Madeleine furent cités devant la commission, pour avoir refusé d'accéder au mandat que le roi leur avait donné d'élire pour leur président M. Farmer, et pour avoir élu M. Hough. Son élection fut décla-

rée nulle par la commission, qui suspendit en même temps le vice président et un des agrégés de leurs fonctions.

Un second mandat de S. M. est envoyé au collége de la Madeleine, lui enjoignant de nommer l'évêque président; le collége s'y refusa. Le roi se flattant d'être obéi par la crainte qu'inspirerait sa présence, va lui même à Oxford, mais sans succès. Une sentence d'expulsion est prononcée contre les agrégés, et la commission ecclésiastique les déclara incapables de posséder aucun bénéfice; vingt-cinq agrégés sont chassés, deux seulement ayant fait leur soumission. L'évêque d'Oxford est nommé président, et un des soumissionnaires vice-président.

Dans le cours de cette année, Jacques Fitz-James, fils naturel du roi et de Mme. Churchill, sœur de lord Churchill, qui fut ensuite duc de Marlborough, fut créé duc de Berwick, comte de Tinmouth et baron de Bosworth.

Proclamation donnée le 25 décembre, et fixant au 15 janvier suivant le jour des actions de grâce, à l'occasion de la grossesse de la reine.

1688.

Le roi écrit aux Etats-Généraux pour leur demander le retour des six régiments anglais et écossais qui étaient à leur service; les Etats se refusent à cette demande. S. M. essaie de les faire revenir, par des proclamations qui rappellent tous ceux de ses sujets qui étaient au service des Etats-Généraux, par mer

ou par terre, leur défendant, ainsi qu'à tous autres, d'entrer au service d'aucun prince ou états étrangers.

Jacques entreprend d'engager le prince d'Orange à concourir à la révocation du *test* et des lois pénales contre les catholiques, et charge Jacques Stuart, avocat écossais, d'écrire au pensionnaire Fagel qu'il est de l'intérêt du prince que cette révocation soit prononcée. Le prince fait répondre par Fagel que les catholiques doivent jouir d'une entière liberté de conscience; mais que leurs Hautes-Puissances ne sauraient cousentir à la révocation du *test* ni d'aucun des autres actes qu'elles jugeaient nécessaires au soutien de la religion protestante.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis l'accession de Jacques au trône, et il avait poursuivi avec une rapidité et un succès étonnant l'accomplissement de ses grandes entreprises. Il s'était déjà investi lui-même d'un pouvoir absolu qui n'éprouvait que peu ou point de contradiction; il violait ouvertement les lois du pays; le conseil privé était presqu'entièrement composé de catholiques, sous la direction principale d'un jésuite; ils occupaient aussi tous les principaux emplois civils et militaires, ainsi que les places de la cour; le serment du *test* n'était plus administré, et, indépendamment des secours qu'il pouvait recevoir de France en cas de nécessité, une armée de 15,000 hommes était campée à quelques milles de Londres, pour tenir en respect toute espèce d'opposants.

Encouragé par une situation aussi avantageuse, le roi résolut de ne pas différer plus long-temps une mesure extravagante, qu'il regardait comme un coup décisif contre l'Eglise anglicane. Il donna en conséquence une autre déclaration sur la liberté de conscience, dans laquelle il rappelait la première, et il y ajouta un ordre qui enjoignait au clergé d'en faire lecture dans toutes les églises immédiatement après le service divin. L'archevêque de Cantorbéry, les évêques de St.-Asaph, Ely, Chichester, Bath et Wells, Petersborough et Bristol, adressèrent une humble pétition au roi, dans laquelle ils lui représentaient que sa déclaration étant fondée sur une prérogative (le pouvoir de dispenser des lois) ci-devant déclarée illégale par le parlement, particulièrement dans les années 1662 et 1672, et au commencement du règne de S. M., la prudence, leur honneur et leur conscience ne leur permettaient pas de se constituer eux-mêmes parties dans cette affaire, comme ils le deviendraient en répandant cette déclaration dans tout le royaume ; ils suppliaient en conséquence S. M. de vouloir bien ne pas exiger qu'ils en fissent la lecture ni la distribution.

Ces évêques, sommés devant le conseil, et interpelés par le roi de déclarer s'ils avaient signé cette pétition, en firent l'aveu ; mais, sur leur refus de se soumettre à comparaître devant la cour du ban du roi, sur l'accusation d'avoir rédigé et présenté cette pétition, ils furent envoyés à la Tour, et les avocats de la couronne furent chargés de les poursuivre

sur cette pétition, qui fut qualifiée de libelle séditieux.

Dans le même temps, le roi proposa aux officiers et soldats de son armée de souscrire un engagement par lequel ils s'obligeaient à employer tous les moyens qui seraient en leur pouvoir pour obtenir la révocation des lois pénales et du *test*. Le premier régiment à qui cette proposition fut faite était celui du comte de Litchfield; le major expliqua ce dont il s'agissait, et ordonna que tous ceux qui ne voudraient pas acquiescer à la proposition du roi missent bas les armes; ce que tout le régiment fit en présence du roi, et à sa grande surprise, à l'exception de deux officiers et de quelques soldats catholiques. Sur quoi S. M., après quelques promesses, leur ordonna de reprendre les armes, et leur dit qu'à l'avenir elle ne leur ferait pas l'honneur de les consulter. Ainsi cette mesure fut abandonnée sans aucune tentative ultérieure vis-à-vis du reste de l'armée, et bientôt après six régiments irlandais furent appelés en Angleterre.

Le peuple épousa la cause des évêques avec toute l'ardeur que l'enthousiasme pour la religion et pour la liberté peut inspirer. Lorsqu'on les vit embarquer dans des bâtiments sur la rivière pour être conduits à la Tour, tout le rivage fut couvert en un instant d'une foule de spectateurs prosternés, implorant la bénédiction de ces vénérables prisonniers. La contagion gagna même les soldats qui les gardaient; on les vit tomber aussi à leurs genoux, et demander

leur bénédiction. Lorsqu'on les ramena pour subir leur jugement, des groupes encore plus nombreux de spectateurs inquiets les suivirent. Ils furent accompagnés à la salle de Westminster par vingt-neuf pairs temporels, car les autres prélats s'étaient éloignés; et cette espèce de procession était suivie par une foule si nombreuse de gentilshommes, qu'il resta à peine quelques places pour le peuple. Jamais cause ne fut écoutée avec plus d'attention et d'intérêt; et lorsqu'après plusieurs heures de délibération, le jury prononça la décharge d'accusation, le *verdict* retentissant dans toute la salle, étant entendu par la foule qui était au-dehors, fut aussitôt rapporté à la cité, et répandu bientôt après dans tout le royaume.

Le même jour que ce jugement fut rendu, Jacques passait son armée en revue dans les landes d'Hounslow, et s'était retiré dans la tente de lord Feversham, lorsqu'il entendit de grandes clameurs dans le camp, accompagnées de symptômes de joie les plus extravagants et les plus tumultueux. Il en demanda aussitôt la cause. « Ce n'est rien, répondit » Feversham, que les réjouissances des soldats à » l'occasion du jugement rendu en faveur des évê» ques. » — « Appelez-vous cela rien, dit le roi? » Mais ce sera tant pis pour eux. »

Jacques, loin de considérer que ses dernières mesures avaient vivement irrité les gens de toutes les classes, les catholiques seuls exceptés, et que ces mêmes sentiments avaient gagné l'armée, sa

seule ressource au milieu du mécontentement général, n'en résolut pas moins de poursuivre la carrière fatale dans laquelle son aveugle entêtement l'avait entraîné. Il destitua deux des juges qui avaient paru favorables aux évêques; il donna des ordres pour faire poursuivre tous les ecclésiastiques qui n'avaient pas lu sa déclaration, c'est-à-dire, tout le clergé de l'Eglise anglicane, à l'exception de deux cents de ses membres; il envoya un mandat aux nouveaux agrégés qu'il avait introduits dans le collége de la Madeleine, leur enjoignant d'élire pour président Gifford, docteur de Sorbonne, évêque titulaire de Maduré.

Le désagrément que le jugement obtenu par les évêques fit éprouver au roi fut plus que compensé par la naissance d'un fils dont la reine accoucha, et qui, du vivant de son père, fut appelé *prince de Galles*, et après la mort de sa majesté, *Jacques III*, ou *le Prétendant*. Cet heureux événement était ardemment désiré, non seulement par leurs majestés, mais par les catholiques. Les protestants en enragèrent dans la même proportion, et poussèrent leurs calomnies au point d'attribuer au roi le dessein de faire paraître un enfant supposé qui pût être élevé dans ses principes, et soutenir la religion catholique après la mort de sa majesté; et malheureusement, Jacques, par sa bigoterie et son imprudence, avait si généralement perdu l'estime et l'affection de ses sujets, que presque toute la nation ajouta foi à cette imposture.

Dans cet état d'humiliation plus que suffisant pour dégoûter même du trône tout homme d'honneur, Jacques, resta inébranlable dans ses résolutions ; et telle est partout l'influence du gouvernement établi et l'aversion naturelle des hommes pour commencer toute entreprise hasardeuse, que, sans une attaque du dehors, Jacques serait parvenu à l'accomplissement de ses projets extravagants et mal concertés.

Le prince d'Orange, depuis son mariage avec la princesse Marie, s'était conduit avec la plus sage politique vis-à-vis de son beau-père. Quoiqu'il fût loin d'approuver son administration, il n'en parlait jamais. Son grand objet était de s'opposer aux conquêtes du roi de France, et il tâchait de rallier toute l'Europe contre lui. A Augsbourg, il avait négocié une ligue entre les Etats-Généraux, l'Espagne et la Savoie; et cependant, lorsqu'on lui fit espérer que Jacques II pourrait se joindre à la confédération contre la France, si le prince d'Orange voulait appuyer par son influence la révocation des lois pénales contre les catholiques, il s'y refusa par une lettre qui, étant publiée en Angleterre, le rendit populaire autant qu'elle déplut au roi et qu'elle alarma les catholiques. Jacques prit aussitôt de telles mesures pour renforcer sa marine, que les Hollandais crurent qu'il n'attendait qu'un prétexte pour leur déclarer la guerre.

Le prince prit de son côté les moyens les plus propres à maintenir les protestants anglais dans ses

intérêts, et à les affermir dans leur union actuelle contre les catholiques. Dykvelt fut dépêché, en conséquence, en Angleterre en qualité d'envoyé du prince, et chargé, non seulement de faire des remontrances publiques sur la conduite des affaires, tant dans l'intérieur qu'au dehors, mais de s'adresser en son nom, et d'une manière convenable, à toutes les sectes, quelle que fût leur dénomination, et pour lesquelles il lui donna les instructions les mieux appropriées à chacune d'elles.

Dykvelt remplit sa commission avec tant d'adresse et de succès, que, par son moyen, plusieurs personnes du plus haut rang entrèrent en correspondance avec le prince d'Orange que les gens de toutes les classes considéraient comme le puissant libérateur destiné par la Providence à sauver leur religion et leur liberté du danger imminent auquel elles étaient exposées. Les whigs, les torys, le clergé et les non-conformistes, oubliant leurs animosités, concouraient dans les mêmes dispositions contre leur souverain égaré.

Cependant le prince était retenu par la crainte de compromettre par des mesures violentes un héritage que les lois assuraient à la princesse sa femme; mais la perspective de cette succession s'évanouit à la naissance du fils du roi. Ainsi, cet événement que Jacques avait si long-temps désiré pour confirmer le nouveau pouvoir qu'il avait acquis, et compléter l'exécution de son plan devint la cause immédiate de sa chute.

Le prince d'Orange avait toujours ambitionné par-dessus tout d'être à la tête d'une armée confédérée pour venger par sa valeur les injures que son pays, ses alliés et lui-même avaient reçues de Louis XIV; mais il désespérait de jamais former une ligue capable de résister à ce puissant monarque avec quelque probabilité de succès, particulièrement dans l'état de confusion où était l'Angleterre actuellement agitée par la plus violente fermentation, à l'occasion de l'emprisonnement et du procès des évêques, tandis que ces circonstances même offraient à son ambition la perspective la plus séduisante. Ses préparatifs furent faits avec toute la prudence qu'on pouvait attendre d'un homme aussi circonspect. Les invitations que lui adressaient les plus grands personnages d'Angleterre pour l'engager à les aider par la voie des armes à recouvrer leurs lois et leurs libertés, étaient reçues très poliment, mais plutôt avec des exhortations pacifiques qu'avec des promesses de secours; mais il augmentait secrètement la marine hollandaise, levait des troupes et des sommes considérables. Les Etats-Généraux, informés de ses projets, considéraient cette entreprise comme nécessaire à leur bonheur et à leur sécurité. Il convint avec les princes ses alliés, le roi d'Espagne, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, le landgrave de Hesse-Cassel et toute la maison de Lunebourg, qu'en son absence ils protégeraient les Provinces-Unies, et remplaceraient les troupes employées en Angleterre. Leurs forces étaient déjà

en marche pour cet effet, et un campement considérable de l'armée hollandaise se formait à Nimègue.

D'Avaux, envoyé de France à la Haye, ne pouvait pas être long-temps trompé sur le véritable but de ces mesures : en comparant les circonstances, il était parvenu à découvrir l'objet des préparatifs de la Hollande, et il en informa aussitôt son maître. Louis transmit cette nouvelle à Jacques avec l'offre importante de renforcer la flotte anglaise par une escadre de vaisseaux français, et d'envoyer en Angleterre tel nombre de troupes que sa majesté britannique jugerait nécessaire pour sa sûreté. Cette proposition étant rejetée, Louis offrit encore de lever le siége de Philipsbourg, et d'envoyer son armée dans les Pays-Bas pour retenir les forces hollandaises dans leur pays. Cette nouvelle proposition ne fut pas mieux reçue.

Jacques ne pouvait encore se persuader que son gendre voulût envahir l'Angleterre. D'ailleurs, il croyait que son armée, sur laquelle il comptait, et qu'il avait considérablement augmentée, était suffisante pour repousser les attaques du dehors, et pour réprimer dans l'intérieur les insurrections de la populace.

Quoique les offres de Louis XIV ne fussent pas mieux accueillies que ses conseils, il était incapable d'abandonner un ami, un allié dont les intérêts étaient si intimement liés aux siens, et qu'il se reprochait probablement d'avoir engagé trop avant

dans une entreprise qui exigeait tant de prudence et de discernement, qualités précieuses dont Jacques était malheureusement peu doué. Néanmoins, par les suggestions de Skelton, son ministre à Paris, d'Avaux reçut ordre de faire, au nom du roi son maître, des remontrances aux Etats-Généraux sur leurs préparatifs pour envahir l'Angleterre, et de leur déclarer qu'il considérerait toute tentative contre son allié comme un acte d'hostilité contre lui-même. Ces remontrances enflammèrent d'autant plus les Etats-Généraux, qu'ils supposèrent que cette alliance avait pour objet leur propre destruction, et l'extirpation de la religion protestante.

Jacques lui-même blâma cette démarche officieuse de Louis. Il rappela Skelton, le fit enfermer à la Tour en punition de sa mauvaise conduite; il désavoua solennellement les remontrances de d'Avaux, et protesta qu'il n'avait contracté d'autre alliance avec Louis que celle qui était publique et connue de tout le monde. Cette déclaration était vraie, quant à un traité d'alliance formelle, mais il n'était pas moins certain que l'extirpation de la religion protestante en Angleterre était un des principaux objets des stipulations secrètes entre les deux monarques. On en avait de grands soupçons en Angleterre et dans l'étranger: ceux des Etats Généraux n'étaient point affaiblis par les protestations de Jacques; et les Anglais, prévenus contre leur roi, continuaient de croire qu'il avait concerté avec Louis un projet pour leur entier asservissement. Portsmouth, dit-

sait-on, devait être remis entre les mains du roi de France, et l'Angleterre devait être remplie de troupes françaises et irlandaises. Cette dernière appréhension fut entièrement confirmée quand on sut que le roi avait le projet d'augmenter son armée avec des recrues d'Irlande. On en fit le premier essai sur le régiment du duc de Berwick, son fils naturel; mais Beaumont qui en était lieutenant-colonel, refusa d'admettre ces recrues, et cinq capitaines adhérèrent fermement à cette opposition. Ils furent tous cassés; et si l'armée n'eût pas manifesté un grand mécontentement à cette occasion, il était résolu de punir sévèrement ces officiers de leur mutinerie. Cette circonstance concourant avec les dispositions encore plus audacieuses que les officiers et les soldats avaient dernièrement montrées au camp près d'Hounslow, convainquit le roi du peu de confiance qu'il devait avoir dans son armée.

Les mêmes symptômes de mécontentement avaient éclaté sur la flotte lorsque l'amiral Strikland, catholique romain, avait introduit la messe à bord de son vaisseau, et congédié le chapelain protestant. Il ne fut pas aisé d'apaiser les matelots, et ils persistaient encore à déclarer qu'ils ne combattraient jamais contre les Hollandais qu'ils appelaient leurs amis et leurs frères, mais contre les Français qu'ils regardaient comme ennemis de la nation.

Pendant que le roi était effrayé par tant de marques de l'animadversion générale, le marquis d'Albeville, son ministre à la Haye, l'infor-

ma avec certitude que l'objet des préparatifs maritimes des Etats-Généraux était de transporter des forces en Angleterre, et qu'il devait bientôt s'attendre à une invasion puissante de la part de la Hollande. Jacques, stupéfait à cette nouvelle, perdit à la fois toute espèce de courage et de sentiment de sa dignité; il frémit du précipice creusé par son entêtement, et que ses espérances chimériques l'avaient jusqu'alors empêché d'apercevoir. Il ne vit, ainsi que son conseil, d'autre ressource qu'une rétractation soudaine des mesures qui lui avaient suscité tant d'ennemis. Il offrit aux Hollandais de former une alliance avec eux pour la sûreté commune. Il replaça dans tous les comtés les députés lieutenants et les magistrats qui avaient été destitués de leurs commissions, à raison de leur adhérence au *test* et aux lois pénales contre les catholiques. Il rendit les chartes de la cité de Londres et de toutes les corporations, révoqua la suspension de l'évêque de Londres, rétablit dans leurs places le président et les agrégés du collége de la Madeleine, qu'il avait expulsés. Il fut même réduit à traiter amicalement les évêques qui avaient été tout récemment l'objet de ses persécutions. Mais les rétractations aussi évidemment arrachées par la crainte, produisent rarement quelque avantage. Les évêques, loin de donner aucune consolation, aucun encouragement au roi, lui rappelèrent toutes les fautes de son administration.

A la même époque, le manifeste du prince d'O-

gnés à vingt milles de distance des lieux où l'ennemi tenterait de débarquer. La flotte hollandaise étant dispersée par une tempête, les Etats-Généraux publièrent une relation dans laquelle il était dit que le prince ne pourrait entreprendre son voyage qu'au printemps prochain ; ce qui, dit-on, porta le roi à révoquer quelques-unes de ses rétractations. Il ordonna cependant que les chapelles catholiques fussent fermées ; il demanda en même temps aux évêques s'ils avaient invité le prince d'Orange, comme sa déclaration l'annonçait: quelques-uns d'entre eux le nièrent ; mais lorsqu'il leur demanda de signer un acte de détestation de l'invasion, ils s'y refusèrent; on engagea néanmoins les évêques d'Ecosse à le signer.

Le prince d'Orange remit à la voile le 11 novembre, et débarqua quatre jours après à Torbay avec son armée. Il arriva le 18 à Exeter, où il publia sa déclaration. Le roi avait rassemblé ses troupes dans la plaine de Salisbury, et il envoya un renfort à Portsmouth. Il publia aussi une liste imprimée de l'armée du prince, pour montrer qu'elle était trop méprisable pour l'effrayer, ou pour inspirer confiance aux mécontents.

L'armée hollandaise marcha d'abord sur Exeter, où elle trouva tout le pays si épouvanté des exécutions qui avaient été la suite de la rebellion de Monmouth, que, pendant plusieurs jours, aucun habitant ne joignit le prince. L'évêque d'Exeter s'enfuit à Londres, et y porta la nouvelle de l'invasion. Il fut récompensé de son zèle par l'archevêché d'York

qui était vacant depuis long-temps, et qu'on supposait réservé pour quelque catholique. La première personne qui se réunit au prince, fut le major Burrington, et son exemple fut bientôt suivi par les riches propriétaires de Devon et de Somerset. Une association fut proposée, et tous la signèrent. Toute l'Angleterre fut bientôt en mouvement. Lord Delamere prit les armes dans le comté de Chester; le comte Danby s'empara d'York; le comte de Bath, gouverneur de Plymouth, se déclara pour le prince; le comte de Devonshire, dans le comté de Derby, la noblesse et les propriétaires dans le comté de Nottingham, embrassèrent la même cause. Une pétition, tendante à obtenir un parlement libre, fut signée par vingt-quatre évêques et pairs les plus distingués, et présentée au roi, qui répondit qu'il convoquerait un parlement lorsque le prince serait parti, parce qu'il ne pouvait pas y avoir de parlement libre pendant que l'ennemi était dans le royaume, et pouvait s'assurer de cent votes. Lord Cornbury et plusieurs officiers amenèrent leurs régiments au prince d'Orange. Plusieurs autres informèrent le général Feversham qu'ils ne pouvaient pas en conscience tirer l'épée contre les Hollandais. Lord Churchill lui-même, qui, du rang de page, avait été créé pair, et devait toute sa fortune à Jacques, abandonna dans cette extrémité son malheureux maître, et emmena avec lui le duc de Grafton, fils naturel du feu roi, le colonel Berkeley et quelques corps de dragons.

Le roi reçut cette fatale nouvelle à Salisbury, où était le quartier-général de son armée, et fut extrêmement affecté de cet acte d'ingratitude, ainsi que de plusieurs autres auxquels il était alors exposé. Il prit sur-le-champ la résolution de mettre son armée en marche, et de se replier sur Londres. Le prince George de Danemarck, entièrement gouverné par lord Churchill et sa femme, quitta le roi son beau-père à Andover, pour joindre le prince d'Orange, avec le jeune duc d'Ormond, sir George Huet et quelques autres personnes de distinction; et vers le même temps, la princesse Anne partit de Londres pour Nottingham avec lady Churchill et l'évêque de Londres. Jacques fondit en larmes, lorsqu'il se vit abandonné dans sa plus grande détresse par un de ses enfants, par une fille vertueuse pour laquelle il avait toujours eu la plus tendre affection: « Mon » Dieu, venez à mon aide, s'écria-t-il avec la plus » profonde douleur, mes propres enfants m'ont » abandonné! »

Le prince se rendit à Sherbone, et de là à Salisbury; dans sa route, il y eut une petite escarmouche entre deux détachements de cavalerie, et la perte fut égale des deux côtés.

La position critique du roi et son découragement l'exposèrent alors au mépris de ses ennemis. Incapable de résister au torrent, il ne conservait, en y cédant, aucune présence d'esprit, et paraissait aussi accablé par l'adversité, qu'il avait été ci-devant présomptueux et vain dans la prospérité. Le comte de

Bath se rendit maître de Plymouth, où la flotte hollandaise fut ainsi en sûreté. Le comte de Shrewsbury et sir Jean Guise forcèrent le duc de Beaufort à rendre Bristol. Le colonel Copley prit Hull, et le comte de Danby s'assura d'York, en désarmant et en expulsant tous les catholiques. Le roi découragé de plus en plus par tant de preuves du mécontentement général, assembla un conseil composé de tous les évêques et pairs qui étaient alors à Londres, et, d'après leur avis, il donna les ordres pour la convocation d'un nouveau parlement qui devait s'ouvrir à Westminster le 15 février, et il envoya Halifax, Nottingham et Godolphin, en qualité de commissaires, pour traiter avec le prince d'Orange.

Une fausse déclaration, qu'on supposait être publiée par le prince d'Orange qui la désavouait, répandit la plus grande consternation dans le parti catholique. Elle portait que tous les papistes trouvés en armes, ou occupant des places ou emplois dont ils étaient exclus par les lois, seraient traités, ainsi que leurs partisans, comme ennemis et perturbateurs du repos public.

Le prince envoya les comtes d'Oxford et de Clarendon aux commissaires du roi, pour demander que leurs propositions fussent remises par écrit. Ils répondirent qu'ils étaient chargés de convenir avec le prince des moyens les plus sûrs pour avoir un parlement libre qui concilierait tous les différends existants entre eux. Le prince remit le len-

demain aux commissaires des propositions conformes à la déclaration qu'il avait publiée, et demanda que tous les catholiques et autres personnes incapables fussent désarmés, et destitués de tous offices et emplois qui leur avaient été illégalement conférés; que l'armée du roi et la sienne fussent cantonnées à trente milles de distance du parlement, et qu'une somme suffisante pour le paiement de ses troupes, lui fût assignée sur le trésor public.

Le roi trouva ces propositions beaucoup plus modérées qu'il ne s'y attendait, et il aurait pu probablement amener à un dénouement favorable la crise périlleuse où il se trouvait, s'il eût accepté ces conditions, et surtout s'il eût entièrement abandonné ses projets favoris, tels que ceux de rendre son pouvoir absolu, et de rétablir la religion catholique. Mais la reine sachant combien elle était généralement détestée, était en proie à la terreur la plus profonde, et craignait par-dessus tout que le prince n'engageât aisément le parlement à se déclarer contre la légitimité du prince de Galles, et même à passer contre elle un acte d'accusation. Les catholiques, et surtout les prêtres, prévoyaient qu'ils seraient les premiers sacrifiés, et regardaient le bannissement perpétuel comme la peine la plus modérée à laquelle ils pussent s'attendre. Ils désiraient, en conséquence, d'emmener le roi avec eux, parce qu'en même temps qu'ils seraient honorés et protégés par sa présence, elle serait la plus sûre garantie qu'ils pussent avoir pour leur rétablissement dans

leurs places et dans leurs pouvoirs à l'époque de la restauration, si elle avait lieu. Le roi, naturellement timide, se trouvait dans un si grand embarras par la défection générale des protestants, qu'il regardait les catholiques comme les seuls de ses sujets aux conseils desquels il pût se fier; et la fatale catastrophe de son père leur offrait des arguments assez plausibles pour lui faire craindre le même sort. Cependant, dans une des dernières séances de son conseil, s'adressant au comte de Bedford, père de lord Russel, qui avait été décapité sous le règne précédent, il lui dit : « Milord, vous êtes un hon» nête homme, vous avez du crédit, et vous pour» riez me rendre un service signalé. — Ah! sire, » répondit le comte, je suis vieux et faible, et ne » puis rendre à votre majesté que bien peu de ser» vices. Il est vrai que j'avais un fils! » Jacques, qui avait été un des promoteurs les plus actifs du procès de Russel, fut si affecté de cette réponse, qu'il fut quelques minutes sans pouvoir parler.

Dans cette conjoncture, Jacques, puissamment influencé par les alarmes et les sollicitations de la reine, ainsi que par les conseils de Barillon, qui prétendait que sa sortie du royaume était le moyen le plus sûr de retarder l'organisation du gouvernement, et de produire une confusion universelle, prit précipitamment la résolution de se réfugier en France, et sa majesté y envoya d'avance la reine et le jeune prince sous la conduite du comte de Lauzun, ancien favori de Louis XIV. Dans la nuit

du 9 au 10 décembre, la reine passa la Tamise dans un bateau découvert, arriva à Lambeth où elle trouva une voiture préparée pour elle, alla à Gravesend où elle s'embarqua sur un petit bâtiment, et arriva à bon port à Calais. Elle partit de là pour Versailles, où le roi de France la reçut avec les marques les plus distinguées et les plus touchantes de respect et d'affection.

La nuit suivante, entre trois et quatre heures, le roi lui-même disparut, accompagné de sir Edouard Hales, de M. Sheldon, et d'un valet-de chambre français nommé Abbadie, et se rendit du mieux qu'il put à l'embouchure de la rivière, où un bâtiment l'attendait. Pour être plus sûr de mettre partout la confusion, le roi, à son départ, ne confia à personne l'exercice d'aucune partie de l'administration ; il jeta le grand sceau dans la Tamise ; révoqua les ordres qu'il avait donnés pour l'élection d'un nouveau parlement, et envoya ordre à Feversham de licencier toute l'armée, ce qui fut exécuté sans la désarmer ni la payer ; de manière que les soldats eurent la liberté de se répandre dans le pays et d'y vivre de pillage.

Dans cette extrémité, les lords spirituels et temporels qui étaient à Londres s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, et crurent devoir interposer leur autorité pour le salut de la chose publique. Ils chargèrent le maire et les échevins de maintenir la paix dans la cité; ils adressèrent des ordres à la flotte, à l'armée et à toutes les garnisons, et écrivirent au prince, dont

ils approuvaient hautement l'entreprise, lui exprimant leur joie et leurs félicitations sur ses succès.

Le lendemain du départ du roi, pendant que les gens de toutes les classes tremblaient de frayeur, leurs alarmes furent encore redoublées par le bruit qui se répandit que les Irlandais licenciés incendiaient les villes, coupaient la gorge dans les environs, et que le massacre général des protestants était résolu. Cette absurde croyance répandit partout la plus profonde consternation; on sonna le tocsin, on alluma les fanaux, la cité de Londres fut illuminée toute la nuit, et chacun se pourvut d'armes pour défendre sa famille contre les *barbares Irlandais*; mais le lendemain matin, quand on sut que ces bruits n'avaient pas le moindre fondement, la populace, honteuse de ses ridicules frayeurs et se précipitant aussitôt dans les excès opposés, démolit et pilla différentes chapelles et maisons des catholiques romains à Londres, et entr'autres celles des ambassadeurs d'Espagne et de Florence. Le chancelier Jefferies fut arrêté déguisé à Wapping, et après avoir été très brutalement battu, fut envoyé prisonnier à la Tour, où il mourut bientôt après. Le prince ayant fait expédier des ordres pour rappeler les troupes licenciées à leurs drapeaux, partit pour Windsor.

Cependant le roi, qui avait été retenu à Feversham par des vents contraires, y fut arrêté par la populace, au moment où il se sauvait déguisé, et fut très maltraité jusqu'à ce qu'on sût qui il était.

Les principaux habitants le prirent alors sous leur protection, sans vouloir néanmoins consentir à son départ. Le prince n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il dépêcha Zuylestein, avec ordre d'empêcher que le roi n'approchât plus près que Rochester; mais ce message arriva trop tard, le roi était déjà à Londres, où la populace, touchée de ses malheurs ou entraînée par sa légèreté ordinaire, l'accueillit par de vives acclamations de joie, et il retourna à Whitehall, à l'invitation des pairs qui étaient à Londres. Le même jour, il publia un ordre du conseil contre les mouvements populaires, la démolition et le pillage des maisons. Ce fut là le dernier acte de la puissance royale qu'il exerça en Angleterre. S. M. chargea bientôt après lord Feversham d'un message auprès du prince, pour lui proposer très poliment une conférence d'accommodement. Le prince le fit arrêter, sous prétexte qu'il était venu sans passeport. Les gardes hollandais eurent ordre d'occuper tous les postes à Whitehall et au palais de St.-James, et de déplacer la garde anglaise. A minuit, Halifax, Shrewsbury et Delamere portèrent au roi un message, signé du prince, portant qu'il voulait décidément que le roi partît pour Ham le lendemain avant dix heures, avec les domestiques qu'il voudrait emmener et les gardes que le prince enverrait. Ces mesures eurent pour motif l'attentat commis dans le Strand contre le duc de Grafton, par un officier irlandais, qui, étant à cheval, courut à lui, lui tira un coup de

pistolet, et fut lui-même tué sur la place ; on craignait un pareil attentat contre le prince lui-même de la part de quelque garde anglais. Néanmoins le roi aurait probablement fort embarrassé le prince, si un sentiment énergique de sa dignité l'eût porté à se refuser à cette impérieuse sommation ; mais il se borna à demander la permission de se retirer à Rochester, ville près de la côte ; le prince y consentit, et lui envoya 100 de ses gardes pour escorte.

Jacques ayant langui pendant quelques jours, attendant en vain qu'on l'invitât à reprendre possession du trône, céda enfin aux pressantes sollicitations de la reine, et s'embarqua sur un petit bâtiment, accompagné du duc de Berwick, son fils naturel, et de plusieurs domestiques. Il arriva heureusement à Ambleteuse en Picardie, d'où il se rendit en diligence à St.-Germain. Louis XIV le reçut avec la noble générosité d'un grand roi et la tendre bienveillance d'un bon frère. Le palais de St.-Germain, ci-devant la résidence des monarques français, devint l'asyle honorable de la famille royale d'Angleterre.

Jacques avait laissé sur sa table à Rochester un papier, daté du 22 décembre, contenant les motifs qui l'avaient déterminé à s'éloigner. « On ne peut » pas en être étonné, dit-il, quand on a vu le prince » d'Orange retenir comme prisonnier le comte de » Feversham, quoiqu'il fût envoyé pour traiter ami» calement avec lui ; envoyer à onze heures du soir » ses propres gardes prendre possession de White-

» hall, et m'envoyer à moi-même, à minuit, lors-
» que j'étais au lit, l'ordre de partir. Après de pa-
» reils procédés il y avait bien peu à espérer d'un
» homme qui avait envahi mes états et mis en ques-
» tion la légitimité de mon fils. Je demande à tous
» ceux qui m'ont connu et au prince lui-même, s'ils
» ont pu réellement me croire coupable d'une infa-
» mie aussi révoltante. — J'étais né libre, ajoutait-il,
» et j'ai voulu continuer de l'être. Dans différentes
» occasions, j'ai franchement exposé ma vie pour
» l'honneur et pour l'intérêt de ma patrie, et j'es-
» père le faire encore, tout vieux que je suis, pour
» la délivrer de l'esclavage qui la menace; mais,
» pour cet effet, il ne faut pas que je m'expose à
» perdre moi-même la liberté dont j'ai besoin pour
» agir. Quoique je sois obligé de m'éloigner, je se-
» rai a portée de revenir aussitôt que la nation, ou-
» vrant enfin les yeux, verra à quel point elle a été
» trompée sous les prétextes spécieux de religion
» et de liberté. J'espère que Dieu, dans sa miséri-
» corde infinie, voudra bien toucher le cœur de
» mes sujets, et les ramener à des dispositions telles
» qu'elles permettent de convoquer un parlement
» légal; qu'ils accorderont la liberté de conscience
» aux protestants non-conformistes; que ceux qui
» professent la même religion que moi n'en seront
» pas exceptés; qu'ils pourront vivre en paix et en
» tranquillité, comme il convient à des Anglais et
» à des chrétiens, sans être obligés de s'expatrier.
» Je pourrais ajouter beaucoup d'autres choses qui

» confirmeraient ce que j'ai dit, mais il n'est pas » encore temps, etc., etc. »

Ainsi, après trois ans dix mois et dix-sept jours, finit le règne de Jacques II, qui, s'il eût duré plus long-temps, aurait probablement dénaturé et peut-être entièrement détruit la constitution et la religion protestante en Angleterre. A tous autres égards, néanmoins, ce prince, sans avoir de grands talents, était doué de plusieurs vertus qui auraient pu rendre son règne également heureux et honorable. Du vivant de son frère, il avait trop participé au déréglement de la cour, ainsi que le prouve le nombre d'enfants naturels qu'il eut d'Arabelle Churchill, sœur du colonel Churchill, ensuite duc de Marlborough, et de Mme Sedley; mais il congédia la dernière aussitôt qu'il monta sur le trône, et la créa comtesse de Dorchester. Depuis cette époque, sa vie privée ne mérita que des éloges. Comme prince, sa fermeté et son activité dans l'exécution de ses entreprises, ainsi que l'habileté et la bravoure qu'il déploya à la tête des flottes anglaises contre les plus célèbres amiraux de l'Europe, tournèrent également à la gloire et à l'avantage de son pays. Comme roi, son extrême économie des fonds publics surpassa celle de presque tous ses prédécesseurs; son application au travail était exemplaire, et contribua beaucoup au succès des affaires maritimes et à l'encouragement du commerce; sa jalousie sur l'honneur national était inaltérable et ne se démentit même pas après qu'il eut été dépouillé de la royauté,

quoiqu'il eût paru ci-devant avoir un sentiment bien peu convenable de sa dignité comme roi de la Grande-Bretagne, en se soumettant entièrement à l'influeuce absolue d'une puissance étrangère, en sollicitant si vivement et en acceptant avec tant d'empressement les subsides qu'il recevait souvent du roi de France, dont la toute-puissance était malheureusement l'objet de son émulation. C'est ainsi que se livrant à ces hautes idées qu'il tenait de son père et de son grand-père, sur l'autorité royale, et dans lesquelles les suggestions politiques et l'influence de Louis XIV l'encourageaient à persévérer, il tendait ouvertement à réduire ses sujets à n'avoir d'autre droit à la liberté que celui qu'il lui plairait de leur accorder. En même temps, son zèle pour la religion catholique, également excité par Louis, était poussé à un tel degré d'aveuglement, que malgré le serment qu'il avait prêté à son sacre, et ses promesses répétées de maintenir le clergé établi, il travaillait de tout son pouvoir à l'entière subversion de la religion protestante, sous prétexte d'obtenir seulement égalité de priviléges et tolérance en faveur de ses sujets catholiques. Si, au lieu de précipiter à la fois et de mener de front deux entreprises aussi graves et aussi difficiles, il se fût contenté d'abord de travailler à rendre par degrés son pouvoir absolu, et à le consolider, il est d'autant plus probable qu'il y aurait réussi, qu'il aurait été appuyé par les torys; au lieu qu'il rallia tous les partis contre lui par la précipitation et l'imprudence

de ses mesures en faveur d'une religion qui aurait à la fin prévalu d'elle-même, ou du moins par la puissante influence de son exemple, parce que le penchant naturel et général des hommes, dans tous les pays, a toujours été et sera toujours de faire ce qu'ils croient être agréable à un souverain absolu.

Aussitôt que le départ du roi fut connu, les lords spirituels et temporels s'assemblèrent au nombre de 90, et votèrent une adresse au prince pour le prier de prendre la direction des affaires publiques, et de convoquer une *convention*; expression nouvelle dont on s'était servi pour la première fois en Angleterre à la restauration de Charles II, pour désigner un parlement assemblé sans les formes ordinaires. En même temps, ils ordonnèrent à tous les papistes de quitter la cité de Londres, et de ne pas s'éloigner à plus de cinq milles de leurs maisons.

Le prince ne voulant pas agir d'après une autorité qui pût paraître insuffisante, pensa avec raison que le vœu de la nation serait connu avec plus de certitude et de régularité en appelant tous les membres des communes qui avaient siégé dans les différents parlements tenus sous Charles II, et qu'on regardait comme les seuls de cette époque dont les élections eussent été libres. Ils furent donc invités à s'assembler, et on leur adjoignit le maire, les échevins (*aldermen*), et 50 membres du conseil commun. Cette assemblée adopta unanimement l'adresse votée par les pairs, et pria le prince de convoquer une convention au 22 janvier. Le prince

répondit qu'il tâcherait de maintenir la tranquillité publique, et que ses lettres seraient expédiées pour la convocation de la convention.

L'ambassadeur français Barillon s'étant donné beaucoup de mouvement pour semer la division parmi les pairs, le prince lui ordonna de sortir du royaume dans 24 heures. Le 30 décembre, le prince reçut la communion de la main de l'évêque de Londres, dans la chapelle de St.-James, pour qu'on ne craignît pas qu'il eût le projet de rien changer à la discipline de l'Eglise établie. Le même jour, il donna une déclaration par laquelle il autorisait tous les officiers et les magistrats, à l'exception des papistes, de continuer les fonctions de leurs offices et emplois respectifs jusqu'à ce que la convention fût assemblée.

1689.

Déclaration du prince d'Orange, portant réglement pour le recouvrement du revenu public. Il envoie ordre à toutes les troupes de s'éloigner de toutes les villes et bourgs d'Angleterre, à l'époque où il sera procédé à l'élection des membres de la convention. Il fait publier un autre ordre portant que les troupes du prince, de quelque nation qu'elles soient, ne pourront loger dans des maisons particulières sans le consentement des propriétaires.

La noblesse et les principaux propriétaires d'Ecosse résidant à Londres étant assemblés et consultés par le prince sur les meilleurs moyens de maintenir leur religion et leurs libertés, proposent

d'assembler une convention dans ce royaume, et que le prince prenne sur lui l'administration du gouvernement.

Le prince s'adresse à la cité de Londres pour un emprunt de 200,000 livres qui est rempli dans quatre jours.

Déclaration qui ordonne le paiement de la solde des matelots et des troupes de terre.

Une profonde tranquillité et soumission à l'administration du prince prévaut dans tout le royaume; la flotte et l'armée reçoivent ses ordres sans opposition et sans murmure.

La convention anglaise assemblée à Westminster au jour fixé, reçoit une lettre du prince d'Orange qui lui recommande l'organisation du gouvernement du royaume, la situation de l'Irlande, les secours qu'il est convenable d'assurer aux Hollandais en cas de nécessité, et surtout la prompte expédition des affaires et l'unanimité des résolutions. Dans peu de jours, il fut voté à une grande majorité par les communes, « que Jacques II ayant » tenté de renverser la constitution du royaume en » rompant le contrat primitif entre le roi et le peu- » ple; qu'ayant, par l'avis des jésuites et autres per- » sonnes mal intentionnées, violé les lois fondamen- » tales, et étant sorti du royaume, avait abdiqué » le gouvernement, et que par-là, le trône était de- » venu vacant. » Ce vote éprouva une grande opposion à la chambre haute. On y débattit d'abord la question sur l'existence du contrat primitif entre le

roi et le peuple, et l'affirmative l'emporta à une majorité de cinquante-trois voix contre quarante-six ; il fut ensuite décidé, après une légère opposition, que le roi avait rompu ce contrat. Quant à l'expression *abdiqué*, il fut décidé qu'*abandonné* était le mot propre. La dernière question fut de savoir *si le roi, ayant rompu le contrat primitif et abandonné le gouvernement, le trône était devenu vacant.* Ce point fut débattu avec plus de chaleur et d'obstination que tous les autres, et il passa à une majorité de onze voix que l'article concernant la vacance du trône serait omis, et le vote fut renvoyé aux communes avec ces amendements. Néanmoins, après une conférence et de longues discussions entre les deux chambres, les communes insistèrent sur leur vote, et leur persévérance obligea les pairs à y accéder.

Quoique les torys en général fussent déterminés à s'opposer au retour du roi, ils étaient résolus à ne pas consentir à ce qu'il fût détrôné ni à aucun changement dans la ligne de la succession; les pairs avaient proposé, en conséquence, l'établissement d'un régent investi du pouvoir royal, comme un expédient plus conforme aux lois et aux principes constitutionnels, ainsi qu'aux exemples qui avaient eu lieu dans d'autres pays, et dernièrement en Portugal. Le parti des whigs vota pour un roi; et après des débats aussi chauds qu'importants dans la chambre haute, ce vote prévalut à une majorité de cinquante-une voix contre quarante-neuf.

Pendant que ces grandes questions s'agitaient, le prince gardait le plus profond silence, comme si leur issue, quelle qu'elle fût, lui eût été indifférente. Il n'employa aucune intrigue pour influencer les électeurs ou les membres de cette assemblée, et dédaigna même d'honorer d'aucune civilité particulière ceux dont le zèle aurait pu lui être utile. A la fin, cependant, il jugea à propos de faire connaître, mais d'une manière privée, ses sentiments sur les questions qui se débattaient. Il assembla quelques membres de la chambre haute, et leur dit qu'ayant été invité à venir rétablir leur liberté, il avait tenté cette entreprise, et avait eu le bonheur de réussir; qu'actuellement, c'était au parlement à concerter, pour l'organisation du gouvernement, des mesures dans lesquelles il ne prétendait pas s'ingérer; qu'il avait entendu parler de différents plans, soit pour l'établissement d'un régent ou pour faire passer la couronne à la princesse d'Orange; qu'à cet égard, ils étaient absolument les maîtres de choisir le plan qui leur serait le plus agréable ou le plus avantageux; qu'il n'avait aucune objection à ce qu'ils nommassent un régent, mais qu'il croyait devoir les informer qu'il était résolu à ne pas accepter la régence; et que, quant à la dignité royale, quoique personne ne pût être plus profondément pénétré que lui de tout le mérite de la princesse, il aimerait mieux rester simple particulier que de jouir d'une couronne qui dépendrait de la volonté ou de la vie d'une autre personne; que, par consé-

quent ils devaient considérer qu'il lui serait absolument impossible de les seconder dans l'exécution d'aucun de ces deux plans. Ses affaires au dehors étaient, dit-il, trop importantes pour être abandonnées pour une dignité aussi précaire, et même pour lui laisser le temps qui serait nécessaire pour rétablir l'ordre dans leur gouvernement désorganisé.

Dans ce même temps, et pendant les débats qui devaient fixer le sort de la couronne, le comte de Danby envoya un message à la princesse d'Orange qui était alors en Hollande, pour lui demander si elle désirait de siéger seule sur le trône; elle s'y refusa, et envoya la lettre de Danby au prince. La prince Anne exprima les mêmes sentiments. Les parties principales étant ainsi d'accord, la convention passa un bill par lequel elle plaça la couronne sur la tête du prince et de la princesse d'Orange, comme roi et reine d'Angleterre, réservant le pouvoir royal au prince seul pour être exercé au nom de l'un et de l'autre; appelant à la succession, après la mort du prince et de la princesse d'Orange, la princesse de Danemarck et sa postérité, après celle de la princesse d'Orange, mais avant celle du prince par une autre femme.

La convention annexa à ce réglement sur la couronne l'importante déclaration connue sous le nom de *bill des droits*, où tous les points dernièrement contestés entre le roi et le peuple furent définitivement fixés, et la prérogative royale définie et circonscrite avec plus d'exactitude et de précision

qu'elle ne l'avait été à aucune autre époque de la monarchie anglaise. Le marquis d'Halifax, en qualité d'orateur de la chambre haute, fit, au nom des pairs et des communes d'Angleterre, une offre solennelle de la couronne au prince et à la princesse qui était arrivée de Hollande le jour précédent (23 février). Le prince accepta cette offre avec reconnaissance; et le même jour, Guillaume et Marie furent proclamés roi et reine d'Angleterre aux acclamations de joie du peuple.

Observations générales sur cette période.

La constitution anglaise n'avait été violée à aucune époque par le souverain et par le peuple, autant qu'elle le fut sous la dynastie de Stuart; il faut dire aussi qu'elle n'avait jamais été aussi essentiellement perfectionnée qu'elle le fut par la conséquence nécessaire de ces mêmes violations qui, en faisant connaître les extrémités fatales auxquelles les usurpations pouvaient être poussées de part et d'autre, mirent les vrais amis de leur patrie en état de découvrir les moyens les plus sûrs de prévenir à jamais le retour de ces désastres.

La querelle imprudemment engagée par Jacques Ier. sur la prérogative qu'il voulait rendre constitutionnellement despotique, et contre les privilèges du peuple, fut encore plus imprudemment continuée par Charles Ier. qui, n'ayant pas la force d'esprit de son père, avait à lutter avec des parle-

ments composés d'hommes plus habiles, plus énergiques, et surtout mieux instruits des vrais principes de la constitution. Il se trouva bientôt dans la périlleuse alternative de perdre son trône et sa vie en défendant ses droits légitimes, ou de les étendre au-delà des bornes constitutionnelles en dissolvant le parlement et en se dispensant de le rassembler. Il fit l'essai de cette dernière mesure avec un succès complet pendant plusieurs années; mais malheureusement, la guerre aussi inutile qu'impolitique dans laquelle il s'engagea contre l'Ecosse, le rejeta du côté le plus dangereux de l'alternative en le forçant à assembler un parlement qui, se prévalant de la nécessité reconnue de sa convocation, manifesta sur-le-champ un esprit de fanatisme extravagant et de rebellion qui se répandit bientôt dans toute la nation. Ainsi, malgré les vertus et la sagesse que Charles avait déployées dans son administration lorsqu'elle était délivrée de toute surveillance parlementaire, il ne put sauver ni son trône ni sa vie.

La république présenta dans Cromwell l'exemple le plus étonnant de ce que peut opérer, et du pouvoir immense que peut obtenir partout un homme ambitieux, entreprenant, doué d'un grand courage personnel, de beaucoup d'énergie, de prudence et de pénétration, même sans aucun talent pour la parole, mais avec beaucoup d'hypocrisie et d'audace habilement combinées et employées à propos.

La restauration, si ardemment, si universellement anticipée par l'attente impatiente d'une na-

tion fidèle, si honorable pour le souverain et pour les sujets par les circonstances qui l'accompagnèrent, expia, autant qu'il était possible, un attentat dont l'injustice et l'énormité étaient si profondément et si unanimement abhorrées. Il n'y eut pas un Anglais qui ne désirât de tout son cœur de concourir, autant qu'il était en son pouvoir, à assurer à Charles II le règne le plus glorieux et le plus fortuné; et sans doute il eût été l'un et l'autre, si ce prince n'eût pas été plus enclin à abuser de ces dispositions précieuses qu'à en profiter honorablement. Il fallait que son caractère fût bien dépravé pour que l'expérience, ses longues infortunes et l'échafaud encore fumant de son père ne lui eussent pas appris que les princes ont aussi des devoirs dont plusieurs sont difficiles à remplir, et qu'il est bien peu de trônes dont les fondements ne soient pas ébranlés et ruinés par l'indolence et par la débauche. Tel était, en effet, l'état chancelant du trône d'Angleterre lorsque Jacques II y monta. Il aurait fallu beaucoup de prudence et de modération pour le consolider de nouveau; Jacques n'ayant ni l'une ni l'autre, acheva de le renverser par sa pétulance et son entêtement.

A l'égard des mesures sans exemple qui furent prises dans cette circonstance critique, et qui ont été sanctionnées par leur succès et par leurs heureuses conséquences, il n'est peut-être pas inutile d'observer que si elles eussent été proposées sous la forme de questions constitutionnelles, et impartia-

lement discutées comme telles, leur légalité aurait pu paraître au moins douteuse. Il n'y avait pas, en effet, un seul mot dans la constitution dont on pût induire que l'absence du roi hors du royaume pouvait être considérée comme une abdication de la couronne. La mauvaise administration du roi, ses abus de pouvoir, la rupture du contrat primitif entre le souverain et le peuple auraient pu être regardés constitutionnellement comme autant de chimères, puisque la constitution avait consacré comme un principe fondamental que le roi ne pouvait jamais faire de mal, déclarant en même temps les ministres responsables de toutes les contraventions aux lois qui seraient commises par le gouvernement. Le cas de l'absence volontaire du roi n'était pas nouveau en Angleterre, et il y avait toujours été pourvu par une régence. Lorsqu'en 1189 Richard Ier. s'engagea dans la guerre de la Terre-Sainte, il nomma régents du royaume, pour le temps de son absence, Longchamp et l'évêque de Durham qu'il préféra au prince Jean son frère. Henri VIII avait confié à seize exécuteurs testamentaires le gouvernement du royaume pendant la minorité de son fils Edouard VI, et avait nommé douze conseillers pour les aider de leurs avis. Ainsi, on aurait pu recourir au même moyen, si le prince d'Orange, les princesses Marie et Anne avaient persisté à refuser la régence. Mais même en écartant ces arguments, et en admettant complètement que Jacques II n'avait plus aucun droit à la couronne,

ceux de son fils, de son successeur légal n'en restaient pas moins entiers : son absence à l'âge de six mois était évidemment involontaire ; il pouvait donc y être pourvu par une régence. En un mot, il semblait n'y avoir d'autre moyen régulier de le priver de la couronne que de remettre en question la légitimité de sa naissance et de le faire déclarer bâtard. Si ce procès avait eu lieu dans de pareilles circonstances, il aurait pu avoir l'issue la plus favorable aux vues ambitieuses du prince d'Orange. Il rejeta cependant cette mesure par égard pour son beau-père ; mais quelque louable que fût sa conduite à cet égard, ses droits et ceux de la princesse Marie à la couronne n'en étaient pas mieux fondés. Au reste, ces difficultés épineuses s'évanouirent toutes à la fois par l'appel de tous les partis à la première, à la plus sacrée de toutes les lois, *le salut du peuple*, qui ne permettait pas de laisser plus longtemps le gouvernement et les affaires publiques dans l'état d'incertitude et de désordre où l'absence du roi les avait jetés ; et les mesures importantes qui furent adoptées dans cette conjoncture, quoique évidemment révolutionnaires comme contraires à la constitution, assurèrent la liberté du peuple et la religion nationale plus efficacement qu'elles ne l'avaient encore été. La fameuse déclaration des droits solennellement censurée par un serment royal renouvelé à chaque couronnement, et confirmée par une exécution constante pendant plus d'un siècle, est devenue, non seulement un accessoire

nécessaire à la constitution, mais un de ses remparts les plus solides. Elle est composée de treize articles dont voici la substance :

« Déclare que le prétendu pouvoir de suspendre les » lois ou de dispenser de leur exécution par un simple » acte d'autorité royale, sans le consentement du » parlement, ainsi qu'il a été exercé par ci-devant, » est illégal; que la commission pour ériger la ci-de- » vant cour ecclésiastique et toutes autres commis- » sions et cours de même nature, sont également » illégales;

» Que lever de l'argent en vertu de la prérogative » royale sans le consentement du parlement, pour » plus long-temps ou dans une autre forme qu'il n'a » été ou ne sera accordé, est illégal;

» Que les sujets ont le droit de présenter des péti- » tions au roi, et que toutes arrestations et poursuites » intentées à cette occasion sont illégales;

» Que lever ou entretenir en temps de paix une » armée permanente dans le royaume, sans le con- » sentement du parlement, est contraire à la loi;

» Que les sujets protestants peuvent avoir des » armes pour leur défense suivant leur condition, » et conformément à la loi;

» Que les élections des membres du parlement » doivent être libres;

» Que la liberté des discours, débats ou procédés » du parlement ne doit être attaquée dans aucune » cour ou autre lieu qu'au parlement;

» Qu'on ne doit ni exiger des cautionnements ex-

» cessifs ni imposer des amendes trop fortes, ni in-
» fliger des punitions cruelles et insolites ;

» Que les jurés doivent être régulièrement nom-
» més et envoyés ; que ceux qui sont employés dans
» les procès pour crimes de lèse-majesté, doivent
» être francs-tenanciers ;

» Que tous les dons et promesses d'amendes et
» confiscations de personnes particulières, avant la
» conviction, sont nuls et contraires à la loi ;

» Que pour la réforme des abus, et pour corriger,
» confirmer et maintenir les lois, les assemblées
» du parlement doivent se tenir fréquemment ; que
» tels sont les droits incontestables et les libertés de
» la nation ; qu'aucuns jugements, déclarations,
» actes ou procédés, au préjudice du peuple, contre
» la disposition d'aucun des articles ci-dessus, ne
» doit tirer à conséquence, ni être cité comme
» exemple. »

Cette déclaration, qui fut la base et la condition essentielle du contrat solennel qui transféra la couronne au prince d'Orange, aurait sans doute été acceptée par Jacques II ; mais malheureusement on n'avait plus aucune confiance dans ses promesses, parce qu'il y avait rarement été fidèle, et qu'il n'avait même pas été plus scrupuleux à l'égard de ses serments. Ainsi, la défiance générale qui existait contre lui et qui avait malheureusement existé avec trop de fondement contre les autres princes de la maison de Stuart, fut une des principales causes de la chute de cette dynastie ; grande et importante



leçon, qui doit apprendre à tous les princes que la perte de l'estime, de la confiance et de l'affection de leurs sujets ne leur laisse plus qu'un vain titre.

Le gouvernement anglais n'avait jamais été aussi arbitraire qu'il l'était lors de l'accession de la maison de Stuart; la cour de haute commission et celle de la chambre étoilée suffisaient seules pour mettre toute la nation à la merci du prince. La haute commission avait été érigée par un acte du parlement, sous le règne d'Elisabeth, pendant la grande révolution concernant la religion pour armer le souverain d'une puissance absolue contre toute opposition. La doctrine et la vie entière de tous les membres du clergé étaient sous la surveillance de cette cour; elle connaissait de toute contravention à l'acte de conformité, de tout manquement aux cérémonies de l'Eglise établie. Tous les catholiques qui exerçaient quelque acte de leur religion, ou envoyaient leurs enfants en pays étranger pour les faire élever dans ses principes, étaient punissables par la haute commission; elle ne procédait pas par voie d'information, mais sur de simples rumeurs ou soupçons, ou ainsi qu'elle le jugeait convenable. En un mot, cette cour était autorisée à employer les formes et procédures de l'inquisition avec toutes ses terreurs et ses iniquités. La chambre étoilée, dont l'origine remontait à l'antiquité la plus reculée, avait les mêmes pouvoirs en matière civile, et employait des formes également arbitraires dans ses

procédures. Son autorité ni ses formes n'étaient réglées ou circonscrites par aucune loi; la dépendance constante et servile des parlements, à cette époque, les avait tellement dégradés, qu'ils étaient regardés plutôt comme un ornement de luxe dans le système du gouvernement, que comme une partie intégrante de son existence.

La liberté de la presse ne pouvait pas exister sous un pareil gouvernement, et était parconséquent absolument inconnue. Un décret d'Elisabeth défendit qu'on imprimât aucun ouvrage ailleurs qu'à Londres, Oxford ou Cambridge; un autre défendit, sous de sévères peines, qu'on imprimât aucun livre ou pamphlet contre la forme ou l'objet d'aucune loi ou statut, ou contre aucune injonction faite par S. M. ou par son conseil privé. Jacques étendit les mêmes peines à l'importation de pareils ouvrages de l'étranger, et défendit qu'aucun livre fût imprimé sans une permission des archevêques de Cantorbery ou d'York, de l'évêque de Londres, du vice-chancelier d'une des universités ou de quelques personnes préposées par eux.

Ce despotisme aurait pu durer encore plusieurs années, si on se fût borné, pour le maintenir, à en continuer l'usage; mais du moment où Jacques Ier. entreprit de le faire reconnaître et sanctionner au parlement par la seule puissance de ses syllogismes, il commença à décliner, et sa chute, sous le règne suivant, entraîna immédiatement le renversement du trône et le meurtre de Charles;

conséquence ordinaire du succès de toutes les entreprises du peuple contre le despotisme.

L'assemblée du parlement, en 1621, est une époque d'autant plus remarquable, qu'on vit deux partis s'y former régulièrement pour la première fois, quoique sans prendre aucune dénomination, celui de la cour et celui du peuple, qui ont toujours continué depuis, et qui, après avoir souvent fait craindre la dissolution du gouvernement, sont devenus les soutiens les plus essentiels de sa force et de son existence.

La totalité des revenus ordinaires du roi, en 1617, ne s'élevait pas à plus de 450,000 liv., et ses dépenses ordinaires excédaient cette somme de 36,000 liv. Toutes les sommes extraordinaires que Jacques I[er]. se procura par des subsides, des emprunts, des ventes de domaines de la couronne et des titres de baronets, par des remboursements reçus des Hollandais et du roi de France, par des bénévolences, etc., etc., montèrent en tout à environ 2,200,000 liv., dont 775,000 liv. furent le produit des ventes des domaines de la couronne. Les dépenses extraordinaires du roi montèrent à deux millions, indépendamment de plus de 400,000 liv. données en présents. Ce compte explique comment le roi se trouva accablé de dettes dès le commencement de son règne. Les droits de la douane, perçus à 5 pour 100 de la valeur sur les importations et les exportations, produisirent en 1604, 127,000 liv. pour une année; ils s'élevèrent à 190,000 liv. vers la fin

du règne de Jacques Ier. Les secours extraordinaires accordés par le parlement, pendant toute la durée de son règne, ne s'élevèrent pas à plus de 630,000 liv. qui, réparties en 21 années, donnent 30,000 liv. par an.

Les historiens font souvent mention de *quinzièmes* et de *subsides*, mais aucun d'eux n'a expliqué clairement en quoi consistait le produit de ces taxes, ni de quelle manière elles étaient levées. Il paraît cependant que le quinzième était la proportion de la taxe imposée sur les meubles, et qu'un subside montait à 4 shelings par livre sur le produit des terres, et à 2 shelings 8 sols par livre sur la valeur des meubles, dans les comtés; imposition très onéreuse si elle eût été payée à la rigueur; mais sous le règne de Jacques Ier. on ne payait que la vingtième partie de cette somme.

Le revenu ordinaire de Charles II monta à peine à 1,200,000 liv. par an pendant la durée de son règne. Les secours extraordinaires que le parlement lui accorda montèrent à 11,443,407 liv. qui, répartis dans les 24 années de son règne, donnent 476,808 liv. par an. Il faut ajouter à ces sommes environ 1,200,000 liv. retenus sur les banquiers en 1672, lorsque le roi fit fermer l'échiquier, et pour lesquels il paya 6 pour 100 d'intérêt jusqu'à la fin de son règne. Le revenu de Jacques II fut porté à environ 1,850,000 liv. et monta à deux millions par an, en y ajoutant celui dont il jouissait comme duc d'York. Le dette nationale montait à 1,054,926 liv. à l'époque de la révolution.

La marine anglaise était regardée comme formidable du temps d'Elisabeth, quoiqu'elle ne fût composée que de 30 vaisseaux et de quelques pinasses ou sloops. Depuis l'année 1617 jusqu'en 1623 Jacques I[er]. fit construire 10 nouveaux vaisseaux, et dépensa 50,000 liv. par an pour sa flotte, indépendamment de 36,000 liv. qu'il donna en bois pris dans les forêts royales. En 1678, la flotte consistait en 83 vaisseaux, sans compter 30 de plus qui étaient alors en construction. Le roi, à la restauration, ne trouva que 63 vaisseaux de tout rang, et la marine continua d'être négligée sous son règne; mais Jacques II, bientôt après son accession, la rétablit dans son ancienne puissance. La flotte, à la révolution, était composée de 163 vaisseaux de tout rang, dont les équipages employaient 42,000 matelots. Jacques II, étant duc d'York, fut le premier inventeur des signaux maritimes.

Le commerce et les richesses de l'Angleterre ne firent jamais d'aussi rapides progrès que depuis la restauration jusqu'à la révolution, à raison des deux guerres de Hollande qui, troublant le commerce de cette république, favorisèrent infiniment la navigation de la Grande-Bretagne. La conquête de New-York et de New-Jersey augmenta considérablement la force et la sécurité des colonies anglaises, par l'extension que les établissements de la Pensilvanie et de la Caroline donnèrent à l'empire anglais en Amérique. Sir Joseph Child, dans ses *Briéves Observations*, dit, «qu'il y avait à la Bourse, en 1688,

» plus d'hommes qui avaient une fortune de 10,000 » liv., qu'il n'y en avait en 1650 qui eussent 1000 » liv.; qu'à cette même époque une honnête femme se » croyait décemment habillée avec une robe de » serge, qu'une femme de-chambre aurait été hon- » teuse de porter en 1688, où l'on vit, indépen- » damment d'une plus grande quantité de riches ha- » bits, de vaisselle d'argent, de bijoux et de beaux » meubles, le nombre des voitures augmenté au » centuple. »

Lorsque la maison de Stuart parvint à la couronne, l'Angleterre n'avait pas d'armée permanente à payer, et Jacques Ier., exaltant avec tant d'emphase sa vice-gérence divine et l'étendue de la prérogative royale, n'avait pas un seul régiment de gardes pour soutenir ses hautes prétentions. La milice, montant à 160,000 hommes, était la seule défense du royaume. Charles II avait à sa solde près de 5000 hommes de gardes ou de troupes employées dans les garnisons; vers la fin de son règne, il en avait porté le nombre à près de 8000 hommes. Jacques II, lors de la rebellion de Monmouth, avait environ 15,000 hommes sur pied, et il n'avait pas moins de 30,000 hommes de troupes régulières lors de l'invasion du prince d'Orange.

La première manufacture de glaces et de cristal fut introduite en Angleterre par le duc de Buckingham, d'après celle de Venise.

Les barrières des grandes routes furent établies pour la première fois en 1662, par acte du parlement.

La première loi qui permit l'exportation des monnaies étrangères et des lingots fut donnée en 1663.

Aucune des périodes antérieures n'a égalé celle-ci, et aucune de celles qui lui ont succédé ne l'a surpassée, quant au nombre et aux talents distingués des hommes de génie, des poètes, des philosophes, des savants et hommes de lettres qui y ont fleuri, tels entr'autres que Newton, Hobbes, lord Bacon, Shakespeare, Milton, Johnson, Walter, Clarendon, Camden, Waller, Dryden, Butler, Otway, etc., etc.

APPENDIX.

Les événements les plus importants de cette période sont prouvés par le témoignage des auteurs suivants.

JACQUES Ier. ET CHARLES Ier.

Kennet, vol. I, pag. 662 à 778; vol. V, p. 46, 66, 74, 80, 245, 255 et *passim.*

State Trials, prem. édit., vol. I, p. 176 à 251; vol. VII, p. 147 à 216, *passim.*

Rymer, t. XVI, p. 341, 561, 585; t. XVII, p. 200, 522, 616, 632; t. XVIII, p. 117, 594, 621, 633; t. XV, p. 124, 493, 504; t. XIX, p. 511.

Wenwood, vol. II, p. 18, 19, 65, 173, 300, 438.

Journals, 26, 29, 30 mars 1604; 3, 5 avril; 6, 7, 21 mai; 4, 7, 23 juin 1606; 3 juillet 1607; 17 février 1609; 23 mai 1610; 12 avril, 12 mai 1624; 12, 16 février 1620; 26 février 1623; 27 mars, 18 avril 1626; 7, 13, 18, 20, 26 juin 1628; 30 novembre, 27, 28 décembre 1641; 13 février 1643.

Parliamentary Hist., vol. IV, p. 444, 449, 451; vol. V, p. 98 à 110, 250, 466, 484; vol. VI, p. 19, 37, 66, 75, 346, 396, 399, 407; vol. VII, p. 282, 300, 310, 363; vol. VIII, p. 111, 116, 168, 169, 170, 197, 201, 206, 214, 219, 220, 246, 250, 260, 326, 339, 340, 346, 354, 389; vol. XV, p. 236, 243, 244, 342, 344; vol. XVI, p. 40.

Strafford's Letters and Dispatches, vol. II, p. 217.

Temple, p. 17 à 108.

Mémoires et ouvr. de Jacques II, *passim.*

Bacon's Works, p. 190, 191.

Sir John Davis, p. 166 à 280, *pas.*

Rushworth, *passim.*

Spotswood, *passim.*

Franklin, p. 32 à 251, *passim*; 412, 437, 478, 611, 767.

Clarendon, années correspondantes.

Whitelocke, p. 5 à 360.

Burnet's Memoirs, p. 29, 30, 31, 154, 258.

Walker's History of Independency, part. I. *passim.*

Rapin, Hume, Mézerai, Daniel, années correspondantes.

Mémoires de Mlle. de Motteville.

Charles James Fox's Hist., of the early part. of the reign of James II.

INTERRÈGNE.

Walker's Hist. of Independency, part. II.

Parliamentary Hist., vol. XIX, p. 83, 136, 165, 176, 263, vol. XX, p. 47, 182, 433.

Whitelocke, p. 298, 378, 396 à 496, 543, 548, 570, 620, 624, 647.

Mémoires et ouvr. de Jacques II, *passim.*

Strafford, *Letters*, vol. I, p. 421, 423, 430, 467.
Rapin, Hume, Mézerai, Daniel, années correspondantes.
Clarendon, *Hist. of the Rebellion*, corresponding years.
Sir Edward Walker, *Historical Discourses*, p. 159 à 178.
Burnet, *passim*.
Thurloe, vol. I, p. 273, 393, 511, 616, 753, 759, 762; vol. II, p. 414, 429, 476, 588, 620; vol. III, p. 103, 505, 619, 653; vol. IV, p. 57, 295, 343, 445, 570, 589; vol. V, p. 433, 708; vol. VI, p. 53, 116, 261, 425, 557; vol. VII, p. 1, 151, 158, 174, 355, 416, 617.

CHARLES II ET JACQUES II.*

Parliamentary Hist., vol. VIII, p. 132; vol. XXIII, p. 173, *passim*.
Mémoires et ouvr. de Jacques II, *passim*.
Burnet, p. 147, 149, 152, 201, 202, 213, 237, 522, 583, 711; vol. II, p. 169.
Lord Grey's, *Secret Hist. of the Rye-House Plot.*
Rotul., part. I, Henri V, n°s. 15 et 22; XV, Richard II, n°. 1.
Sir John Reresby's, Mémoires, p. 272.
Ch. James Fox's, *Hist. of the early part. of the reign of James II.*
Journals, vol. VIII, *passim*.
Temple, vol. I, p. 75, 335, 449, 458, 461; vol. II, p. 41, 42, 179.
Lettres de Destrade, *passim*.
Sir John Dalrymple's, *Appendix*, p. 111, 112, 142.
State Trials, vol. V, p. 171; vol. VII, pag. 205.
Négociations de d'Avaux, *passim*.
Correspondance de Barillon.
Rapin, Hume, Mézerai, Daniel, années correspondantes.
Clarendon's, *Hist. of the Rebellion*, *passim*.

NOTICE

De quelques-uns des principaux événements survenus dans les autres états de l'Europe pendant le cours de cette période.

ANNÉES

1604. Premier établissement des Français en Canada.

Les Espagnols, commandés par Spinola, prennent la ville d'Ostende sur les Hollandais, après un siége que la brave résistance du prince Maurice fit durer trente-neuf mois. Il y périt de part ou d'autre 140,000 hommes.

Charles de Sudermanie, fils de Gustave Vasa, étant nommé régent de Suède à la mort de Jean, son frère aîné, s'empare de la couronne en l'absence de son neveu, qui était l'héritier légitime, et qui avait été élu roi de Pologne, où il était encore.

1605. Après la mort de Théodore, czar de Russie, le dernier de la dynastie de Rurick, qui avait régné dans ce pays pendant huit cents ans, Borris Gudenon, soupçonné d'avoir empoisonné Théodore, et assassiné le prince Démétrius son fils, s'était emparé du gouvernement de la Russie. Un jeune aventurier élevé en Pologne, prenant avantage de sa ressemblance avec le feu prince Démétrius, et du mécontentement général des Russes contre la tyrannie de Borris, avait pris le nom de Démétrius, et réclamait la succession de Théodore. A la fin, puissamment soutenu par les Polonais, il pénétra en Russie, où il forma un parti considérable contre Borris, qu'il chassa, et fut reconnu grand-duc de Russie; mais son imposture étant découverte, il fut attaqué et mis à mort par Zuski, qui était à la tête des Russes, et qui fut élu bientôt après grand-duc de Russie. C'est la première élection libre d'un czar faite en Russie.

Kepler établit les bases du système d'attraction de Newton.

1606. Grand incendie dans le quartier des juifs à Constantinople; huit cents maisons furent consumées, et plus de 1500 personnes périrent dans les flammes.

1608. Galilée de Florence découvre les satellites de Jupiter, avec le télescope qui venait d'être inventé en Hollande.

Un autre faux Démétrius paraît en Russie.

1610. Henri IV, un des plus illustres et des meilleurs rois qu'ait eu la France, est assassiné à Paris par Ravaillac.

Philippe III, roi d'Espagne, poursuit avec vigueur l'exécution de l'édit qu'il avait donné l'année précédente contre les Maures. Plus de 900,000 furent chassés d'Espagne, et perdirent toutes leurs propriétés.

La baie d'Hudson est découverte par un capitaine de ce nom, que son équipage abandonna dans ce pays désert, où il périt.

1614. L'usage de mettre de la poudre est introduit en France par quelques baladins de la Foire St.-Germain, qui poudraient leurs cheveux pour se rendre plus ridicules.

Derniers états-généraux tenus en France avant ceux qui furent assemblés en 1789, et qui enfantèrent la révolution qui conduisit Louis XVI à l'échafaud, et bouleversa tout le royaume.

La statue équestre d'Henri IV est placée sur le Pont-Neuf à Paris; c'est le premier monument de cette espèce élevé par les Français à la mémoire de leurs rois.

1618. Nouvelle-Hollande découverte par les Hollandais.

Conspiration à Venise dirigée par le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, qui avait le projet de brûler cette ville. L'histoire de cette conspiration a été écrite par St.-Réal.

1619. Synode tenu à Dordrecht, où le grand-pensionnaire Barneveldt, après avoir rendu les plus importants services à sa patrie, fut, à l'instigation du prince Maurice, traduit en jugement à l'âge de soixante-dix ans, condamné à mort par un tribunal corrompu, et perdit la vie sur un échafaud. Le célèbre Grotius, ami déclaré de Barneveldt et des Arminiens, fut condamné à une prison perpétuelle, mais il s'échappa par l'adresse de sa femme, qui le fit emporter enfermé dans une malle. Il alla à Paris, où il composa son ouvrage sur le droit de paix et de guerre.

Les Hollandais bâtissent Batavia dans l'île de Java en Asie.

1620. Bataille de Prague, donnée le 8 novembre, dans laquelle l'électeur-palatin fut défait par Maximilien de Bavière, que l'empereur récompensa en lui transférant la dignité électorale, dont Frédéric, gendre de Jacques Ier., fut privé.

Assemblée générale des protestants à la Rochelle, où ils prennent les armes, malgré les ordres du roi, avec l'intention de former une république indépendante dans l'état; les deux frères Rohan Soubise étaient à leur tête.

1622. Le sultan Osman, voyant que les Cosaques étaient soutenus contre lui par les Polonais, marche contre ces derniers à la tête d'une armée de 300,000 hommes, et est complètement battu par le jeune Ladislas, dans une bataille sanglante donnée dans les plaines de Chokzin. Il fut bientôt après assassiné par les janissaires, et Mustapha fut rétabli sur le trône; mais il fut déposé de nouveau au bout de quelques mois, et eût pour successeur son fils Amurat IV, prince plein d'énergie mais d'une grande férocité, quoiqu'un des plus éclairés de l'empire ottoman. Le sérail fut inondé de sang sous son règne; il fit périr son père et quatre de ses frères pendant que la justice était administrée à ses sujets avec la plus grande régularité.

1623. Expédition des Hollandais contre l'Amérique, où ils font un butin immense.

1624. Expédition des Hollandais contre le Brésil et le Pérou; ils s'emparent de Lima et de San-Salvador, mais ils sont obligés de les abandonner.

Les Espagnols tentent sans succès différentes entreprises contre la Hollande. Spinola attaque Breda, et s'en empare après un siége de dix mois.

1625. Les huguenots recommencent la guerre en France.

1626. Ligue puissante de la Hollande, de la Suède, du Danemarck et de la Basse-Saxe contre l'empereur.

Torricelly invente le baromètre.

Découverte d'une conspiration formée contre la vie du cardinal de Richelieu, et excitée par la duchesse de Chevreuse.

1627. Siége et réduction de la Rochelle par le cardinal de Richelieu; la soumission de tout le parti protestant fut bientôt la conséquence de ce succès.

Bagdad est assiégé sans succès par une armée turque de 150,000 hommes.

1628. Nouvelles victoires navales et conquêtes des Hollandais. Pierre Adrien fait voile pour les Indes occidentales et pour le Mexique, attaque et brûle la flotte espagnole, après avoir mis les cargaisons en sûreté. Pierre Hein attaque une autre flotte espagnole allant du Pérou au Mexique, s'empare de l'argent et de tous les effets, évalués en tout à plus de 16 millions. Les capitaines Charpentier et Pierre de Ruitz font de nouvelles découvertes dans les Indes orientales, et donnent leurs noms à ces différents pays. Ainsi s'accroissent successivement les relations commerciales entre l'Europe et les deux Indes, avec cette différence remarquable, que le prix des denrées coloniales que les Européens tirent des Indes occidentales étant plus que payé par les articles de nos manufactures nécessaires pour la consommation des colons, il en résulte une balance considérable en argent et un soutien important pour nos manufactures, tandis qu'au contraire les Indes orientales reçoivent des Européens une forte balance en argent qui soutient leurs manufactures.

1629. Valstein, général de l'empereur, bat complètement Christiern, roi de Danemarck, envahit toutes ses possessions en Allemagne, pénètre dans le cœur de son royaume, et le force à se soumettre à une paix humiliante qui le prive de ses alliés.

Guerre en Italie pour reconquérir le duché de Mantoue et le Montferrat en faveur de Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui n'était soutenu que par la France et par les Vénitiens, tandis qu'il avait contre lui l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie et toute l'Italie. Les Espagnols sont forcés de lever

le siége de Casal, et la paix est conclue à Suze. L'année suivante, ce traité est rompu par le duc de Savoie, et la guerre recommence avec plus d'acharnement que jamais. Elle se termine néanmoins en faveur du duc de Nevers, qui est confirmé dans la possession du duché de Mantoue et du Montferrat, par le traité de Ratisbonne, signé le 13 octobre, entre l'empereur et le roi de France.

1630. Les Hollandais prennent le Brésil sur les Espagnols.

Le quinquina est introduit en France pour la première fois.

Gustave Adolphe, roi de Suède, ayant chassé les Danois, arrêté les Russes et réprimé les Polonais, prend Stralsund sous sa protection, bat Valstein, et se proclame solennellement le libérateur de l'empire. Il publie un manifeste, dans lequel il somme l'empereur Ferdinand de rétablir dans leurs états les princes dépossédés, de rendre la liberté de conscience aux protestants et à tout l'Empire ses priviléges.

1631. Le cardinal de Richelieu renouvelle l'alliance de la France avec la Hollande, donne des secours aux rebelles dans les provinces espagnoles, encourage les protestants en Allemagne, lie les intérêts de la France à ceux des puissances du Nord, et fournit à Gustave-Adolphe les secours d'argent dont il avait besoin pour humilier la maison d'Autriche. Gustave-Adolphe envahit la Poméranie, obtient des succès signalés à Stettin, dans la Nouvelle-Marche, dans le Mecklembourg, soutient l'électeur de Saxe, passe l'Elbe, marche à Leipsick, qui venait d'être pris par le comte de Tilly, général de l'empereur, et remporte sur lui une victoire complète. De là il étend ses conquêtes en Franconie, en Poméranie, en Bavière, en Basse-Saxe, dans le Palatinat et dans l'électorat de Mayence.

1632. Monsieur, frère du roi, se met à la tête d'une révolte en France, mais elle est bientôt réprimée par la défaite que les rebelles essuient en Languedoc, où le duc de Montmorency fut blessé et fait prisonnier. Il fut jugé par le parlement de Toulouse, condamné et décapité. Gustave-Adolphe, après plusieurs nou-

velles conquêtes, fut tué le 16 novembre à la bataille de Lutzen, qui fut gagnée néanmoins par le duc de Saxe-Weimar, son lieutenant. Le Traité de Grotius sur le droit de paix et de guerre, dont il faisait sa lecture ordinaire, fut trouvé dans sa tente. Une de ses opinions les plus remarquables était qu'il n'y avait d'autre rang parmi les rois que celui auquel chacun d'eux avait droit en proportion de son mérite personnel. Il mourut dans la trente-huitième année de son âge, et la célèbre Christine, sa fille, alors âgée de six ans, lui succéda.

1633. Le tribunal de l'inquisition à Rome rend une sentence contre Galilée, par laquelle elle le condamne à être renfermé en prison pour avoir soutenu le système de Copernic concernant le mouvement de la terre autour du soleil, et il ne put obtenir sa liberté qu'en rétractant cette prétendue hérésie.

Éruption terrible du Mont-Vésuve, qui non seulement étend ses dévastations sur un terrain immense, mais fait périr plus de 4000 personnes.

Le chancelier Oxenstiern, que Gustave-Adolphe avait nommé gouverneur de la Haute-Allemagne, est chargé de l'administration souveraine des affaires et des intérêts des Suédois dans l'Empire, et tous les généraux de Gustave prennent la résolution de continuer d'agir ensemble respectivement contre toutes les branches du parti catholique. L'ame de Gustave animait encore, après sa mort, le courage de ces braves officiers.

1634. Les Suédois sont complètement défaits à la bataille de Norlingen, et Oxenstiern est obligé de prendre la fuite.

Le cardinal de Richelieu entreprend de former en France une marine puissante, perfectionne la discipline dans l'armée, l'ordre et la régularité dans les finances, encourage par sa protection toutes les sciences et arts, fait fixer le premier méridien, établit le Jardin royal des plantes, et prépare l'institution de l'Académie française, qui fut fondée l'année suivante par lettres-patentes.

1635. Le roi de France voyant que depuis la victoire de Norlingen

l'empereur commençait à reprendre ses anciennes prétentions et sa puissance, se décide à prendre sous sa protection les Suédois et tous les princes protestants, lève cinq armées formidables, et déclare la guerre à l'empereur et au roi d'Espagne, guerre qui dura treize ans contre l'empereur, et vingt-cinq ans contre l'Espagne, avec des succès divers de part et d'autre.

1640. Rebellion générale dans la Catalogne, qui veut se constituer en république; mais ce plan est abandonné, et les Catalans traitent de leur réunion à la France.

Révolution en Portugal, qui place sur le trône Jean IV, duc de Bragance, dont le seul rôle, dans la révolution, fut d'accepter la couronne.

1642. Le Roussillon est conquis par les Français, et a toujours été depuis une province de France.

Le cardinal de Richelieu découvre un traité secret, signé par le premier ministre d'Espagne Olivarès au nom de son maître, et par Fontraille au nom de Monsieur, frère du roi, à qui le roi d'Espagne devait fournir une armée de 12,000 hommes d'infanterie et de 5000 chevaux, et de fortes sommes d'argent pour lever des troupes en France, dans l'intention de perdre le cardinal et de bouleverser l'état. Cinqmars, qui était nommé dans le traité comme ayant été employé activement dans la conspiration, fut condamné à mort et décapité à Lyon. De Thou partagea le même sort, comme ayant eu connaissance du traité et ne l'ayant point révélé.

La reine mère, Marie de Médicis, meurt à Cologne dans la plus grande misère. Cette princesse fut peut-être trop peu surprise et trop peu affligée de la mort violente d'Henri-le-Grand son époux. Depuis qu'elle était sortie de France, en 1631, elle avait erré en Flandre, en Angleterre, partout malheureuse et partout importune. Elle avait resté trois ans à Londres, où elle recevait de Charles Ier. son gendre 100 liv. sterl. par jour pour son entretien, lorsque le cardinal de Richelieu, qui ne se las-

sait pas de la persécuter, quoiqu'il lui dût sa fortune, obtint de Charles qu'elle fût renvoyée d'Angleterre. Richelieu mourut cinq mois après elle, et fut enterré avec bien plus de pompe que S. M., au collége de Sorbonne, qu'il avait rebâti avec une magnificence royale. Le mausolée qui lui fut érigé dans la chapelle est le chef-d'œuvre du célèbre Girardon. Lorsque le czar Pierre alla le voir, il voulut embrasser la statue, et s'écria avec enthousiasme : « Ah! que n'êtes-vous encore en vie, je vous » donnerais la moitié de mon empire si vous vouliez gouverner » l'autre moitié. » Le cardinal Mazarin fut appelé au conseil du roi le jour même de la mort de Richelieu.

1643. Mort de Louis XIII ; son fils Louis XIV, alors âgé de six ans, lui succède. Cinq jours après la mort du roi, le duc d'Enghieu, appelé ensuite à si juste titre le grand Condé, remporta une victoire complète à Rocroi contre les Espagnols ; il n'avait alors que vingt-deux ans. Il prit bientôt après Thionville et Sirk.

1647. Insurrection à Naples parmi la populace, ayant pour chef Mazanielle. Elle fut bientôt apaisée par le vice-roi, qui fit mettre à mort Mazanielle ; mais deux mois après, don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, étant entré dans la ville pour punir les rebelles, l'insurrection recommença sous un nommé Gennare, qui, plus prudent que Mazanielle, persuada aux rebelles de se mettre sous la protection de la France. Il invita en conséquence le duc de Guise, qui était alors à Rome, à se mettre à leur tête. Le duc vint à Naples, et fut aussitôt déclaré généralissime. Mais la France ne tira aucun avantage de cette circonstance, et comme elle n'envoya ni l'argent, ni les provisions qu'elle avait promis, l'insurrection se dissipa d'elle-même.

A cette époque commencèrent en France les fameuses querelles du jansénisme.

1648. Traité de paix signé à Munster entre l'Espagne et la Hollande. Le roi d'Espagne, après une guerre de quatre-vingts ans, re-

connut par ce traité la souveraineté et l'indépendance des Provinces-Unies.

Traité de Munster et d'Osnabruck entre l'empereur et les princes de l'Empire. Le premier fut signé en France et avec les princes catholiques; le second le fut avec les princes protestants. Avant les derniers bouleversements de l'Allemagne, ces traités étaient considérés comme le code politique de cette partie de l'Europe, et ils avaient été la base de tous les traités subséquents entre les mêmes puissances. L'un et l'autre forment ce qu'on a appelé le traité de Westphalie.

Ridicule guerre civile en France, connue sous le nom de guerre de la *fronde*, entre la cour et le parlement de Paris.

A cette même époque, le sultan Ibrahim fut étranglé par les janissaires et le roi Charles Ier. fut mis en prison par Cromwell dans l'île de Wight. L'esprit de rebellion semblait s'être emparé de toute l'Europe.

1649. La guerre de la *fronde*, qui semblait terminée par la déclaration donnée au mois d'octobre précédent, recommence, et la cour, obligée de s'enfuir de Paris, se retire à St.-Germain. On en vient à un nouvel accommodement, qui est suivi d'une amnistie générale; mais des troubles éclatent dans tout le royaume, et les princes sont renfermés très étroitement par la cour.

1651. Les princes français sont remis en liberté, et le cardinal Mazarin est obligé de sortir du royaume.

1652. Mazarin rentre en France et va joindre la cour à Poitiers; la guerre civile recommence; fameuse bataille livrée dans le faubourg St.-Antoine à Paris, entre les troupes du roi, commandées par Turenne, et l'armée de la *fronde*, commandée par le prince de Condé. Nouvelle paix.

1653. Mazarin revient à Paris, reçoit les visites des princes, du parlement, et les félicitations du peuple.

1654. Abdication de Christine, reine de Suède; elle abjure la religion protestante et embrasse la religion catholique.

1657. Les cinq propositions de Jansénius sont condamnées par une bulle d'Alexandre VII.

La reine Christine fait assassiner Monaldeschy, son grand-écuyer, dans le palais de Fontainebleau.

1658. Fameuse ligue, connue sous le nom de *ligue du Rhin*, entre les principaux électeurs et princes d'Allemagne et le roi de Suède, comme duc de Bremen, pour maintenir le traité de Westphalie et la paix en Allemagne. Il fut convenu, pour cet effet, qu'on entretiendrait constamment sur pied une armée de 10,000 hommes. Le roi de France accède à ce traité, et acquiert ainsi dans les affaires de l'Empire une influence souvent plus puissante que celle de l'empereur lui-même.

1659. Paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne, qui consent à la cession définitive du Roussillon et de plusieurs villes et districts étendus dans les Pas-Bas. Cette paix fut scellée par le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, qui reçut une dot de 500,000 écus, à condition qu'elle renoncerait à la succession d'Espagne, condition qui, même dans le temps, fut considérée comme nulle par le ministre d'Espagne don Louis de Haro, et par Philippe IV lui-même, qui dit : *Esto es una patarata*, c'est une absurdité ridicule.

Paix conclue par la médiation de la France, entre Charles-Gustave, roi de Suède, et le roi de Danemarck.

1661. Le cardinal Mazarin meurt, âgé de cinquante-neuf ans. Monsieur, frère du roi de France, épouse la princesse Henriette, sœur de Charles II.

1663. Première diète tenue à Ratisbonne, où ces assemblées ont continué depuis d'être convoquées. Vers ce même temps commença en France l'époque glorieuse connue sous le nom de Siècle de Louis XIV, siècle vraiment remarquable en effet, non seulement par les talents supérieurs et les qualités éminentes du monarque, mais par le nombre infini d'hommes illustres en tout genre qu'il a produits.

1664. Bataille de St.-Godard entre l'armée turque et celle de l'empe-

reur d'Allemagne, renforcée par l'armée de la ligue du Rhin, et par 6000 hommes de troupes choisies envoyées par Louis XIV. Les Turcs, après avoir culbuté presque toute l'armée impériale, furent complètement défaits par les troupes françaises et par celles de la ligue du Rhin. Néanmoins les deux empereurs conclurent bientôt après à Temeswar une trève de vingt ans.

1667. Guerre en Flandre entre la France et l'Espagne, dans laquelle Louis XIV, commandant en personne, obtint constamment des succès signalés.

1668. Louis XIV, commandant en personne, conquert la Franche-Comté dans moins d'un mois; mais elle est bientôt rendue à l'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai.

1672. Louis XIV déclare la guerre à la Hollande, et dans moins de trois mois les provinces d'Utrecht, d'Over-Issel, et plus de quarante places fortes tombent entre les mains des Français et de leurs alliés. Cette campagne étonnante répand l'alarme dans toute l'Europe, et aurait été bientôt suivie de la conquête de toutes les Provinces-Unies, si l'électeur de Brandebourg n'était pas venu à leur secours avec 20,000 hommes, et n'avait pas engagé l'empereur à se joindre à lui avec 24,000 hommes. Ces forces furent réunies à Halberstadt, sous le commandement du célèbre Montecuculli; ce qui détermina Louis XIV à conclure une alliance défensive avec la Suède. Il fut convenu, par un article secret de ce traité, que 16,000 Suédois envahiraient le territoire des princes de l'Empire qui se déclareraient contre la France.

1673. Les Provinces-Unies concluent une alliance offensive et défensive avec l'empereur, le roi d'Espagne et l'électeur de Brandebourg. Les forces de cette confédération, commandées par les plus habiles généraux, obligèrent Louis XIV à abandonner une grande partie des conquêtes qu'il avait faites dans la dernière campagne. Il parvint cependant à ravitailler l'importante forteresse de Berg-op-Zoom, et de faire le siége de Maëstricht, qu'il prit dans treize jours.

1674. Louis XIV, abandonné de tous ses alliés, renforce ses trois armées, en Allemagne, en Roussillon et en Flandre, et est partout victorieux. Il conquert de nouveau en personne la Franche-Comté, qui a toujours été depuis une province de France. La reprise de Dinant et d'Huy furent les seuls avantages remportés par les alliés.

1675. Campagne admirable de Montecuculli et de Turenne, dans laquelle ce dernier fut tué par un boulet de canon; les autres événements de cette campagne furent peu importants, et les succès à peu près égaux de part et d'autre. Les négociations pour la paix commencèrent dans un congrès assemblé à Nimègue; néanmoins la guerre et les succès de Louis XIV continuèrent pendant la négociation. L'année suivante, les Français prirent Condé, Bouchain, Aire, et forcèrent le prince d'Orange à lever le siége de Maëstricht.

1677. L'empereur emploie sans succès deux puissantes armées contre la France, et cette campagne ne fut pas moins avantageuse aux Français que la précédente.

Les Danois qui, l'année d'auparavant, avaient envahi la Scanie sur les Suédois, et remporté sur eux une victoire navale complète, furent entièrement défaits et taillés en pièces dans une bataille près de Landscron, et chassés de la Scanie. L'île de Rugen fut prise par les alliés, et Stettin par l'électeur de Brandebourg.

1678. Nouveaux succès des armées françaises sur le Rhin. Les Suédois reprennent l'île de Rugen, et font prisonniers 4000 Danois. L'électeur de Brandebourg complète la conquête de la Poméranie par la prise de Stralsund. La paix est conclue à Nimègue.

1679. Le roi de Danemarck et l'électeur de Brandebourg font une paix séparée. Révolte des Hongrois, excitée par le comte Tekely. Ils prennent plusieurs villes dans la Haute-Hongrie, dévastent la Moravie et les frontières d'Autriche. Les rebelles se mettent sous la protection de la Porte. Cette guerre dura près de huit ans.

1680. Premier établissement des Français dans les Indes orientales,

par la confirmation de l'acquisition qu'ils avaient faite de Pondichéry en 1614.

Apparition de la plus grande comète qu'on eût jamais vue; elle fut visible pendant près de trois mois.

1681. Le canal de Languedoc ouvrant une communication entre la Méditerranée et l'Océan, commence à être navigable.

Traité conclu à La Haye entre la Suède et les Provinces-Unies, pour leur défense mutuelle. L'Empire et l'Espagne y adhèrent.

1682. Bombardement d'Alger par l'amiral français Duquesne, le 30 août 1682, le 26 et le 27 juin 1683. L'année suivante, l'amiral Tourville força les Algériens à demander la paix.

1683. Vienne est assiégé par le grand-visir Cara Mustapha, à la tête de 200,000 hommes. L'empereur et sa famille quittent leur capitale. Jean Sobiesky, roi de Pologne, soutenu par le duc de Lorraine, force les Turcs à lever le siége de cette ville, qui était défendue par le comte de Stahrenberg. Aussitôt que l'armée chrétienne parut, le visir fut saisi d'une terreur panique et abandonna son camp; il s'y fit un butin immense, dont la principale partie échut en partage au roi de Pologne. Un prédicateur prit très judicieusement pour texte dans cette occasion: *Fuit homo missus a Deo, cujus nomen erat Joannes.* Il ne périt pas plus de 800 Turcs et de 600 chrétiens dans cette action.

La guerre recommence en Flandre entre l'Espagne et la France, à l'occasion du territoire d'Alost réclamé par Louis XIV, en exécution du traité de Nimègue. Courtray et Dixmude se rendirent à lui, et Luxembourg fut bombardé par le maréchal de Créqui, qui le prit l'année suivante, après un siége de vingt-quatre jours.

1684. La guerre continue en Flandre jusqu'au 10 août, époque de la trève de vingt ans qui fut conclue à Ratisbonne entre la France et l'Espagne.

Ligue entre l'empereur, le pape Innocent XI, le roi de Pologne et les Vénitiens contre les Turcs.

Les Génois, malgré leur alliance avec la France, entretiennent

des relations suspectes avec l'Espagne et même avec les Algériens, dont ils favorisent les pirateries. Louis leur demande la réparation de cette offense, et sur leur refus, l'amiral Duquesne reçoit et exécute les ordres de S. M. pour le bombardement de cette ville. L'année suivante, Louis, à la sollicitation du pape, consentit à ne pas pousser plus loin son ressentiment contre eux, à condition qu'ils se soumettraient à la réparation qu'il exigeait. Le doge se rendit en conséquence à Versailles, accompagné de quatre sénateurs, et le roi reçut leurs excuses dans une audience solennelle.

1685. L'édit donné à Nantes, par Henri IV, en faveur des protestants, est révoqué, et cette révocation fut une des mesures les plus impolitiques qui pût être prise.

1687. La fameuse ligue d'Augsbourg, dont le prince d'Orange était le moteur contre la France, est définitivement conclue à Venise. Elle était composée de l'empereur, des rois d'Espagne, de Suède et de tous les autres états de l'Europe qui avaient accédé à la dernière confédération contre Louis XIV. L'objet de cette ligue était de maintenir dans toute leur étendue les traités de Munster, de Nimègue et de Ratisbonne; et, pour atteindre ce but, on prit des mesures pour assembler une armée de 60,000 hommes, sous le commandement de l'électeur de Bavière. Le roi de France propose à l'empereur de convertir la trève de Ratisbonne en une paix perpétuelle; mais Léopold, enhardi par ses succès en Hongrie, et par l'enthousiasme que la ligue d'Augsbourg avait excité dans toute l'Europe, refuse l'offre de Louis XIV. Ce refus fut une des principales causes qui rallumèrent la guerre entre la France et l'Empire.

Les états de Hongrie, assemblés à Presbourg, acceptent définitivement la proposition de l'empereur de réunir à ce royaume toutes ses conquêtes sur les Turcs, de confirmer les anciens priviléges de la nation, et d'accorder aux protestants le libre exercice de leur religion, à condition 1°. que la loi du roi André II, donnée en 1222, qui permettait de déposer les rois

qui violaient les droits de l'état, serait abrogée; 2°. qu'ils recevraient des garnisons impériales dans leurs places fortes.

Vive contestation entre la France et le pape Innocent XI, concernant les exemptions et priviléges dont les ambassadeurs des souverains de l'Europe avaient joui jusqu'alors à Rome, non seulement pour leur hôtel et leur suite, mais encore pour le quartier qu'ils habitaient. Le pape résolut de supprimer ces priviléges, et tous les ministres étrangers s'y soumirent, à l'exception du duc d'Estrées, ambassadeur de France, qui reçut ordre de sa cour de ne point consentir à cette suppression. A la mort du duc, le pape voulut consommer l'abolition de ces priviléges, et, sans s'arrêter à l'inconvenance d'employer les armes spirituelles au soutien d'intérêts temporels, Sa Sainteté donna une bulle par laquelle ces exemptions furent interdites, sous peine d'excommunication. Dans ces circonstances, M. de Lavardin, qui succéda au duc d'Estrées, arriva à Rome avec les mêmes instructions, accompagné d'une nombreuse suite. Le pape étant informé des intentions du roi, interdit l'église de St.-Louis, où Lavardin avait fait ses dévotions la nuit de Noël. Lavardin publia et fit afficher dans toute la ville sa protestation contre la bulle d'excommunication et contre l'interdit. Le procureur-général du parlement de Paris appela de l'une et de l'autre à un concile général. Le nonce du pape, qui était à Paris, fut mis aux arrêts, et le roi s'empara d'Avignon, comme il l'avait fait en 1663.

1688. La guerre recommence à l'occasion de l'archevêché-électorat de Cologne, qui, par l'intervention du pape, fut conféré au prince de Bavière, malgré la demande qu'en faisait Louis XIV pour le cardinal de Furstemberg. La trève de Ratisbonne fut rompue et même déclarée nulle par le pape, comme contraire aux saints canons et nuisible aux intérêts de l'Empire. La prise de Mayence, Philipsbourg, Manheim, et de plusieurs autres places fortes en Allemagne signala le ressentiment de Louis XIV dans cette campagne.

LISTE

Indiquant l'année de la mort des principaux savants et hommes illustres qui ont vécu pendant cette période.

ANNÉES

1606. Juste-Lipse
J.-B. Guarini.
1607. Nic. Rapin.
1609. Joseph Scaliger.
1610. Sanctorius de Padoue.
1614. Pierre Bourdille de Brantôme.
Cazaubon.
Annibal Caracci.
1615—25. Beaumont et Fletcher.
Etienne Pasquier.
J.-Aug. De Thou.
1616. Shakespeare.
1617. Ant. Loisel.
1618. Ant. Caracci.
1619. Lucilio Vanini.
1620. Michel Cervantes.
1621. Jean Barclai.
1622. W. Camden.
S. François de Sales.
Jean Napier d'Écosse.
1623. Sarpi (Fra Paolo), Vénitien.
Scevole de Ste.-Marthe.
1624. Mariana.
1626. Chancelier Bacon.
1628. Malherbe.
1630. Kepler.
Agrippa d'Aubigné.
1634. Lord Coke, grand-juge.
Th. Randolph.
1637. Ben Jonson.
1638. Davila.
Janseuius.
1640. André Duchesne.
Paul Rubens.
Ant. Vandyk.
1641. Dominichini (le Dominicain).
Henri Spelman.
1641. Simon Vouet.
1642. Galileo.
Le Guide.
1644. Le cardinal Bentivoglio.
1645. Grotius.
1647. Torricelli.
1648. Herbert, lord Edward.
Voiture.
1649. Vaugelas.
1650. Descartes.
Rotrou.
1651. Sirmond.
1653. Saumaise.
1654. Jean Selden.
Balzac.
Sarrasin.
1655. Gassendi.
Heinsius.
Le Sueur.
1657. Docteur Harvey.
1661. Brébeuf.
1664. Perrot d'Ablancourt.
1667. Abraham Cowley.
1670. Paul Scarron.
1674. Milton.
Arnaud d'Andilly.
Jean Labadie.
Le chancelier Clarendon.
1675. Jacques Gregory.
Le Laboureur.
1677. Docteur Isaac Barrow.
Spinosa.
1679. Hobbes.
1680. Cardinal de Retz.
Samuel Buller.
Le cavalier Bernin.
1683. Ant. Ashley, lord Shaftesbury.
1684. P. Corneille.
1685. Otway.
1687. Edmund Waller.
1688. Charles Ducange.
Ant. Furetière.
1689. Docteur Sydenham.

LISTE

Indiquant l'année de la mort des princes contemporains.

Papes.

1605. Clément VIII.
1605. Léon XI.
1621. Paul V.
1623. Grégoire XV.
1644. Urbain VIII.
1655. Innocent X.
1667. Alexandre VII.
1669. Clément IX.
1676. Clément X.
1689. Innocent XI.

Empereurs turcs.

1604. Mahomet III.
1617. Achmet.
1617. Mustapha déposé.
1622. Osman.
1640. Amurat IV.
1655. Ibrahim.
1687. Mahomet IV.
1691. Soliman III.

Empereurs d'Allemagne.

1612. Rodolphe.
1619. Mathias.

Empereurs d'Allemagne.

1637. Ferdinand II
1657. Ferdinand III.
1705. Léopold I.

Rois de France.

1610. Henri IV.
1643. Louis XIII.
1715. Louis XIV.

Rois d'Espagne.

1621. Philippe III.
1665. Philippe IV.
1700. Charles II.

Rois de Portugal.

La révolution qui eut lieu en 1640 plaça le duc de Bragance sur le trône.

1659. Jean, duc de Bragance.
1667. Alphonse-Henri, détrôné, meurt en 1683.
1706. Pierre II.

Rois de Danemarck.

1648. Christiern IV
1670. Frédéric III.
1699. Christiern V.

Rois de Suède.

1611. Charles.
1632. Gustave-Adolphe.
1654. Christiern abdique, meurt en 1689.
1660. Charles-Gustave.
1697. Charles XI.

Czars de Russie.

1605. Fœdor Borillowitz.
1606 Le faux Démétrius
1610. Bazile Zuski.
1610. 2e. faux Démétrius.
1610. 3e. faux Démétrius.

Czars de Russie.

1613. Ladislas de Pologne.
1613. 4e. faux Démétrius.
1645. Michel Fœderowitz.
1676. Alexis Michaelowitz.
1682. Fœdor Alexiowitz.
1696. Iwan Alexiowitz.

Rois de Pologne.

1632. Sigismond III.
1648. Ladislas Sigismond.
1668. Jean Casimir abdique, et meurt en 1672.
1673. Michel Wiesnoweski.
1696. Jean Sobieski.

Rois de Prusse.

1713. Frédéric III.

NOTE. — Page 34.

Dans le printemps de l'année 1794, les officiers-généraux de la marine royale de France, qui étaient sortis du royaume aux premières époques de la révolution, ayant épuisé toutes les ressources qui avaient jusqu'alors fourni à leur existence, je fis connaître leur détresse à M. le maréchal de Castries, un de mes prédécesseurs dans le département de la marine ; et comme il était alors un des principaux membres du conseil des princes français, je le sollicitai vivement d'employer toute son influence à procurer quelques secours à ces braves et loyaux officiers. En réponse à cette lettre, le maréchal de Castries m'écrivit que les finances de leurs altesses royales étaient dans un tel état, qu'elles ne pouvaient pas suffire à leurs propres besoins ; qu'ils déploraient amèrement de n'avoir aucun moyen de venir au secours d'une classe d'émigrés aussi respectable et aussi intéressante, et que leur intention était que je me réunisse au duc d'Harcourt, pour implorer la générosité du gouvernement anglais en faveur de ces officiers. Le duc d'Harcourt, après avoir lu cette lettre, me dit que j'étais le maître de faire toutes les démarches que je voudrais, mais que pour lui il ne se mêlerait pas de cette affaire, dont il croyait qu'on ne pouvait jamais attendre aucun succès, parce qu'elle tendait évidemment à ouvrir la porte à de pareilles demandes de la part de toutes les classes supérieures de l'émigration, et que rien ne pouvait être plus nuisible aux intérêts des princes et à son petit crédit personnel auprès du gouvernement, que d'appuyer des demandes qui pouvaient être rejetées. Le duc d'Harcourt persévérant invariablement dans cette résolution, j'écrivis au duc de Portland la lettre suivante :

Londres, le 18 juillet 1794.

Milord duc,

« Permettez qu'en qualité d'ancien ministre de la marine de France,

» j'intéresse la bienfaisance du roi et votre sensibilité personnelle, en » faveur des officiers-généraux de la marine de France que l'âge et les » infirmités empêchent d'aller exposer dans les combats une vie qui » leur devient de jour en jour plus à charge par la détresse profonde » que l'épuisement inévitable de toutes leurs ressources leur fait » éprouver. Il est digne sans doute de cette nation généreuse, autrefois » rivale de la France, aujourd'hui protectrice des bons Français, et » pour toujours leur amie, d'étendre plus particulièrement ses bien-» faits sur cette classe d'officiers distingués dont elle a été plus à portée » de connaître et d'apprécier la valeur. Non, milord, l'Angleterre ne » laissera pas périr dans la misère ces braves amiraux qui se sont cou-» verts de gloire et de blessures en combattant contre elle.

» J'attache une grande confiance à l'impression qu'une cause aussi » noble doit faire sur le cœur magnanime du roi et sur le vôtre, Mi-» lord, et j'espère qu'elle déterminera sa majesté à destiner un secours » extraordinaire de mille guinées au soulagement des officiers-généraux » de la marine française dont les besoins sont le plus urgents, et dont » j'aurai l'honneur d'adresser un état à votre excellence, si elle le » désire.

» Dans le cas où l'ordre actuel des finances ne permettrait pas d'ac-» corder cette somme en pure libéralité, j'oserai la demander en mon » nom, à titre d'avance ou d'emprunt, pour la sûreté duquel j'offre de » remettre entre vos mains un titre qui m'est bien cher, mais dont je » ne puis pas faire un plus digne usage : c'est une reconnaissance du » feu roi, datée du 29 juillet 1792, pour la somme de 600,000 liv., » et remboursable sur la liste civile avec les intérêts. Je joins ici une copie » de cette pièce. Je sens bien qu'aujourd'hui elle n'aurait aucune valeur » en France; mais j'ose croire qu'auprès de tous les princes de la » maison de Bourbon elle sera toujours considérée comme le titre d'une » dette sacrée, qui le deviendrait encore davantage, s'il était possible, » par la destination que j'offre d'en faire.

» Je suis, etc., etc. »

Copie du Billet de Louis XVI.

« Je reconnais devoir à M. Bertrand de Moleville la somme de six » cent mille livres qu'il m'a prêtée, et dont les intérêts lui seront payés » sur les fonds de ma liste civile, jusqu'au remboursement du capital. »

A Paris, le 29 juillet 1792.

LOUIS.

Je reçus la réponse suivante du duc de Portland :

Ce samedi 9 août 1794.

Monsieur,

« Quoiqu'il soit très vrai que les occupations auxquelles m'assujétit » la charge que le roi a bien voulu me confier, sont très multipliées, » j'ai honte d'y avoir recours pour m'excuser auprès de vous, mon- » sieur, du silence que j'ai gardé jusqu'à ce moment. Je vous avouerai » franchement que la difficulté que j'éprouve, en rendant mes senti- » ments en français, en est la seule cause. Cependant je n'en ai pas » été moins sensible à vos représentations; nous en avons parlé sou- » vent M. Pitt et moi, et j'ai à vous prier, monsieur, de me fournir » aussitôt que vous pourrez, un état ou liste de tous les officiers distin- » gués de la marine, c'est-à-dire, de tous les amiraux et chefs d'es- » cadre de France pour lesquels vous vous intéressez avec tant d'é- » nergie et de *propriété*.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Portland.

Avant la fin du même mois, le gouvernement, au lieu de l'avance momentanée ou de l'emprunt que j'avais cru devoir proposer, fixa un traitement de 10 liv. sterl. par an pour chaque officier-général de la marine. Un secours proportionné fut accordé bientôt après aux capitaines de vaisseau. La porte étant ainsi ouverte sans aucune intrigue ni

effort de crédit, mais par la simple impulsion de la plus noble bienfaisance, il arriva, comme le duc d'Harcourt l'avait prévu, que les classes supérieures de l'émigration, notamment les évêques, les officiers-généraux de l'armée et les magistrats, furent traités avec la même générosité; et un des derniers actes de la glorieuse vie de M. Pitt, fut d'augmenter, sur mes représentations, le traitement des officiers de la marine de France, à raison de l'augmentation considérable des dépenses de première nécessité.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.



